

Rapport technique RT-127

**Plaine inondable du fleuve Saint-Laurent  
de Cornwall à Trois-Rivières : atlas du  
territoire**

Jean-Philippe Côté, Benoît Carrier, Bernard  
Doyon, Nicolas Roy, Alexandre Morin et  
Étienne Dallaire

Décembre 2003

**Pour fin de citation :**

**Côté, J.-P., Carrier, B., Doyon, B., Roy, N., Morin, A. et É. Dallaire (2003).** Plaine inondable du fleuve Saint-Laurent de Cornwall à Trois-Rivières : atlas du territoire. Rapport technique SMC Québec – Section Hydrologie RT-127, Environnement Canada, Sainte-Foy, préparé pour le Groupe de travail technique sur les processus littoraux du Groupe d'étude international sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent (Commission Mixte Internationale). 34 pages + 16 fiches descriptives.

**© Programme des services de dépôt du Canada 2003**

Catalogue N° En154-20/2003F  
ISBN : 0-662-75566-9 (version papier)

Catalogue N° En154-20/2003F-PDF  
ISBN : 0-662-75568-5 (version pdf)

Catalogue N° En154-20/2003F-MRC  
ISBN : 0-662-75567-7 (version cédérom)

# ÉQUIPE DE RECHERCHE

---

**Environnement Canada – Service météorologique du Canada – Section Hydrologie**

<b>Gestion du projet</b>	Jean-François Cantin Bernard Doyon
<b>Coordination des travaux</b>	Bernard Doyon
<b>Rédaction</b>	Jean-Philippe Côté Bernard Doyon
<b>Collaboration à la rédaction</b>	Benoît Carrier
<b>Réalisation des travaux</b>	Jean-Philippe Côté Benoît Carrier Nicolas Roy Alexandre Morin Étienne Dallaire
<b>Révision</b>	Bernard Doyon

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
1.1	Contexte	1
1.2	Objectifs	2
1.3	Description des biens livrés	3
<b>2</b>	<b>FONCTIONNEMENT DE L'ATLAS</b>	<b>4</b>
2.1	Définition de la plaine inondable	4
2.2	Unité de découpage du territoire : la MRC	6
2.2.1	La MRC	6
2.2.2	Schémas d'aménagement	7
2.3	Les pratiques d'aménagement concernant les zones sujettes aux inondations et l'érosion	9
2.3.1	Contexte	9
2.3.2	Cartographie des zones inondables	9
2.3.3	Cadre réglementaire	10
2.3.4	Pratiques d'aménagement	11
2.4	Le développement prévu du territoire se trouvant le long des rives et dans la plaine inondable du Saint-Laurent	13
2.4.1	Cartographie	16
2.5	Cartographie des territoires à statut particulier	17
2.6	Fiche descriptive	18
2.6.1	Occupation des sols	18
2.6.2	Affectations du territoire	19
2.6.3	Sites protégés actuels et futurs	21
2.6.4	Application de la politique de gestion des rives et du littoral	21
<b>3</b>	<b>SITES DE BAIGNADE</b>	<b>23</b>
3.1	Définition	23
3.2	Dénombrement	23
3.3	Pertinence d'un indicateur de performance lié aux plages	24
3.3.1	Activité économique	24
3.3.2	Sites potentiels de baignade	28
<b>4</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>30</b>
4.1	Rappel portant sur les biens livrés	30
<b>5</b>	<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>	<b>32</b>
	<b>ANNEXES</b>	<b>34</b>

## LISTE DES FIGURES

---

Figure 1 : Tronçons du domaine accueillant les simulations hydrodynamiques .....	5
Figure 2 : Plaine inondable centennale pour le fleuve Saint-Laurent entre Cornwall et Trois-Rivières .....	7
Figure 3 : Carte des « townships », villes et municipalités régionales de comté (MRC) qui joutent le fleuve, de Cornwall à Trois-Rivières .....	8
Figure 4 : Localisation des sites de baignade publics aux abords du fleuve entre Cornwall et Trois-Rivières .....	25

## **LISTE DES TABLEAUX**

---

Tableau 1 : Caractérisation et principales vocations des affectations cartographiées en annexe .....	14
Tableau 2 : Provenance de l'information .....	17
Tableau 3 : Sites de baignade publics sur le fleuve Saint-Laurent entre Cornwall et Trois-Rivières .....	24
Tableau 4 : Données sur la fréquentation des sites de baignade publics situés aux abords du fleuve.....	26
Tableau 5 : Bilan des biens livrés .....	30

# 1 Introduction

---

Ce document propose une description pratique du territoire défini comme la plaine inondable du fleuve Saint-Laurent, de Cornwall à Trois-Rivières. Le territoire y est décrit par le biais de cartes thématiques regroupées autour de chacune des Municipalités régionales de comté (MRC) formant le domaine à l'étude. Ce recueil inclut également la description du territoire des grandes villes comme Montréal, Longueuil et Trois-Rivières, ainsi que celui des cantons unis de Stormont, Dundas et Glengarry du côté ontarien.

## 1.1 Contexte

Cet atlas a été élaboré par le Groupe de travail technique sur les processus littoraux, Division Saint-Laurent fluvial. Mis en place par le Conseil de direction du Groupe d'étude internationale sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent (LOFSL), ce groupe a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre des méthodes visant à quantifier les impacts physiques et socio-économiques découlant d'éventuelles modifications du plan de gestion des niveaux d'eau de la Commission Mixte Internationale (CMI) sur les rives du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent.

La Division Saint-Laurent fluvial est composée de plusieurs membres travaillant au ministère Environnement Canada, plus précisément au sein du Service météorologique du Canada, Région du Québec, Section Hydrologie (SMC Québec – Hydrologie). Elle a reçu le mandat d'effectuer cette étude quantitative sur la portion du fleuve Saint-Laurent comprise entre Cornwall et Trois-Rivières. Le mandat de la Division Saint-Laurent fluvial s'inscrit dans le projet d'étude sur les processus côtiers qu'elle a élaboré de concert avec la CMI, plus précisément à l'an 2 de l'agenda du plan quinquennal.

La première année du projet a été consacrée, en majeure partie, à l'élaboration de la méthodologie de l'étude, à la détermination et à l'évaluation des données physiques existantes ainsi qu'au développement d'un entrepôt de données géoréférencées pour la zone littorale. Elle s'est soldée par la livraison de divers documents (Davies et MacDonald, 2002; Leblanc *et al.*, 2002), lesquels présentent notamment une revue exhaustive des processus physiques contrôlant l'érosion des berges, la stratégie de modélisation préconisée pour jauger les effets en berge des différentes sollicitations de nature hydraulique, l'estimation par photo-interprétation du recul historique des talus et l'identification des besoins en données pour la bonne conduite des travaux.

La deuxième année du projet est essentiellement consacrée à la consolidation et au raffinement de la stratégie de modélisation, ainsi qu'à la cueillette des données destinées à alimenter et valider les modèles (Doyon *et al.*, 2003). En ce qui a trait à la problématique d'érosion, l'effort de modélisation est d'abord concentré sur 12 sites spécifiques retenus en raison de la prédominance des problèmes d'érosion qui les caractérisent. Ces modèles sont, dans un premier temps, développés à fine résolution pour mieux capter l'essence du phénomène d'érosion, puis seront ensuite étendus à l'échelle du domaine grâce à des fonctions de transfert s'appuyant sur la similarité des différents sites. En ce qui concerne les aspects liés aux inondations, les modèles mis en place permettent une appréciation des dommages à la plus fine résolution qui soit, *i.e.* à l'échelle du bâtiment. Des fonctions plus globales sont aussi développées de façon à pouvoir produire une estimation des dommages de la manière la plus optimale possible en terme de temps de calcul.

## **1.2 Objectifs**

De manière ultime, l'objectif de l'étude est de déterminer la réaction possible des rivages du fleuve Saint-Laurent aux changements des niveaux d'eau et des débits qui peuvent se produire à la suite de modifications apportées à la stratégie de gestion des niveaux d'eau du lac Ontario. La modification de la stratégie de gestion actuellement en application, comme l'édification de nouvelles stratégies, tombe sous la responsabilité de la CMI depuis 1909, date de l'entrée en vigueur du *Traité relatif aux eaux limitrophes*. Selon les modifications anticipées des berges face au plan de gestion envisagé, il faut ensuite procéder à l'évaluation des impacts conséquents pour tous les groupes d'intérêt concernés dont celui des riverains.

L'objectif général du travail présenté dans ce document porte sur la caractérisation des aires sujettes aux inondations. L'occupation des sols ainsi que les affectations du territoire sont décrites avec force détails pour chacune des MRC recoupant le domaine d'étude. Une attention particulière a été accordée aux éventuels changements qui pourraient survenir au cours des prochaines années au niveau de l'utilisation des sols sur l'ensemble du territoire.

La production d'un inventaire détaillé des sites protégés compte également parmi les objectifs spécifiques de ce rapport. Les sites ainsi répertoriés sont présentés sous forme de cartes sur lesquelles apparaissent aussi les projets d'aménagement de sites à caractère écologique, ces derniers ayant également fait l'objet d'un dénombrement.

Enfin, une réflexion portant sur les sites de baignade que l'on trouve le long du Saint-Laurent s'inscrit en aparté dans ce document. En effet, ce thème ne fait pas partie des activités initialement décrites dans le plan de travail de l'an II, mais son insertion dans le présent rapport se trouve justifiée par la proximité des sujets qu'on y aborde. Les sites de baignades relèvent, après tout, du domaine de l'aménagement du territoire et à ce titre, ils méritent d'être pris en considération dans une étude qui prétend débattre du sujet. Un dénombrement des sites de baignade a d'abord été réalisé afin d'en évaluer l'importance économique. On propose ensuite une réflexion portant sur la pertinence d'établir un indicateur de performance rattaché aux sites de baignade.

### **1.3 Description des biens livrés**

Les tâches sous-jacentes aux biens qui doivent être livrés à cette étape-ci du projet se résument essentiellement comme suit :

- Tâche 2.2<sup>1</sup> – Analyse de l'évolution probable au niveau de l'occupation des sols dans la plaine inondable centennale.

À cette activité s'ajoutent des tâches liées à la gestion du projet (Tâche 5.1.2) mais qui ne font pas l'objet d'un compte-rendu dans le présent rapport. Il semble également important de souligner qu'avec la livraison de ce rapport prend fin l'ensemble des activités prévues à l'an II de l'agenda de l'étude effectuée pour le compte du Groupe d'étude internationale LOFSL.

Les pages suivantes explicitent les bases de l'atlas ainsi que son fonctionnement, sans oublier la méthodologie qui a guidé notre démarche. La section 3 présente pour sa part la discussion se rapportant aux sites de baignade. Enfin, l'atlas lui-même est proposé en guise d'annexe à ce rapport. En tout, seize (16) fiches descriptives appuyées de cartes thématiques compose l'atlas en question.

---

<sup>1</sup> La numérotation des tâches reprend celle proposée dans l'entente signée entre le SMC Québec – Hydrologie et la CMI.

## 2 Fonctionnement de l'atlas

---

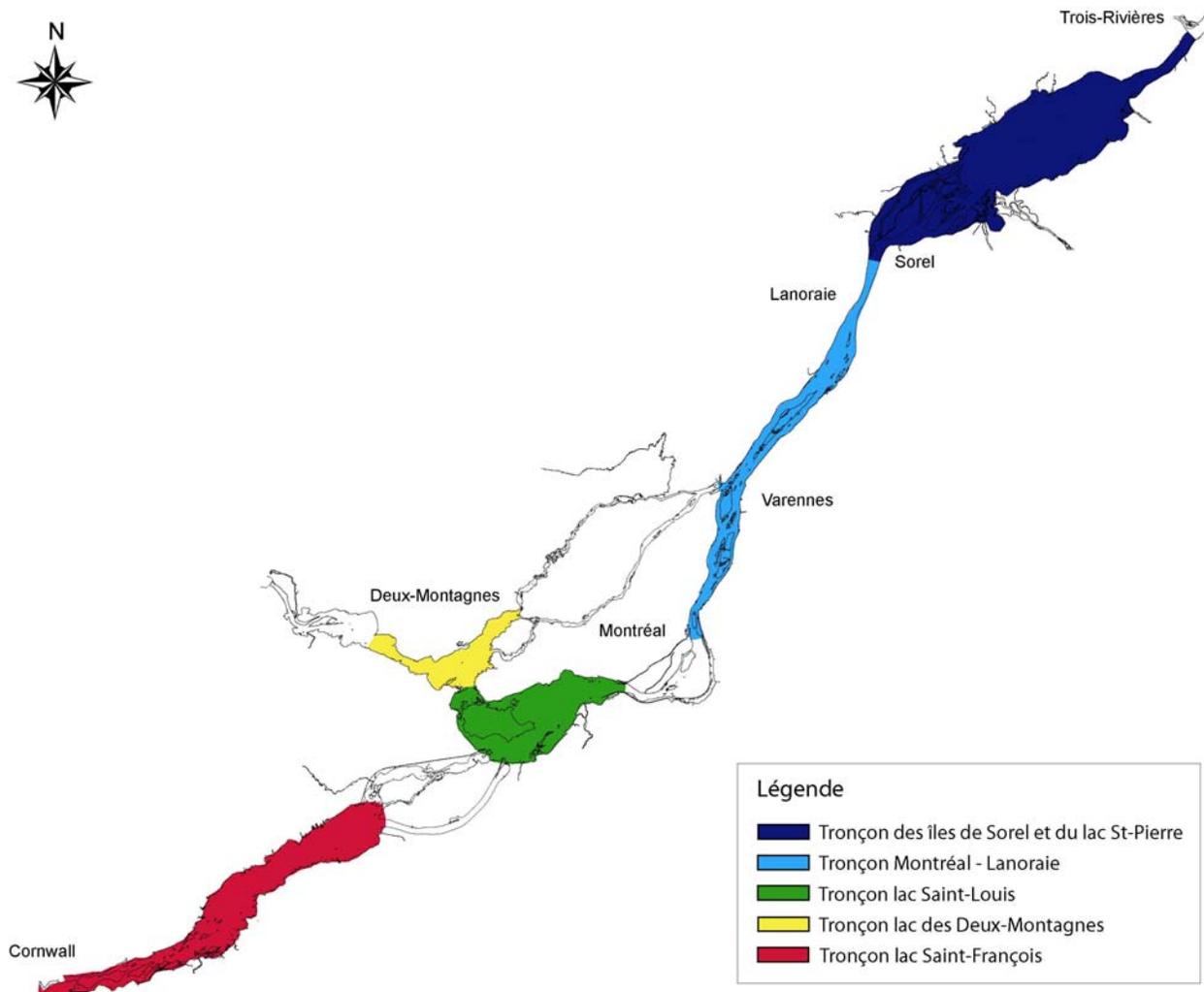
Cette section explicite la couverture, la composition et le fonctionnement de l'atlas. Elle identifie dans un premier temps les tronçons du domaine pour lesquels des cartes thématiques sont produites. Elle expose également la méthodologie suivie pour identifier les zones sujettes aux inondations. On y décrit enfin la composition de l'atlas ainsi que son fonctionnement. La section se termine avec la présentation d'une fiche descriptive type.

### 2.1 Définition de la plaine inondable

La plaine inondable centennale du fleuve Saint-Laurent entre Cornwall et Trois-Rivières constitue le domaine d'étude. C'est par le biais de différents modèles numériques que sera évalué l'impact des fluctuations des niveaux d'eau sur les abords du fleuve. Afin de faciliter la gestion des simulations effectuées à l'aide de ces modèles et surtout d'en limiter la taille, le domaine est subdivisé en cinq tronçons. La Figure 1 illustre les tronçons sur lesquels sont produites les simulations hydrodynamiques. De l'amont vers l'aval, on retrouve le tronçon du lac Saint-François, le tronçon du lac des Deux-Montagnes, le tronçon du lac Saint-Louis, le tronçon Montréal – Lanoraie et enfin, celui des îles de Sorel et du lac Saint-Pierre. Les limites des tronçons ont été positionnées aux endroits qui se prêtaient naturellement à l'établissement des conditions aux limites hydrauliques.

La délimitation de la plaine inondable sur chacun des tronçons ci-haut décrits a fait l'objet de travaux antérieurs menés dans le cadre de la présente étude. L'on réfère aux ouvrages de Doyon *et al.* (2003) et de Champoux *et al.* (2003) le lecteur désirant se familiariser avec les exercices de modélisation réalisés pour l'une ou l'autre de ces sections du fleuve. Le calcul de l'étendue de la plaine inondable repose sur la modélisation bidimensionnelle des écoulements à surfaces libres à l'aide des équations de Saint-Venant, lesquelles sont résolues sur l'ensemble du domaine par la méthode des éléments finis. Le processus de modélisation comportent les deux étapes suivantes :

1. confection du maillage de simulation et du modèle numérique de terrain à l'aide du logiciel de mise en forme *MODELEUR* (Secretan et Leclerc, 1998);
2. simulation des vitesses d'écoulement et des niveaux d'eau à l'aide du solveur éléments finis *HYDROSIM* (Heniche *et al.*, 2000) en fonction des conditions aux limites tirées de l'analyse des récurrences.



**Figure 1 : Tronçons du domaine accueillant les simulations hydrodynamiques**

Ce modèle permet la prise en compte locale des paramètres de frottement dû aux substrats et aux plantes aquatiques. Il procure en sortie les composantes ( $x, y$ ) de la vitesse moyenne – intégrée verticalement – sur tous les nœuds du maillage de simulation. Tout le domaine est ainsi décrit soit directement aux nœuds de calcul ou encore, par interpolation entre ces nœuds. Le modèle prend aussi en considération le recouvrement et le découvrement des berges en fonction du débit et du niveau d'eau.

Afin de cartographier les zones sujettes aux inondations pour des récurrences données – 20 et 100 ans – une analyse des récurrences a préalablement été réalisée pour les débits et les niveaux d'eau du fleuve et ses principaux tributaires compris entre le lac Saint-Louis et Trois-Rivières (Bouchard et Morin, 2000). La période retenue pour l'analyse des niveaux d'eau

s'étend de 1967 à 2001. Les données antérieures à 1967 ne sont pas utilisées car celles-ci sont affectées par les nombreux travaux effectués dans le fleuve parmi lesquels on compte la construction d'îles, le contrôle du couvert de glace en hiver, le dragage, etc. Ces interventions ont eu pour conséquence de modifier le patron d'écoulement de l'eau (Morin et Bouchard, 2000).

L'analyse des débits du fleuve a pour sa part été limitée aux données datant de 1960 à 2001 en raison des modifications induites par la régularisation des Grands Lacs. Dans le cas des tributaires, la période utilisée s'étend plutôt de 1932 à 2001, ceux-ci n'ayant été guère affectés par des travaux de nature anthropique.

La cartographie de la plaine inondable résultante est montrée à la Figure 2. Les détails de la cartographie sont disponibles dans les ouvrages précités.

## **2.2 Unité de découpage du territoire : la MRC**

Une fois établie la limite du territoire que l'on désire caractériser en termes d'utilisation des sols et des affectations des terres, il reste à trouver un niveau de représentation qui assure une bonne compréhension des données récoltées. La municipalité régionale de comté (MRC) a été retenue comme unité de découpage du territoire. Plusieurs raisons motivent ce choix : en premier lieu, il s'agit d'une échelle de travail qui permet une représentation suffisamment détaillée des données sans toutefois qu'un nombre singulier de cartes soit requis. Ensuite, une importante partie de l'information que l'on cherche à rassembler se trouve dans les schémas d'aménagement des MRC.

Ainsi, le territoire est-il décrit par le biais de cartes thématiques regroupées autour de chacune des MRC recoupant le domaine. Aux endroits où le concept de la MRC est inexistant, les cartes décrivent plutôt le territoire des villes – c'est le cas de Montréal, Longueuil et Trois-Rivières – ou celui des cantons – comme les cantons unis de Stormont, Dundas et Glengarry. La Figure 3 présente les entités géopolitiques jouxtant le fleuve pour lesquelles des cartes ont été produites.

### **2.2.1 La MRC**

En 1979 sont créées les municipalités régionales de comté par l'adoption, à l'Assemblée Nationale, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU). La MRC constitue un regroupement de municipalités locales d'une même région d'appartenance. Les MRC ont été créées – 96 depuis 1981 – pour répondre à des besoins de concertation et de collaboration

régionale afin de solutionner des problèmes d'aménagement du territoire qui dépassent les limites des différentes municipalités locales. Les MRC ont donc succédé aux corporations de comté et se sont vu accorder des pouvoirs accrus, cela leur permettant de devenir une véritable structure de planification régionale.

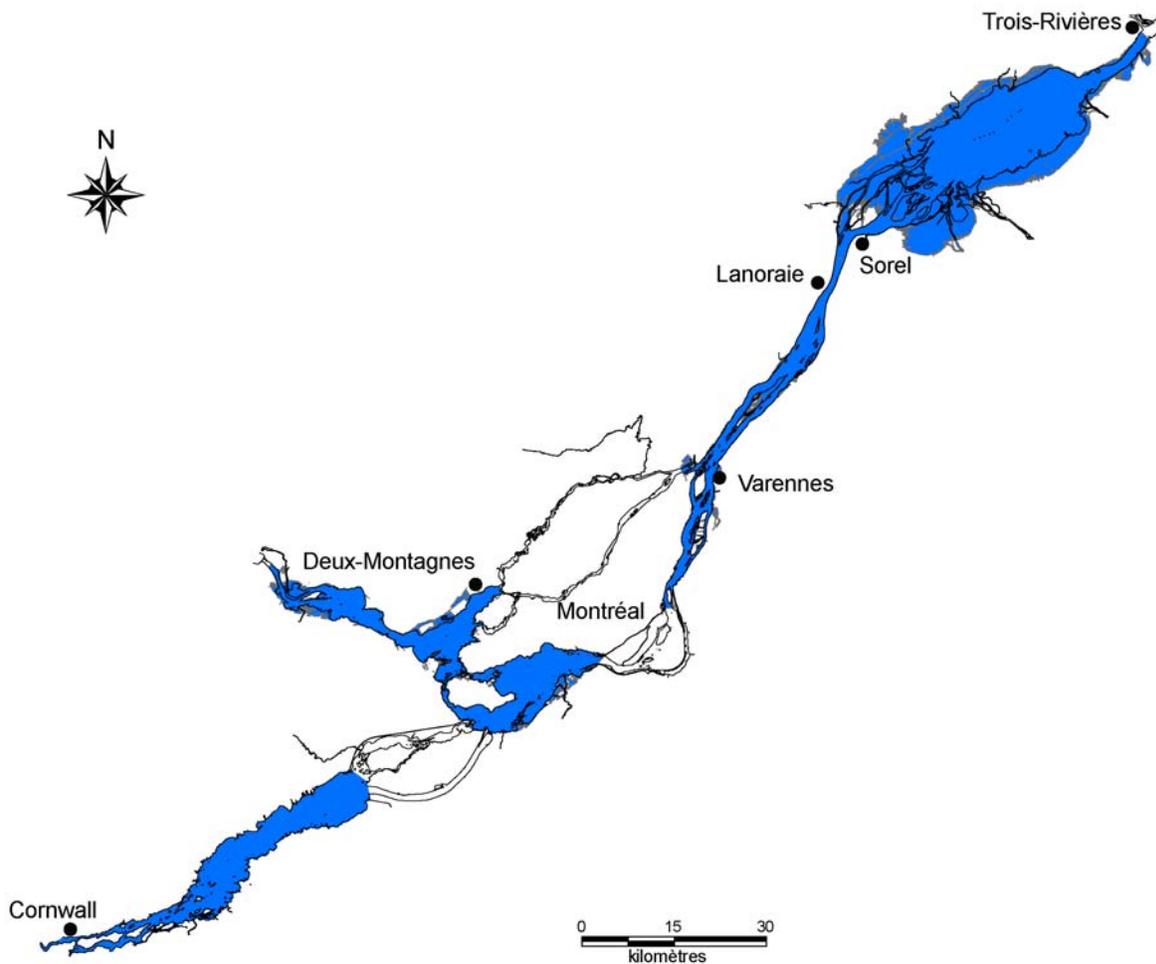
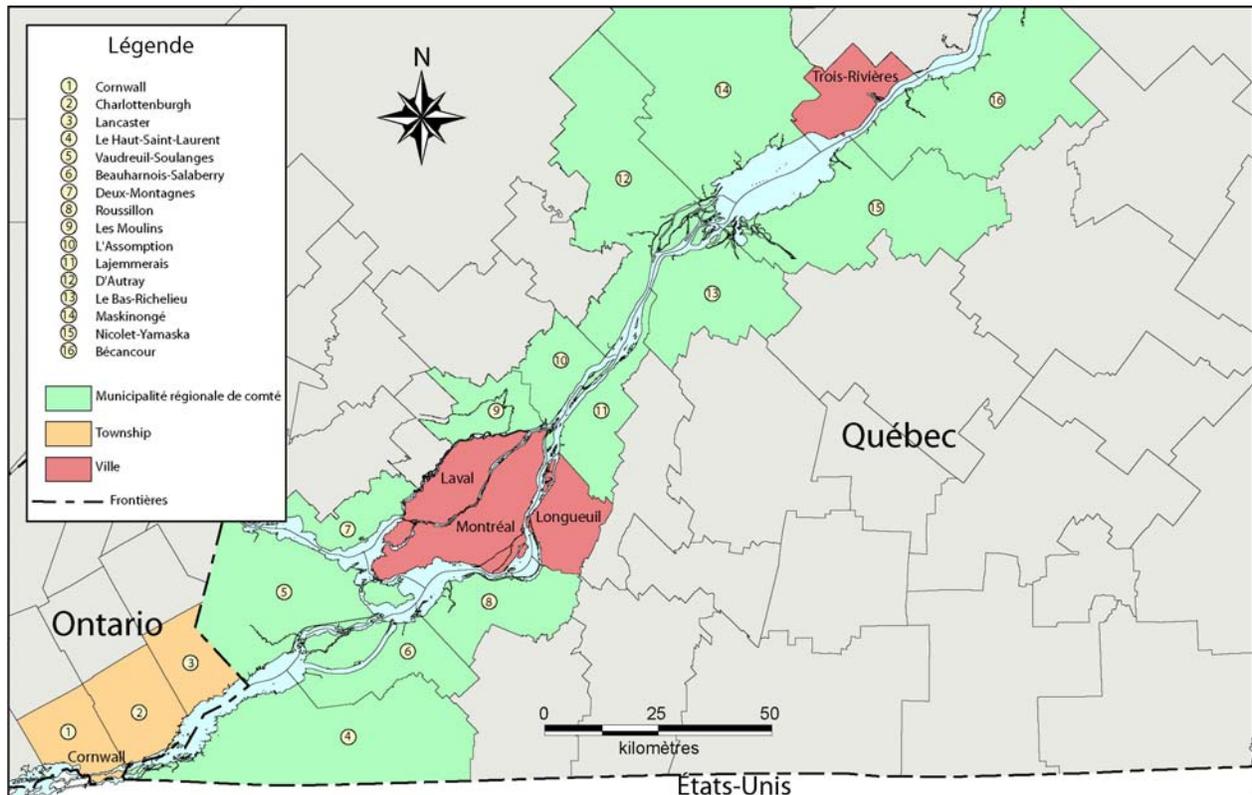


Figure 2 : Plaine inondable centennale pour le fleuve Saint-Laurent entre Cornwall et Trois-Rivières

### 2.2.2 Schémas d'aménagement

La responsabilité principale de la MRC demeure l'élaboration d'un schéma d'aménagement afin de planifier l'utilisation qui est faite des différentes parties de son territoire. Le schéma est un outil de planification régionale. La première génération de schémas d'aménagement – milieu des années 1980 – est aujourd'hui remplacée par les schémas de deuxième génération, les

schémas d'aménagement révisés. Ceux-ci constitueront les balises qui guideront le développement du territoire pour les 10 prochaines années. Les règlements d'urbanisme des municipalités locales – plan d'urbanisme – devront être conformes au schéma d'aménagement de la MRC.



**Figure 3 : Carte des « townships », villes et municipalités régionales de comté (MRC) qui jouxtent le fleuve, de Cornwall à Trois-Rivières**

Les schémas d'aménagement des MRC ont ainsi été analysés afin de faire le point sur l'aménagement du territoire – actuel et futur – dans les zones réputées inondables en bordure du Saint-Laurent ainsi que pour déterminer les pratiques de gestion de l'aménagement du territoire en ce qui concerne les zones d'érosion et d'inondation.

L'analyse des schémas d'aménagement a permis d'obtenir plusieurs informations concernant :

- les pratiques d'aménagement concernant l'érosion et les inondations;
- le développement prévu du territoire se trouvant le long des rives et dans la plaine inondable du Saint-Laurent (cartographie des affectations);
- les territoires à statut particulier (cartographie).

## **2.3 Les pratiques d'aménagement concernant les zones sujettes aux inondations et l'érosion**

### **2.3.1 Contexte**

Chargées de la planification de l'utilisation des sols à l'échelle régionale, les MRC doivent identifier et cartographier les zones de leur territoire présentant des contraintes majeures à leur occupation et ce, principalement pour des raisons de sécurité publique. Ces contraintes sont d'origine naturelle ou anthropique. Parmi les contraintes naturelles, on compte les zones sujettes aux inondations et les zones d'érosion. Le schéma d'aménagement des MRC doit aussi contenir des normes ou dispositions réglementaires qui permettent de contrôler l'installation humaine et les activités autorisées à l'intérieur et à proximité de telles zones. Le cadre légal qui en découle s'appuie grandement sur différentes lois ou politiques gouvernementales. L'analyse des schémas d'aménagement révisés (SAR) montre qu'en terme de pratiques d'aménagement, certaines MRC adaptent la politique selon le contexte propre de leur territoire en utilisant les mécanismes d'exception ou de dérogation prévus par les différentes lois ou politiques.

### **2.3.2 Cartographie des zones inondables**

Le schéma d'aménagement doit contenir une cartographie des zones inondables 1-20 ans (grand courant) et 1-100 ans (faible courant). Depuis 1976, et selon la *Convention Canada-Québec relative à la cartographie et à la protection des plaines d'inondation et au développement durable des ressources en eau*, plusieurs cours d'eau ont fait l'objet d'une cartographie officielle de la part du ministère de l'Environnement du Québec (MEQ). Cette convention a été résiliée en 2001. La priorité ayant été accordée aux rivières ou cours d'eau les plus à risque, tous les secteurs du fleuve Saint-Laurent n'ont pas été nécessairement cartographiés. Afin de pallier ce manque, les MRC ont dû effectuer elles-mêmes une cartographie « maison » de plusieurs secteurs du fleuve qui n'étaient pas officiellement cartographiés.

Quelques constats ressortent de l'analyse de la cartographie des zones inondables présente dans les SAR. La cartographie « maison » des MRC peut à l'occasion manquer d'uniformité et plusieurs secteurs sont cartographiés de façon approximative, laissant ainsi place à l'interprétation et rendant difficile l'identification des zones auxquelles s'appliqueront réellement les dispositions réglementaires prévues dans le schéma d'aménagement. Enfin, certains secteurs du fleuve Saint-Laurent – le lac Saint-François par exemple – ne font pas l'objet d'une cartographie étant donné que les niveaux d'eau, contrôlés par des ouvrages de régularisation en amont, fluctuent très peu.

### 2.3.3 Cadre réglementaire

Les interventions touchant les rives et les zones inondables sont encadrées par plusieurs lois et règlements provinciaux (ex : *Loi sur les forêts*, *Loi sur la qualité de l'environnement*, *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, etc.). Chaque MRC transpose ce cadre réglementaire à l'intérieur de son schéma d'aménagement et doit s'assurer que les règlements d'urbanisme municipaux y seront conformes.

Selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une MRC doit déterminer dans son schéma « toute zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, telle une zone d'inondation, d'érosion, de glissement de terrain ou d'autres cataclysmes ou pour des raisons de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ». Le schéma d'aménagement d'une MRC doit inclure un document complémentaire qui établit des règles minimales qui obligent les municipalités locales à adopter des dispositions réglementaires concernant, entre autres, « les zones sujettes aux inondations, au mouvement de sol, ou à la protection environnementale des rives, du littoral et des plaines inondables ». En d'autres termes, ces dispositions réglementaires visent à restreindre la construction à l'intérieur de ces zones.

Au Québec, les MRC doivent inclure, dans leur schéma d'aménagement, les dispositions relatives à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Cette politique définit les normes minimales et dispositions réglementaires concernant, entre autres, les zones inondables et les zones d'érosion. Les MRC disposent d'un cadre réglementaire afin de délimiter la ligne des hautes eaux et la rive (10 à 15 m selon l'inclinaison), les ouvrages, usages et constructions autorisées dans ou près de telles zones, la bande de protection riveraine, etc.

De plus, le *Guide des bonnes pratiques de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (Goupil, 1998) sert à encadrer le travail des MRC et des intervenants en milieu riverain. Ce guide fournit, entre autres, des techniques d'identification de la ligne des hautes eaux et des rives, des techniques d'identification du phénomène d'érosion et de stabilisation des berges et des étapes à suivre afin de mettre sur pied un plan de gestion des rives.

De manière générale, la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* stipule qu'en zone inondable 1-20 ans, aucun ouvrage ou construction n'est autorisé et qu'en

zone inondable 1-100 ans ne sont autorisés que les ouvrages ou constructions immunisés selon des normes précises.

Il est à noter qu'à l'intérieur des différents cadres réglementaires sont prévus des mécanismes permettant aux MRC d'adapter les différentes politiques gouvernementales au contexte propre de leur territoire. Depuis 1998, il est ainsi possible pour une MRC d'accorder une dérogation à l'interdiction de construire en zone inondable. La dérogation prévue est conditionnelle à l'approbation du MEQ et la construction prévue doit rencontrer les objectifs gouvernementaux.

Les MRC ont aussi la possibilité de passer une entente avec le MEQ afin d'adopter un plan de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables pour certains secteurs riverains de leur territoire. La mise en place d'un plan de gestion vise habituellement les secteurs déjà aménagés ou perturbés mais peut aussi s'appliquer à des secteurs se trouvant à l'état naturel (Goupil, 1998). Le plan de gestion permet à une MRC de mettre en valeur et de développer un secteur riverain – développement résidentiel par exemple – en soustrayant celui-ci des exigences de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Dans un tel cas, certaines infrastructures pourront être construites dans la bande riveraine si celles-ci sont accompagnées de mesures de protection adéquate – par exemple des travaux de stabilisation des berges. Le plan de gestion peut aussi servir à protéger l'intégrité écologique d'un secteur ou à mettre en valeur son potentiel récréatif (Goupil, 1998).

Pour ce qui est des zones d'érosion, les mesures de protection relèvent de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* et sont transposées dans le schéma d'aménagement au travers des normes minimales relatives aux ouvrages en bordure des cours d'eau. Parmi ces normes, notons celles concernant la dimension minimale des lots, celles concernant l'abattage d'arbre et celles portant sur le maintien de la couverture végétale des rives.

#### **2.3.4 Pratiques d'aménagement**

Le schéma d'aménagement de chaque MRC met en place un même cadre réglementaire quant à la gestion des rives et des zones inondables. Certaines MRC appliquent uniquement le cadre réglementaire correspondant aux orientations gouvernementales alors que d'autres utilisent les différents mécanismes d'exceptions et de dérogations prévus afin d'assouplir les mécanismes de contrôle qui limite la construction en zone inondable.

Règle générale, en zone inondable 1-20 ans sont interdits : les nouvelles constructions, les nouveaux réseaux d'égout et d'aqueduc, les nouveaux puits, le remblayage et la surélévation des terrains. On note toutefois que sont généralement autorisées les interventions visant à améliorer et à remplacer les ouvrages mentionnés plus haut. Pour ce qui est des résidences – secondaires ou permanentes – se trouvant en zone inondable 1-20 ans, seul un ouvrage détruit par une catastrophe autre qu'une inondation peut être remplacé. L'analyse des schémas d'aménagement montre pourtant que certaines MRC – dans le secteur des îles de Sorel par exemple – permettent la construction de nouvelles résidences à l'intérieur de la zone inondable de grand courant. Les nouvelles constructions doivent satisfaire les normes d'immunisation gouvernementales et se trouver en zone desservie par les réseaux d'aqueduc et d'égout. Cette situation n'est toutefois pas généralisée à l'ensemble des MRC ou des villes. La construction de nouvelle résidence en zone inondable 1-20 ans est généralement interdite et assez bien contrôlée sur l'ensemble du territoire.

L'analyse des SAR montre que les normes réglementaires applicables à la zone de faible courant (1-100 ans) sont beaucoup plus souples et permettent plus facilement la construction d'ouvrages, pour autant que ceux-ci soient immunisés de façon adéquate.

En ce qui concerne l'érosion des berges du Saint-Laurent, plusieurs MRC s'inquiètent de la perte des sols provoquée par le phénomène. Certaines MRC touchées plus durement avancent que la principale cause de l'érosion – du moins dans plusieurs secteurs – provient du batillage des navires sillonnant le chenal maritime du Saint-Laurent. Ces MRC – dont celles du Bas-Richelieu, de D'Autray et de Lajemmerais – incitent les gouvernements à trouver des solutions comme une gestion du trafic maritime créant moins d'impacts nuisibles sur les rives et des interventions qui viseraient à stabiliser les berges du fleuve.

En terme de pratique d'aménagement, les MRC reconnaissent que le meilleur moyen de contrer l'érosion s'avère le maintien du caractère naturel des rives. La plupart tendent donc à vouloir protéger les rives du fleuve et celles des îles du Saint-Laurent en attribuant à ces territoires des affectations de conservation afin de permettre à ceux-ci de conserver leur caractère naturel. À l'intérieur de ces zones sont donc encouragées des activités qui ne doivent pas altérer le caractère naturel des berges. Dans le même sens, les MRC adoptent des normes minimales spécifiques – application de la *Loi sur les forêts* – concernant l'abattage d'arbre le long des rives dans un but de protection de celles-ci.

Comme moyen de freiner ou de réparer les dommages causés par l'érosion, les MRC semblent être plus disposées à recourir à des solutions telles le maintien du caractère naturel des berges et leur stabilisation par des moyens comme la revégétalisation. Les MRC semblent de moins en moins disposées à mettre en place des structures artificielles de protection.

## **2.4 Le développement prévu du territoire se trouvant le long des rives et dans la plaine inondable du Saint-Laurent**

Véritables outils de planification à l'échelle régionale, les schémas d'aménagement révisés des MRC ont été analysés afin de déterminer l'évolution de l'utilisation du sol prévue le long des rives du Saint-Laurent et dans sa plaine inondable et ce, pour un horizon de 10 ans. Cette analyse est principalement basée sur les grandes affectations qui ont été assignées au territoire par les MRC et les villes.

Les affectations du sol transposent sur le territoire les grandes orientations et objectifs des schémas d'aménagement. Elles sont déterminées à partir du potentiel et des contraintes naturelles et anthropiques du territoire. Les affectations correspondent aux vocations dominantes auxquelles seront assignées les différentes parties du territoire. Elles traduisent l'utilisation qu'on prévoit faire du territoire pour la période correspondant à la durée de vie du schéma d'aménagement. Les municipalités locales doivent tenir compte de ces grandes affectations lors de la révision de leurs règlements de zonage et doivent adapter leurs règlements d'urbanisme locaux à celles-ci. En effet, à chaque affectation du sol correspondent des fonctions priorisées et surtout autorisées par la MRC.

Dans les schémas d'aménagement de première génération – milieu des années 1980 – les MRC avaient assigné au territoire des affectations qui correspondaient au schéma classique des classes d'utilisation du sol : urbaine, agricole, industrielle, commerciale, rurale, *etc.* Dans les schémas de deuxième génération, les MRC ont créé de nouvelles catégories d'affectation qui définissent plus précisément la vocation qu'elles entendent donner à un territoire. Ainsi, les MRC ont regroupé certains usages en une même affectation : agro-touristique, agricole-résidentielle, conservation-récréation, *etc.* Ce changement permet d'appréhender plus finement l'utilisation du sol prévue ainsi que le développement du territoire escompté.

Pour chaque affectation, la MRC définit les fonctions dominantes autorisées. Celles-ci correspondent aux activités, usages ou vocations principales auxquelles seront affectées les différentes parties du territoire au cours des prochaines années. Ensuite, la MRC définit pour

chaque affectation des fonctions compatibles aux fonctions dominantes. Les fonctions compatibles correspondent aux activités, usages ou vocations secondaires qui peuvent être permises à l'intérieur d'une affectation et ce, sous des conditions bien précises et généralement contraignantes. Pour une affectation donnée, les fonctions dominantes et compatibles peuvent différer légèrement selon les MRC. Le Tableau 1 constitue une synthèse des principales caractéristiques de chaque affectation.

**Tableau 1 : Caractérisation et principales vocations des affectations cartographiées en annexe**

<b>AFFECTATIONS</b>	<b>CARACTÉRISTIQUES</b>	<b>FONCTIONS DOMINANTES</b>	<b>FONCTIONS COMPATIBLES</b>
<b>Urbaine</b>	Secteurs où on observe ou prévoit une densité d'occupation élevée, des services d'aqueduc et d'égouts, un caractère multifonctionnel (concentration d'équipements, infrastructures, services résidentiels, commerciaux, institutionnels ou publics). Correspond généralement au territoire des périmètres d'urbanisation (zone blanche) ou autres secteurs où on observe ou prévoit développement urbain multifonctionnel (ex : le long d'un axe routier).	Résidentielle, Commerciale Institutionnelle Industrielle	Récréation extensive Institutions Équipements communautaires Utilités publiques Activités liées au transport
<b>Multifonctionnelle</b>	Secteurs qui se trouvent généralement à l'intérieur des périmètres d'urbanisation. Zones caractérisées par la multiplicité des fonctions, par la présence de services et par une densité d'occupation du sol plus élevée que sur l'ensemble du territoire. Ce type de zone est généralement voué au développement et à une consolidation de l'espace urbanisé.	Résidentielle	Commerces et services Institutions Activités récréatives Conservation et mise en valeur des ressources environnementales
<b>Aire d'expansion urbaine</b>	Secteurs actuellement en zone agricole (ou autres affectations) qui serviront de zone d'extension des périmètres d'urbanisation.	Développement résidentiel Développement commercial	Développement industriel
<b>Emprise publique urbaine</b>	Installations portuaires, chemin de fer, réseaux d'électricité, infrastructures de transports en général.	Développement lié à l'emprise publique	Développement industriel Récréation
<b>Agricole</b>	Correspond à la zone agricole définie par la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i> (LPTAA) Affectation qui favorise le développement des secteurs d'activités liés à l'exploitation des terres agricoles au sens de la LPTAA.	Activités agricoles	Sylviculture et foresterie Transformation ou commercialisation de produits agricoles
<b>Agricole résidentiel</b>	Certains secteurs déstructurés en zone agricole et caractérisés par une concentration de fonctions à caractère résidentiel.	Résidentielle de faible densité	Activités agricoles Activités récréatives de type extensif Foresterie
<b>Agricole récréative</b>	Secteurs de la zone agricole caractérisés par la présence de sites voués à la conservation en raison d'une reconnaissance d'un potentiel récréatif appuyé sur les ressources fauniques ou floristiques.	Agriculture et récréation (double dominance) Observation et interprétation	Protection des ressources environnementales Réseau récréatif Ouvrages écologiques de soutien au milieu naturel

<b>Agro-touristique</b>	Cette affectation est destinée prioritairement à l'agriculture, tout en assurant la protection et le développement des sites touristiques adjacents.	Agriculture	Infrastructures touristiques Camping, golf, parcs, etc.
<b>Agricole conservation</b>	Secteurs de la zone agricole caractérisés par la présence de sites voués à la conservation en raison d'une reconnaissance d'un potentiel faunique. La préservation et le développement de la fonction agricole sont favorisés sur l'ensemble de ce territoire, tout en favorisant également les activités liées à la conservation.	Agriculture Activités et ouvrages reliés à la conservation et à la mise en valeur des ressources environnementales	Activités récréatives Réseaux d'utilité publique Voies d'accès
<b>Conservation récréative</b>	Secteurs d'intérêts (conservation et récréation).	Aménagements récréatifs légers Activités de mise en valeur de la faune ou ressources naturelles Récrotourisme	Activité récréative extensive
<b>Site naturel</b>	Territoire dont le potentiel écologique représente un intérêt particulier. Affectation qui vise au maintien du caractère naturel du milieu (et non à la protection intégrale). Donc certaines activités peuvent être autorisées.	Interprétation de la nature Culture Récration extensive	Agriculture Coupe de bois Récration intensive
<b>Rurale</b>	Secteurs situés dans des aires destinées à la fonction résidentielle (qui ne sont pas incluses dans les périmètres d'urbanisation).	Développement résidentiel Commerciale Culture, élevage	Développement industriel
<b>Commerciale</b>	Espace occupé à des fins commerciales ou destiné à ce type de développement.	Usages commerciaux	Habitation Équipement institutionnel Activité récréative intensive Équipement et réseau d'utilité publique
<b>Industrielle</b>	Espace occupé à des fins industrielles (extraction et transformation de matières premières, production de produits finis ou semi-finis, activités de transports, gestion des déchets, etc.) ou destiné à ce type de développement.	Usages industriels	Récration extensive Commerce de support Utilités publiques
<b>Récréative/ Villégiature</b>	Territoire assigné au développement de la villégiature. Secteurs souvent caractérisés par la présence de résidences secondaires.	Résidentielle (faible densité) Villégiature Agritouristique	Activités commerciales selon certaines conditions restrictives
<b>Réserve amérindienne</b>	Les réserves amérindiennes ne font pas partie du territoire des MRC. Le gouvernement local de la réserve dispose d'une autonomie en matière de planification et d'aménagement du territoire.		
<b>Riveraine</b>	Correspond généralement à des secteurs voués anciennement à l'agriculture. Sites situés évidemment en bordure de cours d'eau.	Résidentielle (permanente et saisonnière)	Activités liées à l'agriculture au sens de la LPTAA Mise en valeur par le reboisement Fonctions récréatives et activités commerciales liées à ces fonctions

L'utilisation des SAR et autres sources disponibles a permis d'identifier les tendances de développement actuelles et prévues pour les 10 prochaines années. Ces sources ont permis d'identifier plusieurs aspects du développement appréhendé :

- les tendances d'urbanisation caractérisant le territoire de chaque MRC ou ville du tronçon;
- les zones de développement résidentiel prévues : on entend par là les aires d'expansion urbaine – agrandissement des périmètres d'urbanisation – et les zones prioritaires de développement résidentiel des MRC ou des villes. Les zones prioritaires de développement sont définies par les MRC selon des critères précis : prévisions démographiques, statistiques sur la construction résidentielle des dernières années, espace disponible à l'intérieur des périmètres urbains, contraintes naturelles ou anthropiques à l'utilisation du sol, etc. Les SAR permettent donc de prévoir assez précisément l'évolution du parc résidentiel pour un secteur donné;
- le développement prévu à l'intérieur des zones de villégiature. Plusieurs secteurs de villégiature se trouvent le long des rives du Saint-Laurent et à l'intérieur de la zone inondable. Ces secteurs sont propices à la construction de résidences secondaire et permanente. Il est à noter que pour plusieurs secteurs de villégiature, on observe une transformation des résidences secondaires en résidences permanentes;
- le développement prévu des zones industrielles;
- le développement prévu des secteurs commerciaux;
- les projets de conservation (sites protégés) actuellement prévus ou en cours d'évaluation.

### **2.4.1 Cartographie**

La cartographie des grandes affectations du territoire entre Cornwall et Trois-Rivières a été établie principalement à partir des schémas d'aménagement révisés des MRC et des plans d'urbanisme des villes (1999-2002). Pour établir la cartographie des affectations du sol de Montréal, nous avons utilisé la carte des grandes affectations du sol et densités d'occupation produite par la Communauté urbaine de Montréal (2002). Pour Longueuil, nous avons notamment utilisé le schéma d'aménagement révisé (1998) de l'ancienne MRC de Champlain. Pour Trois-Rivières, nous avons utilisé une carte d'affectation des sols présente dans le

rapport de Robitaille (1998). Enfin, pour les townships ontariens de Cornwall, Charlottenburgh et Lancaster – ceux-ci faisant désormais partie de l'unité plus large des Cantons Unis de Stormont, Dundas et Glengarry – nous avons utilisé le rapport technique de Jourdain *et al.* (1995).

Le Tableau 2 identifie la provenance de l'information présentée pour chacune des MRC qui recourent notre domaine d'étude.

**Tableau 2 : Provenance de l'information**

MRC / Villes / Cantons	Schéma disponible	Type*	Année
Assomption (MRC)	√	SAR	2000
Bas-Richelieu (MRC)	√	PSAR 1	2000
Beauharnois-Salaberry (MRC)	√	SAR	2000
Bécancour (MRC)	√	SAR	2000
<b>Stormont, Dundas et Glengarry (cantons unis)</b>			
D'Au-tray (MRC)	√	PSAR 1	1997
Haut Saint-Laurent (MRC)	√	SAR	2000
Les Moulins (MRC)	√	SAR	2002
Lajemmerais (MRC)	√	SAR	2001
Longueuil (ville)	√	SAR (MRC de Champlain)	1999
Maskinongé (MRC)	√	SAR	2001
Montréal (ville)	√	Plan d'urbanisme	1987
Nicolet-Yamaska (MRC)	√	PSAR 1	1999
Roussillon (MRC)	√	SAR	2001
Trois-Rivières (ville)	√	Premier schéma d'aménagement	1987
Vaudreuil-Soulanges (MRC)	√	PSAR 2	2002

\* SAR : Schéma d'aménagement révisé

PSAR 1 : Premier projet de schéma d'aménagement révisé

PSAR 2 : Second projet de schéma d'aménagement révisé

## 2.5 Cartographie des territoires à statut particulier

Les territoires à statut particulier suivants ont été identifiés et mis en carte : les parcs (nationaux, récréotouristiques, régionaux, *etc.*), les aires protégées (refuges fauniques, réserves nationales de faune, sites protégés par la fondation de la faune du Québec, sites protégés par une charte d'organisme privé), les réserves écologiques, les refuges d'oiseaux migrateurs, les sites

d'aménagement faunique (ex. : Canards Illimités), les aires de concentration des oiseaux aquatiques et l'habitat du rat musqué.

Cette cartographie a été établie en utilisant un fichier numérique provenant du MEQ (parcs, aires protégées, etc.) et un fichier numérique provenant de Canards Illimités (sites d'aménagement faunique). L'utilisation des schémas d'aménagement révisés des MRC a permis une détermination plus précise de l'emprise des sites protégés.

## **2.6 Fiche descriptive**

La fiche descriptive est proposée à titre d'aide pour l'interprétation des cartes thématiques. Elle fait essentiellement ressortir les faits saillants propres à chacun des thèmes abordés, aidant du même coup le lecteur à optimiser sa quête de renseignements.

### **2.6.1 Occupation des sols**

La fiche descriptive comprend une partie qui traite des principales caractéristiques de l'occupation des sols de la MRC ou de la ville. Celle-ci vise à décrire précisément les activités et les usages qui caractérisent actuellement les rives et la plaine inondable du Saint-Laurent. Dans la première partie de cette rubrique sont décrites les grandes lignes de l'occupation des sols. La seconde partie traite du développement urbain de la MRC ou de la ville. Dans cette dernière sont abordés des thèmes tels les tendances d'urbanisation, le type de développement présent sur le territoire, les noyaux urbains et les activités qui les caractérisent (résidentiel, commercial, industriel, villégiature, etc.), les secteurs déstructurés et les secteurs où l'on observe des pressions de développement. Pour certaines MRC ou villes dont les schémas étaient plus complets, il a été possible de dresser un portrait plus précis des différents secteurs urbains.

#### **2.6.1.1 Données disponibles**

Même s'il existe de nombreuses cartes de la végétation et de l'occupation du sol au niveau du fleuve ou de ses rives, il reste difficile de les utiliser et ce, pour plusieurs raisons. Les cartes d'occupation des sols qu'on trouve à l'occasion dans les MRC se présentent parfois dans des formats difficilement réutilisables quand elles ne sont pas tout simplement désuètes. De plus, leur disponibilité n'est pas toujours garantie. Plus important, leurs concepteurs étant différents, les cartes d'occupation des sols provenant des MRC ne présentent bien souvent aucune uniformité.

C'est au Service canadien de la Faune (SCF) que nous avons trouvé une carte d'occupation du sol qui constitue les assises de la carte actuelle. Il s'agit d'un bilan des habitats et de l'occupation du sol dans le sud du Québec dont la réalisation s'inscrit dans le cadre du programme extensif de conservation du [Plan Conjoint des Habitats de l'Est](#), un des volets du [Plan Nord-Américain de Gestion de la Sauvagine](#) (Bélanger *et al.*, 1999). La carte est établie à partir de six images satellites Landsat Thematic Mapper d'une résolution de 30 m, acquises au cours des périodes estivales de 1993 et 1994. Une étape de validation a ensuite été réalisée à l'aide de mosaïques d'ortho-photos, de cartes topographiques vectorielles numériques à l'échelle 1 : 50 000 de 1995, d'autres images satellites en couleurs réelles de 1999 et de notes de terrain prises pendant la campagne d'automne 2002 sur la cueillette de données relatives à l'érosion des berges.

Bon nombre de pixels de la carte originale ont ainsi fait l'objet d'une validation et leur affectation était changée au besoin. Cette technique a permis de reclasser beaucoup de pixels non classés ou encore, mal classés, augmentant du même coup la précision de la carte de l'occupation des sols. Nous avons ensuite transposé sur la carte l'ensemble des routes se situant dans la plaine inondable. Enfin, la vectorisation de la carte originale nous a permis d'ajuster les polygones des affectations à la réalité du terrain en utilisant les photos aériennes ortho-redressées comme base de comparaison.

La carte d'occupation des sols présentée dans ce rapport s'avère la version bonifiée – revue et complétée – de la version précédente livrée dans Doyon *et al.* (2003). Cette carte a tiré profit d'activités d'actualisation épisodiques de sorte que nous disposons actuellement d'une cartographie beaucoup plus nuancée, surtout à l'intérieur du périmètre d'urbanisation des municipalités, lesquelles représentent les zones critiques en cas d'inondations.

Toutes ces étapes de validation et de corrections réalisées grâce au recoupement d'informations dont nous disposons ont permis de bonifier la carte originale du SCF pour donner une répartition précise des principales formes d'occupation du sol. En dressant ainsi ce profil de la plaine inondable, nous dotons les intervenants du milieu d'un puissant outil de gestion de leur territoire.

## **2.6.2 Affectations du territoire**

Pour chaque MRC ou ville du tronçon, la cartographie des affectations du territoire a été effectuée en utilisant les sources les plus actuelles et les plus précises (*cf.* section 2.4.1). Les

limites de la plaine inondable de récurrence 1-20 ans sont présentes sur les cartes globales des MRC ou des villes. Pour ce qui est des cartes particulières aux aires d'expansion urbaine, ce sont les limites de la plaine inondable de récurrence 1-100 ans qui sont représentées. Afin d'assurer une vue d'ensemble du territoire riverain du fleuve Saint-Laurent, la cartographie des affectations des terres déborde à plusieurs endroits les limites de la plaine inondable présentées sur les cartes.

La fiche descriptive comprend en premier lieu une description des faits saillants concernant les affectations le long des rives du Saint-Laurent et dans la zone inondable. On y décrit les principales affectations présentes sur le territoire et leurs caractéristiques ainsi que les objectifs et orientations visés par les MRC ou les villes. Ensuite, la fiche comprend une analyse de l'évolution du parc résidentiel prévue pour les 10 prochaines années. Cette analyse est fondée sur des données concernant les espaces disponibles à des fins de développement, les zones d'expansion urbaine, les zones prioritaires de développement résidentiel et les zones de développement de la villégiature.

Pour chaque MRC ou ville, les aires d'expansion prévues ont été cartographiées précisément sur les cartes d'affectations des terres et font même l'objet de cartes plus détaillées. Les aires d'expansion ainsi représentées correspondent autant à des zones d'agrandissement des périmètres urbains qu'à des zones prioritaires de développement résidentiel. Ces zones feront l'objet de développement de type résidentiel au cours des 10 prochaines années.

Même si le développement résidentiel s'effectue principalement à l'intérieur des zones identifiées plus haut, il est fort probable que d'autres secteurs riverains et situés en zone inondable puissent faire l'objet de nouvelles constructions. La connaissance des affectations du territoire et des fonctions généralement permises par les MRC (Tableau 1), permet d'appréhender le type de développement qui sera effectué sur chaque partie du territoire. Ainsi, dans une zone assignée à une affectation agricole-résidentiel par exemple, la fonction résidentielle de faible densité est généralement privilégiée alors qu'elle est pratiquement interdite en zone agricole proprement dite. La connaissance des affectations a l'utilité d'offrir un portrait global du développement potentiel du territoire.

Enfin, la fiche descriptive comprend des informations concernant les projets résidentiels déjà amorcés ou prévus. Bien que les projets de développement ne soient pas tous de type résidentiel, ce sont surtout ceux-ci qui sont décrits par les MRC dans leur schéma d'aménagement. Les projets de développement autres, commercial ou industriel par exemple,

sont décrits et explicités principalement dans les plans d'urbanisme des municipalités locales. Le temps ne nous a malheureusement pas permis d'effectuer une analyse de ces documents de planification.

### **2.6.3 Sites protégés actuels et futurs**

La cartographie des sites protégés actuels et futurs a été effectuée en utilisant l'information contenue dans différents fichiers numériques provenant du MEQ et de Canards Illimités et en déterminant précisément l'emprise de chaque site protégé. Plusieurs sources cartographiques ont été utilisées à cette fin : les cartes comprises dans les schémas d'aménagement révisés et les plans d'urbanisme, plusieurs cartes des aires protégées se trouvant sur le site Internet du MEQ<sup>2</sup> et des cartes provenant du site Internet de Saint-Laurent Vision 2000<sup>3</sup>.

La fiche descriptive comprend l'énumération des sites protégés du territoire ayant un statut de protection légal. L'utilisation des schémas d'aménagement et des plans d'urbanisme a ensuite permis d'identifier les sites d'intérêt faunique ou écologique identifiés par les MRC ou villes. Ces sites ne sont pas cartographiés sur les cartes de sites protégés. Les sites d'intérêt faunique ou écologique correspondent la plupart du temps à des secteurs auxquels les MRC ont assigné une affectation de conservation. Afin de localiser les sites d'intérêt faunique ou écologique de même que les secteurs correspondant à une affectation de conservation – cela inclut les affectations conservation récréative et site naturel – le lecteur devra référer aux cartes d'affectations des terres correspondantes. Enfin, la fiche descriptive comprend des informations concernant les projets de conservation ou de sites protégés. La cartographie des projets de sites protégés est présente sur les cartes de sites protégés actuels et futurs. L'emprise des sites de conservation prévus est présentée à titre indicatif seulement.

### **2.6.4 Application de la politique de gestion des rives et du littoral**

La fiche descriptive comprend une partie qui traite de l'application par les MRC des politiques gouvernementales concernant les rives et le littoral. Le cadre réglementaire principal devant être intégré par les MRC ou villes dans leur document de planification est celui de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Les principales caractéristiques de

---

<sup>2</sup> [http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/repertoire/index.htm](http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/repertoire/index.htm)

<sup>3</sup> [http://www.slv2000.qc.ca/plan\\_action/phase2/biodiversite/habitats/carte1\\_sites\\_f.htm](http://www.slv2000.qc.ca/plan_action/phase2/biodiversite/habitats/carte1_sites_f.htm)

cette politique sont décrites à la section 2.3.3. Dans la fiche descriptive, on retrouve donc les informations concernant : l'application de cette politique, l'adaptation qui en est faite selon le contexte territorial, la mise en place de plan de gestion des rives et du littoral et autres normes réglementaires visant la gestion des zones inondables et d'érosion. Enfin, lorsque l'information était disponible, nous avons fait le point sur l'avancement des travaux de cartographie des zones inondables 1-20 ans et 1-100 ans pour chaque MRC ou ville.

### **3 Sites de baignade**

---

On dresse aux lignes suivantes un bilan de la situation des sites de baignade que l'on rencontre sur les berges du Saint-Laurent entre Cornwall et Trois-Rivières. Les aires récréatives, lesquelles comprennent les parcs municipaux et autres terrains de sport, ne font pas l'objet de la présente discussion sauf si ces endroits sont également exploités pour des fins de baignade. Le cas particulier des marinas constitue pour sa part un thème repris par le groupe de travail oeuvrant à la navigation de plaisance.

La section suivante présente les résultats d'un dénombrement des sites de baignade accompagné de l'estimation de l'importance de l'activité économique qu'ils génèrent. On propose ensuite une réflexion portant sur la pertinence d'établir un indicateur de performance rattaché aux sites de baignade. Il convient toutefois de débiter ce propos en définissant ce que représente un tel site.

#### **3.1 Définition**

Un site de baignade se veut simplement un endroit d'un lac ou d'un cours d'eau où l'on peut se baigner, la baignade faisant partie des usages récréatifs de l'eau. Au-delà de la plage où d'autres activités nautiques pourraient être pratiquées, le concept de la baignade est intrinsèque à ce type de site. Naturellement, il exclut les plages où la baignade est interdite – généralement en raison de la mauvaise qualité de l'eau – même si des installations temporaires ou permanentes s'y retrouvent. Que l'on y pratique des activités comme le kayak, le canoë ou la planche à voile ne suffit pas à désigner l'endroit comme un site de baignade. En conséquence, les sites où l'on fait exclusivement la location d'embarcations de toutes sortes sont considérés comme des parcs récréatifs qui n'entrent pas à proprement parler dans la catégorie des sites de baignade.

#### **3.2 Dénombrement**

Un dénombrement des sites de baignade a été réalisé afin de pouvoir jauger l'importance de l'activité économique qu'ils génèrent. L'inventaire se limite toutefois aux plages publiques, *i.e.* les sites exploités à des fins de baignade et accessibles au public, laissant ainsi de côté tous les sites de baignades privés ou improvisés qui se comptent probablement par centaines sur les abords du fleuve. Le Tableau 3 fait état du dénombrement alors que la Figure 4 montre la

localisation de tous les sites de baignade inventoriés. Il est intéressant de remarquer que l'on compte parmi les sites répertoriés un certain nombre de plages ne faisant pas l'objet d'un suivi de la qualité de l'eau de la part du ministère de l'Environnement du Québec dans le cadre du programme Environnement – Plage.

**Tableau 3 : Sites de baignade publics sur le fleuve Saint-Laurent entre Cornwall et Trois-Rivières**

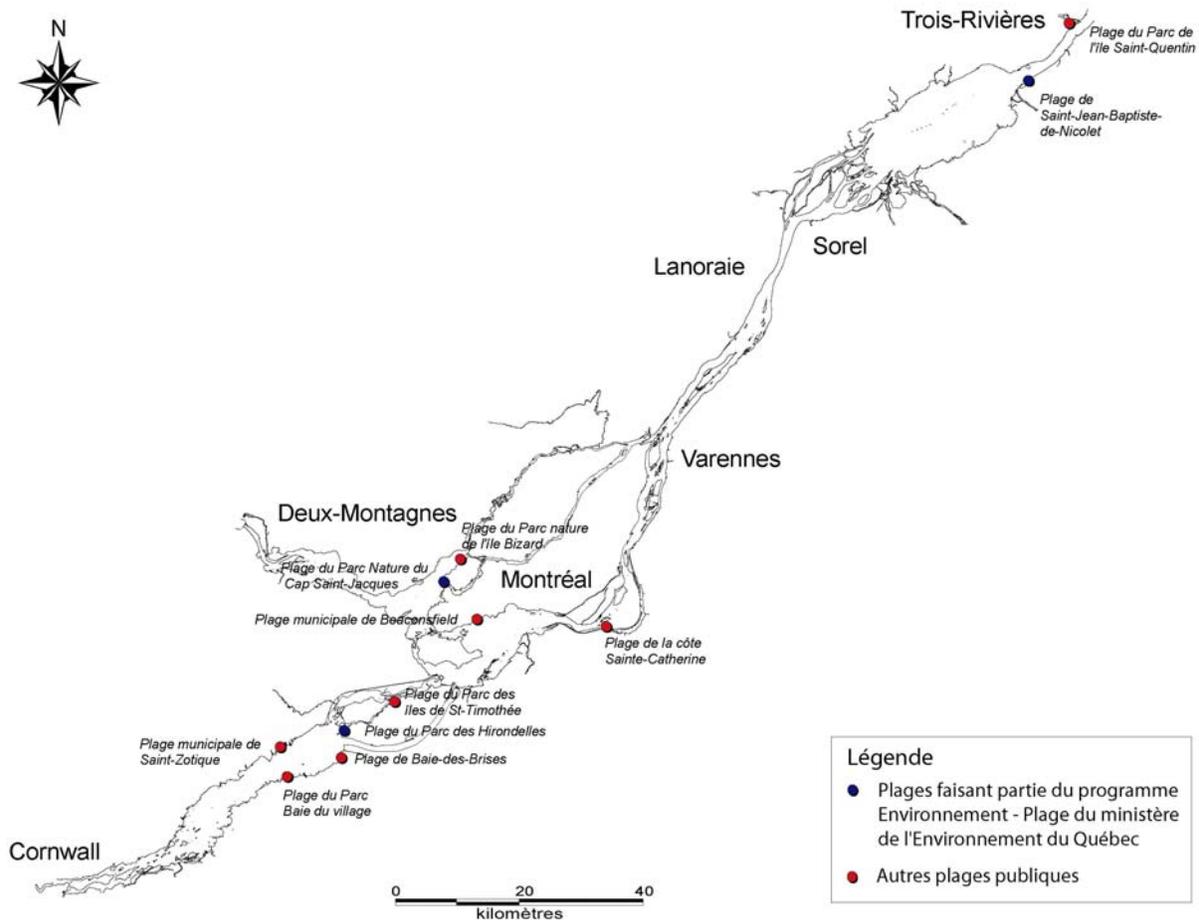
Municipalités	Plage	Plan d'eau	Qualité de l'eau	Contrôle de la qualité de l'eau	Infrastructures
<b>St-Anicet</b>	Plage du Parc Baie du village (quai fédéral)	Lac St-François	Bonne	Oui. Programme Environnement - Plage du MEQ	
<b>St-Zotique</b>	Plage municipale de St-Zotique	Lac St-François	Excellente	Oui. Programme Environnement - Plage du MEQ	
<b>St-Timothée</b>	Plage du Parc des îles de St-Timothée	Fleuve St-Laurent	Excellente	Analyses d'eau effectuées par un laboratoire accrédité par le MEQ	Modules de jeux pour enfants, aires de pique-nique, centre de location nautique pour embarcations légères, chalet de service, casse-croûte et toilettes
<b>Ste-Catherine</b>	Plage de la Côte Ste-Catherine	Fleuve St-Laurent	Bonne		
<b>St-Jean-Baptiste-de-Nicolet</b>	Plage de St-Jean-Baptiste-de-Nicolet	Fleuve St-Laurent	Passable	Non. Pas d'affiches interdisant la baignade ou encore indiquant la qualité de l'eau	Site non aménagé
<b>Salaberry-de-Valleyfield</b>	Plage du Parc des Hirondelles	Fleuve St-Laurent	Pas affiché	Non	Quelques installations: casse-croûte, tables à pique-nique, poubelles
<b>Trois-Rivières</b>	Plage du Parc de l'île St-Quentin	Confluence de la rivière St-Maurice et du fleuve St-Laurent	Passable	Non. Plusieurs affiches indiquent "Défense de se baigner"	Quelques installations: casse-croûte, tables à pique-nique, poubelles
<b>St-Stanislas-de-Kostka</b>	Plage de Baies-Brises	Lac St-François	Pas affiché	Non. Affiche qui indique "Baignade à vos risques"	Quelques installations: tables, bar, salle de billard
<b>Montréal</b>	Plage du Parc nature du Bois de l'île Bizard	Lac des Deux-Montagnes	Excellente	Oui. Programme Environnement - Plage du MEQ	Infrastructures importantes
<b>Montréal</b>	Plage du Parc nature du Cap St-Jacques	Lac des Deux-Montagnes	Excellente	Oui. Programme Environnement - Plage du MEQ	Infrastructures importantes
<b>Montréal</b>	Plage municipale de Beaconsfield	Lac St-Louis	Bonne (quand le niveau du lac est élevé)	La ville de Montréal effectue des tests de qualité de l'eau. Affiche interdisant la baignade	Jeux, tables à pique-nique, stationnement

### 3.3 Pertinence d'un indicateur de performance lié aux plages

#### 3.3.1 Activité économique

Malgré des recherches assez élaborées, nous n'avons pas trouvé de document faisant état de l'activité économique reliée aux plages publiques le long du Saint-Laurent. L'absence de documentation sur le sujet est interprétée comme révélatrice d'une activité plutôt marginale en

terme d'importance économique. Le nombre peu élevé de plages répertoriées en bordure du fleuve laisse croire également qu'il s'agit d'un type d'activité dont l'économie ne représente qu'une fraction de la valeur des dommages que pourrait subir l'ensemble du parc résidentiel lors d'une inondation.



**Figure 4 : Localisation des sites de baignade publics aux abords du fleuve entre Cornwall et Trois-Rivières**

Évaluer l'activité économique reliée aux sites de baignade constitue un exercice laborieux si l'on considère que les informations nécessaires à cette fin sont difficiles à recueillir. En effet, la nature des activités qu'on y pratique étant saisonnière, il est fréquent de se buter, lors de recherches effectuées par voie téléphonique, à des répondants donnant pour seule information la date de réouverture pour la prochaine saison. N'ayant pu trouver des données pertinentes au moment de faire cette analyse, nous n'avons pu procéder à l'évaluation de l'activité économique reliée aux sites de baignade.

Nous avons plutôt choisi d'estimer la perte que pourrait encourir un plan de régularisation des niveaux d'eau défavorable à l'exploitation des sites de baignade. Pour les besoins de la démonstration, cette perte pourrait, de façon tout à fait arbitraire, être fixée à 20% des jours de baignade. L'on comprendra qu'un plan de régularisation qui causerait la perte de près du quart des jours de baignade pendant la belle saison – en raison de niveaux d'eau trop hauts ou trop bas – serait extrêmement défavorable à l'exploitation de tels sites. À nouveau, nous tenons à souligner que cet exemple relève de la pure fiction et ne sert qu'à illustrer le propos qui suit.

Les revenus bruts directement générés par l'exploitation de l'ensemble des sites présentés au Tableau 3 dépassent quelque peu les \$ 850 000 par saison. Pour sa part, le nombre de baigneurs dépasse légèrement la barre des 185 000 (Tableau 4). L'on doit toutefois s'en tenir uniquement aux sites qui sont situés à l'intérieur du domaine d'étude. Également, ne doivent être pris en considération que les sites qui seraient affectés par d'éventuelles modifications au plan de régularisation actuel des niveaux d'eau.

**Tableau 4 : Données sur la fréquentation des sites de baignade publics situés aux abords du fleuve**

Municipalités	Plage	Fréquentation	Tarif (\$)	Revenus (\$)	Ouverture	Durée de la saison (jrs)
<b>St-Anicet</b>	Plage du Parc Baie du village (quai fédéral)	25 000	0	0	ND	75
<b>St-Zotique</b>	Plage municipale de St-Zotique	35 000	8	280 000	mi-juin - fin août	75
<b>St-Timothée</b>	Plage du Parc des îles de St-Timothée	40 554	5	202 770	mi-juin – début septembre	75
<b>Ste-Catherine</b>	Plage de la Côte Ste-Catherine	20 000	3	60 000	mi-juin - fin août	75
<b>St-Jean-Baptiste-de-Nicolet</b>	Plage de St-Jean-Baptiste-de-Nicolet	2 000	0	0	ND	75
<b>Salaberry-de-Valleyfield</b>	Plage du Parc des Hirondelles	2 000	0	0	ND	75
<b>Trois-Rivières</b>	Plage du Parc de l'île St-Quentin	7 500	5	37 500	ND	75
<b>St-Stanislas-de-Kostka</b>	Plage de Baie-des-Brises	1 200	0	0	Mai à octobre	90
<b>Montréal</b>	Plage du Parc nature du Bois de l'Île Bizard	12 000	0	0	ND	75
<b>Montréal</b>	Plage du Parc nature du Cap St-Jacques (Pierrefonds)	40 000	7	280 000	15 juin au 11 août	57
<b>Montréal</b>	Plage municipale de Beaconsfield	0	0	0	7 juin au 24 août	78

Parmi les 11 sites répertoriés, deux d'entre eux – plage du Parc nature du Cap Saint-Jacques et plage du Parc nature de l'Île Bizard – sont situés au lac des Deux-Montagnes (Figure 4). Or, les fluctuations des niveaux d'eau au lac des Deux-Montagnes sont davantage liées aux conditions d'écoulement de la rivière des Outaouais et relativement indépendantes de la régularisation du débit du fleuve exercée par le barrage de Moses-Saunders (Champoux *et al.*, 2003).

Parmi les 9 autres sites, trois sont situés légèrement à l'extérieur des tronçons du domaine accueillant les simulations hydrodynamiques (Figure 4). Il s'agit de la plage du Parc des îles de Saint-Timothée, de la plage de la Côte Sainte-Catherine et de la plage du Parc de l'Île Saint-Quentin. Étant situés en dehors du domaine directement visé par l'effort de modélisation, ces sites échappent à toute possibilité qu'offrent les modèles numériques de quantifier d'éventuels impacts dus à l'érosion ou aux inondations.

Le site de la plage du Parc des îles de Saint-Timothée est de toute façon situé dans le bras menant à la centrale de Les Cèdres, laquelle turbine le débit résiduel du fleuve – *i.e.* le débit qui ne transite pas par le barrage de Beauharnois. Le niveau d'eau à cet endroit est principalement contrôlé par la centrale de Les Cèdres qui est opérée par Hydro-Québec.

Quatre autres sites sont situés au lac Saint-François : la plage municipale de Saint-Zotique, la plage du Parc Baie du village, la plage de Baie-des-Brises et la plage du Parc des Hirondelles. À ces endroits, le niveau de l'eau ne connaît qu'une faible variation inter-annuelle, de l'ordre de  $\pm 15$  cm (Bouchard et Morin, 2000) de sorte que les impacts escomptés nous semblent *a priori* sans grande importance.

De tous les sites répertoriés au Tableau 3, seulement 2 sites sont **à la fois** situés dans la zone concernée par l'étude **et** susceptibles d'être affectés par de possibles changements au plan de régularisation : la plage municipale de Beaconsfield, au lac Saint-Louis, et la plage de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, située à l'exutoire du lac Saint-Pierre. Or, la plage municipale de Beaconsfield est temporairement fermée en raison de la mauvaise qualité de l'eau. Quant à la plage de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, elle n'est visitée que par environ 2 000 baigneurs par été, mais l'accès y est gratuit. C'est donc dire que les revenus potentiellement perdus par un hypothétique plan de régularisation défavorable se limitent à environ \$ 400 :

$20\% \times 2\ 000$  baigneurs = **400 baigneurs**;

$400$  baigneurs /  $2$  baigneurs par auto = **200 automobiles**;

$200$  automobiles  $\times$  \$2 stationnement par auto = **\$ 400**.

Ce montant moyen peut bien sûr fluctuer d'une année à l'autre selon la température et l'ensoleillement. Il peut aussi changer plus radicalement, à la baisse comme à la hausse, avec la fermeture de plages existantes ou l'ouverture de nouvelles plages (*cf.* section 3.3.2).

Considérant le nombre relativement restreint de plages existantes, leur achalandage, l'activité économique qu'elles représentent et le potentiel de pertes qu'un plan de régularisation défavorable peut causer, il ne nous semble aucunement pertinent d'établir un indicateur de performance qui tiendrait compte de tels sites dans notre étude. Cela ne veut pas dire que ce type d'activité est considéré comme étant sans intérêt, mais simplement que l'impact d'un mauvais plan de gestion à l'égard des plages serait de quelques ordres de grandeur inférieur aux dommages qui pourrait survenir au parc résidentiel à la suite d'une inondation. Dans un contexte plus global, on comprend que les coûts impliqués sont moins significatifs. L'exercice s'avère donc moins intéressant, aussi préférons-nous concentrer nos efforts sur des indicateurs de performance qui comportent de plus grandes implications sociales ou économiques.

### **3.3.2 Sites potentiels de baignade**

« Dans la région de Montréal, les données recueillies en 1999 et 2000 montrent que la baignade pourrait ne présenter aucun problème en amont de l'archipel, soit dans les eaux du lac des Deux-Montagnes et du lac Saint-Louis. Les plages du Cap Saint-Jacques et de l'île Bizard sont d'ailleurs très achalandées. La plage du parc Jean-Drapeau, sur l'île Notre-Dame, offre aussi une eau d'excellente qualité. Parmi les sites potentiels de baignade étudiés par le MEQ, ceux de la région de l'archipel de Boucherville, utilisés de façon occasionnelle par la population locale, présentent généralement une bonne qualité d'eau. Cependant, ceux sous l'influence de l'effluent de la station d'épuration de Montréal, laquelle rejette sans désinfection les eaux usées traitées de 1,8 millions de personnes, sont impropres à la baignade et même aux autres usages récréatifs. Cette contamination s'étend jusque dans le lac Saint-Pierre et persiste jusqu'à la hauteur de Gentilly, à environ 125 km en aval de Montréal<sup>4</sup>. »

L'aménagement de nouvelles plages destinées à la baignade n'en est qu'à l'étape de projet. L'ouverture de nouvelles plages au cours des prochaines années demeure donc hypothétique. Autre facteur à considérer, l'ouverture d'une nouvelle plage ne signifie pas automatiquement qu'il y aura fréquentation immédiate de baigneurs. En effet, il appert que 53 % des riverains du

---

<sup>4</sup> <http://www.rgee.gouv.qc.ca/eau/eaurec/1-3.asp>, page consultée en novembre 2003.

fleuve considéraient en 1995 qu'il est dangereux pour la santé de se baigner dans le Saint-Laurent<sup>5</sup>. Ainsi, l'exercice effectué à la section 3.3.1 demeure valide pour quelque temps. L'impact économique relatif d'éventuels dommages subis par les sites de baignade ne sera significatif que si un nombre beaucoup plus important de plages étaient impliquées.

---

<sup>5</sup> *ibid.*

## 4 Conclusion

---

Ce rapport a permis la production d'un atlas décrivant par le biais de cartes thématiques l'ensemble du territoire de la plaine inondable du Saint-Laurent, de Cornwall à Trois-Rivières. La description du territoire porte notamment sur l'utilisation des sols et les grandes affectations du territoire. Ce recueil de cartes permettra d'appréhender avec plus de justesse les orientations et objectifs de chaque MRC en matière d'aménagement du territoire. Une attention particulière a d'ailleurs été accordée aux éventuels changements qui pourraient survenir au cours des prochaines années au niveau de l'utilisation des sols sur l'ensemble du territoire.

La production d'un inventaire détaillé des sites protégés a également été réalisée. Les sites répertoriés sont présentés sous forme de cartes sur lesquelles apparaissent aussi les projets d'aménagement de sites à caractère écologique, ces derniers ayant aussi fait l'objet d'un dénombrement.

Enfin, nous avons proposé une réflexion portant sur les sites de baignade que l'on trouve le long du Saint-Laurent. Bien que ce thème ne fait pas partie des activités initialement décrites dans le plan de travail de l'an II, son insertion dans le présent rapport se trouvait justifiée par la proximité des sujets qu'on y a abordés. Un dénombrement des sites de baignade a d'abord été réalisé afin d'en évaluer l'importance économique. Nous avons ensuite débattu de la pertinence d'établir un indicateur de performance rattaché aux sites de baignade.

### 4.1 Rappel portant sur les biens livrés

Le Tableau 5 présente l'ensemble des tâches composant les biens qui devaient être livrés à cette étape-ci du projet ainsi que les résultats atteints.

**Tableau 5 : Bilan des biens livrés**

<b>BIENS À LIVRER</b>	<b>ÉTAT DE LA LIVRAISON</b>
Tâche 2.2 <sup>6</sup> – Analyse de l'évolution probable au niveau de l'occupation des sols dans la plaine inondable centennale	Analyse de l'évolution complétée et livrée, le tout accompagné d'une cartographie hautement détaillée de l'occupation des sols, des affectations du territoire et des sites protégés pour chaque MRC

---

<sup>6</sup> La numérotation des tâches reprend celle proposée dans l'entente signée entre le SMC Québec – Section Hydrologie et la CMI.

Ce rapport vient ainsi clore les activités de l'an II du Groupe de travail technique sur les processus littoraux, Division Saint-Laurent fluvial, dans le cadre de l'étude quinquennal du Groupe d'étude internationale sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent (LOFSL). En ce qui concerne Environnement Canada, les travaux de l'an III porteront surtout sur la mise en œuvre des modèles permettant l'appréciation des dommages dûs aux inondations.

## 5 Références bibliographiques

---

- Bélangier, L., Grenier, M. et S. Deslandes (1999).** Bilan des habitats et de l'occupation du sol dans le sud du Québec. Environnement Canada, Service canadien de la faune, région du Québec, site Internet : <http://www.gc.ec.gc.ca/faune/bilan/bilanhabitat.html>.
- Bouchard, A. et J. Morin (2000).** Reconstitution des débits du fleuve Saint-Laurent entre 1932 et 1998. Rapport technique SMC Québec – Hydrologie RT-101, Environnement Canada, Ste-Foy, 71 pages.
- Champoux, O., Morin, J., Doyon, B., Bouchard, A., Dallaire, É., Morin, A., Roy, N. et J.-P. Côté (2003).** Floodplain Mapping of Lake des Deux-Montagnes, Modelling of Wind-Generated Waves for Lake St. Louis and Lake des Deux-Montagnes, Integration of Landside Datasets. Rapport technique SMC Québec – Hydrologie RT-126, Environnement Canada, Ste-Foy, 58 pages.
- Davies, M. H. et N. J. MacDonald (2002).** Erosion Processes in the Lower St. Lawrence River : Data Needs and Physical Processes, Final Report. Rapport préparé par Pacific International Engineering Corp. (Ottawa) pour le compte d'Environnement Canada, Service météorologique du Canada, Division Hydrologie, mars, 157 pages.
- Doyon, B., Morin, A., Roy, N., Côté, J.-P., Morin, J., Champoux, O., Dauphin, D., Marceau, E., Bouchard, A. et J.-F. Cantin (2003).** Avancement des travaux du groupe de travail technique sur les processus littoraux, Rapport final – février 2003. Rapport technique SMC Québec – Hydrologie RT-121, Environnement Canada, Ste-Foy, 80 pages + 6 cartes.
- Goupil, J.-Y. (1998).** Protection des rives, du littoral et des plaines inondables : guide des bonnes pratiques. Service de l'aménagement et de la protection des rives et du littoral, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Québec, 170 pages.
- Heniche, M., Secretan, Y., Boudreau, P. et M. Leclerc (2000).** A two-dimensional finite element drying-wetting shallow water model for rivers and estuaries. *Advances in Water Resources*, 23 : 359-372.
- Jourdain, A., Bibeault, J.-F. et P. Sarrazin (1995).** Synthèse des connaissances sur les aspects socio-économiques du lac Saint-François. Zones d'intervention prioritaire 1 et 2. Rapport technique préparé par le Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada dans le cadre du programme Saint-Laurent Vision 2000.
- Leblanc, B., Morin, A., Roy, N., Champoux, O., Morin, J. et J.-F. Cantin (2002).** Estimation du taux de recul des berges du fleuve St-Laurent entre Montréal et Trois-Rivières. Rapport technique SMC Québec – Hydrologie RT-115, Environnement Canada, Ste-Foy, 28 pages.
- Morin, J. et A. Bouchard (2000).** Les bases de la modélisation du tronçon Montréal / Trois-Rivières. Rapport scientifique SMC Québec – Hydrologie RS-100, Environnement Canada, Ste-Foy, 56 pages.
- Robitaille, J. (1998).** Bilan régional – Pointe-du-Lac – Deschambault. Zone d'intervention prioritaire 12. Centre Saint-Laurent, Conservation de l'environnement, Environnement Canada – Région du Québec, 90 pages.

**Secretan, Y. et M. Leclerc (1998).** MODELEUR : a 2D hydrodynamic GIS and simulation software. Dans : Hydroinformatics 98, V. Babovic et L. C. Larsen (Éds), Proceedings of the Third International Conference on Hydroinformatics (Copenhagen), vol. 1, pp. 425-432.

## **Annexes**

---



Le Haut-Saint-Laurent

## Profil du territoire riverain de la MRC



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section



## Description du territoire

<b>Horizon de planification</b>	Schéma révisé en 2000, prochaine révision en 2010
<b>Population</b>	21 307(1986), 21 864 (1991), 22 007 (1996)
<b>Municipalités riveraines</b>	Akwesasne (réserve amérindienne), Dundee, Saint-Anicet et Sainte-Barbe.

## 1. Occupation des sols

### Caractéristiques principales

- Les îles du lac Saint-François se trouvant sur le territoire de la MRC sont principalement caractérisées par des zones de milieu naturel ou humide.
- On retrouve une importante zone de marais le long des berges du lac Saint-François (au sud ouest de la MRC).
- Le gouvernement est propriétaire d'une bande de terres riveraines en bordure du lac Saint-François.

### Développement urbain

- Le secteur bordant le lac Saint-François est une importante zone d'activités de villégiature où sont présents quelques petits secteurs résidentiels de faible densité.
- On note la présence de plusieurs résidences secondaires à l'intérieur de la bande riveraine du lac Saint-François. On y retrouve principalement des chalets et des résidences saisonnières. La MRC indique à ce sujet que les rives du lac Saint-François sont occupées à 70% par des chalets et résidences secondaires.
- La MRC souligne une tendance à la transformation des chalets en résidences secondaires et, à l'ultime, en résidences permanentes.

## 2. Affectations du territoire et évolution prévue

### Affectations des terres dans la plaine inondable

- Une grande partie des rives de la MRC correspond à l'affectation récréative. Ce territoire est assigné au développement de la villégiature. On y privilégie le développement récréatif et récréotouristique d'envergure régionale. Les territoires visés se caractérisent principalement de milieux humides. Les activités permises sont limitées à la récréation, la chasse, la pêche et des équipements récréatif légers (par exemple les sentiers de randonnée).
- L'affectation urbaine est aussi présente sur le tronçon et celle-ci correspond au périmètre d'urbanisation de la municipalité de Sainte-Barbe.
- À un petit secteur riverain au lac Saint-François correspond une affectation commerciale (de villégiature) qui désigne les espaces de commerces et de services complémentaires à la vocation résidentielle de villégiature. La MRC souhaite consolider ce pôle commercial et permet donc l'implantation d'activités liées au commerce ou au résidentiel de faible densité.

### Parc résidentiel

- Les périmètres urbains de la MRC disposent de l'espace disponible pour satisfaire le développement résidentiel prévu sur un horizon de 10 ans.
- Aucune aire d'expansion urbaine n'est prévue en bordure du fleuve dans la MRC.



- La MRC a identifié des espaces disponibles au développement résidentiel à l'intérieur du périmètre urbain de Saint-Anicet. L'un des secteurs est riverain au lac Saint-François.
- À l'intérieur des zones de villégiature, l'implantation de résidences secondaires ou permanentes est possible en raison du caractère résidentiel dominant de villégiature. L'affectation résidentielle de faible densité est permise.

#### Projets

- Les propriétaires des terrains et zones marécageuses adjacentes à la Réserve nationale de faune veulent rendre disponibles ces espaces pour les fins de développement domiciliaire. La volonté de la MRC est toute autre, elle désire conserver ces zones d'intérêt faunique. Le schéma d'aménagement révisé constitue donc le seul frein au développement dans ce secteur.

### 3. Territoire ayant un statut particulier

#### Sites protégés

- Lac Saint-François : réserve nationale de faune;
- Huit aménagements fauniques de Canards Illimités.

#### Sites d'intérêt écologique identifiés par la MRC

- Les marais et milieux humides adjacents à la Réserve nationale de faune constituent des territoires d'intérêt faunique. La MRC leur a attribué une affectation de conservation et indique que les municipalités devront prévoir les mécanismes de protection appropriés.

#### Projets

- Il n'y a actuellement aucun projet de conservation prévu sur le territoire de cette MRC.

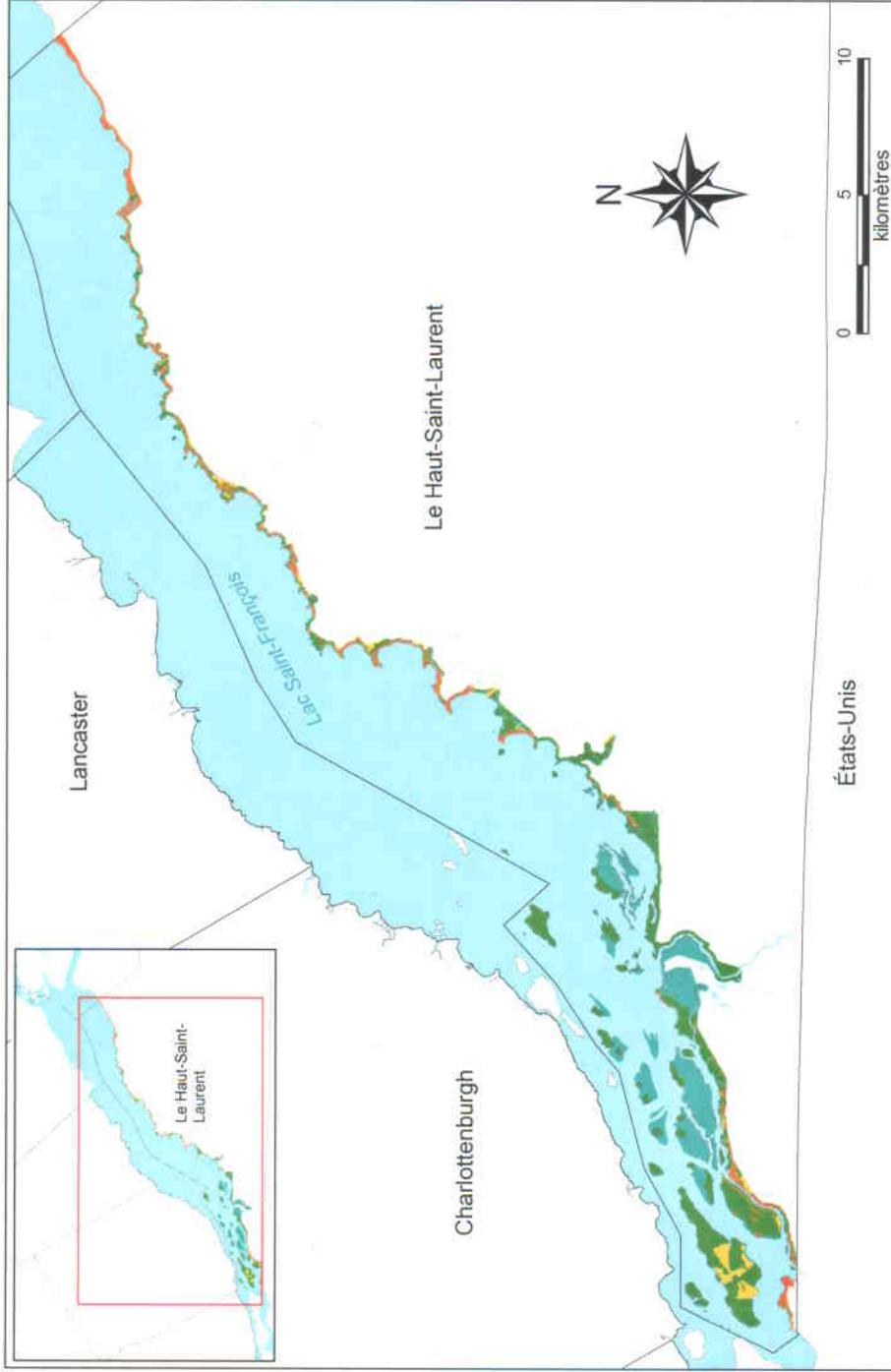
### 4. Zones inondables : dispositions réglementaires

#### Normes d'implantation en zone inondable

- La MRC applique les dispositions relatives à la *Politique de protection des rives, du littoral et des zones inondables*.
- La cartographie de la zone inondable du Saint-Laurent (lac Saint-François) n'a pas été effectuée par la MRC. Il n'existe pas de cartographie officielle de la zone inondable du lac Saint-François car celle-ci est peu importante étant donné la présence en amont d'ouvrages de contrôle et de régularisation des niveaux d'eau.
- Selon la Convention Canada-Québec (1987), le secteur québécois du lac Saint-François ne fait pas l'objet d'une désignation officielle.

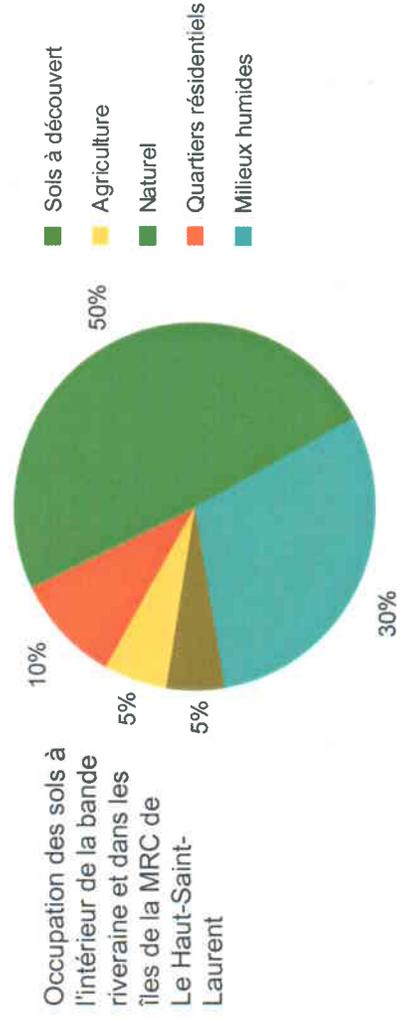
# Occupation des sols

# MRC Le Haut-Saint-Laurent



### Légende

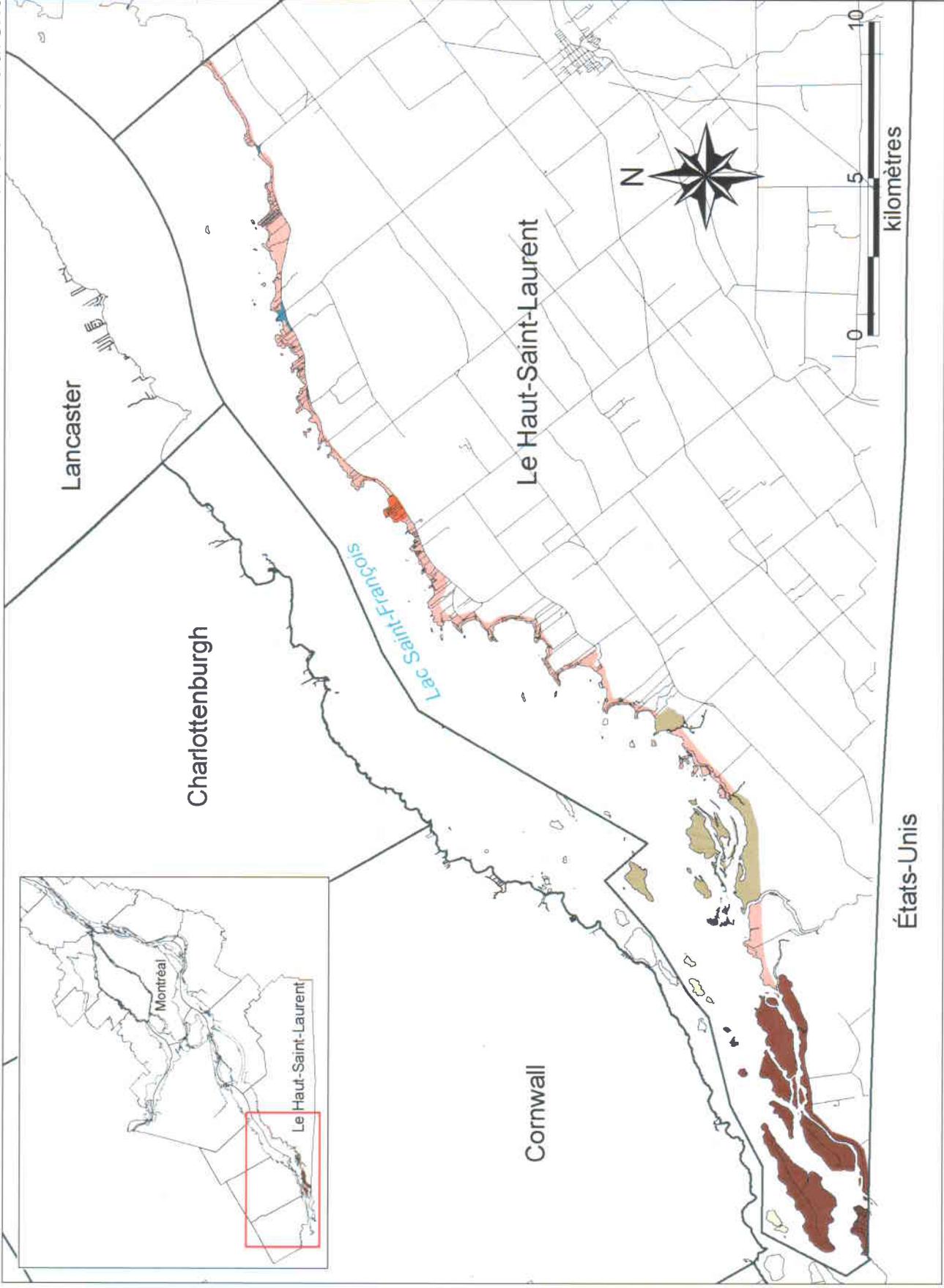
	<b>Soils à découvert</b>	- Gravières - Terres agricoles récemment abandonnées - Accotements de routes - Chemins forestiers, agricoles et privés (non pavés)
	<b>Agriculture</b>	- Terres agricoles - Canaux d'irrigation agricole
	<b>Secteurs industriels</b>	- Parcs industriels - Ports - Centrales et réseaux de transport d'énergie
	<b>Secteurs commerciaux</b>	- Commerces - Services publics - Écoles - Églises
	<b>Quartiers résidentiels</b>	
	<b>Quais et marinas</b>	- Descentes de bateaux (rampes de béton)
	<b>Naturel</b>	- Friches - Boisés - Zones arbustives - Berges
	<b>Milieux humides</b>	
	<b>Aires récréatives</b>	- Parcs municipaux - Terrains de sports - Terrains de golf - Terrains de camping
	<b>Réseau de transport</b>	- Réseau autoroutier - Routes, rues - Rails de chemins de fer



SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section

# Affectation des terres

# MRC de Le Haut-Saint-Laurent

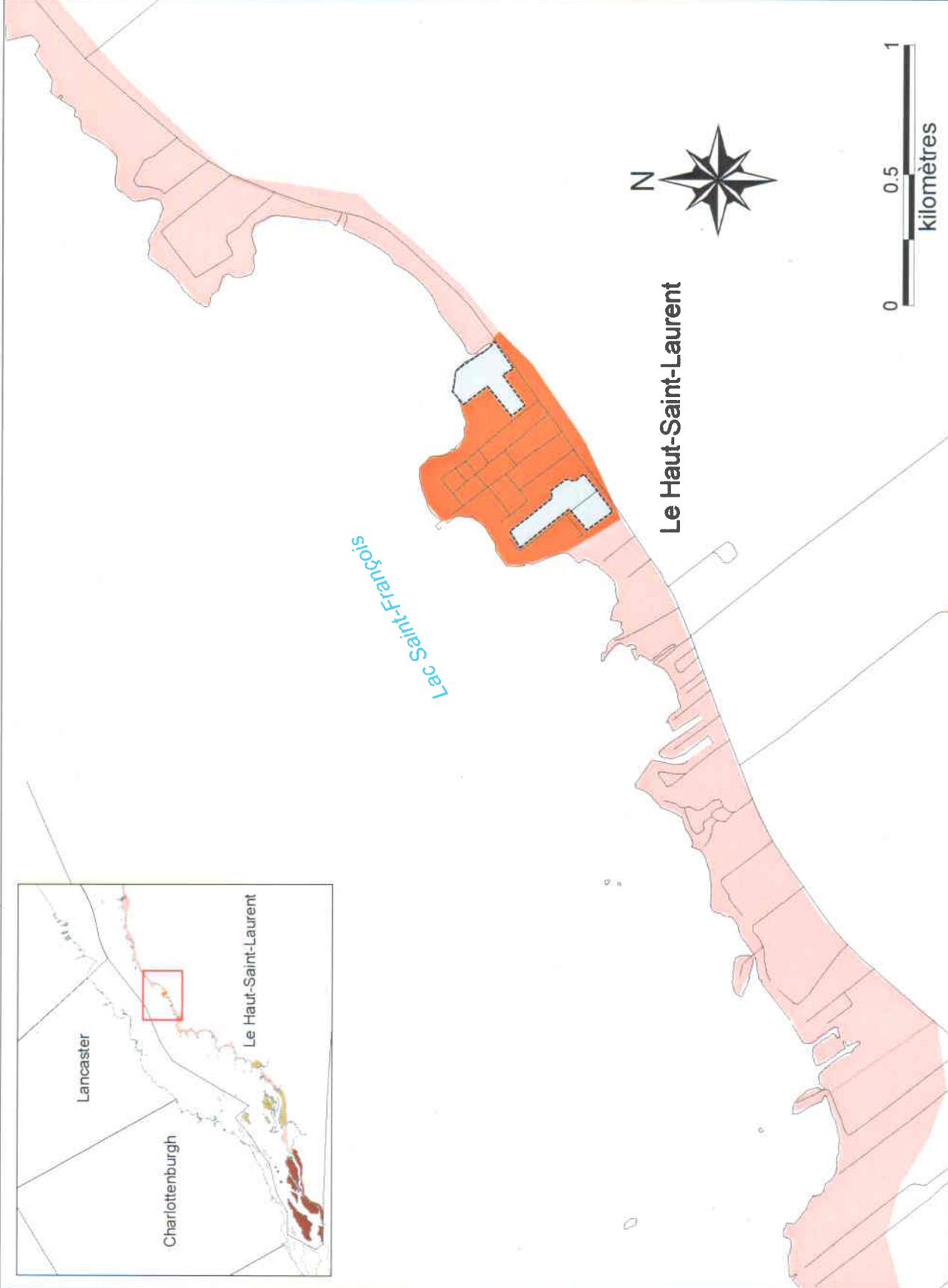
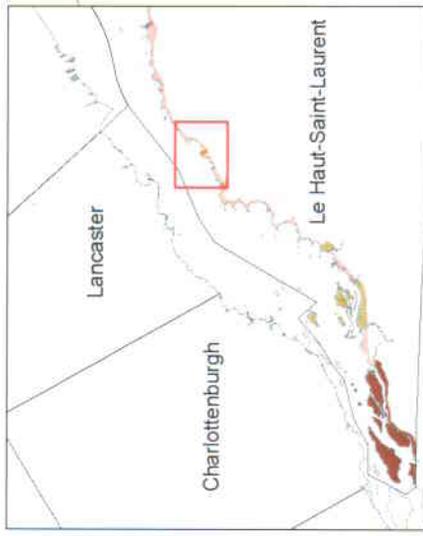


## États-Unis

- Affectations:**
- urbaine
  - multifonctionnel
  - aire d'expansion
  - emprise publique urbaine
- Agricole**
- agricole
  - agricole résidentielle
  - agricole récréative
  - agro-touristique
  - agricole conservation
- Conservation**
- conservation
  - conservation récréative
  - site naturel
- rurale**
- commerciale
  - industrielle
  - récréative/villégiature
  - réserve amérindienne
  - riveraine
- MRC et Townships**
- Environnement Canada**
- Environnement Canada**
- SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section

# Affectation des terres, aire d'expansion urbaine

# MRC Le Haut-Saint-Laurent



**Affectations:**

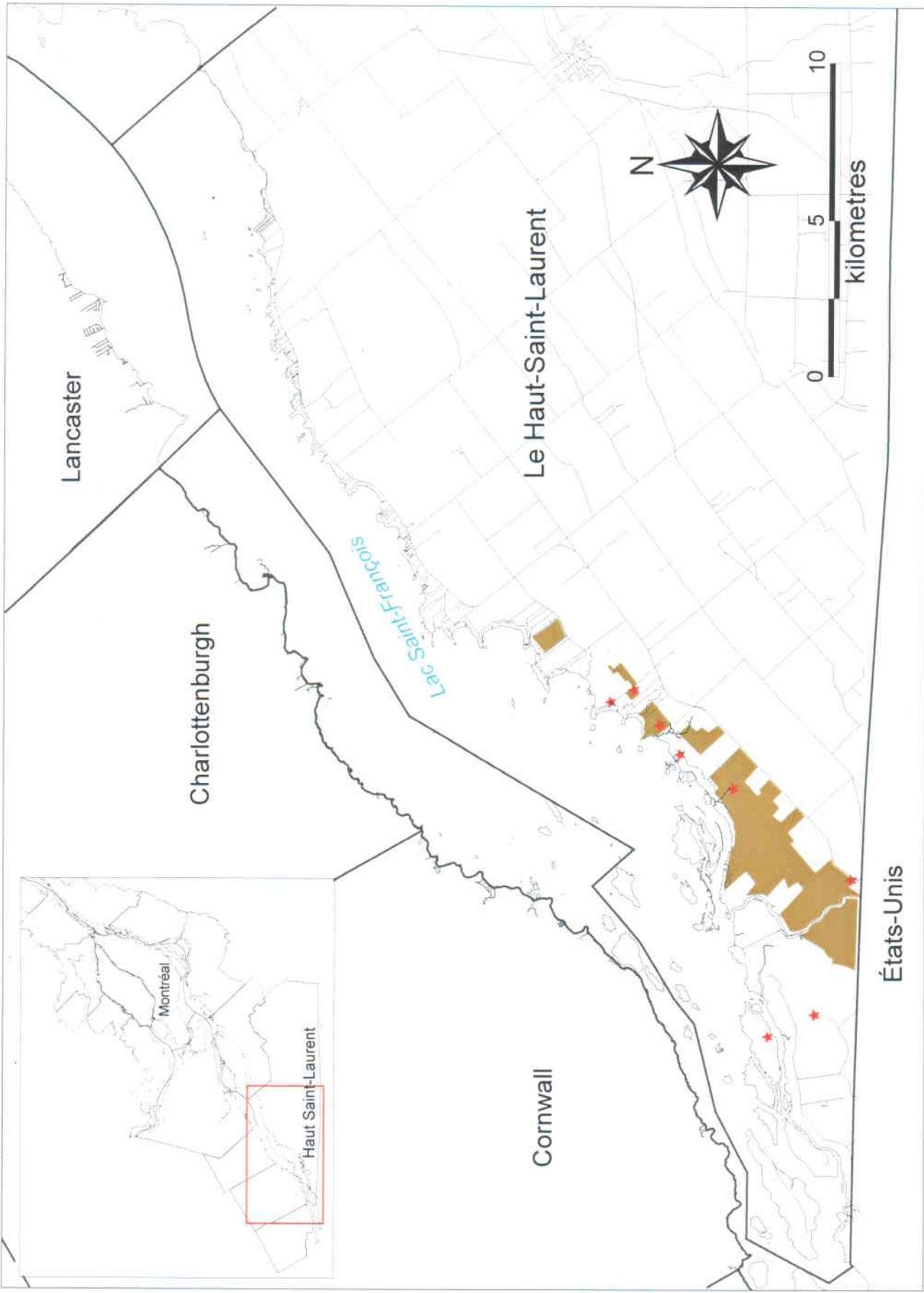
- Urbaine:**
  - urbaine
  - multifonctionnel
  - aire d'expansion
  - emprise publique urbaine
- Agricole:**
  - agricole
  - agricole résidentielle
  - agricole récréative
  - agro-touristique
  - agricole conservation
- Conservation:**
  - conservation
  - conservation récréative
  - site naturel
- Rural:**
  - rurale
  - commerciale
  - industrielle
  - récréative/villégiature
  - réserve amérindienne
  - riveraine
- MRC et Townships**

**Environment Canada**  
**Environnement Canada**

SMC-Section Hydrologie / MRC-Hydrology Section

# Sites protégés actuels et futurs

# MRC Le Haut Saint-Laurent



## Sites protégés :

Projet de sites protégés

Parc d'intérêt récréotouristique et de conservation

Parc national de récréation

Réserve écologique

Refuge faunique

Réserve nationale de la faune

Site protégé par la Fondation de la faune du Québec

Site protégé par une charte d'organisme privé

Site du Service canadien de la faune (SCF)

Parc régional

Refuge d'oiseaux migrateurs

Habitat du rat musqué

Aire de concentration d'oiseaux aquatiques

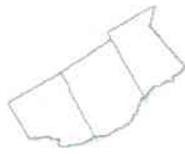
Aménagement faunique de Canards illimités

Limites des MRC



Environnement Canada

Environnement Canada



Cantons Unis de Stormont, Dundas et Glengarry

---

**Profil du territoire riverain  
des Cantons Unis de Stormont, Dundas et Glengarry**



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section



## Description du territoire

<b>Horizon de planification</b>	Information non-disponible
<b>Population</b>	Cornwall : 55 527 (1991), 58 987 (1996), 57 581 (2001) Charlottenburgh : 7 983 (1996), 8 034 (2001) Lancaster : 3 841 (1996), 3 869 (2001) <sup>1</sup>
<b>Municipalités riveraines</b>	Cornwall, Bainsville, North Lancaster, South Lancaster, Lancaster (village), Summerstown, Glen Water, Williamstown, Marintown

## 1. Occupation des sols

### Caractéristiques principales

- À l'intérieur du secteur ontarien, les rives du lac Saint-François sont principalement occupées par des milieux naturels.
- Près de 15% des rives sont occupées par une utilisation urbaine essentiellement résidentielle.
- On remarque la présence de plusieurs secteurs agricoles le long des rives du lac Saint-François, sur le territoire des townships de Lancaster et de Charlottenburgh.
- Le territoire des différentes îles du lac Saint-François est principalement occupé par des milieux naturels ou humides. Sur l'île de Cornwall, on note aussi la présence de secteurs d'activités agricoles ainsi que la présence d'une trame linéaire urbanisée (de type développement résidentiel rural).

### Développement urbain

- Les rives du secteur du noyau urbain de Cornwall sont urbanisées et caractérisées principalement par la présence de secteurs résidentiels (habitation unifamiliale). Cette portion du territoire comprend aussi des secteurs industriels et des zones de sols à découvert.

## 2. Affectations du territoire et évolution prévue

### Affectations des terres dans la plaine inondable

- Le territoire de Cornwall est entièrement assigné à une affectation urbaine.
- Les affectations agricole et rurale couvrent la grande majorité du territoire des townships de Charlottenburgh et Lancaster.

### Parc résidentiel

- Les zones de développement à vocation résidentielle/commerciale ne représentent que 8% du territoire. Le territoire de Cornwall est entièrement soumis à l'affectation urbaine du territoire des Cantons Unis. Cependant, elles comptent pour plus de 90% des superficies urbanisées.
- On retrouve un pôle majeur de développement urbain situé en amont du lac Saint-François. Il s'agit de Cornwall.
- À l'exception de ce pôle d'urbanisation, on retrouve un développement urbain à caractère plutôt rural distingué par une faible densité d'occupation.

<sup>1</sup> Statistiques Canada.



### Projets

- Une portion importante du territoire urbanisé compte plusieurs terrains vacants dont certains sont destinés à la construction domiciliaire ou la villégiature. La fonction de villégiature semble être en voie de devenir un élément structurant du développement urbain.<sup>2</sup>
- L'espace riverain pouvant faire l'objet de développement futur est relativement important.<sup>3</sup> Pour le secteur ontarien, certaines zones ont été officiellement désignées à des fins de développement résidentiel, surtout à Charlottenburgh où elles comptent pour 17% du milieu riverain.<sup>4</sup>
- Aucun projet concret de développement urbain ou résidentiel n'est prévu ou annoncé officiellement pour le territoire des cantons unis ontariens.

## 3. Territoire ayant un statut particulier

### Sites protégés

- Chalottenburgh Park : parc national de récréation
- Cooper March Park : parc d'intérêt récréotouristique et de conservation
- Glengarry Park : parc régional
- Aménagements fauniques de Canards Illimités

### Projets

- L'agence *Raisin Region Conservation Authority* prépare un plan de gestion du milieu riverain qui va s'appliquer à la portion riveraine ontarienne du lac Saint-François.<sup>5</sup>

## 4. Zones inondables : dispositions réglementaires

### Normes d'implantation en zone inondable

- La zone inondable est relativement peu importante dans la région du lac Saint-François en raison de la présence en amont et en aval d'ouvrages de contrôle et de régularisation des niveaux d'eau.
- En Ontario, les zones inondables sont protégées en vertu d'une politique provinciale : *Great Lakes – St-Lawrence River Flood and Erosion Policy Statement*.<sup>6</sup>

<sup>2</sup> A. Jourdain, J.-F. Bibeault et P. Sarrazin (1995) *Synthèse et analyse des connaissances sur les aspects socio-économiques du lac Saint-François (Rapport technique)* – Environnement Canada – Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent, 169 pages.

<sup>3</sup> A. Jourdain, J.-F. Bibeault et P. Sarrazin (1995) *Synthèse et analyse des connaissances sur les aspects socio-économiques du lac Saint-François (Rapport technique)* – Environnement Canada – Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent, 169 pages.

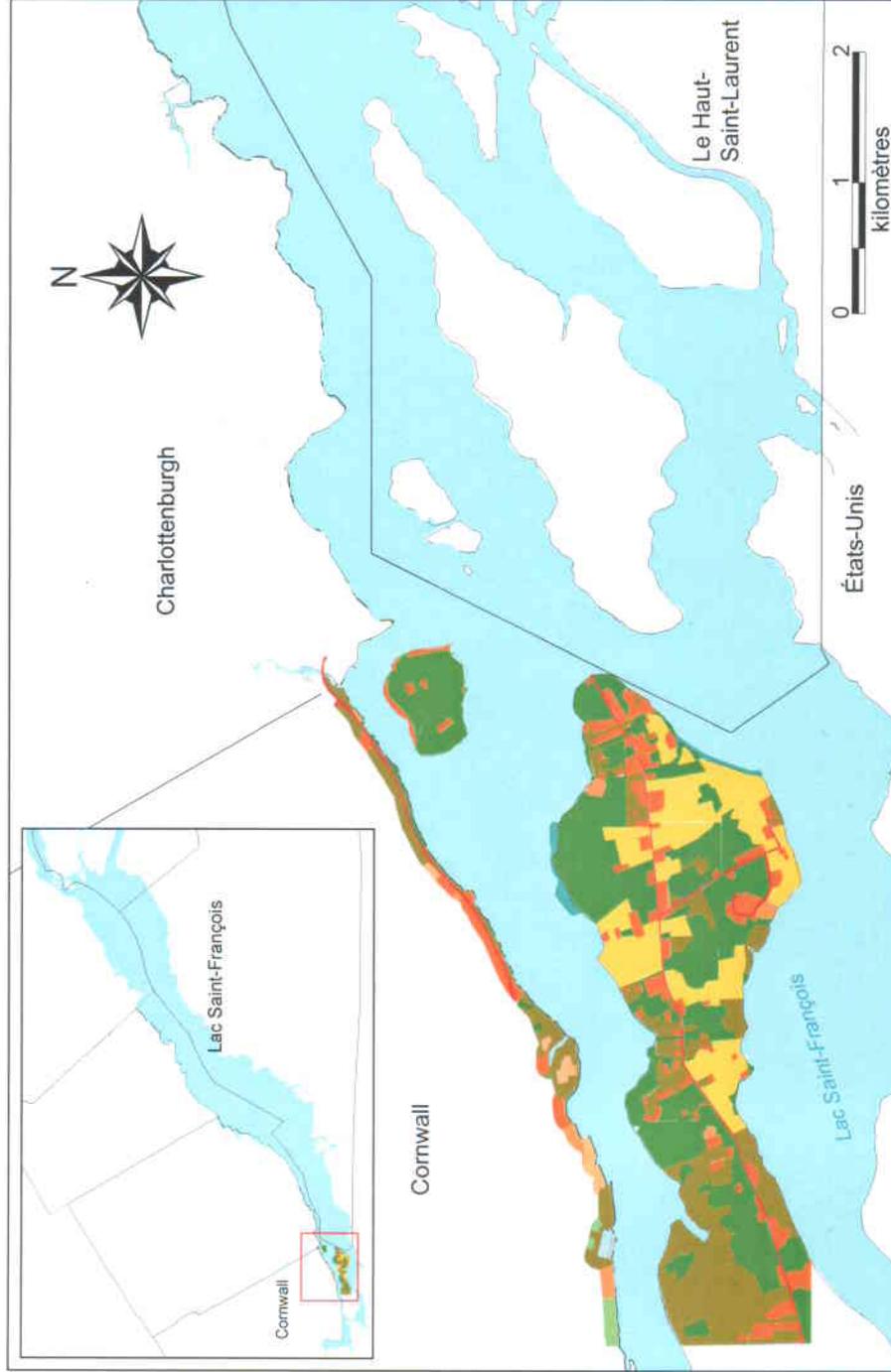
<sup>4</sup> *ibid.*

<sup>5</sup> *ibid.*

<sup>6</sup> *ibid.*

# Occupation des sols

# Township de Cornwall



Occupation des sols à l'intérieur de la bande riveraine et dans les îles du Township de Cornwall

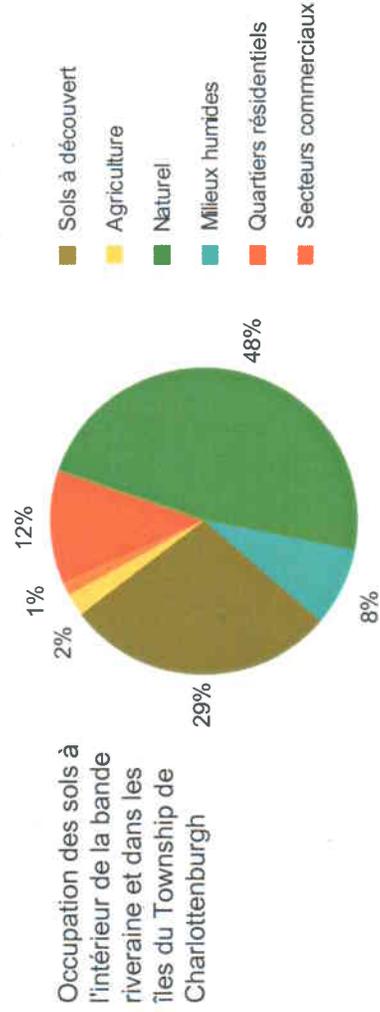
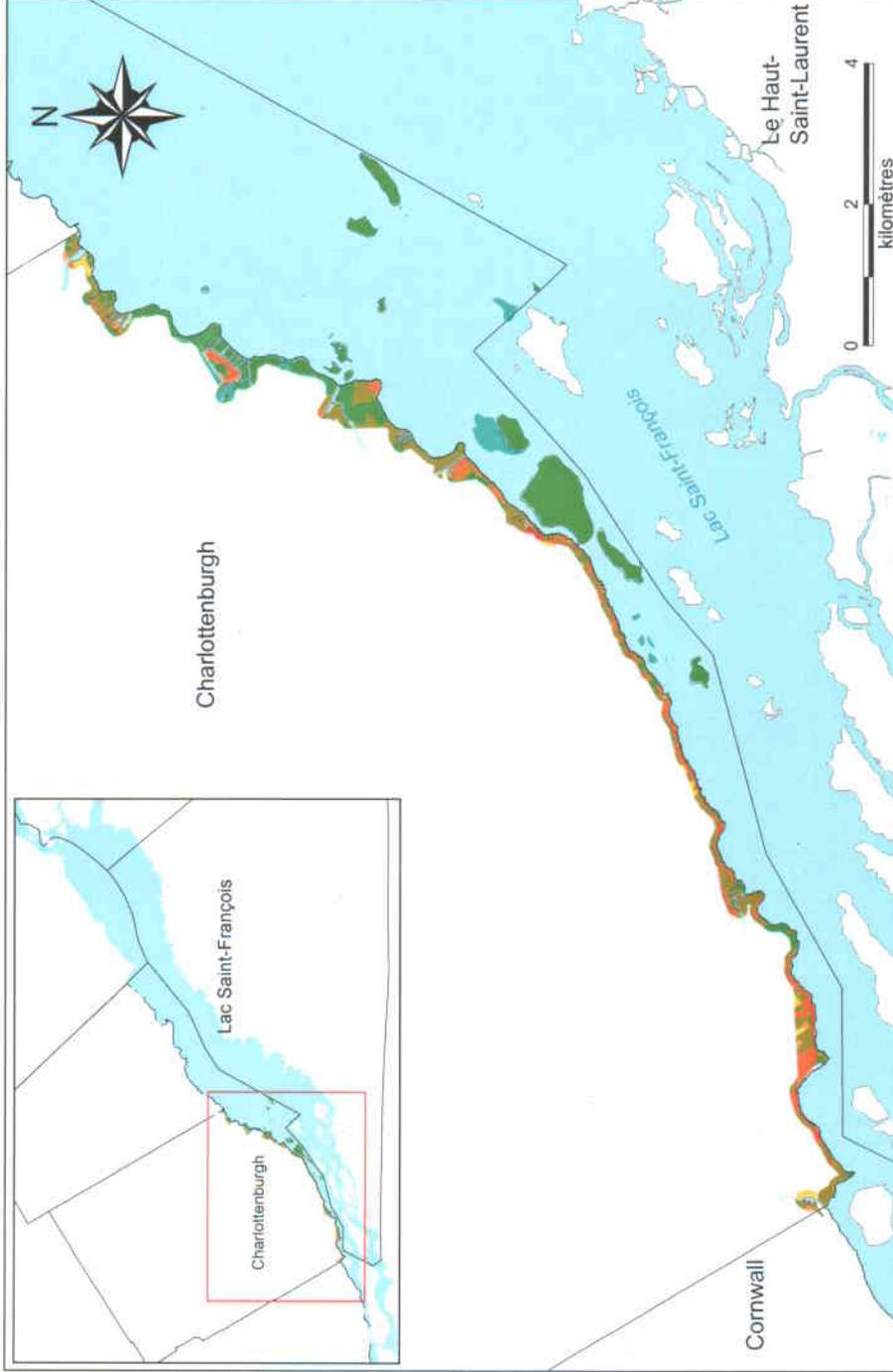
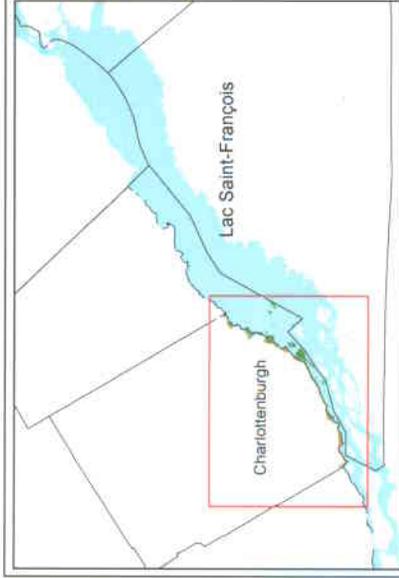
### Légende

	<b>Sols à découvert</b>
	- Gravières
	- Terres agricoles récemment abandonnées
	- Accotements de routes
	- Chemins forestiers, agricoles et privés (non pavés)
	<b>Agriculture</b>
	- Terres agricoles
	- Canaux d'irrigation agricole
	<b>Secteurs industriels</b>
	- Parcs industriels
	- Ports
	- Centrales et réseaux de transport d'énergie
	<b>Secteurs commerciaux</b>
	- Commerces
	- Services publics
	- Écoles
	- Églises
	<b>Quartiers résidentiels</b>
	<b>Quais et marinas</b>
	- Descentes de bateaux (rampes de béton)
	<b>Naturel</b>
	- Friches
	- Boisés
	- Zones arbusives
	- Berges
	<b>Milieux humides</b>
	<b>Aires récréatives</b>
	- Parcs municipaux
	- Terrains de sports
	- Terrains de golf
	- Terrains de camping
	<b>Réseau de transport</b>
	- Réseau autoroutier
	- Routes, rues
	- Rails de chemins de fer

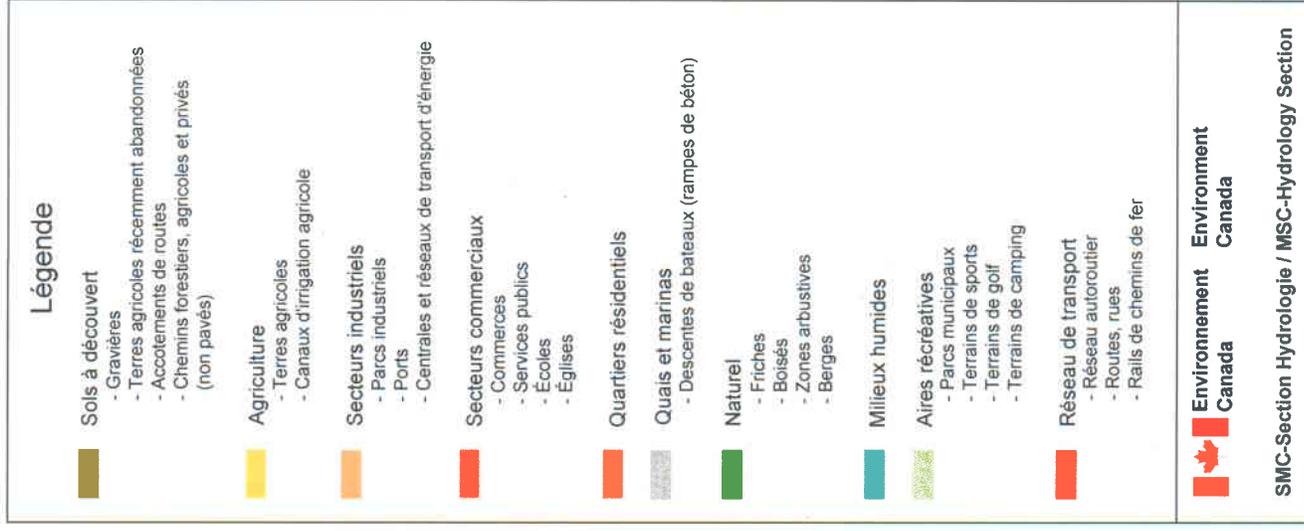


SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section

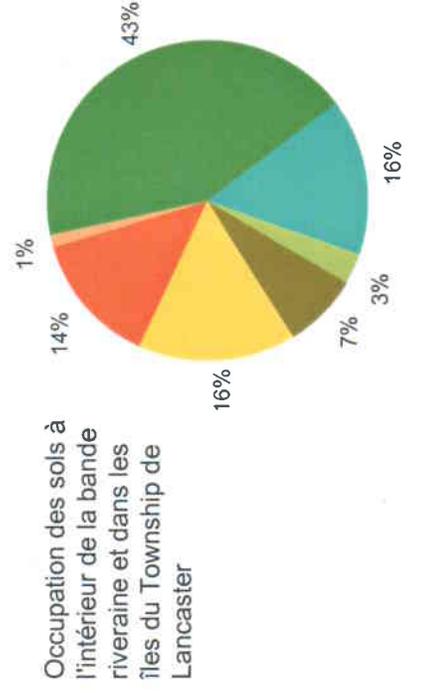
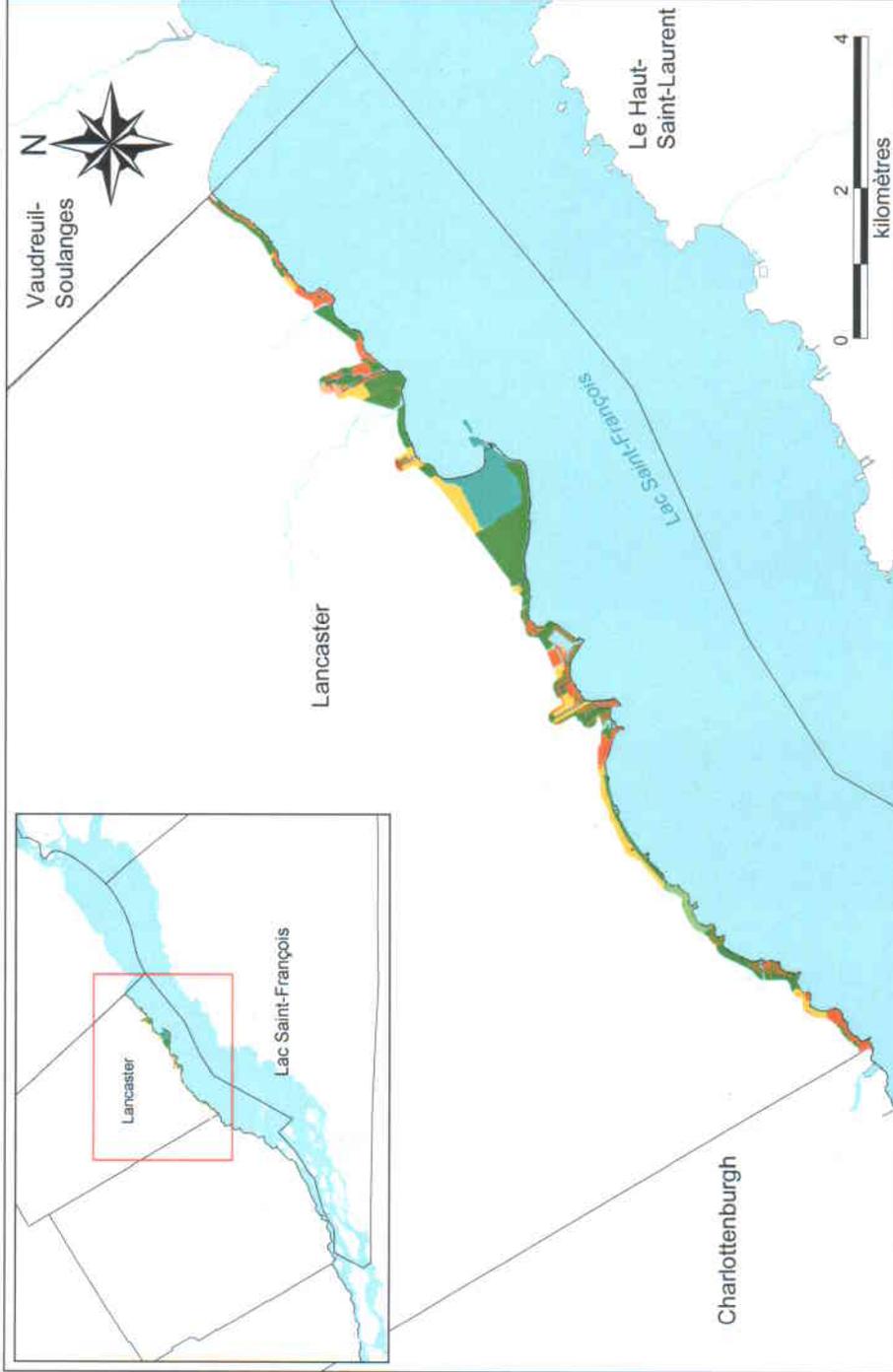
# Occupation des sols



# Township de Charlottenburgh



# Occupation des sols



# Township de Lancaster

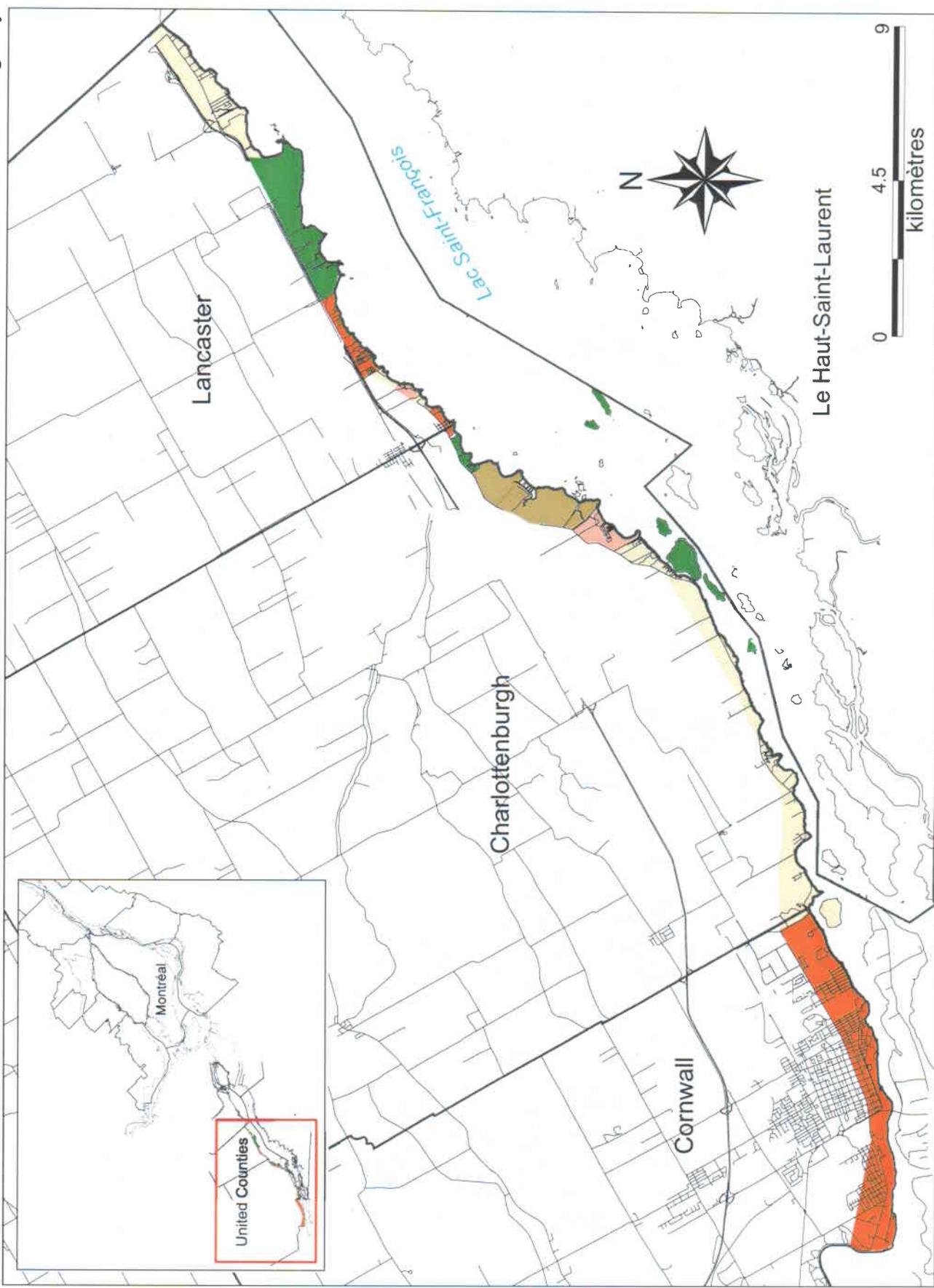
## Légende

	<b>Sols à découvert</b>
	- Gravières
	- Terres agricoles récemment abandonnées
	- Accotements de routes
	- Chemins forestiers, agricoles et privés (non pavés)
	<b>Agriculture</b>
	- Terres agricoles
	- Canaux d'irrigation agricole
	<b>Secteurs industriels</b>
	- Parcs industriels
	- Ports
	- Centrales et réseaux de transport d'énergie
	<b>Secteurs commerciaux</b>
	- Commerces
	- Services publics
	- Écoles
	- Églises
	<b>Quartiers résidentiels</b>
	<b>Quais et marinas</b>
	- Descentes de bateaux (rampes de béton)
	<b>Naturel</b>
	- Fiches
	- Boisés
	- Zones arbustives
	- Berges
	<b>Milieux humides</b>
	<b>Aires récréatives</b>
	- Parcs municipaux
	- Terrains de sports
	- Terrains de golf
	- Terrains de camping
	<b>Réseau de transport</b>
	- Réseau autoroutier
	- Routes, rues
	- Rails de chemins de fer

**Environnement**  
Canada

**Environnement**  
Canada

**SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section**



**Affectations:**

- urbaine
- multifonctionnel
- aire d'expansion
- emprise publique urbaine

**Agricole:**

- agricole
- agricole résidentielle
- agricole récréative
- agro-touristique
- agricole conservation

**Conservation:**

- conservation
- conservation récréative
- site naturel

**rurale:**

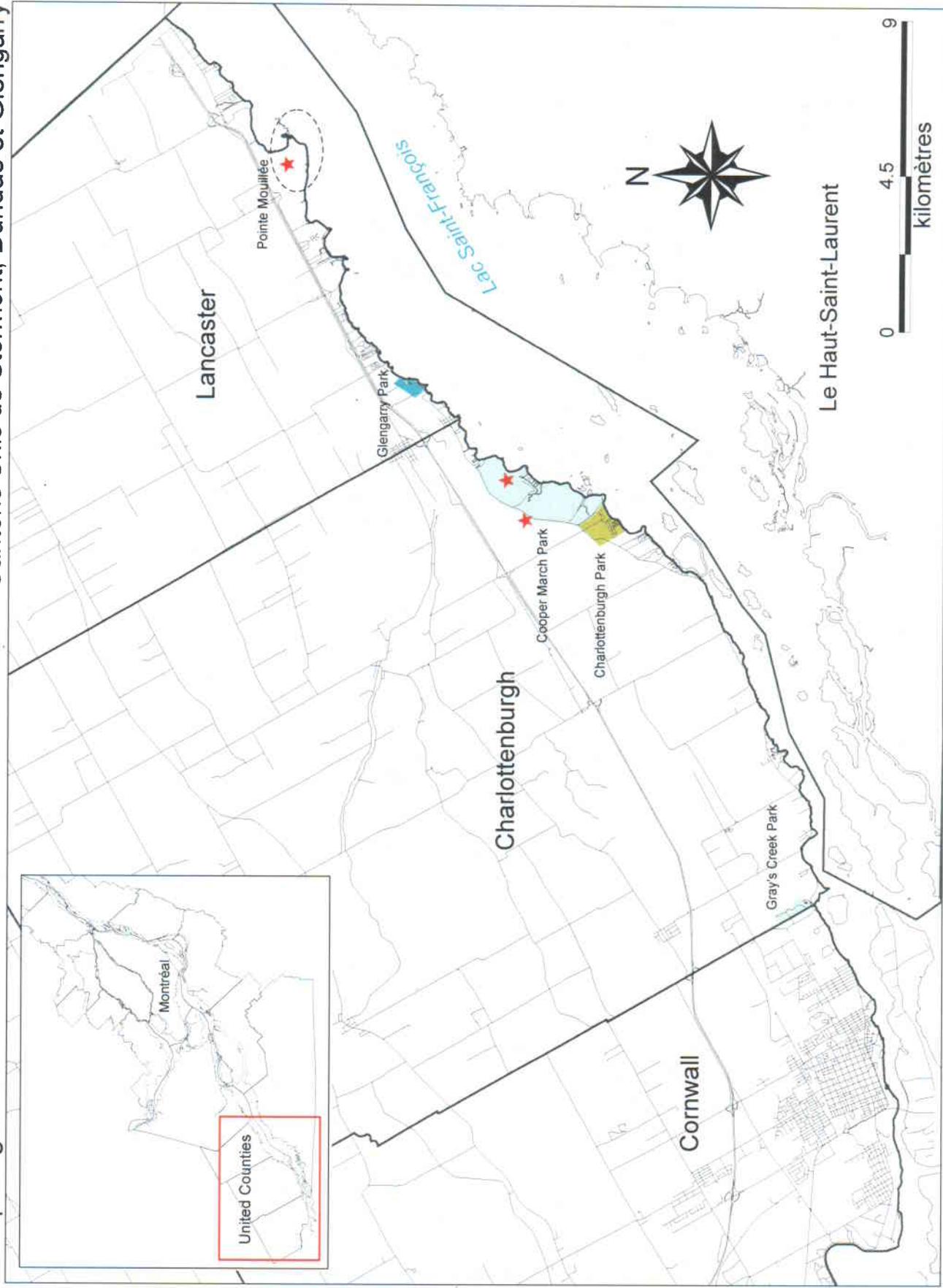
- commerciale
- industrielle
- récréative/villégiature
- réserve amérindienne
- riveraine

— Limites des MRC et Townships

Environnement Canada  
 Environnement Canada  
 SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section

# Sites protégés actuels et futurs

# Cantons Unis de Stormont, Dundas et Glengarry



**Sites protégés :**

- Projet de sites protégés
- Parc d'intérêt récréotouristique et de conservation
- Parc national de récréation
- Réserve écologique

**Reluge faunique :**

- Réserve nationale de la faune
- Site protégé par la Fondation de la faune du Québec
- Site protégé par une charte d'organisme privé
- Site du Service canadien de la faune (SCF)

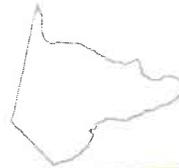
**Parc régional**

- Refuge d'oiseaux migrateurs
- Habitat du rat musqué
- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
- Aménagement faunique de Canards illimités

**Limites des Townships**

0 4.5 9  
kilomètres

Environnement Canada  
Environnement Canada  
SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section



Vaudreuil-Soulanges

## Profil du territoire riverain de la MRC



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section



## Description du territoire

<b>Horizon de planification</b>	Second projet de schéma d'aménagement révisé (2002), prochaine révision prévue : 2012
<b>Population et projections</b>	69 766 (1986), 84 503 (1991), 95 318 (1996), 105 668 (2001), 140 604 (2016)* *Source : Bureau de la Statistique du Québec
<b>Municipalités riveraines</b>	Rivière Beaudette, Saint-Zotique, Les Coteaux, Coteau-du-Lac, Les Cèdres, Pointe-des-Cascades, Vaudreuil-Dorion, Terrasse-Vaudreuil, Pincourt, L'île Perrot, Notre-Dame-de-l'île Perrot

## 1. Occupation des sols

### Caractéristiques principales

- Secteur riverain au lac Saint-François et au fleuve jusqu'à l'embouchure du canal de Soulanges: présence de secteurs urbanisés (noyaux villageois) principalement caractérisés par la fonction résidentielle (habitation unifamiliale). Présence d'espaces naturels.
- Secteur de l'île Perrot : une grande partie des rives de l'île est urbanisée (quartiers résidentiels).
- Secteur allant de l'embouchure du canal de Soulanges vers le lac des Deux-Montagnes : présence de secteur urbains (quartiers résidentiels) et de secteurs de villégiature (où l'on retrouve des résidences secondaires).

### Développement urbain

- Le développement du tissu urbain de la MRC s'est effectué jusqu'ici de façon organisée et structurée : il s'est fait généralement en continuité des secteurs urbanisés et les développements éparses ont pu être évités.

## 2. Affectations du territoire et évolution prévue

### Affectations des terres dans la plaine inondable

- L'affectation urbaine (périmètres d'urbanisation) caractérise majoritairement le territoire riverain et se trouvant en zone inondable.
- Des bandes de terres (certaines longeant le Saint-Laurent et d'autres se trouvant sur l'île Perrot) correspondent à une affectation agricole.

### Parc résidentiel

- Au niveau global de la MRC, 3279 ha sont disponibles pour le développement résidentiel.
- Les périmètres urbains actuels suffiront à contenir le développement urbain prévu jusqu'en 2012.
- La MRC a identifié et localisé des aires d'urbanisation prévues entre 2003-2016. Certaines d'entre elles se situent à proximité des rives ou de la zone inondable (Saint-Zotique et Coteau-du-Lac) et même à certaines occasions à l'intérieur de celle-ci (Notre-Dame-de-l'île Perrot).
- La MRC indique que les contraintes physiques (ex : zone inondable) orienteront le développement à l'intérieur de ces aires d'urbanisation.



### Projets

- La MRC a identifié une zone d'aménagement différée sur le territoire de la municipalité de Saint-Zotique (sud-ouest de la MRC) en vue d'un développement résidentiel de prestige et d'une densification des rives.
- Un projet de développement de villégiature intégrée est prévu dans le secteur de Notre-Dame-des-Rivières (Saint-Zotique).

## 3. Territoires ayant un statut particulier

### Sites protégés

- Pointe Beaudette : aire de concentration d'oiseaux aquatiques;
- Canal de Soulanges : parc régional;
- Micocoulier : réserve écologique;
- Réserve naturelle Molson : site protégé par une charte d'organisme privé;
- Îles Avelle-Wight et Hiam : réserve écologique;
- Aménagement faunique de Canards Illimités (150 hectares) à Saint-Zotique.

### Sites d'intérêt écologique identifiés par la MRC

- Lac Saint-François et pourtour de l'île Perrot : habitat d'oiseaux aquatiques;
- Les îles du tronçon constituent des sites d'intérêt écologique. La MRC leur a attribué une affectation « conservation », bien que la plupart de celles-ci bénéficient d'un statut de protection légal.

### Projets de conservation

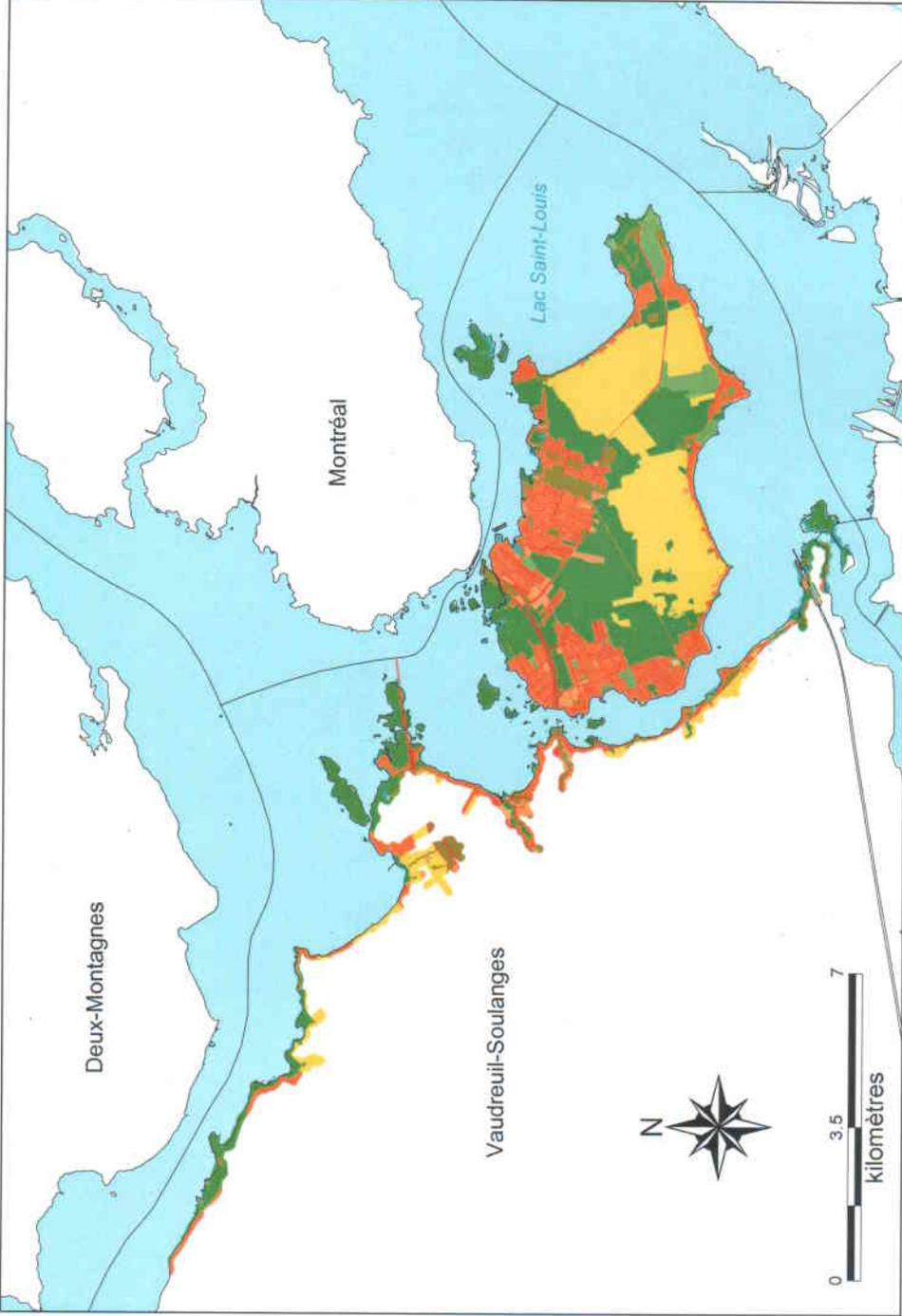
- La MRC entend appuyer les démarches gouvernementales visant à créer une réserve écologique aux îles Dowker et Madore.

## 4. Zones inondables : dispositions réglementaires

- La MRC applique les dispositions relatives à la *Politique de protection des rives, du littoral et des zones inondables*.
- La zone inondable du secteur bordant l'île Perrot (rivière des Outaouais et lac Saint-Louis) a été cartographiée par le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.
- La MRC indique qu'il n'existe pas de plaine de débordement pour ce qui est du lac Saint-François et le tronçon fluvial allant vers le lac Saint-Louis. Il n'y a donc pas de cartographie de la zone inondable pour ce secteur.
- La MRC a adopté un plan de gestion des rives pour 5 secteurs bordant le lac Saint-François (Saint-Zotique). Ces secteurs sont soustraits à la *Politique de protection des rives, du littoral et de la plaine inondable*. Il s'agit de secteurs caractérisés par la présence de développements résidentiels le long de canaux artificiels.

# Occupation des sols

# MRC de Vaudreuil-Soulanges



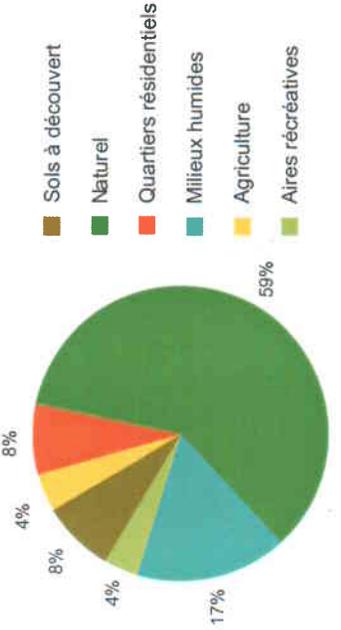
## Légende

- Sols à découvert**
  - Gravières
  - Terres agricoles récemment abandonnées
  - Accotements de routes
  - Chemins forestiers, agricoles et privés (non pavés)
- Agriculture**
  - Terres agricoles
  - Canaux d'irrigation agricole
- Secteurs industriels**
  - Parcs industriels
  - Ports
  - Centrales et réseaux de transport d'énergie
- Secteurs commerciaux**
  - Commerces
  - Services publics
  - Écoles
  - Églises
- Quartiers résidentiels**
- Quais et marinas**
  - Descentes de bateaux (rampes de béton)
- Naturel**
  - Friches
  - Boisés
  - Zones arbusives
  - Berges
- Milieux humides**
- Aires récréatives**
  - Parcs municipaux
  - Terrains de sports
  - Terrains de golf
  - Terrains de camping
- Réseau de transport**
  - Réseau autoroutier
  - Routes, rues
  - Rails de chemins de fer

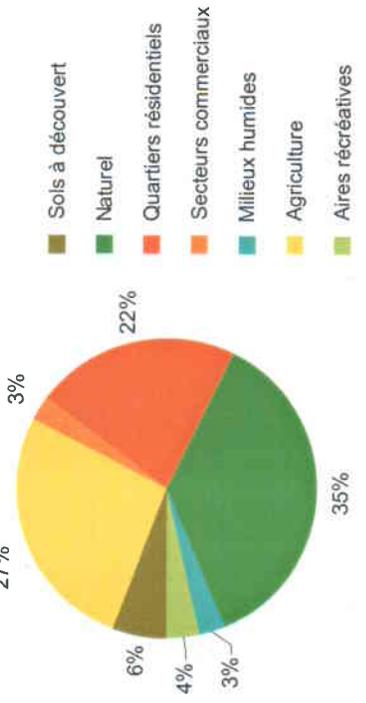


SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section

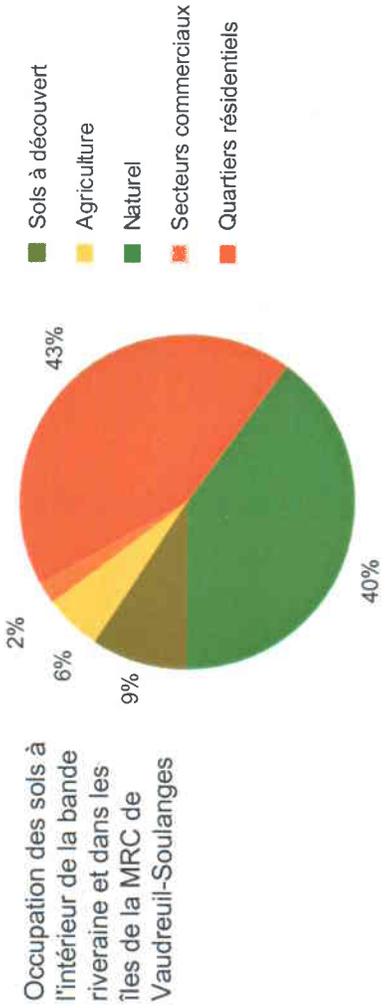
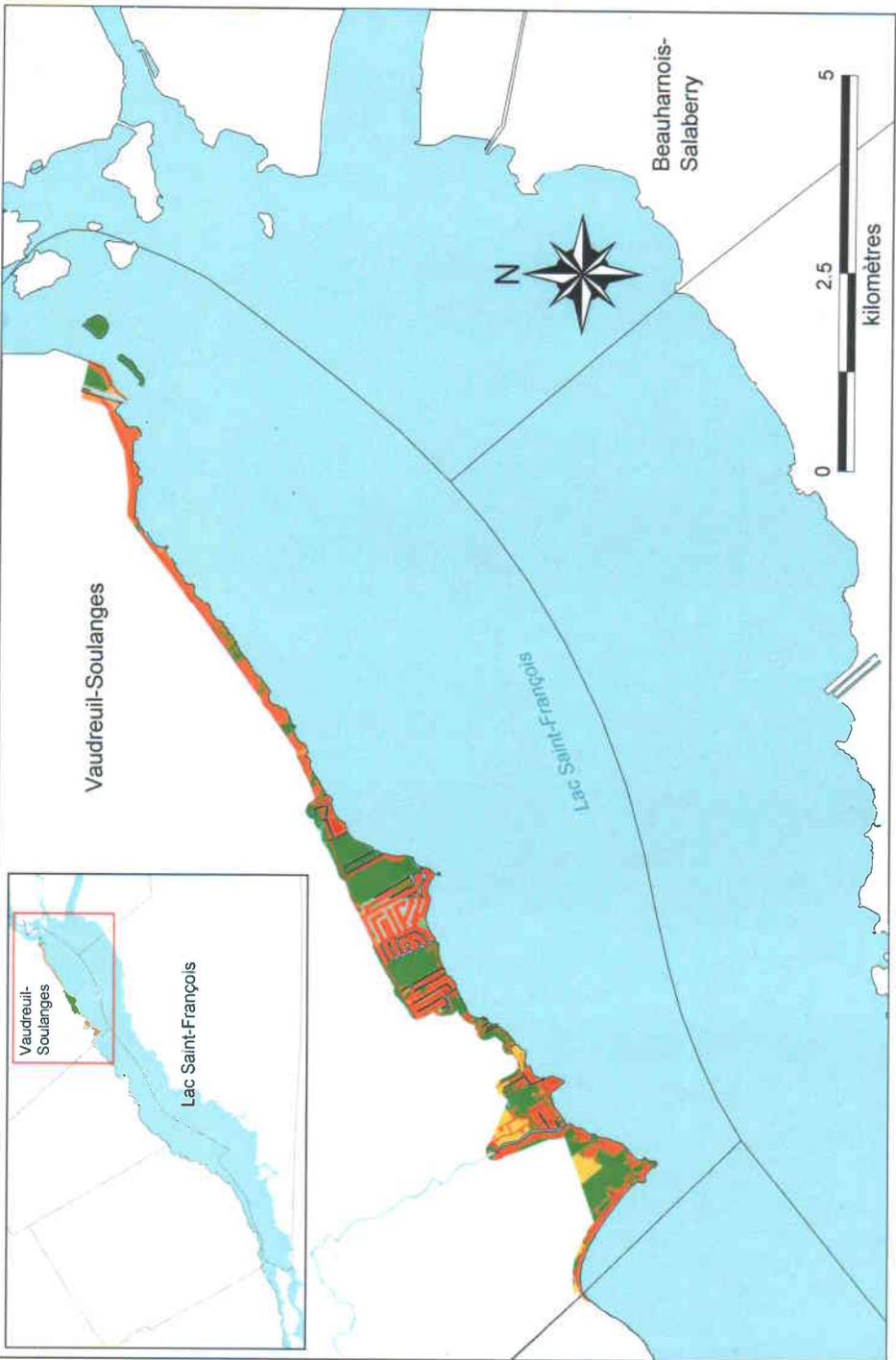
Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, Mrc de Vaudreuil-Soulanges



Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, MRC de Vaudreuil-Soulanges



# MRC de Vaudreuil-Soulanges



### Légende

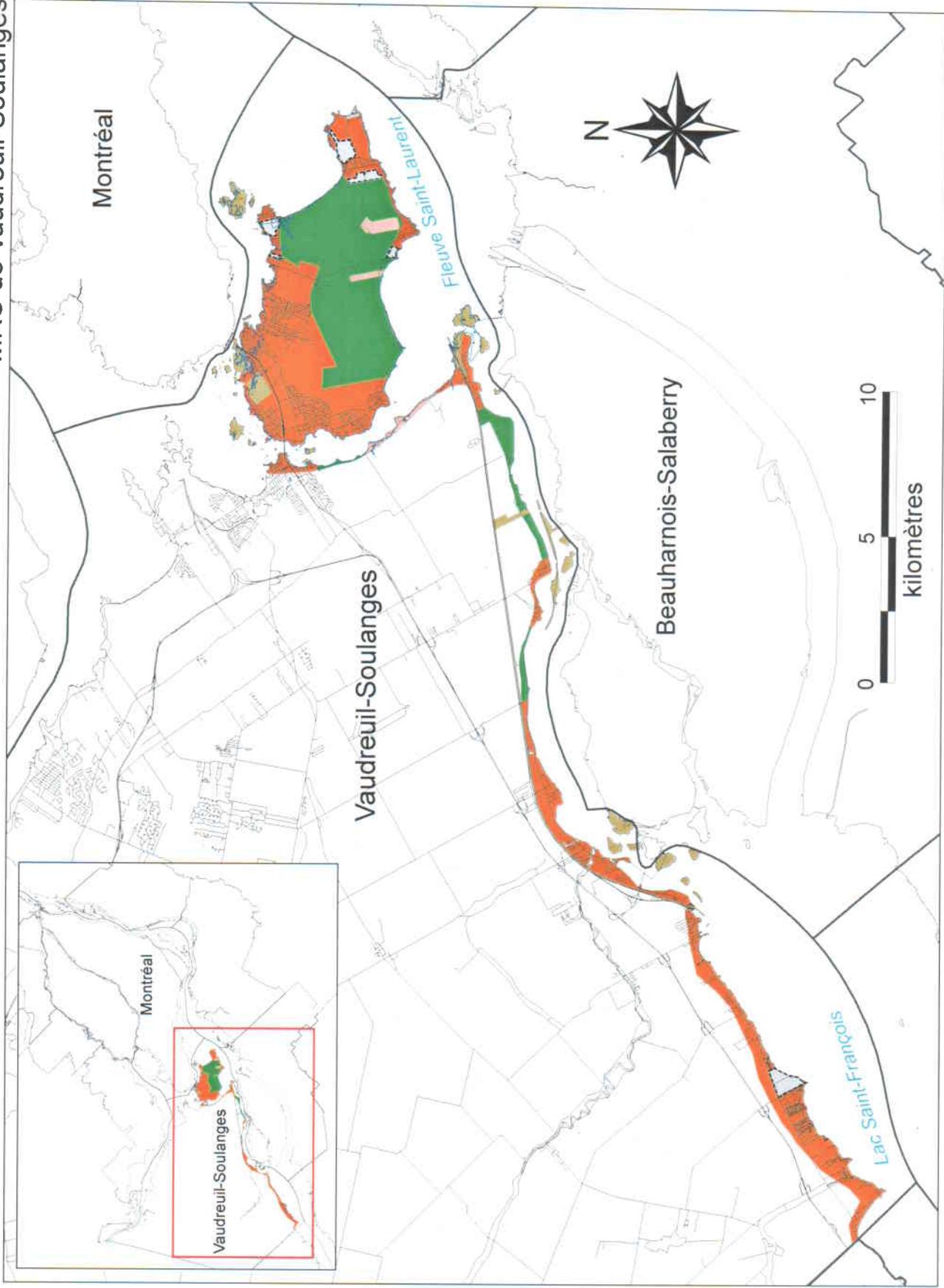
	<b>Sols à découvert</b>
	- Gravières
	- Terres agricoles récemment abandonnées
	- Accotements de routes
	- Chemins forestiers, agricoles et privés (non pavés)
	<b>Agriculture</b>
	- Terres agricoles
	- Canaux d'irrigation agricole
	<b>Secteurs industriels</b>
	- Parcs industriels
	- Ports
	- Centrales et réseaux de transport d'énergie
	<b>Secteurs commerciaux</b>
	- Commerces
	- Services publics
	- Écoles
	- Églises
	<b>Quartiers résidentiels</b>
	<b>Quais et marinas</b>
	- Descentes de bateaux (rampes de béton)
	<b>Naturel</b>
	- Fiches
	- Boisés
	- Zones arbustives
	- Berges
	<b>Milieux humides</b>
	<b>Aires récréatives</b>
	- Parcs municipaux
	- Terrains de sports
	- Terrains de golf
	- Terrains de camping
	<b>Réseau de transport</b>
	- Réseau autoroutier
	- Routes, rues
	- Rails de chemins de fer



SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section

# Affectation des terres

# MRC de Vaudreuil-Soulanges



## Affectations:

- urbaine
- multifonctionnel
- aire d'expansion
- emprise publique urbaine

- agricole
- agricole résidentielle
- agricole récréative
- agro-touristique
- agricole conservation

- conservation
- conservation récréative
- site naturel

- rurale
- commerciale
- industrielle
- récréative/villégiature
- réserve amérindienne
- riveraine

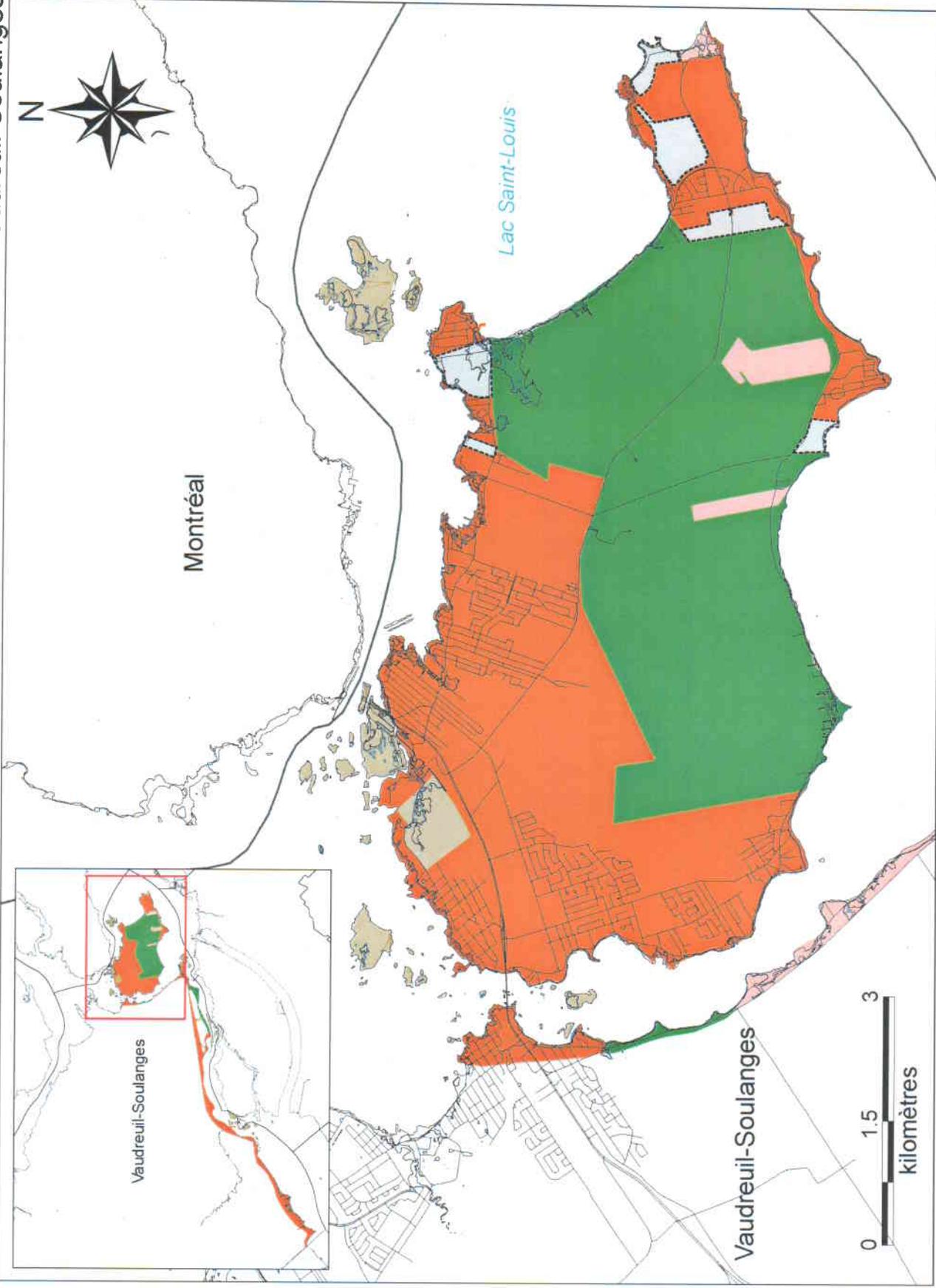
Limite de la plaine inondable 1-20 ans

Limites des MRC



# Affectation des terres - aire d'expansion urbaine

# MRC de Vaudreuil-Soulanges



**Affectations:**

- urbaine
- multifonctionnel
- aire d'expansion
- emprise publique urbaine
- agricole
- agricole résidentielle
- agricole récréative
- agro-touristique
- agricole conservation
- conservation
- conservation
- conservation récréative
- site naturel
- rurale
- commerciale
- industrielle
- récréative/villégiature
- réserve amérindienne
- riveraine

**Limite de la plaine inondable 1-20 ans**

**Limite de la plaine inondable 1-100 ans**

**Limites :**

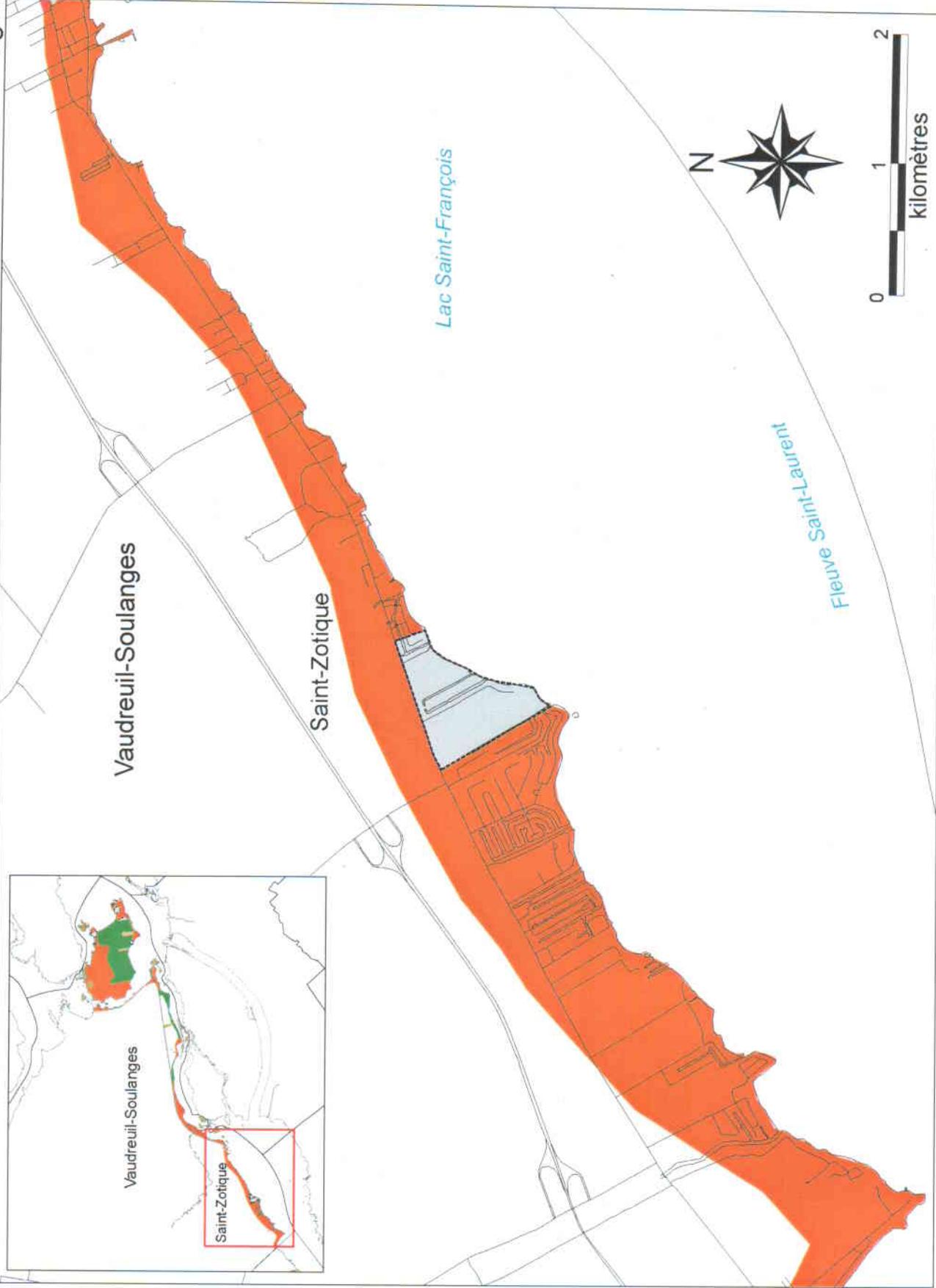
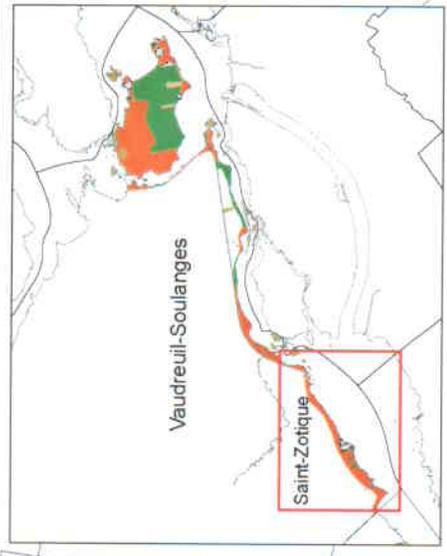
- Environment Canada
- Environment Canada

**MRC**

SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrologie Section

# Affectation des terres, aire d'expansion urbaine

# MRC de Vaudreuil-Soulanges



**Affectations:**

<b>Urbaine</b>	<b>Agricole</b>	<b>Conservation</b>	<b>Rurale</b>
urbaine	agricole	conservation	rurale
multifonctionnel	agricole résidentielle	conservation récréative	commerciale
aire d'expansion	agricole récréative	site naturel	industrielle
emprise publique urbaine	agro-touristique	réserve amérindienne	récréative/villégiature
	agricole conservation	riveraine	

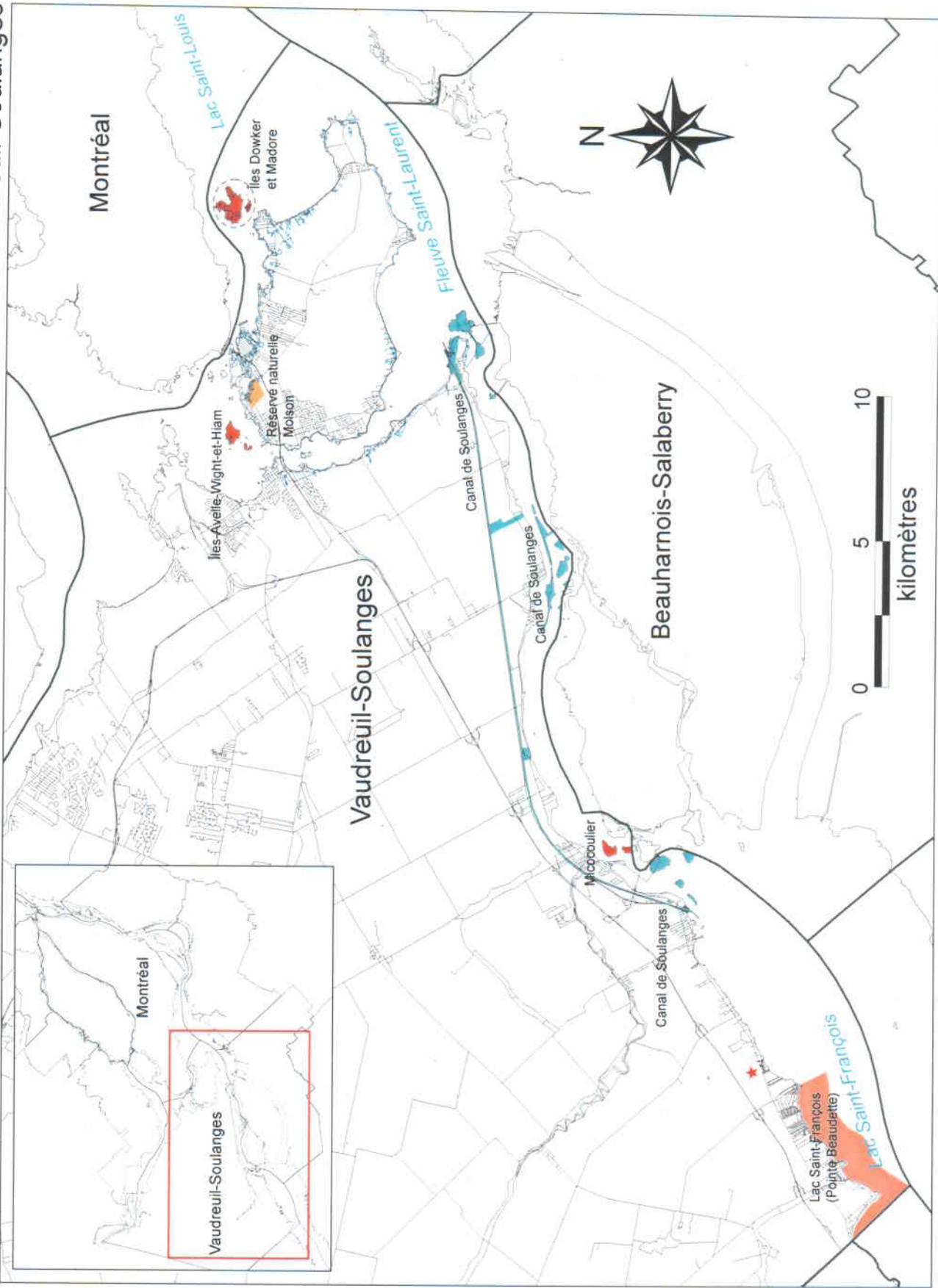
— Limites des MRC

Environnement Canada

SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section

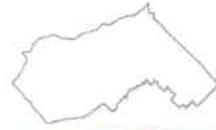
# Sites protégés actuels et futurs

# MRC de Vaudreuil-Soulanges



- Sites protégés :**
- Projets de sites protégés
  - Parc d'intérêt récréotouristique et de conservation
  - Parc national de récréation
  - Réserve écologique
  - Refuge faunique
  - Réserve nationale de la faune
  - Site protégé par la Fondation de la faune du Québec
  - Site protégé par une charte d'organisme privé
  - Site du Service canadien de la faune (SCF)
  - Parc régional
  - Refuge d'oiseaux migrateurs
  - Habitat du rat musqué
  - Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
  - ★ Aménagement faunique de Canards illimités

- Limite de la plaine inondable 1-100 ans
- Limites des MRC



Beauharnois-Salaberry

---

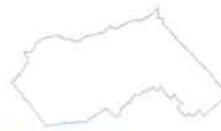
## Profil du territoire riverain de la MRC



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section



## Description du territoire

<b>Horizon de planification</b>	Schéma d'aménagement révisé en 2000, prochaine révision en 2010
<b>Population et projections</b>	58 711 (1981), 57 742 (1986), 59 770 (1996), 70 210 (2011)* * Source : Bureau de la statistique du Québec
<b>Municipalités riveraines</b>	Saint-Stanislas-de-Kostka, Salaberry-de-Valleyfield, Grande-Île, Saint-Timothée, Beauharnois

## 1. Occupation des sols

### Caractéristiques principales

- Le territoire riverain de la MRC est fortement urbanisé. Les rives de la MRC bordent le lac Saint-François, le fleuve Saint-Laurent (tronçon résiduel) et le lac Saint-Louis.
- Le secteur riverain au lac Saint-François est caractérisé par la présence de secteurs de villégiature et de milieux naturels. Environ 400 résidences secondaires sont situées en bordure du lac, dans des secteurs privés. Un seul secteur d'environ 50 ha est voué à des fins résidentielles.
- On note la présence de quelques noyaux urbains de plus forte densité le long des rives du tronçon du Saint-Laurent. Entre ces pôles urbains, il y a installation humaine (résidentiel de faible densité) le long des rives, le long de l'axe routier principal. Une partie du territoire de l'est de l'île Salaberry est occupée par une zone industrielle.
- Lac Saint-Louis : l'embouchure du canal Beauharnois est occupée par la centrale hydro-électrique Beauharnois. On note la présence d'une zone de sols à découvert (propriété d'Hydro-Québec). Plusieurs quartiers résidentiels bordent les rives de ce secteur. Enfin, quelques secteurs industriels se trouvent aussi en rive du lac Saint-Louis.
- Les îles du territoire de la MRC sont principalement caractérisées par des milieux naturels ou humides, c'est le cas par exemple des îles-de-la-Paix dans le lac Saint-Louis.

### Développement urbain

- Depuis plusieurs décennies, le développement urbain s'effectue de façon ordonnée et il y a peu d'étalement urbain sur le territoire de la MRC.
- Les secteurs urbanisés de la MRC se situent principalement entre les rives du fleuve Saint-Laurent et l'autoroute 30 (tracé actuel et futur).
- Les résidences secondaires se trouvant en bordure du lac Saint-François sont progressivement transformées en résidence permanente.

## 2. Affectations du territoire et évolution prévue

### Affectations des terres dans la plaine inondable

- La MRC a assigné à la majeure partie des rives une affectation urbaine. Cette affectation correspond aux différents périmètres d'urbanisation des municipalités.
- Quelques secteurs riverains correspondent à une affectation de villégiature. On y prévoit la dominance des activités récréatives et on y permet les équipements communautaires, les commerces de support à l'activité récréative et les infrastructures d'utilité publique.
- La MRC a assigné à deux secteurs une affectation industrielle : l'un jouxtant le barrage de Beauharnois, l'autre faisant face aux îles de Saint-Timothée.
- Les terrains situés du côté ouest du canal Beauharnois et ceux de la centrale hydro-électrique, appartenant respectivement à la Voie maritime du Saint-Laurent et à Hydro-Québec, correspondent à l'affectation utilité publique.



#### **Parc résidentiel**

- Pour l'ensemble du territoire de la MRC, il y a 709 ha disponibles pour le développement résidentiel alors que les besoins (potentiel de développement jusqu'en 2011) sont évalués à 438 ha.
- La MRC a identifié plusieurs zones prioritaires de développement. L'une d'entre elle (Beauharnois, secteur Maple Grove) se trouve à proximité de la plaine d'inondation centennale (elle est entourée par celle-ci). Ce secteur, dont le territoire se trouve à l'intérieur d'une affectation récréative, fera l'objet d'un développement résidentiel à court terme.

#### **Projets**

- Aucun projet résidentiel ou autre n'est mentionné à ce stade-ci par la MRC.

### **3. Territoire ayant un statut particulier**

#### **Sites protégés**

- Îles-de-la-Paix (en partie) : réserve nationale de faune et refuge d'oiseaux migrateurs;
- Pointes Hébert et Goyette : site protégé par la Fondation de la faune du Québec;
- Lac Saint-Louis (Beauharnois) : aire de concentration d'oiseaux aquatiques;
- Parc archéologique de la Pointe-du-Buisson : parc d'intérêt récréotouristique et de conservation;
- Micocoulier (en partie) : réserve écologique;
- Cinq aménagements fauniques de Canards Illimités dont ceux des bassins du canal Beauharnois et celui des marais Pointes Hébert et Goyette.

#### **Sites d'intérêt écologique identifiés par la MRC**

- La MRC a identifié plusieurs frayères réelles (lac Saint-François, tronçon fluvial et lac Saint-Louis) et potentielles;
- Les îles et les milieux d'eau vive du Saint-Laurent (ex : secteurs vis-à-vis les barrages des Cèdres et Beauharnois).
- La plupart des îles du territoire de la MRC bénéficient d'une affectation de conservation.

#### **Projets**

- Aucun projet concret n'est prévu par la MRC ou autres intervenants. On indique que la Fondation de la faune poursuit l'acquisition ou la location des propriétés du secteur des Pointes Hébert et Goyette, afin d'y réaliser des aménagements et assurer la protection des milieux naturels.
- La MRC indique qu'il serait envisageable d'aménager des aires d'interprétation de la faune et de la flore sur quelques îles du Saint-Laurent.

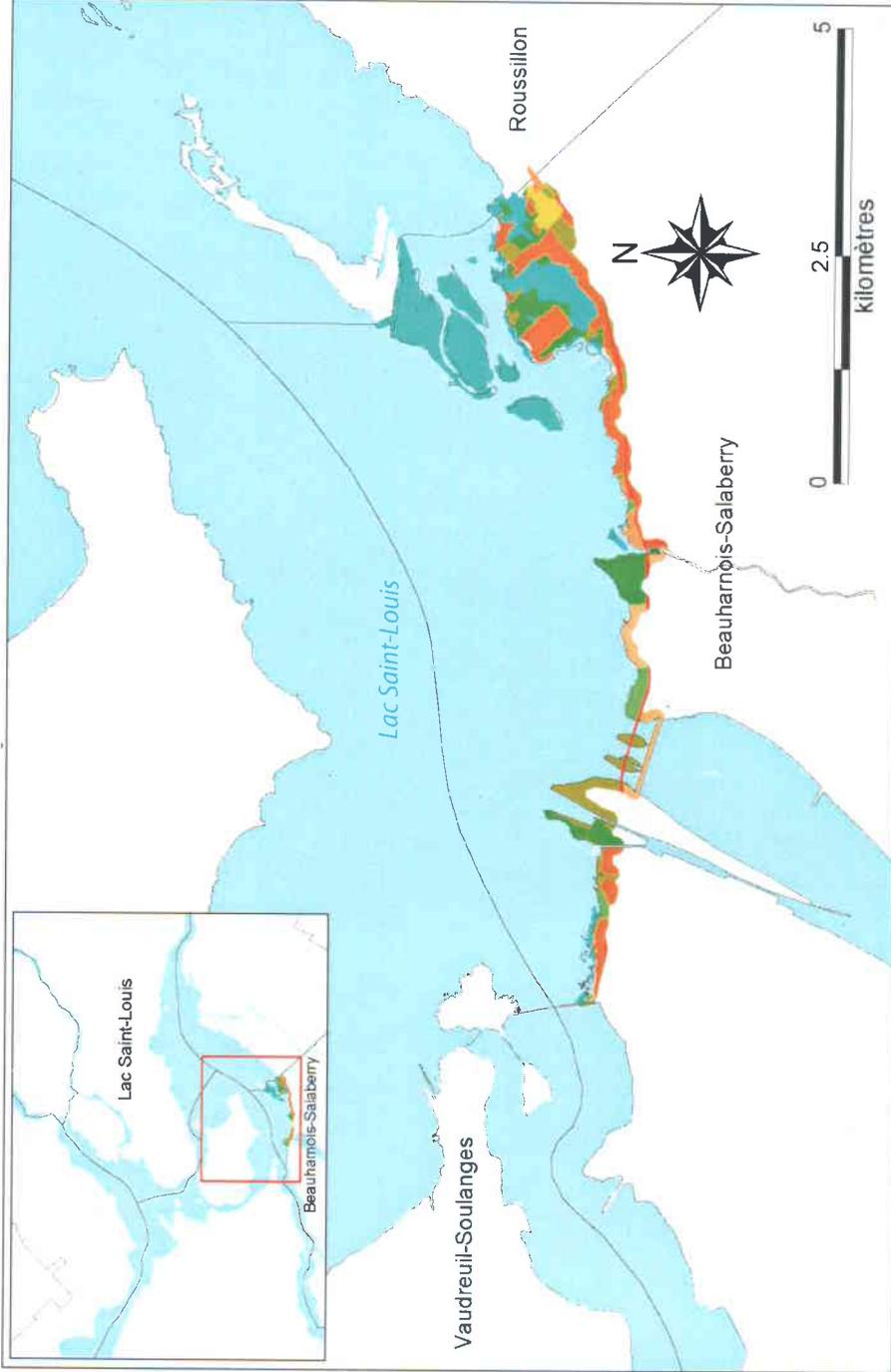
### **4. Zones inondables : dispositions réglementaires**

#### **Normes d'implantation en zone inondable**

- La MRC applique les dispositions relatives à la *Politique de protection des rives, du littoral et des zones inondables*.
- La totalité des zones d'inondation a été cartographiée par le ministère de l'Environnement selon l'entente cadre « Canada-Québec ».
- La MRC peut présenter pour certains milieux riverains de son territoire, un plan de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables, ceci toujours en relation avec les politiques gouvernementales. La MRC entend assurer un suivi auprès du ministère de l'Environnement, de la cartographie des rives du fleuve Saint-Laurent.

# Occupation des sols

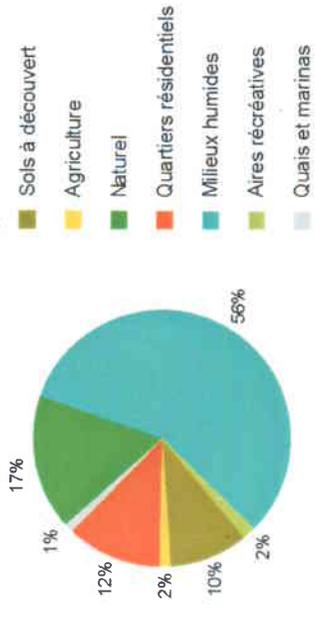
# MRC de Beauharnois-Salaberry



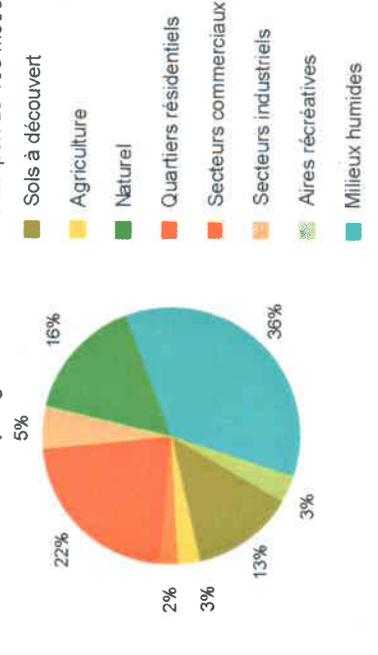
Légende	
	<b>Sols à découvert</b> - Gravières - Terres agricoles récemment abandonnées - Accotements de routes - Chemins forestiers, agricoles et privés (non pavés)
	<b>Agriculture</b> - Terres agricoles - Canaux d'irrigation agricole
	<b>Secteurs industriels</b> - Parcs industriels - Ports - Centrales et réseaux de transport d'énergie
	<b>Secteurs commerciaux</b> - Commerces - Services publics - Écoles - Églises
	<b>Quartiers résidentiels</b>
	<b>Quais et marinas</b> - Descentes de bateaux (rampes de béton)
	<b>Naturel</b> - Fiches - Boisés - Zones arbustives - Berges
	<b>Milieux humides</b>
	<b>Aires récréatives</b> - Parcs municipaux - Terrains de sports - Terrains de golf - Terrains de camping
	<b>Réseau de transport</b> - Réseau autoroutier - Routes, rues - Rails de chemins de fer
	<b>Environment Canada</b>
	<b>Environment Canada</b>

SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section

Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, MRC de Beauharnois-Salaberry

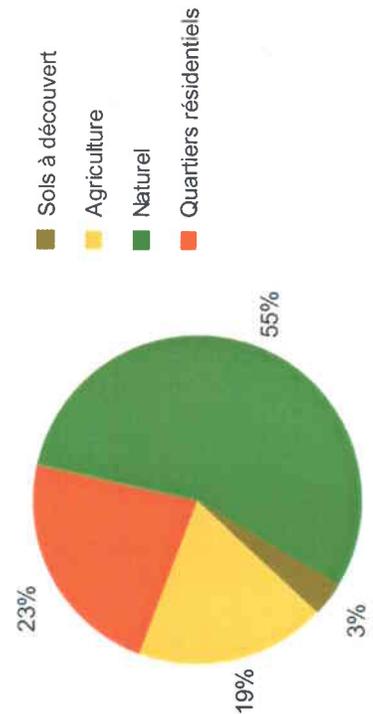
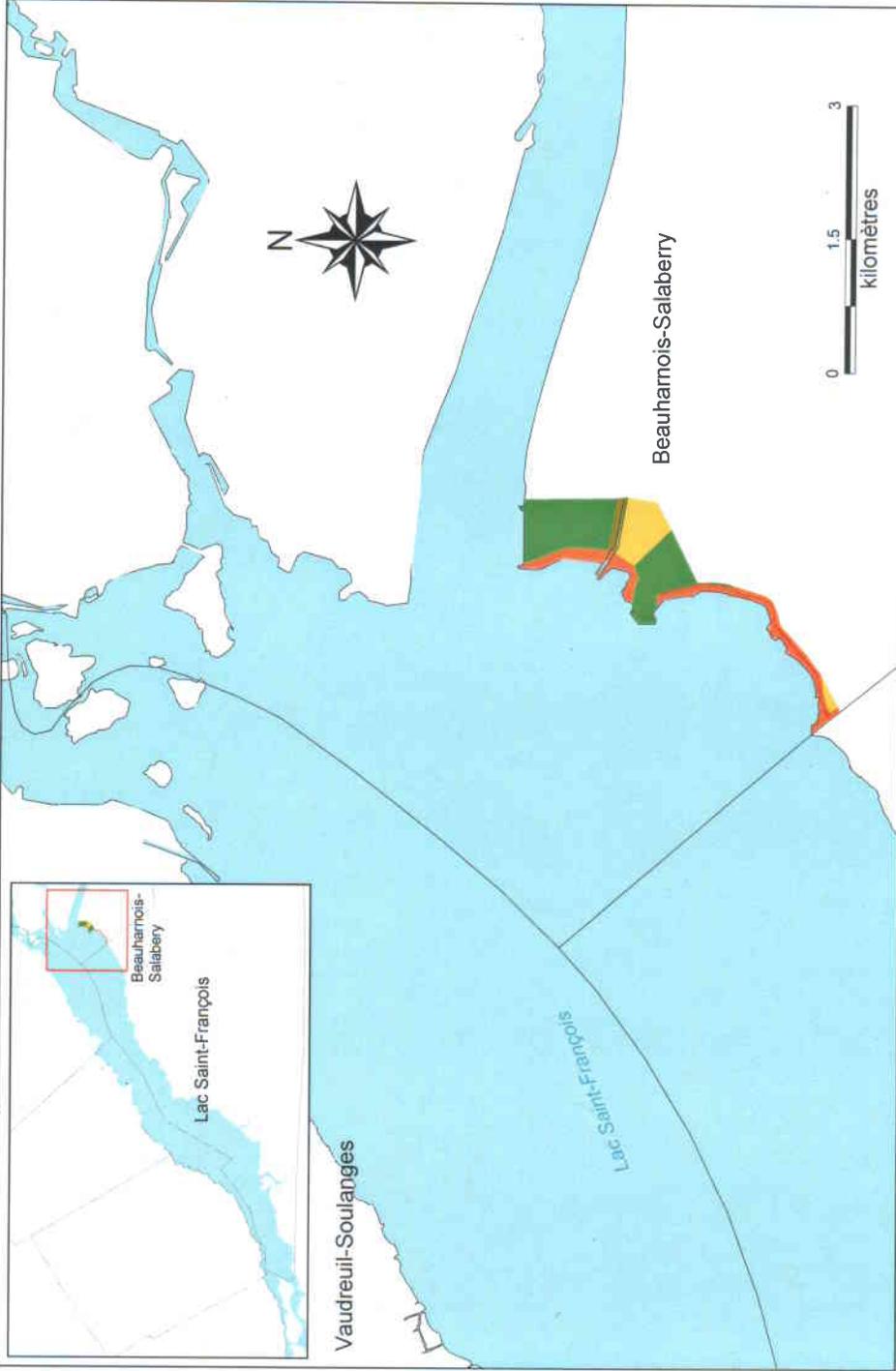


Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, MRC de Beauharnois-Salaberry augmentée d'une zone tampon de 100 mètres



# Occupation des sols

# MRC de Beauharnois-Salaberry



Occupation des sols à l'intérieur de la bande riveraine et dans les îles de la MRC de Beauharnois-Salaberry

## Légende

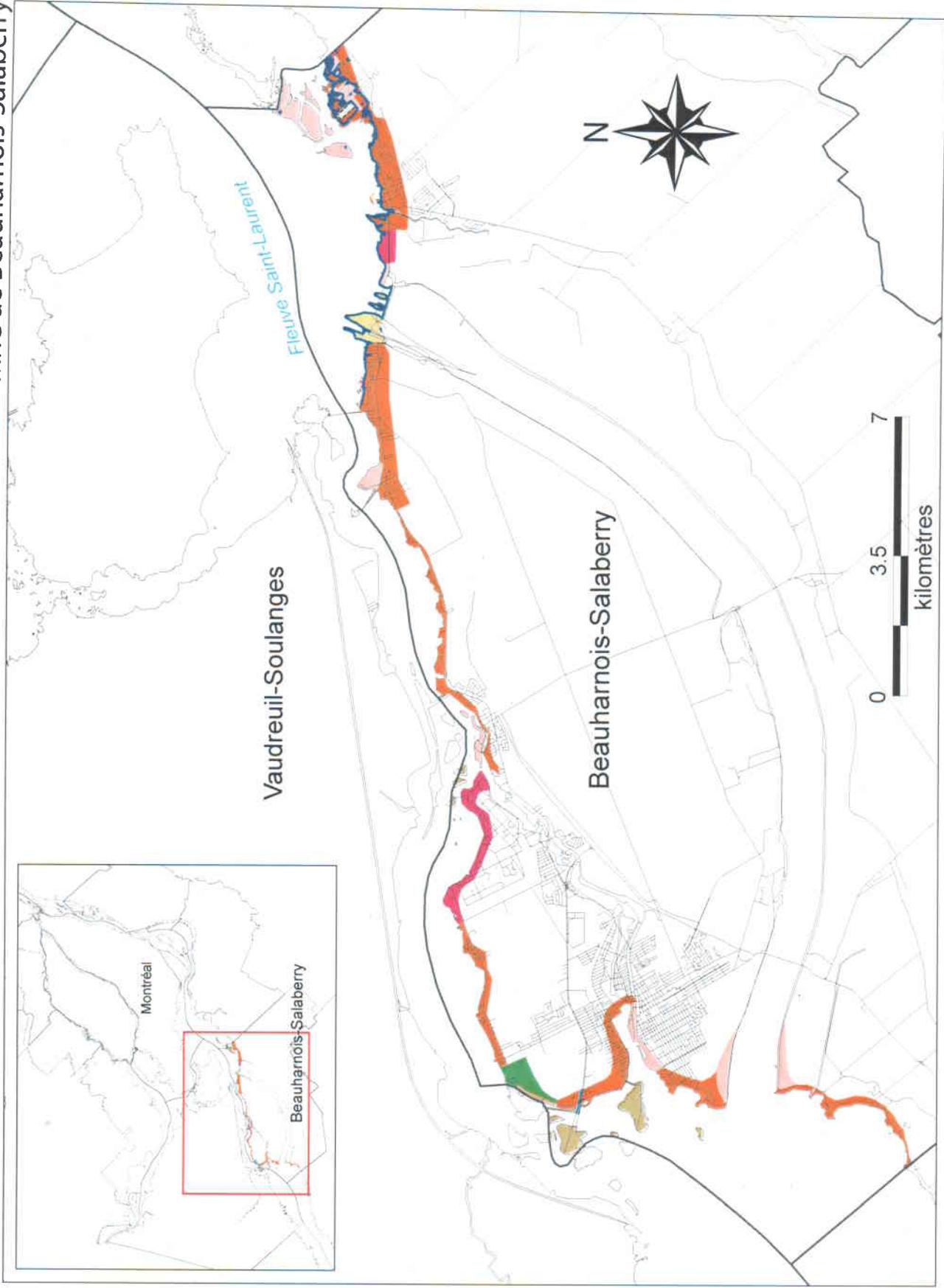
- Sols à découvert**
  - Gravières
  - Terres agricoles récemment abandonnées
  - Accotements de routes
  - Chemins forestiers, agricoles et privés (non pavés)
- Agriculture**
  - Terres agricoles
  - Canaux d'irrigation agricole
- Secteurs industriels**
  - Parcs industriels
  - Ports
  - Centrales et réseaux de transport d'énergie
- Secteurs commerciaux**
  - Commerces
  - Services publics
  - Écoles
  - Églises
- Quartiers résidentiels**
- Quais et marinas**
  - Descentes de bateaux (rampes de béton)
- Naturel**
  - Friches
  - Boisés
  - Zones arbustives
  - Berges
- Milieux humides**
- Aires récréatives**
  - Parcs municipaux
  - Terrains de sports
  - Terrains de golf
  - Terrains de camping
- Réseau de transport**
  - Réseau autoroutier
  - Routes, rues
  - Rails de chemins de fer



SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section

# Affectation des terres

# MRC de Beauharnois-Salaberry



## Affectations:

- urbaine
- multifonctionnel
- aire d'expansion
- emprise publique urbaine

- agricole
- agricole résidentielle
- agricole récréative
- agro-touristique
- agricole conservation

- conservation
- conservation récréative
- site naturel

- rurale
- commerciale
- industrielle
- récréative/villégiature
- réserve amérindienne
- riveraine

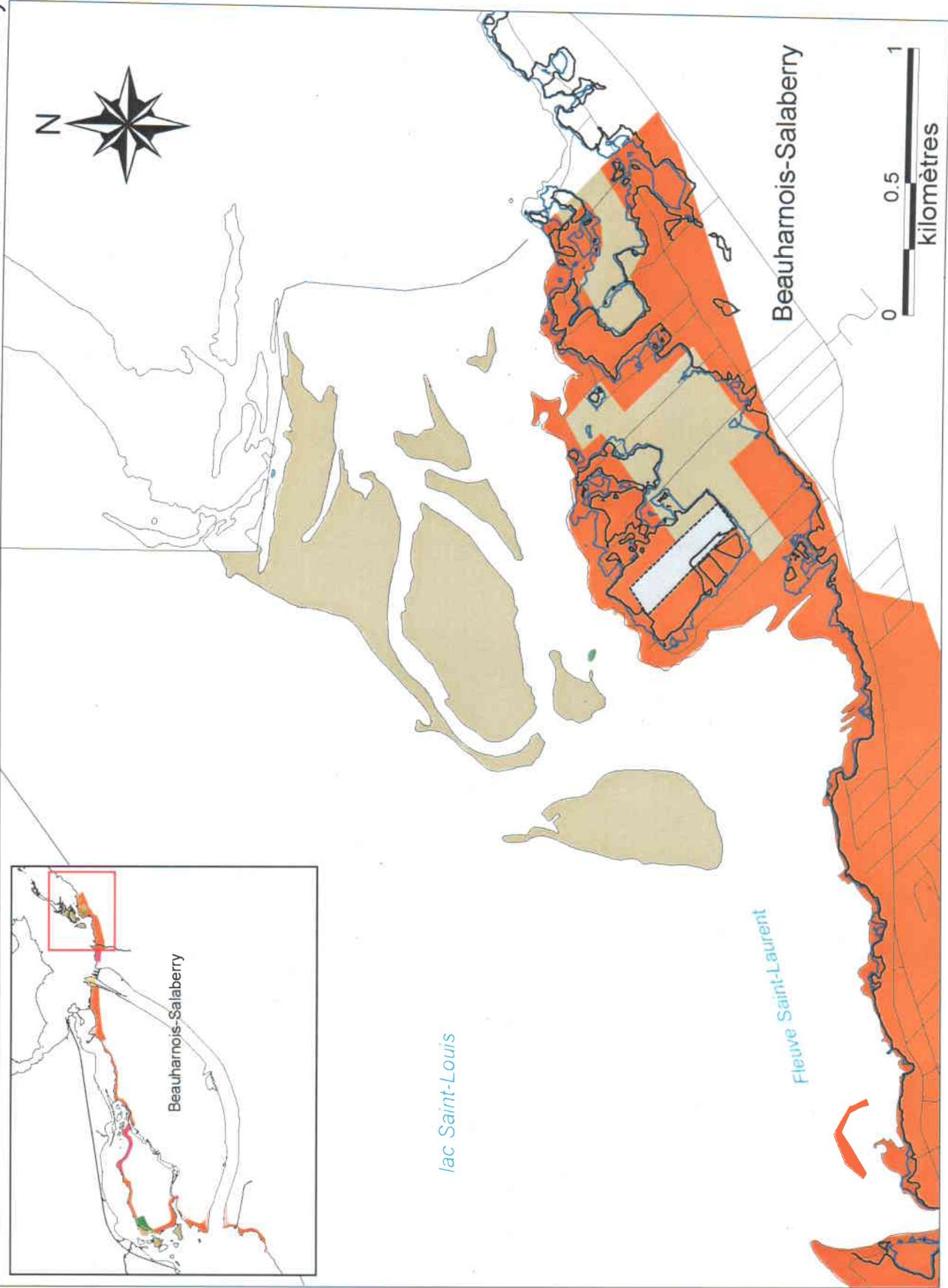
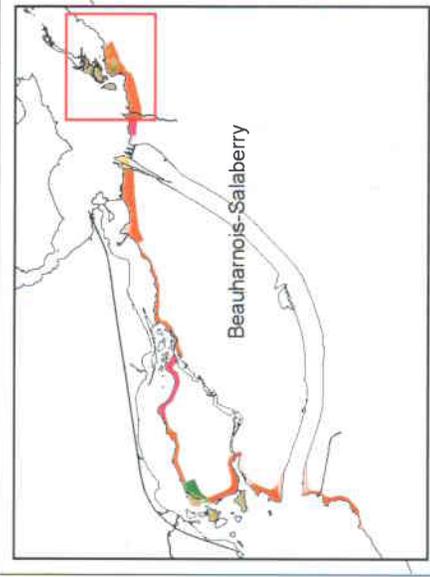
- Frontières: MRC

Limite de la plaine inondable 1-20 ans



# Affectation des terres, aire d'expansion urbaine

# Beauharnois-Salaberry



**Affectations:**

urbaine	agricole	conservation	rurale
multifonctionnel	agricole résidentielle	conservation récréative	commerciale
aire d'expansion	agricole récréative	site naturel	industrielle
emprise publique urbaine	agro-touristique	réserve amérindienne	récréative/villégiature
	agricole conservation	niveraine	réserve amérindienne

**Frontières:**

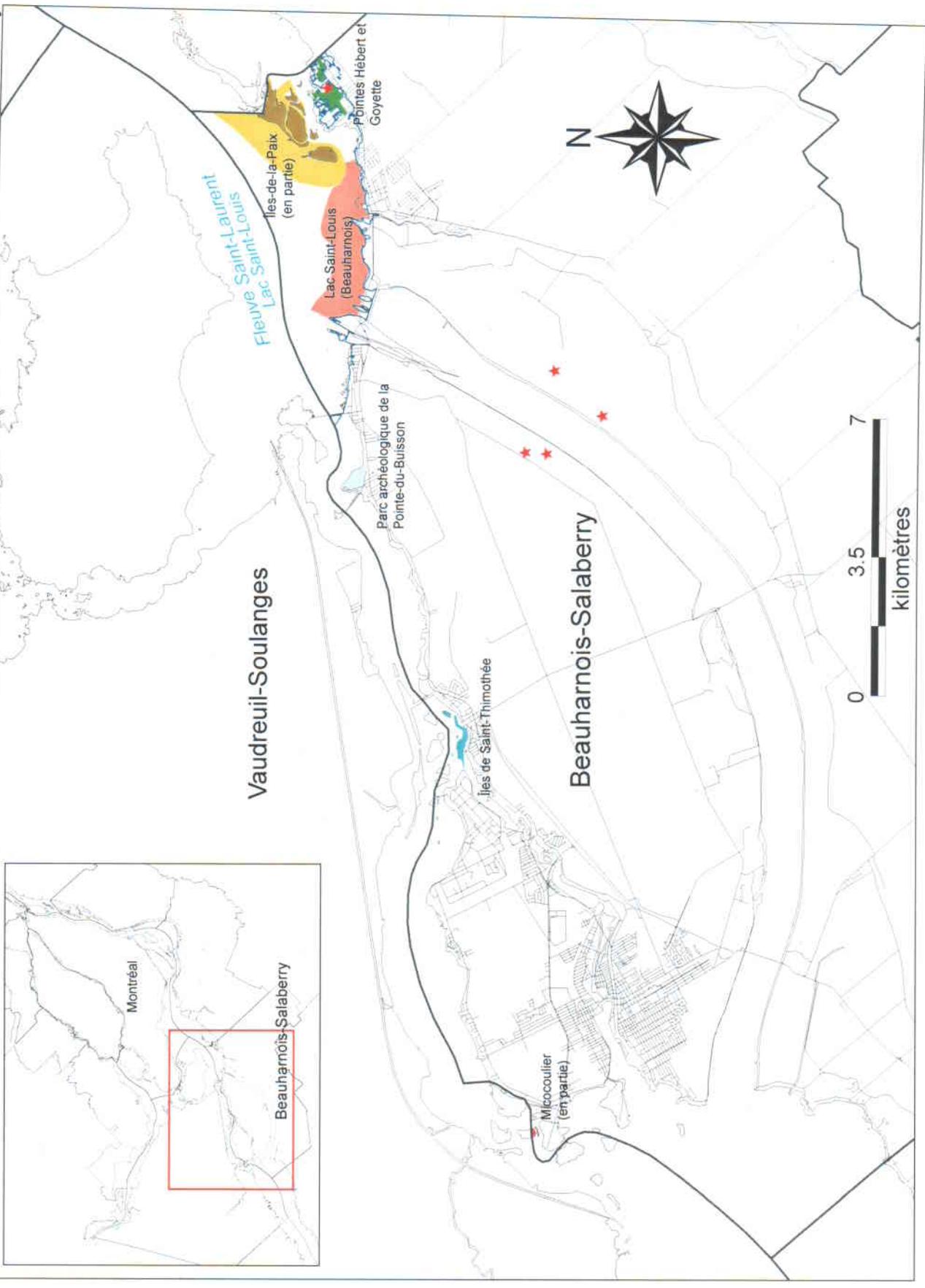
	Limite de la plaine inondable 1-20 ans
	Limite de la plaine inondable 1-100 ans
	MRC

**Environment Canada**

SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section

# Sites protégés actuels et futurs

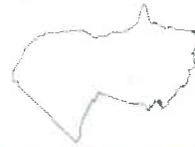
# MRC de Beauharnois-Salaberry



- Sites protégés :**
- Projets de sites protégés
  - Parc d'intérêt récréolouristique et de conservation
  - Parc national de récréation
  - Réserve écologique
  - Refuge faunique
  - Réserve nationale de la faune
  - Site protégé par la Fondation de la faune du Québec
  - Site protégé par une charte d'organisme privé
  - Site du Service canadien de la faune (SCF)
  - Parc régional
  - Refuge d'oiseaux migrateurs
  - Habitat du rat musqué
  - Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
  - Aménagement faunique de Canards illimités

- Limite de la plaine inondable 1-100 ans
- Limites des MRC





Roussillon

## Profil du territoire riverain de la MRC



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section



## Description du territoire

<b>Horizon de planification</b>	Schéma révisé en 2001, prochaine révision en 2011
<b>Population et projections</b>	99 403(1986), 118 355 (1991), 132 167 (1996), 150 800 (2001)*, 166 500 (2016)* * Source : Bureau de la Statistique du Québec
<b>Municipalités riveraines</b>	Léry, Châteauguay, Sainte-Catherine, Delson, Candiac, La Prairie, Réserve amérindienne de Kahnawake (statut particulier)

## 1. Occupation des sols

### Caractéristiques principales

- Le secteur de la MRC bordant le lac Saint-Louis comprend quelques noyaux urbains : Châteauguay, Candiac et La Prairie. Ces secteurs sont résidentiels (environ 70% des unités résidentielles correspondent à la typologie maison individuelle non attenante).
- On note la présence d'une zone industrielle à Sainte-Catherine où sont présentes 21 entreprises de service et de distribution.
- Une superficie importante (17%) de milieux humides se trouve le long des rives ou dans la plaine inondable de la MRC.
- La réserve de Kahnawake est située au nord de la municipalité de Châteauguay, sur les rives du lac Saint-Louis. Cette partie du territoire ne fait pas partie de celui de la MRC et la gestion de l'aménagement du territoire est une compétence assurée par le gouvernement Mohawk.

### Développement urbain

- La MRC entend favoriser le développement urbain en continuité du tissu urbain existant.
- On note la présence de plusieurs résidences secondaires à l'intérieur de la bande riveraine. On y retrouve principalement des chalets et résidences saisonnières.
- La MRC indique qu'il existe une tendance à la transformation des résidences secondaires en résidences permanentes et ce, depuis quelques années.

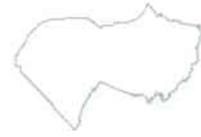
## 2. Affectations du territoire et évolution potentielle

### Affectations des terres dans la plaine inondable

- Le territoire riverain ou se trouvant dans la zone inondable correspond à une affectation urbaine (périmètres d'urbanisation)
- Industrielle : un petit secteur riverain est situé au nord de la MRC.
- Réserve amérindienne : situé au nord de la ville de Châteauguay, sur les rives du lac Saint-Louis
- Une partie du territoire couvert par les digues et îlots de la voie maritime correspond actuellement à une affectation récréation.

### Parc résidentiel

- Sur la totalité de son territoire, la MRC a identifié 1488 ha disponibles à des fins de développement résidentiel. Selon les règles concernant la dimension minimale des lots, 18 000 nouvelles résidences pourraient être construites à l'intérieur des périmètres d'urbanisation actuels.
- Le schéma de la MRC ne comprenait pas de cartographie des zones d'expansion.



#### Projets

- Aucun projet domiciliaire ou résidentiel n'est prévu à ce jour dans les documents de planification.

### 3. Territoire ayant un statut particulier

- Réserve amérindienne de Kahnawake: l'administration locale est assurée par le Conseil des Mohawks de Kahnawake.

#### Sites protégés

- Îles-de-la-Paix (en partie) : réserve nationale de la faune et refuge d'oiseaux migrateurs;
- Marguerite D'Youville : refuge faunique;
- Bassin de La Prairie (Grand Herbier): aire de concentration d'oiseaux aquatiques;
- Île aux Hérons : aire de concentration d'oiseaux aquatiques;
- Lac Saint-Louis (centre du lac) : aire de concentration d'oiseaux aquatiques;
- Canal de la Rive Sud : aire de concentration d'oiseaux aquatiques;
- Ruisseau Saint-Jean : site protégé par la Fondation de la faune du Québec.

#### Sites d'intérêt écologique identifiés par la MRC

- Digue et îlots de la Voie maritime du Saint-Laurent de même que les embouchures des rivières à la Tortue et Saint-Régis;
- Les rapides de Lachine;
- Des frayères se trouvant à proximité des îles-de-la-Paix;
- Un aménagement faunique de Canards Illimités.

#### Projets

- Un projet visant à créer un refuge faunique est en cours d'évaluation. Celui-ci engloberait une partie du territoire des rapides de Lachine et des digues et îlots de la Voie maritime du Saint-Laurent dans la municipalité de Sainte-Catherine (les limites de ce site potentiel sont approximatives sur la carte des sites protégés).

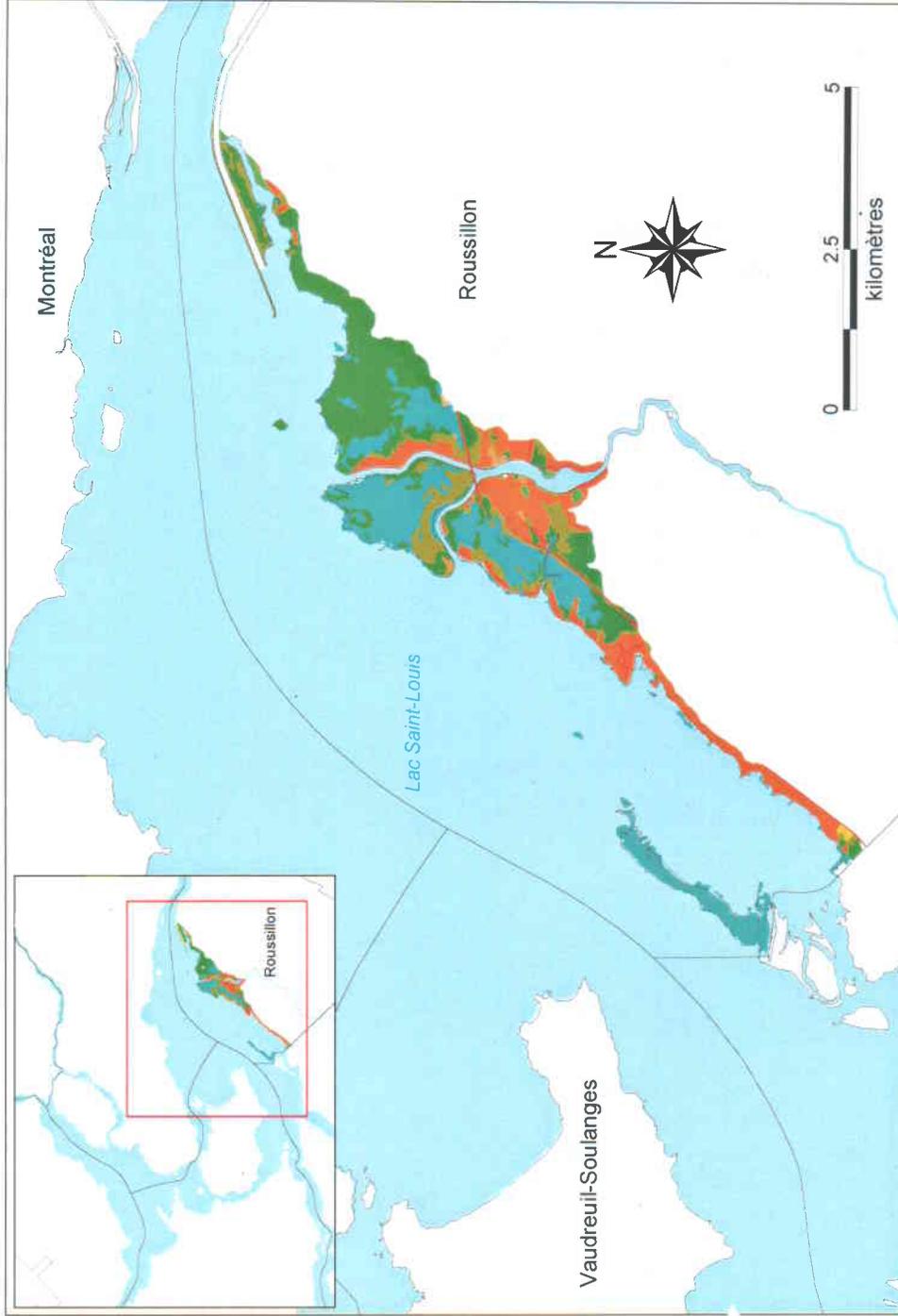
### 4. Zones inondables : dispositions réglementaires

#### Normes d'implantation en zone inondable

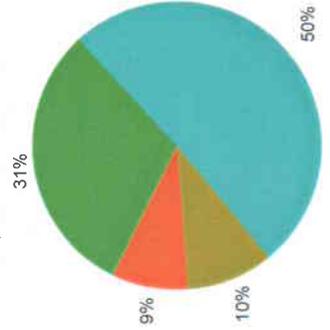
- La MRC applique les dispositions relatives à la *Politique de protection des rives, du littoral et des zones inondables*.
- La cartographie de la zone inondable du Saint-Laurent (lac Saint-Louis) a été effectuée par la MRC.
- Pour ce qui est du territoire de la MRC de Roussillon, il n'existe pas de cartographie officielle des zones inondables des affluents du fleuve (par exemple la rivière Châteauguay).

# Occupation des sols

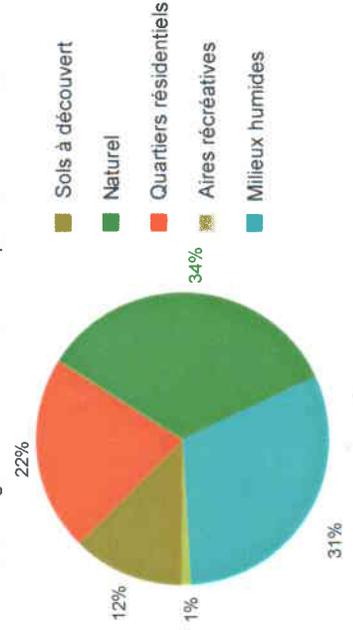
# MRC de Roussillon



Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, Mrc de Roussillon



Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, MRC de Roussillon augmentée d'une zone tampon de 100 mètres



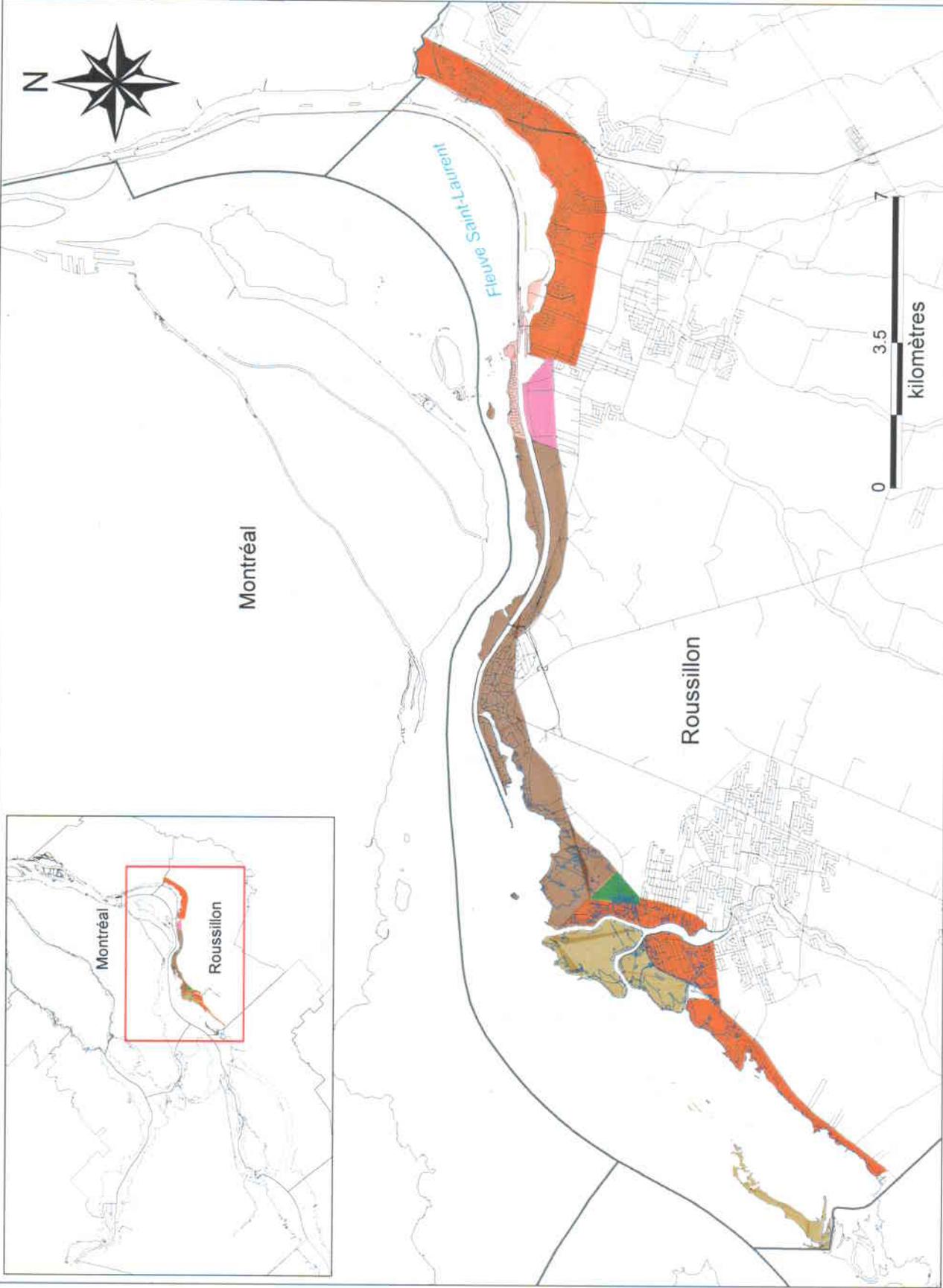
## Légende

- Soils à découvert**
  - Gravières
  - Terres agricoles récemment abandonnées
  - Accotements de routes
  - Chemins forestiers, agricoles et privés (non pavés)
- Agriculture**
  - Terres agricoles
  - Canaux d'irrigation agricole
- Secteurs industriels**
  - Parcs industriels
  - Ports
  - Centrales et réseaux de transport d'énergie
- Secteurs commerciaux**
  - Commerces
  - Services publics
  - Écoles
  - Églises
- Quartiers résidentiels**
- Quais et marinas**
  - Descentes de bateaux (rampes de béton)
- Naturel**
  - Fiches
  - Boisés
  - Zones arbustives
  - Berges
- Milieux humides**
- Aires récréatives**
  - Parcs municipaux
  - Terrains de sports
  - Terrains de golf
  - Terrains de camping
- Réseau de transport**
  - Réseau autoroutier
  - Routes, rues
  - Rails de chemins de fer



Environment Canada  
Environment Canada

SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section



**Affectations:**

- urbaine
- urbaine multifonctionnel
- aire d'expansion
- emprise publique urbaine

**Agricole**

- agricole
- agricole résidentielle
- agricole récréative
- agro-touristique
- agricole conservation

**Conservation**

- conservation
- conservation récréative
- site naturel

**Rurale**

- rurale
- commerciale
- industrielle
- récréative/villégiature
- réserve amérindienne
- riveraine

**Limite de la plaine inondable 1-20 ans**

**Limites des MRC**

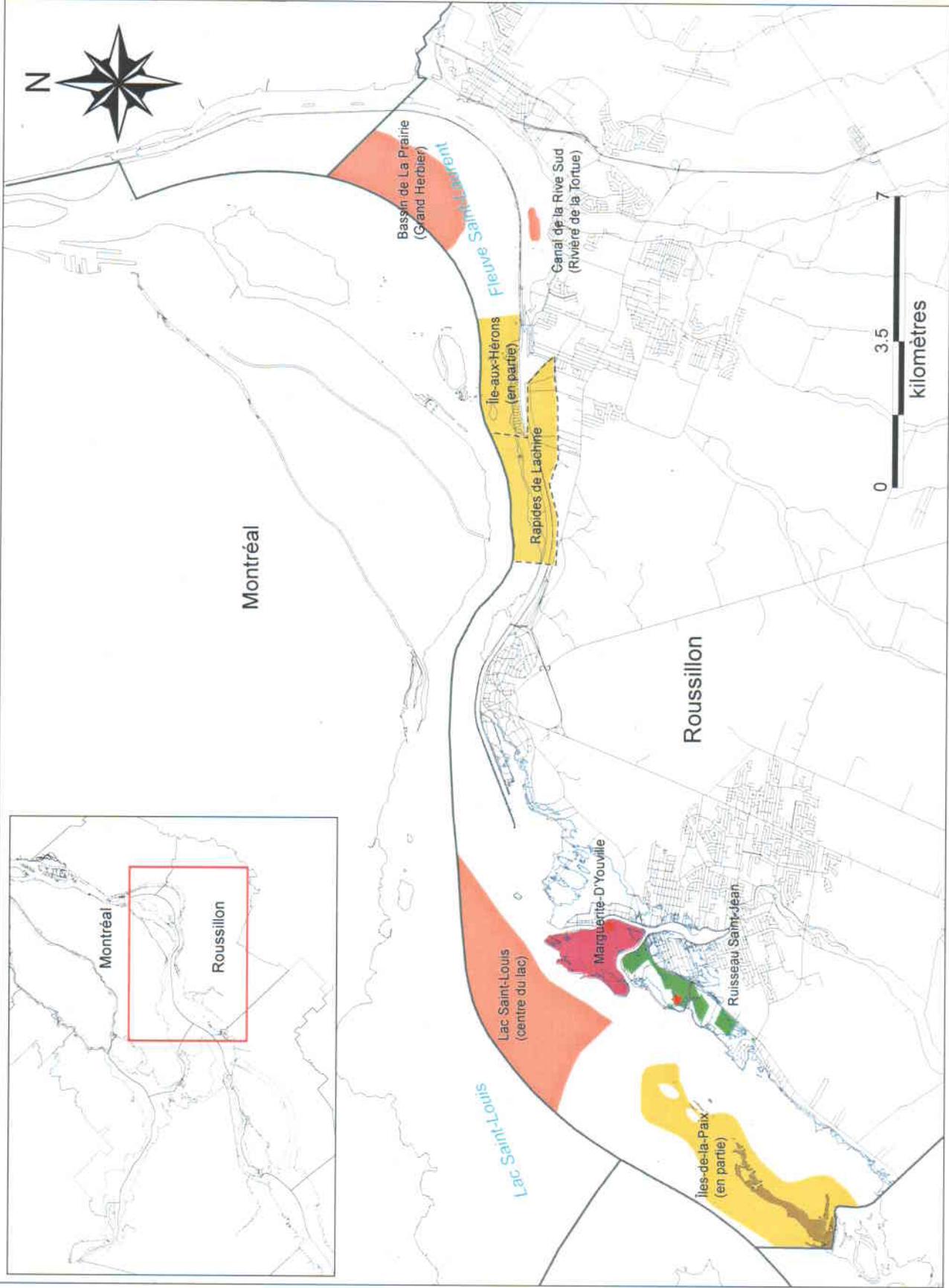
Environnement Canada  

 Roussillon

SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section

# Sites protégés actuels et futurs

# MRC de Roussillon



**Sites protégés :**

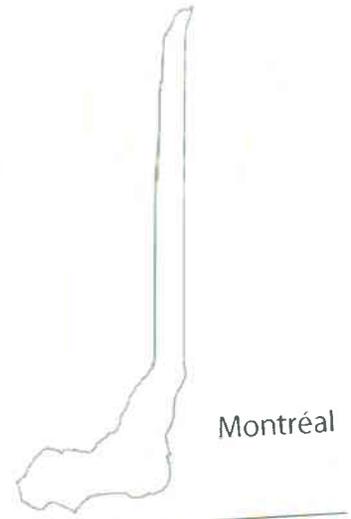
- Projet de sites protégés
- Parc d'intérêt récréotouristique et de conservation
- Parc national de récréation
- Réserve écologique
- Refuge faunique
- Réserve nationale de la faune
- Site protégé par la Fondation de la faune du Québec
- Site protégé par une charte d'organisme privé
- Site du Service canadien de la faune (SCF)
- Parc régional
- Refuge d'oiseaux migrateurs
- Habitat du rat musqué
- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
- Aménagement faunique de Canards limités

**Limites des MRC**

**Limite de la plaine inondable 1-100 ans**

**Environnement Canada**

**SMC-Section Hydrologie / HSC-Hydrology Section**



Montréal

**Profil du territoire riverain de la ville**



## Description du territoire

<b>Horizon de planification</b>	Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (1987), nouveau plan d'urbanisme pour la nouvelle ville de Montréal prévu à l'automne 2004
<b>Population</b>	1 775 845 (1996), 1 812 723 (2001)
<b>Municipalités riveraines</b>	Ville de Montréal et ses arrondissements : secteur ouest : Pierrefonds-Seneville, Baie d'Urfé, Beaconsfield, Pointe-Claire, Dorval, Lachine, Lassalle et Verdun, secteur est : Ville-Marie, Plateau Mont-Royal, Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, Rivières des Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-est

## 1. Occupation des sols

### Caractéristiques principales

- Le territoire riverain de la ville de Montréal est fortement urbanisé.
- L'occupation des sols des rives du secteur ouest est caractérisée par la présence de quartiers résidentiels de type résidentiel unifamilial, de secteurs commerciaux et par quelques aires récréatives telles des parcs municipaux.
- Les rives du secteur est sont occupées en grande partie par l'emprise du Port de Montréal dont les installations s'étendent sur quelques 25 km.
- L'emprise du port se prolonge en une zone industrielle et portuaire occupée par l'industrie lourde<sup>1</sup>. À l'est de ces installations, la bande riveraine de l'île de Montréal est occupée par des quartiers résidentiels (de type résidentiel unifamilial) et par quelques aires récréatives (parcs urbains).
- En plus des installations portuaires, le secteur du port de Montréal est caractérisé par la présence d'une zone industrielle, d'une zone commerciale et d'une zone d'habitation (Cité du Havre). Ces deux dernières sont situées sur la pointe de la Cité du Havre.
- Les îles Sainte-Thérèse et Notre-Dame sont des pôles récréatifs importants où sont à la fois présents : des espaces naturels aménagés (ex : parcs municipaux) et des secteurs de commerce et de récréation (ex : Casino de Montréal, parc de La Ronde, etc.).

### Développement urbain

- Au cours des 40 dernières années, plusieurs secteurs de la ville de Montréal (le nord-est par exemple) ont connu une densification de leurs fonctions urbaines.
- Au cours des années 1980-1990, plusieurs installations et activités portuaires ont été déplacées vers l'est et cela s'accompagna d'une réaffectation du Vieux-Port de Montréal comme lieu public à vocation récréotouristique.

## 2. Affectations du territoire et évolution prévue

### Affectations des terres dans la plaine inondable

- Les rives du secteur ouest de la ville sont assignées en totalité à une affectation urbaine, mise à part une bande de terre située près du Port de Montréal et qui est assignée à une affectation industrielle.
- Pour ce qui est du secteur est, l'emprise du port de Montréal correspond à une affectation utilité publique. L'affectation urbaine est aussi présente, surtout vers le nord-est de l'île.
- Une affectation de récréation a été assignée aux îles Sainte-Hélène et Notre-Dame.

<sup>1</sup> Bibeault, J-F et A. Jourdain (1995). Synthèse des connaissances sur les aspects socio-économiques du secteur d'étude Montréal-Longueuil. Environnement Canada – Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent, 130 p.



- Un secteur se situant près du Port de Montréal correspond à une affectation commerciale.

#### **Parc résidentiel**

- La ville de Montréal a identifié plusieurs secteurs qui constitueront des zones prioritaires de développement résidentiel. Celles-ci sont cependant situées loin des rives et hors de la plaine inondable.
- Le secteur de la Cité du Havre, situé à proximité du Port de Montréal, pourrait faire l'objet d'un développement domiciliaire (grande densité).

#### **Projets**

- Plusieurs projets de développement domiciliaire qui se trouvent à l'extérieur de la zone inondable.
- En 2005 débiteront les travaux de développement immobilier de la pointe nord de l'île des Sœurs (arrondissement Verdun) en vue de créer un « quartier de vie » haut de gamme principalement résidentiel et offrant une mixité d'usages.<sup>2</sup>

### **3. Territoire ayant un statut particulier**

#### **Sites protégés**

- Lac Saint-Louis (secteurs Beaconsfield, Pointe-Claire, Centre du lac, île Dixie et Baie de Valois : aire de concentration d'oiseaux aquatiques;
- Île-aux-Hérons : refuge d'oiseaux migrateurs
- Boisé de l'île des Sœurs : parc d'intérêt récréotouristique et de conservation;
- Bassin de Laprairie (secteurs île des Sœurs et Grand Herbier) : aire de concentration d'oiseaux aquatiques.

#### **Sites d'intérêt écologique identifiés par la ville**

- Aucun site supplémentaire n'a été identifié par la ville de Montréal en bordure du fleuve Saint-Laurent.

#### **Projets**

- Aucun projet de conservation en milieu riverain n'est prévu.

### **4. Zones inondables : dispositions réglementaires**

#### **Normes d'implantation en zone inondable**

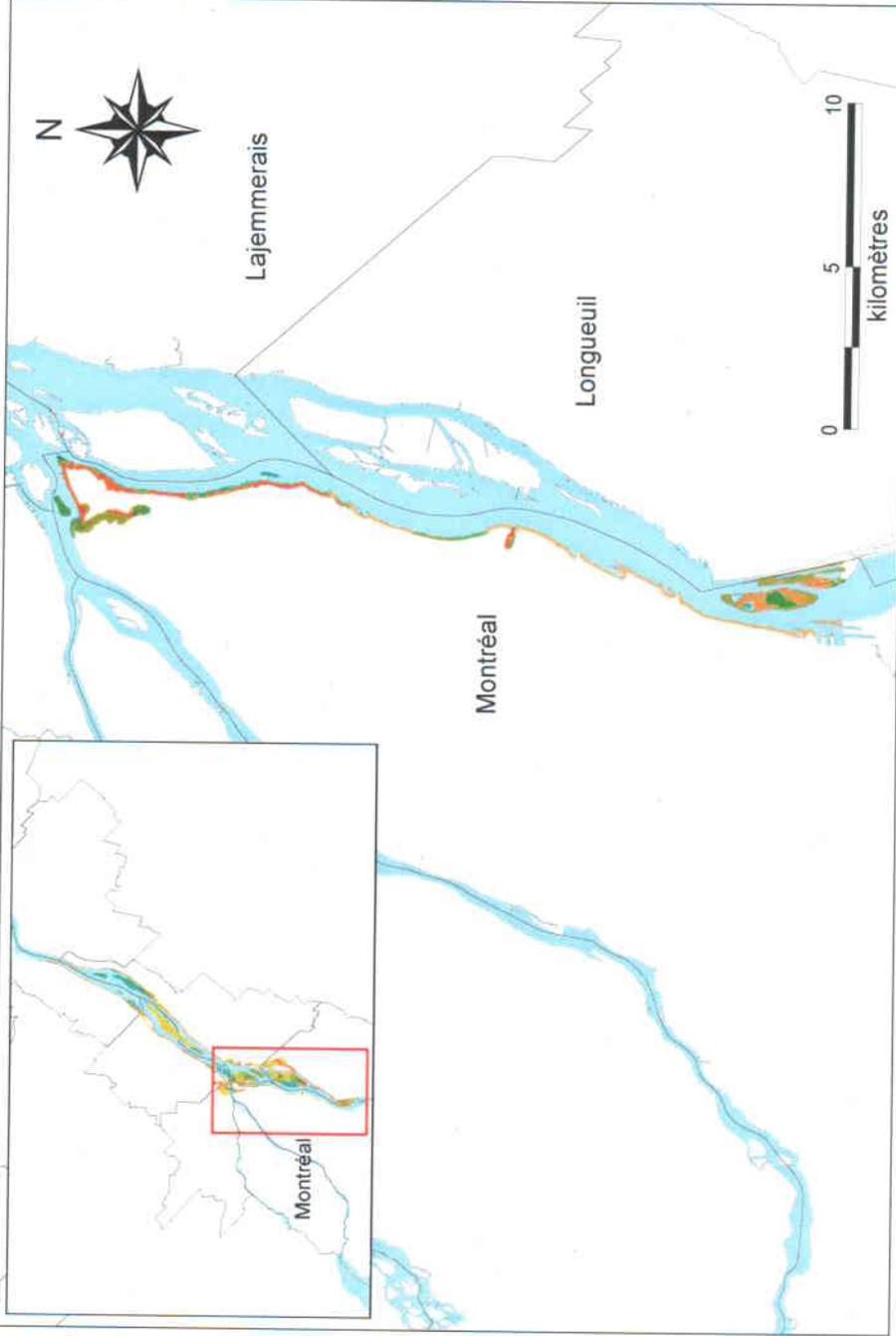
- La ville de Montréal applique les dispositions relatives à la *Politique de protection des rives, du littoral et des zones inondables*.

---

<sup>2</sup> Plan d'urbanisme – Ville de Montréal, Arrondissement Verdun (décembre 2003)

# Occupation des sols

# Ville de Montréal



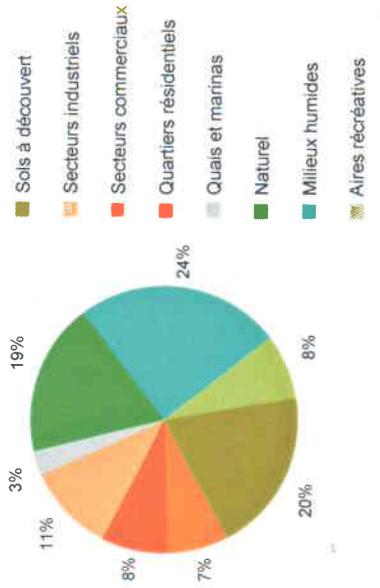
## Légende

- Sols à découvert**
  - Gravières
  - Terres agricoles récemment abandonnées
  - Accotements de routes
  - Chemins forestiers, agricoles et privés (non pavés)
- Agriculture**
  - Terres agricoles
  - Canaux d'irrigation agricole
- Secteurs industriels**
  - Parcs industriels
  - Ports
  - Centrales et réseaux de transport d'énergie
- Secteurs commerciaux**
  - Commerces
  - Services publics
  - Écoles
  - Églises
- Quartiers résidentiels**
- Quais et marinas**
  - Descentes de bateaux (rampes de béton)
- Naturel**
  - Friches
  - Boisés
  - Zones arbustives
  - Berges
- Milieux humides**
- Aires récréatives**
  - Parcs municipaux
  - Terrains de sports
  - Terrains de golf
  - Terrains de camping
- Réseau de transport**
  - Réseau autoroutier
  - Routes, rues
  - Rails de chemins de fer

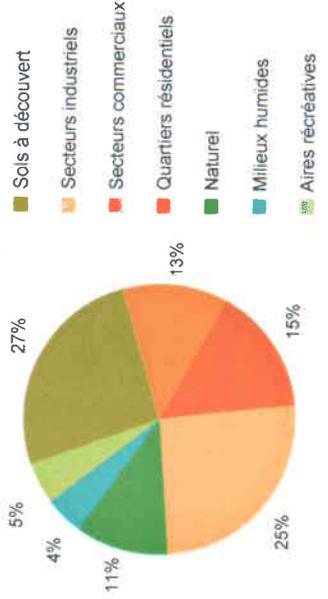
**Environnement Canada**

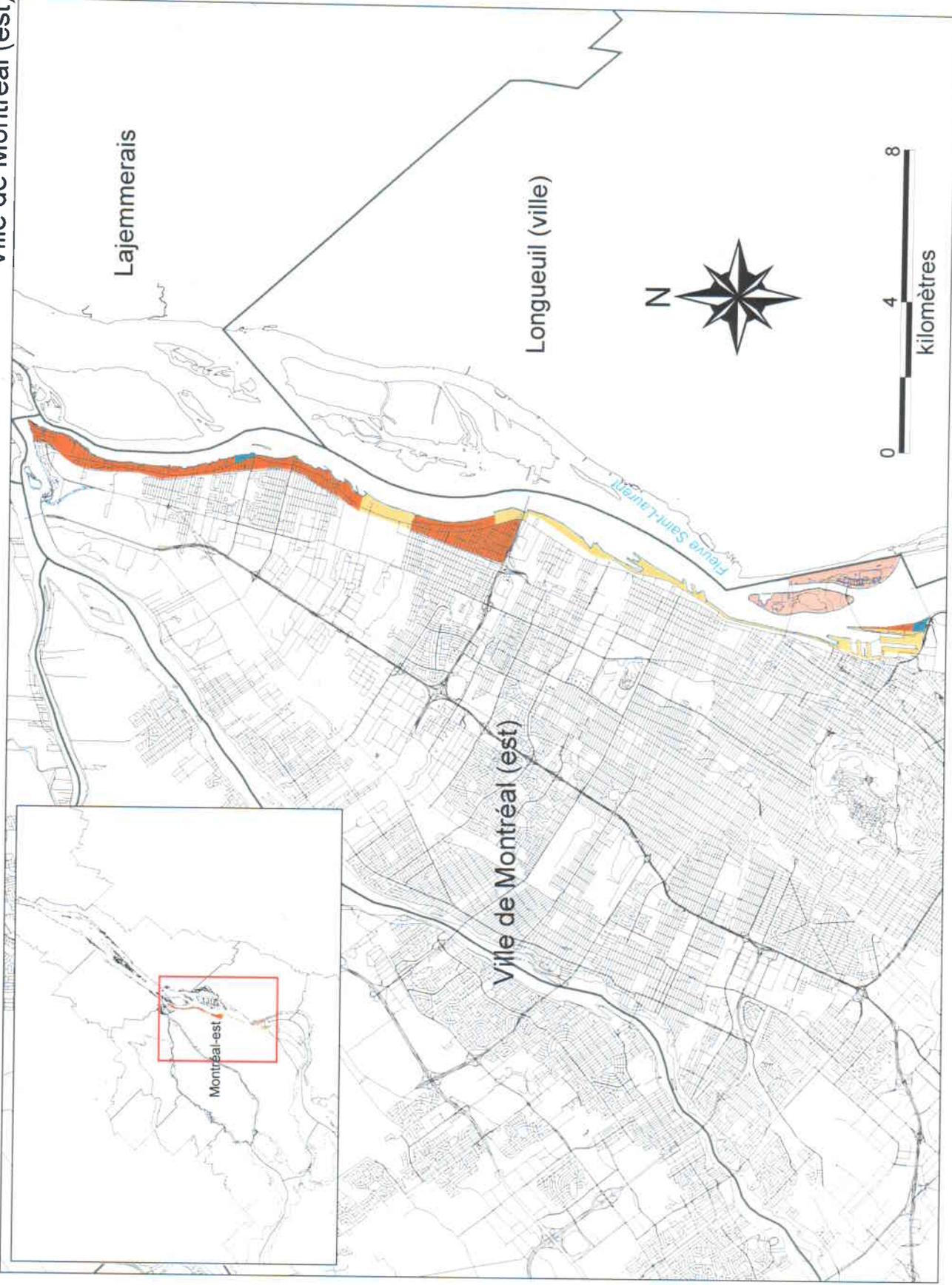
**SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section**

Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, ville de Montréal



Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, ville de Montréal augmentée d'une zone tampon de 100 mètres





**Affectations**

- urbaine
- multifonctionnel
- aire d'expansion
- emprise publique urbaine

**Agricole**

- agricole
- agricole résidentielle
- agricole récréative
- agro-touristique
- agricole conservation

**Conservation**

- conservation
- conservation récréative
- site naturel

**Rurale**

- commerciale
- industrielle
- récréative/villégiature
- réserve aménagée
- riveraine

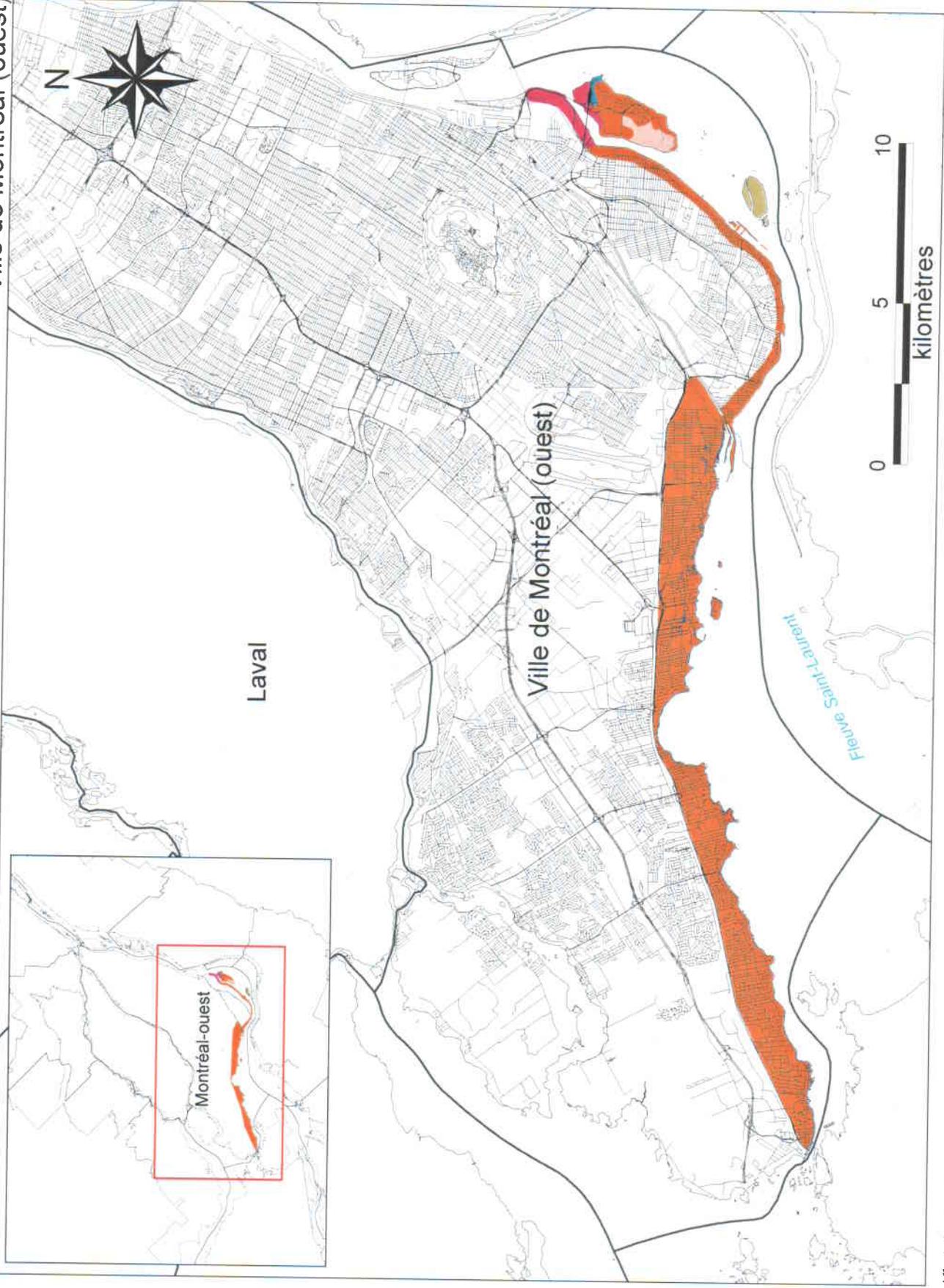
Limite de la plaine inondable 1-20 ans

Limites des MRC

Environnement Canada

Environnement Canada

SIMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section



Affectations:

- urbaine
- multifonctionnel
- aire d'expansion
- emprise publique urbaine
- agricole
- agricole résidentielle
- agricole récréative
- agro-touristique
- agricole conservation

Conservation

- conservation
- conservation récréative
- site naturel
- rurale
- commerciale
- industrielle
- récréative/villégiaiture
- réserve amérindienne
- riveraine

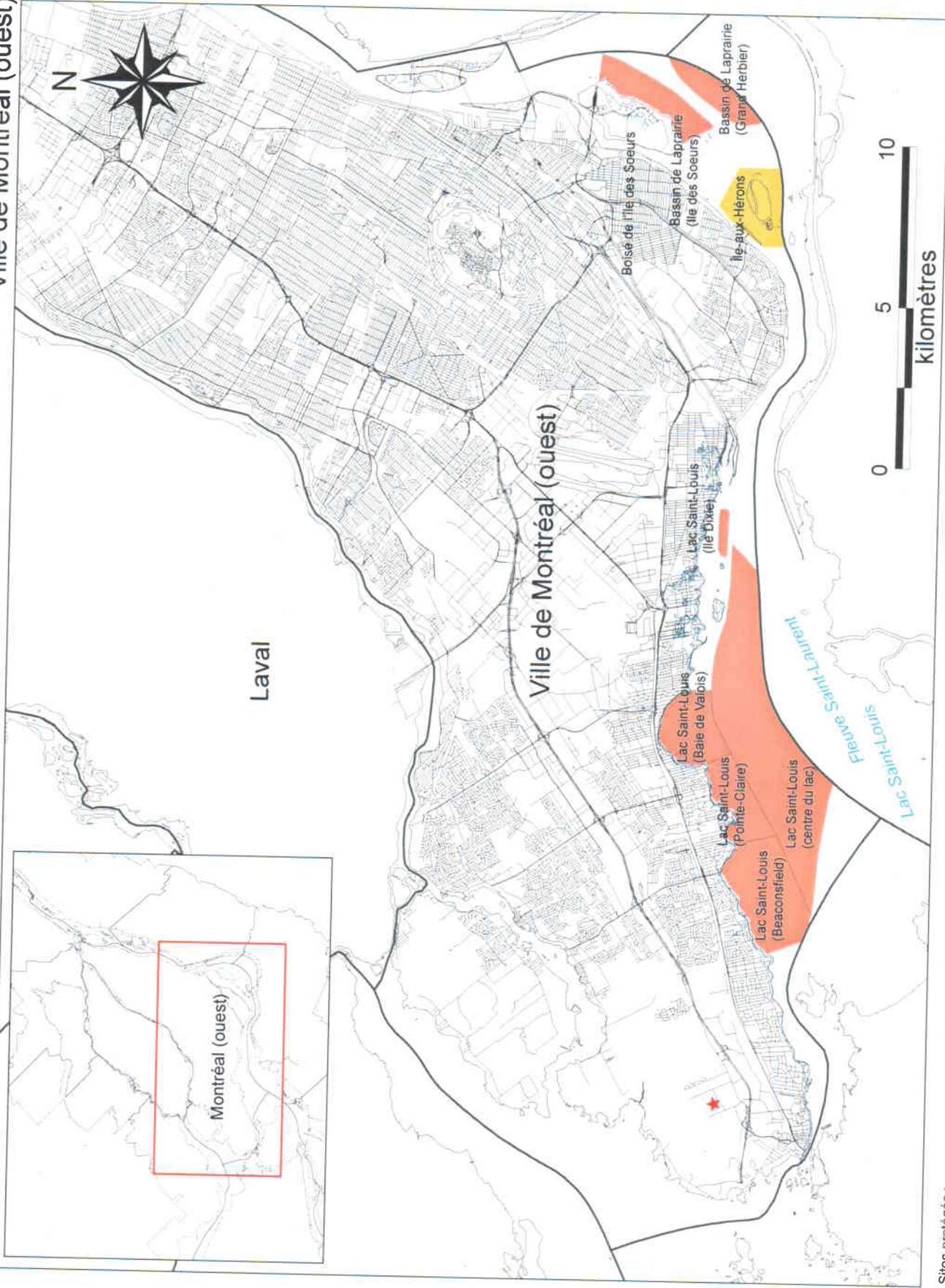
Limite de la plaine inondable 1-20 ans

Limites des MRC



# Sites protégés actuels et futurs

## Ville de Montréal (ouest)

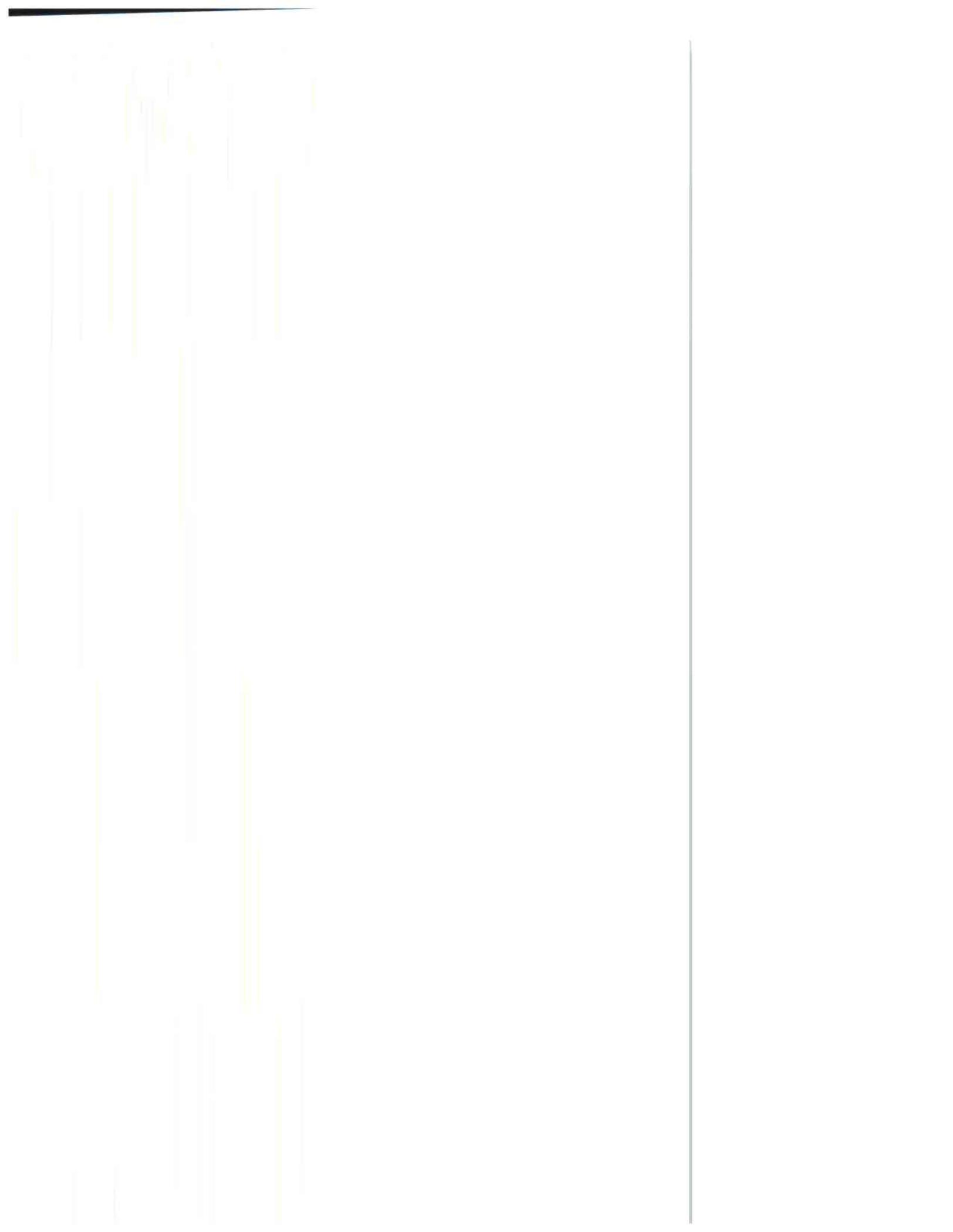


### Sites protégés :

- Projets de sites protégés
- Parc d'intérêt récréotouristique et de conservation
- Parc national de récréation
- Réserve écologique
- Refuge faunique
- Réserve nationale de la faune
- Site protégé par la Fondation de la faune du Québec
- Site protégé par une charte d'organisme privé
- Site du Service canadien de la faune (SCF)
- Parc régional
- Refuge d'oiseaux migrateurs
- Habitat du rat musqué
- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
- ★ Aménagement faunique de Canards limités

- Limite de la plaine inondable 1-100 ans
- Limites des MRC







Longueuil

---

## Profil du territoire riverain de la ville



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section



## Description du territoire

<b>Horizon de planification</b>	Schéma d'aménagement révisé en 1999 <sup>1</sup> , date de la prochaine révision à déterminer
<b>Population</b>	312 734 (1991), 373 012 (1996)
<b>Municipalités riveraines</b>	Ville de Longueuil et ses arrondissements : Brossard, Saint-Lambert, Vieux-Longueuil et Boucherville

## 1. Occupation des sols

- Le territoire riverain de la ville de Longueuil est fortement urbanisé. Il est en quelque sorte le prolongement urbain de la ville de Montréal.
- Le réseau autoroutier (Autoroute 20) longe les rives du Saint-Laurent sur la totalité du territoire de la ville.
- On note la présence de plusieurs équipements récréatifs (parcs linéaires, clubs nautiques, port de plaisance, marinas, pistes cyclables, etc.) entre le Saint-Laurent et le réseau autoroutier.
- Au sud du réseau routier se déploient des secteurs fortement urbanisés : quartiers résidentiels, pôles commerciaux des secteurs industriels.
- Les îles de Boucherville sont caractérisées par la présence de milieux naturel et humide, d'activités agricoles, de sols à découvert et l'emprise récréative (ex : terrain de golf).
- Le nord de la ville est caractérisé par la présence de secteurs agricoles.

### Développement urbain

- Au cours des 40 dernières années, plusieurs secteurs de la ville de Longueuil (Vieux-Longueuil, Boucherville) ont connu une forte densification de leurs fonctions urbaines.
- Le long des rives, le développement urbain a été limité par la présence du système autoroutier (Autoroute 20), celui-ci agissant en fait comme une barrière physique au développement riverain.
- Peu de quartiers résidentiels ou urbains donnent donc directement sur les rives du Saint-Laurent. Un seul secteur urbain de faible densité (au nord de Boucherville) se trouve le long des rives, en face de la pointe des îles de Boucherville.

## 2. Affectations du territoire et évolution prévue

### Affectations des terres dans la plaine inondable

- La ville a assigné une affectation urbaine à une grande partie du territoire riverain. Cette affectation correspond aux différents périmètres d'urbanisation ;
- Plusieurs secteurs correspondent à une affectation récréative. Parmi ceux-ci, les îlots et les abords de la voie maritime, le territoire riverain de l'arrondissement du Vieux-Longueuil et une partie des îles de Boucherville. La MRC veut y privilégier les activités récréatives intensives et extensives et autorise le commerce de support aux fonctions dominantes.
- On note la présence de deux secteurs d'affectation industrielle, ceux-ci étant situés en bordure du réseau autoroutier (Autoroute 20).
- Une partie des îles de Boucherville correspond à une affectation agricole résidentielle. La MRC veut y privilégier les activités agricoles et l'implantation de résidence (faible densité).
- La MRC a assigné une affectation commerciale au secteur de la Pointe de la Voie maritime. Celui-ci est actuellement occupé par quelques commerces de distribution.

<sup>1</sup> Nous avons utilisé le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Champlain (1999). La nouvelle ville de Longueuil produira d'ici peu un nouveau plan d'urbanisme qui s'appliquera à son nouveau territoire qui comprend maintenant l'arrondissement de Boucherville (faisant anciennement partie de la MRC de Lajemmerais).



#### **Parc résidentiel**

- La ville de Longueuil a identifié plusieurs secteurs qui constitueront des zones prioritaires de développement résidentiel. Celles-ci sont cependant situées hors de la plaine inondable.

#### **Projets**

- Plusieurs projets de développement domiciliaire sont en cours ou en voie de l'être sur le territoire de la ville. Ces projets sont localisés à l'extérieur de la zone inondable.
- La ville de Longueuil a comme projet de développer un espace de 17 ha le long du fleuve. Comme son nom l'indique, la Pointe de la Voie maritime<sup>2</sup> se trouve en rive à l'entrée de la voie maritime (en face de la pointe est de l'île Notre-Dame). Le projet vise à créer un « waterfront » multifonctionnel d'habitation, de récréotourisme, de divertissement, de commerce, etc. Le projet s'intégrera en liant les parcs linéaires qui longent déjà les rives du Saint-Laurent.

### **3. Territoire ayant un statut particulier**

#### **Sites protégés**

- Îles de Boucherville : parc national de récréation;
- Rivière aux Pins : site protégé par la Fondation de la faune du Québec;
- Battures Thaïlandier : site du Service canadien de la faune (SCF);
- Fleuve Saint-Laurent (îles de Boucherville) : habitat du rat musqué;
- Île Saint-Jean : aire de concentration d'oiseaux aquatiques;
- Îles-de-la-Couvée : aire de concentration d'oiseaux aquatiques;
- Bassin de Laprairie (Grand Herbière) : aire de concentration d'oiseaux aquatiques;
- Un aménagement faunique de Canards Illimités.

#### **Sites d'intérêt écologique identifiés par la MRC**

- Le fleuve Saint-Laurent;
- Les îlots, la digue et les herbiers de la Voie maritime du Saint-Laurent.
- Les sites protégés par un statut légal bénéficient d'une affectation de conservation. C'est aussi le cas pour quelques îles du Saint-Laurent.

#### **Projets**

- Aucun projet de protection prévu dans la plaine inondable de la ville.

### **4. Zones inondables : dispositions réglementaires**

#### **Normes d'implantation en zone inondable**

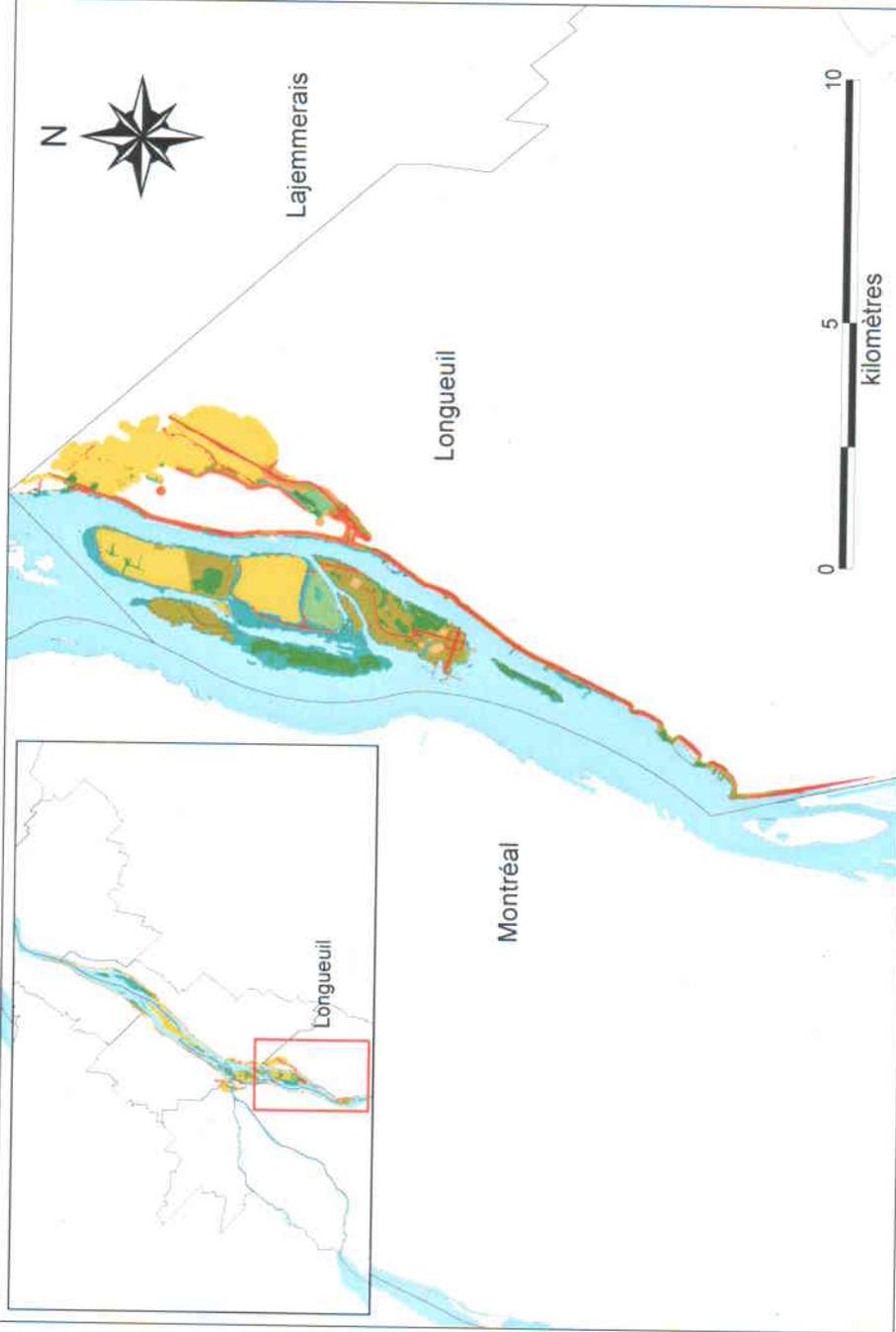
- La ville de Longueuil applique les dispositions relatives à la *Politique de protection des rives, du littoral et des zones inondables*.

<sup>2</sup> Site Internet de la ville de Longueuil :

[http://www.ville.longueuil.qc.ca/vieuxlongueuil/economie/Longueuil\\_demain/pointe\\_maritime.htm](http://www.ville.longueuil.qc.ca/vieuxlongueuil/economie/Longueuil_demain/pointe_maritime.htm)

# Occupation des sols

# Ville de Longueuil



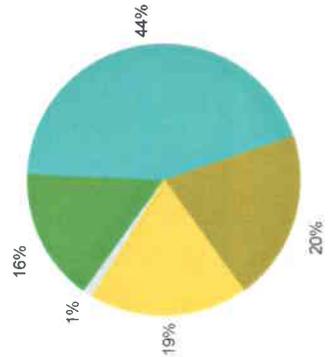
## Légende

- Sols à découvert**
  - Gravières
  - Terres agricoles récemment abandonnées
  - Accotements de routes
  - Chemins forestiers, agricoles et privés (non pavés)
- Agriculture**
  - Terres agricoles
  - Canaux d'irrigation agricole
- Secteurs industriels**
  - Parcs industriels
  - Ports
  - Centrales et réseaux de transport d'énergie
- Secteurs commerciaux**
  - Commerces
  - Services publics
  - Écoles
  - Églises
- Quartiers résidentiels**
- Quais et marinas**
  - Descentes de bateaux (rampes de béton)
- Naturel**
  - Friches
  - Boisés
  - Zones arbustives
  - Berges
- Milieux humides**
- Aires récréatives**
  - Parcs municipaux
  - Terrains de sports
  - Terrains de golf
  - Terrains de camping
- Réseau de transport**
  - Réseau autoroutier
  - Routes, rues
  - Rails de chemins de fer

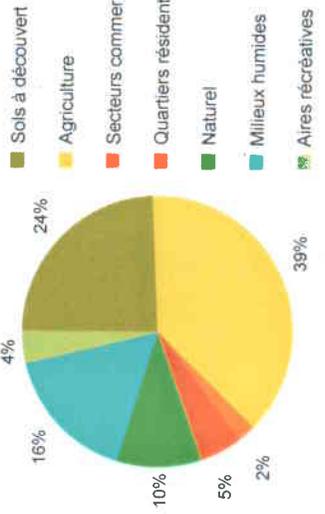


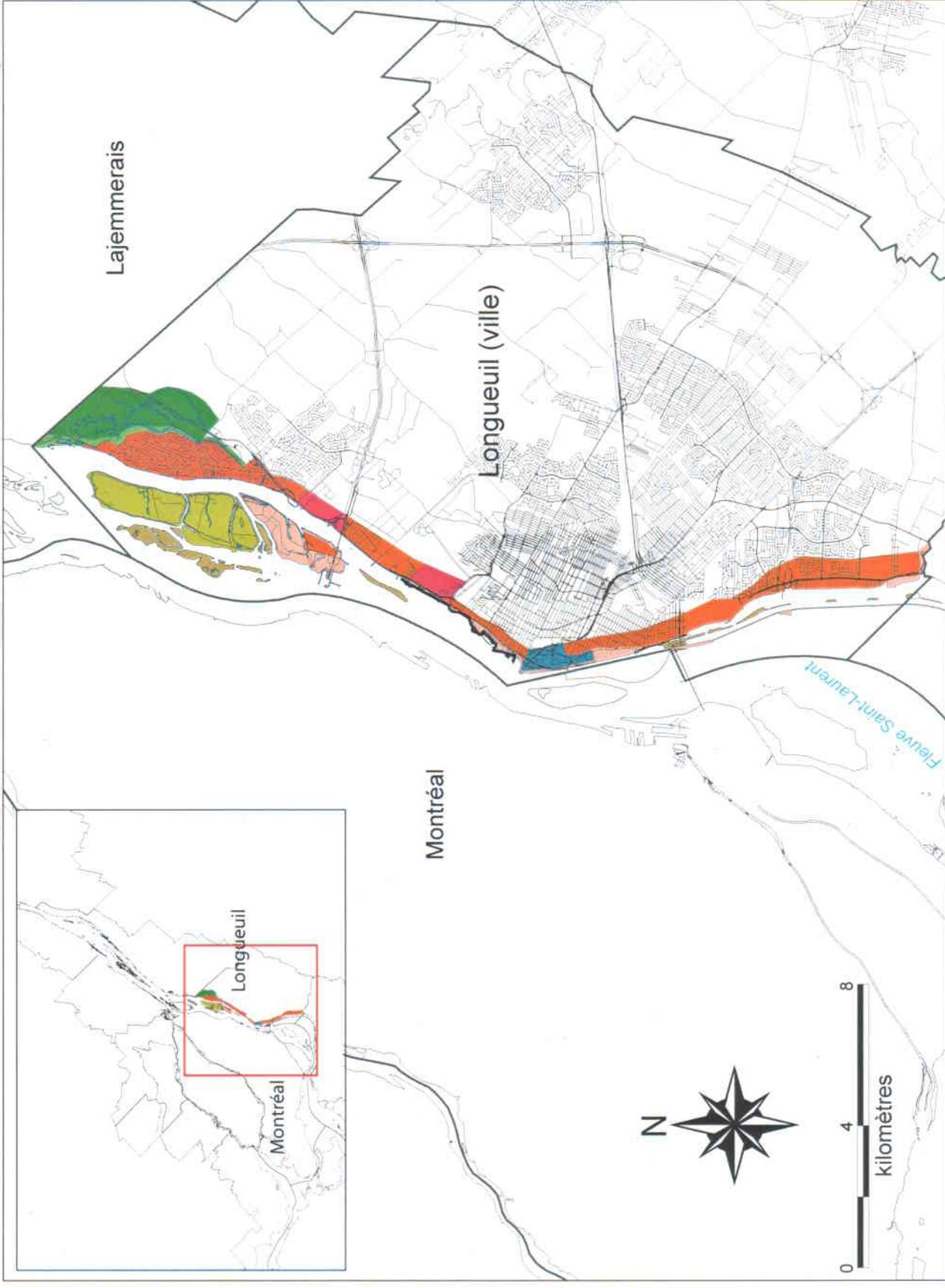
Environment Canada  
 SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section

Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, ville de Longueuil



Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, ville de Longueuil augmentée d'une zone tampon de 100 mètres





**Affectations:**

- urbaine
- multifonctionnel
- aire d'expansion
- emprise publique urbaine

**Agricole**

- agricole
- agricole résidentielle
- agricole récréative
- agro-touristique
- agricole conservation

**Conservation**

- conservation
- conservation récréative
- site naturel

**rurale**

- commerciale
- industrielle
- récréative/vilégiateure
- réserve amérindienne
- riveraine

**Limites des MRC**

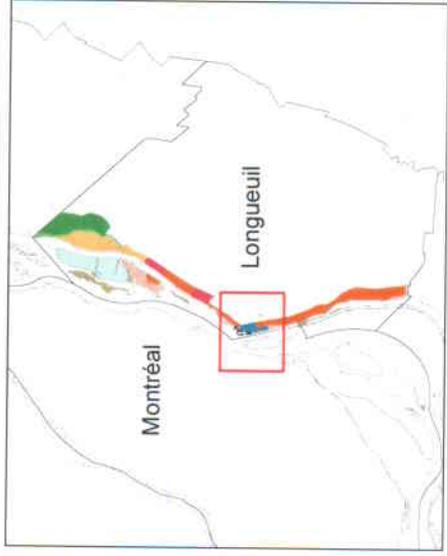
- Limite de la plaine inondable 1-20 ans

**Environnement Canada**

SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section

# Affectation des terres

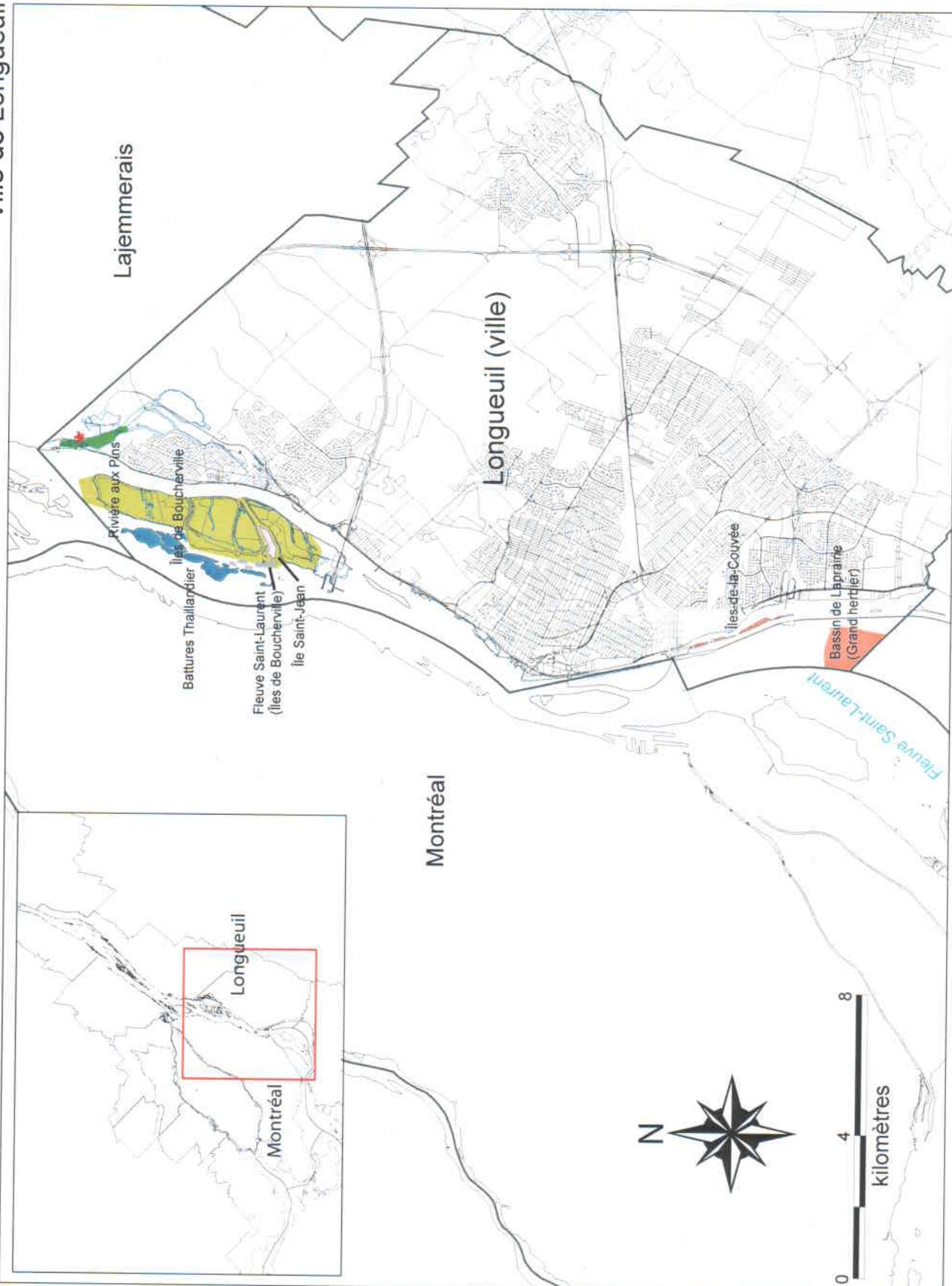
# Ville de Longueuil



- Affectations:**
- urbaine
  - multifonctionnel
  - aire d'expansion
  - emprise publique urbaine
  - agricole
  - agricole résidentielle
  - agricole récréative
  - agro-touristique
  - agricole conservation
  - conservation
  - conservation récréative
  - site naturel
  - rurale
  - commerciale
  - industrielle
  - récréative/villégiature
  - réserve amérindienne
  - riveraine
- Limite de la plaine inondable 1-20 ans**
- Limites des MRC**
- Environnement Canada
- SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section

# Sites protégés actuels et futurs

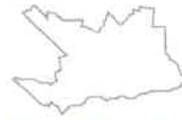
# Ville de Longueuil



- Sites protégés :**
- Projets de sites protégés
  - Parc d'intérêt récréotouristique et de conservation
  - Parc national de récréation
  - Réserve écologique
  - Réfuge faunique
  - Réserve nationale de la faune
  - Site protégé par la Fondation de la faune du Québec
  - Site protégé par une charte d'organisme privé
  - Site du Service canadien de la faune (SCF)

- Parc régional
- Refuge d'oiseaux migrateurs
- Habitat du rat musqué
- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
- Aménagement faunique de Canards limités

- Limite de la plaine inondable 1-100 ans
- Limites des MRC
- Environnement Canada
- Environnement Canada
- SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section



Les Moulins

---

## Profil du territoire riverain de la MRC



## Description du territoire

<b>Horizon de planification</b>	Schéma d'aménagement révisé de remplacement-version 2 (SARR2) (2002), prochaine révision prévue : 2012
<b>Population</b>	68 768 (1986), 91 156 (1991), 103 213 (1996), 110 087 (2001)
<b>Municipalités riveraines</b>	Terrebonne (Lachenaie)

## 1. Occupation des sols

### Caractéristiques principales

- Le secteur touché par la plaine inondable centennale est majoritairement occupé par l'agriculture.
- Les rives sont caractérisées par la présence de milieux humides.

### Développement urbain

- On retrouve quelques parcelles urbaines à l'intérieur des terres en zone inondable. Il s'agit de secteurs résidentiels.
- Le développement urbain ne représente qu'une très fine partie de la zone inondable de la MRC (1%).

## 2. Affectations du territoire et évolution prévue

### Affectations des terres dans la plaine inondable

- L'affectation urbaine est présente sur le territoire qui nous intéresse. Celle-ci correspond à la partie est du périmètre urbain de Terrebonne (secteur de Lachenaie). Pour ce qui est du ce territoire, la MRC vise un développement urbain à court et moyen terme, desservi ou à être desservi par des infrastructures d'égouts et d'aqueducs. C'est à l'intérieur de ces aires que devront se concentrer les développements résidentiels, commerciaux, institutionnels et industriels de la MRC.
- L'affectation conservation occupe une grande partie du territoire de la zone inondable de cette MRC. La MRC vise le maintien de l'intégrité du potentiel écologique de ce secteur, en limitant le plus possible les interventions humaines.
- L'affectation commerciale présente sur le territoire correspond à l'affectation urbaine orientée plus particulièrement vers l'activité commerciale. On y privilégie le développement commercial et l'implantation résidentielle.

### Parc résidentiel

- Selon l'estimation de la MRC, la demande totale en nouveaux logements devrait se situer à 8500 unités pour la période 2001-2011 à l'intérieur de la MRC.

### Projets

- Aucun projet résidentiel ne touche la zone inondable centennale.
- Les zones d'expansion prévues se trouvent à bonne distance de la zone inondable.



### 3. Territoires à statut particulier

#### Sites protégés

- Aucun site protégé ayant un statut légal n'est présent dans le secteur se trouvant à l'intérieur de la plaine inondable centennale.

#### Sites d'intérêt écologique identifié par la MRC

- La rivière des Mille îles;
- La zone affectée conservation à l'intérieur de la plaine inondable est un secteur d'intérêt pour la MRC sur le plan écologique. Elle correspond à une grande partie de la zone inondable.

#### Projets de conservation

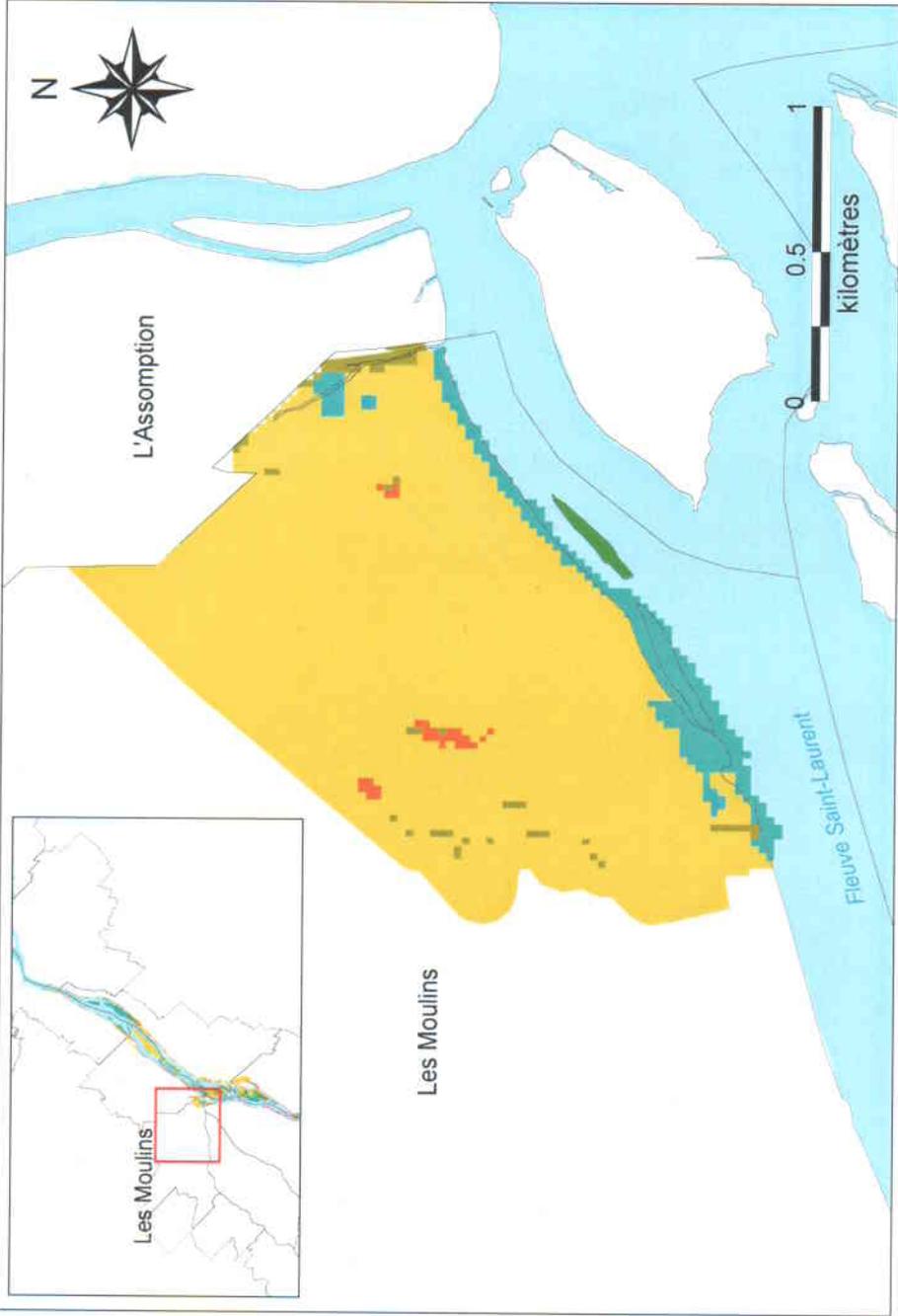
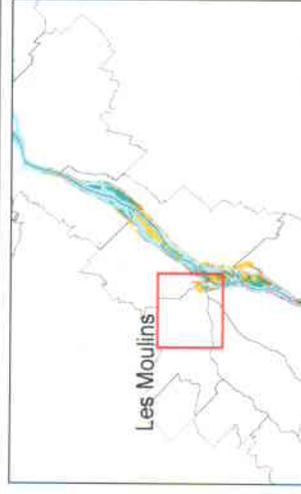
- Aucun plan ou projet de conservation n'est prévu dans la zone identifiée.

### 4. Zones inondables : dispositions réglementaires

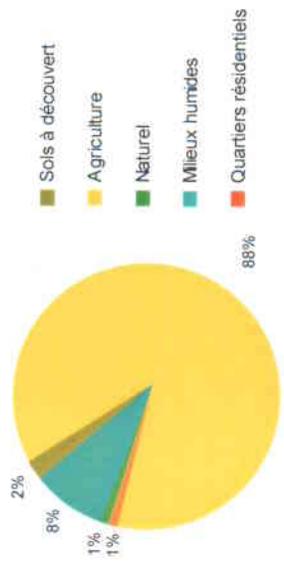
#### Normes d'implantation en zone inondable

- Application des dispositions relatives à la protection des zones à risques d'inondations selon la politique régionale de la MRC, qui tient compte des caractéristiques observées sur le territoire.
- La cartographie des zones inondables (1-20 ans et 1-100 ans) a été effectuée conjointement par l'entente fédérale-provinciale et la MRC de Les Moulins.

# Occupation des sols



Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, MRC de Les Moulins



Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, MRC de Les Moulins augmentée d'une zone tampon de 100 mètres

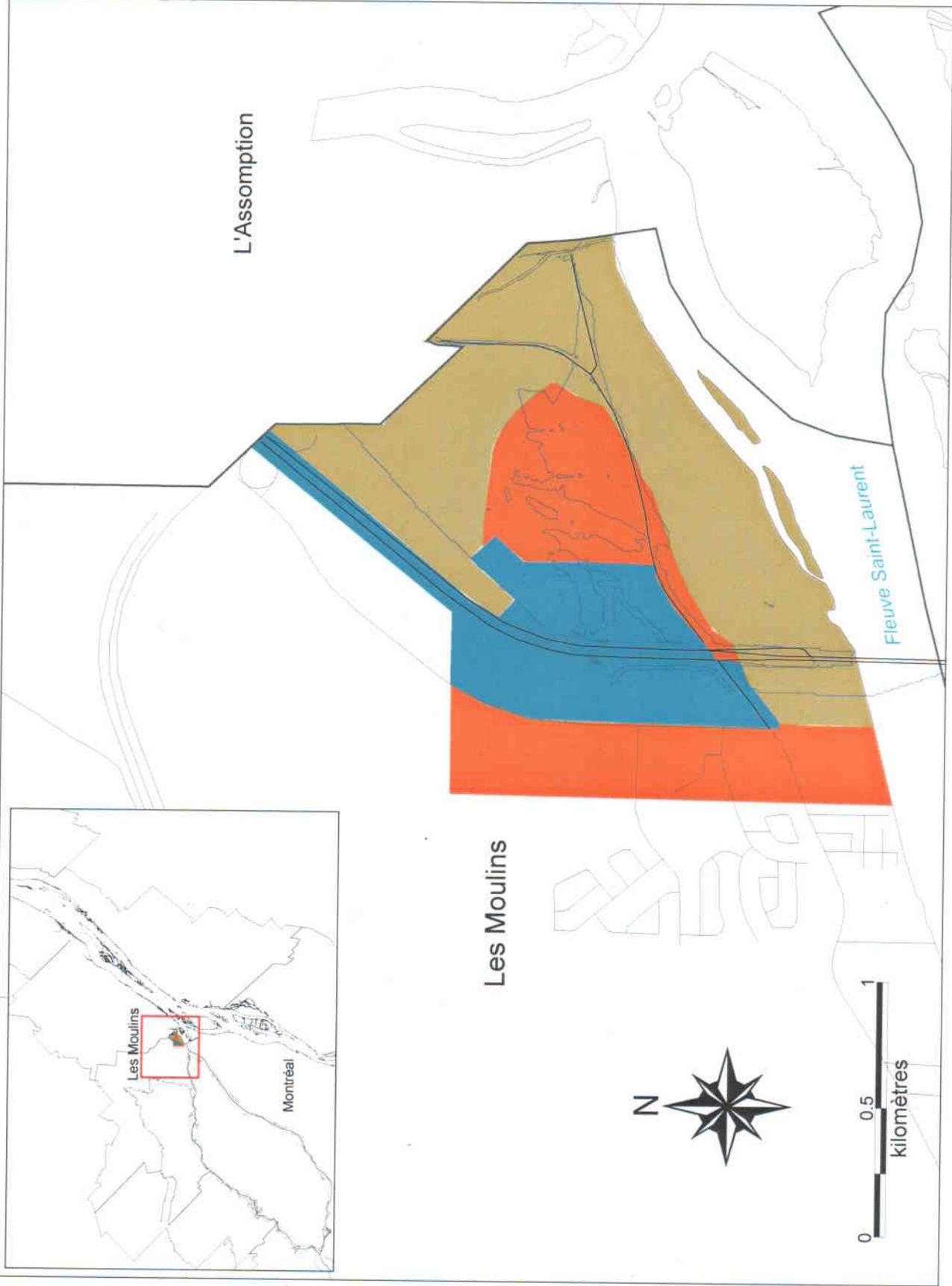


# MRC de Les Moulins

## Légende

- Sols à découvert**
  - Gravières
  - Terres agricoles récemment abandonnées
  - Accotements de routes
  - Chemins forestiers, agricoles et privés (non pavés)
- Agriculture**
  - Terres agricoles
  - Canaux d'irrigation agricole
- Secteurs industriels**
  - Parcs industriels
  - Ports
  - Centrales et réseaux de transport d'énergie
- Secteurs commerciaux**
  - Commerces
  - Services publics
  - Ecoles
  - Églises
- Quartiers résidentiels**
- Quais et marinas**
  - Descentes de bateaux (rampes de béton)
- Naturel**
  - Friches
  - Boisés
  - Zones arbustives
  - Berges
- Milieux humides**
- Aires récréatives**
  - Parcs municipaux
  - Terrains de sports
  - Terrains de golf
  - Terrains de camping
- Réseau de transport**
  - Réseau autoroutier
  - Routes, rues
  - Rails de chemins de fer





**Affectations:**

- urbaine
- multifonctionnel
- aire d'expansion
- emprise publique urbaine

**Agricole**

- agricole
- agricole résidentielle
- agricole récréative
- agro-touristique
- agricole conservation

**Conservation**

- conservation
- conservation récréative
- site naturel

**Rural**

- rurale
- commerciale
- industrielle
- récréative/villégiature
- réserve amérindienne
- riveraine

— Limite de la plaine inondable 1-20 ans

— Limites des MRC

Environment Canada

Environnement Canada

SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section



L'Assomption

---

## **Profil du territoire riverain de la MRC**



## Description du territoire

<b>Horizon de planification</b>	Schéma révisé en 2002, prochaine révision en 2012
<b>Population et projections</b>	73 717 (1986), 91 537 (1991), 102 188 (1996), 111 385 (2001)*, 123 971 (2011)* * Source : Bureau de la Statistique du Québec
<b>Municipalités riveraines</b>	Repentigny, Saint-Sulpice, l'Assomption

## 1. Occupation des sols

### Caractéristiques principales

- Fort développement urbain le long des rives du fleuve à Repentigny. Il s'agit d'un secteur résidentiel de moyenne densité.
- Le seul autre noyau urbain se trouvant le long des rives du fleuve est celui de Saint-Sulpice.
- On note la présence d'une trame linéaire urbanisée (le long de la Route 138) où on retrouve : résidences, bâtiments agricoles et quelques commerces de proximité.

### Développement urbain

- Depuis les années 1960, le développement urbain des municipalités riveraines s'est effectué en continuité avec le tissu urbain existant.

## 2. Affectations du territoire et évolution prévue

### Affectations des terres dans la plaine inondable

- L'affectation urbaine (périmètres d'urbanisation) caractérise majoritairement le territoire de la bande riveraine de la MRC. Celle-ci veut y encourager les fonctions d'habitation résidentielle et de commerce.
- L'affectation agricole est attribuée à la zone se situant entre les périmètres d'urbanisation de Repentigny et de Saint-Sulpice et à une grande partie de l'île Bouchard.
- L'affectation récréative est attribuée à certains territoires (île Ronde, une partie de l'île Bourdon et le parc régional de l'île Lebel) afin de permettre le développement des activités de récréation sur ceux-ci.

### Parc résidentiel

- Sur la totalité de son territoire, la MRC a identifié 678 ha disponibles à des fins de développement résidentiel. Selon les règles concernant la dimension minimale des lots, 8540 nouvelles résidences pourraient être construites à l'intérieur des périmètres d'urbanisation actuels.
- Les périmètres urbains actuels pourront satisfaire le développement résidentiel prévu jusqu'en 2012.
- Repentigny : la MRC identifie un espace disponible de 131 ha qui servira probablement au développement résidentiel. Cette aire d'urbanisation prévue n'est pas adjacente à la rive du fleuve et ne se trouve pas en zone inondable.
- Saint-Sulpice : les espaces vacants (à l'intérieur des périmètres d'urbanisation) qui serviront au développement urbain se trouvent à bonne distance des rives ou de la zone inondable.



### Projets

- Dans son schéma d'aménagement, la MRC indique que des projets résidentiels sont prévus ou en voie de réalisation dans quelques secteurs de son territoire :
  - îles Bourdon : (la majeure partie du territoire de cette île correspond à l'affectation urbaine bien que ce ne soit pas un secteur actuellement développé);
  - île Lebel : un projet à caractère public y est prévu (à déterminer);
  - île Ronde : un projet d'implantation de résidences secondaires y est prévu.

## 3. Territoire ayant un statut particulier

### Sites protégés

- Île Lebel : parc régional.
- Trois aménagements fauniques de Canards Illimités sont présents sur le territoire de la MRC : le premier sur l'île de Verchères et les autres se trouvant sur les îles du Saint-Laurent en face de Repentigny.

### Sites d'intérêt écologique identifiés par la MRC

- La MRC identifie plusieurs îles du Saint-Laurent (Archipel de l'est, Archipel de l'île Saint-Laurent) comme étant des sites d'intérêt faunique. Ces sites bénéficient actuellement d'une certaine forme de protection en vertu de l'affectation conservation qui leur est attribuée. La MRC évalue quelques avenues visant à leur accorder un statut de protection légal (voir projets).
- Plusieurs sites de fraie ont été localisés le long des îles du Saint-Laurent (principalement du côté nord, les rives étant protégées de l'érosion attribuable aux nombreux passages de navires sur la Voie maritime du Saint-Laurent).
- Les îles du Saint-Laurent constituent de plus des sites potentiels pour l'implantation d'haltes migratoires et de nidification de la sauvagine.

### Projets

- La MRC entend participer au projet du parc du Croissant de l'est, ce projet vise l'intégration des parcs existants et des sites d'intérêt faunique le long ou sur les îles du Saint-Laurent et ce, dans un tronçon comprenant la rivière des Prairies, la rivière des Mîles-îles et les îles à l'embouchure de ces rivières et du Saint-Laurent.

## 4. Zones inondables : dispositions réglementaires

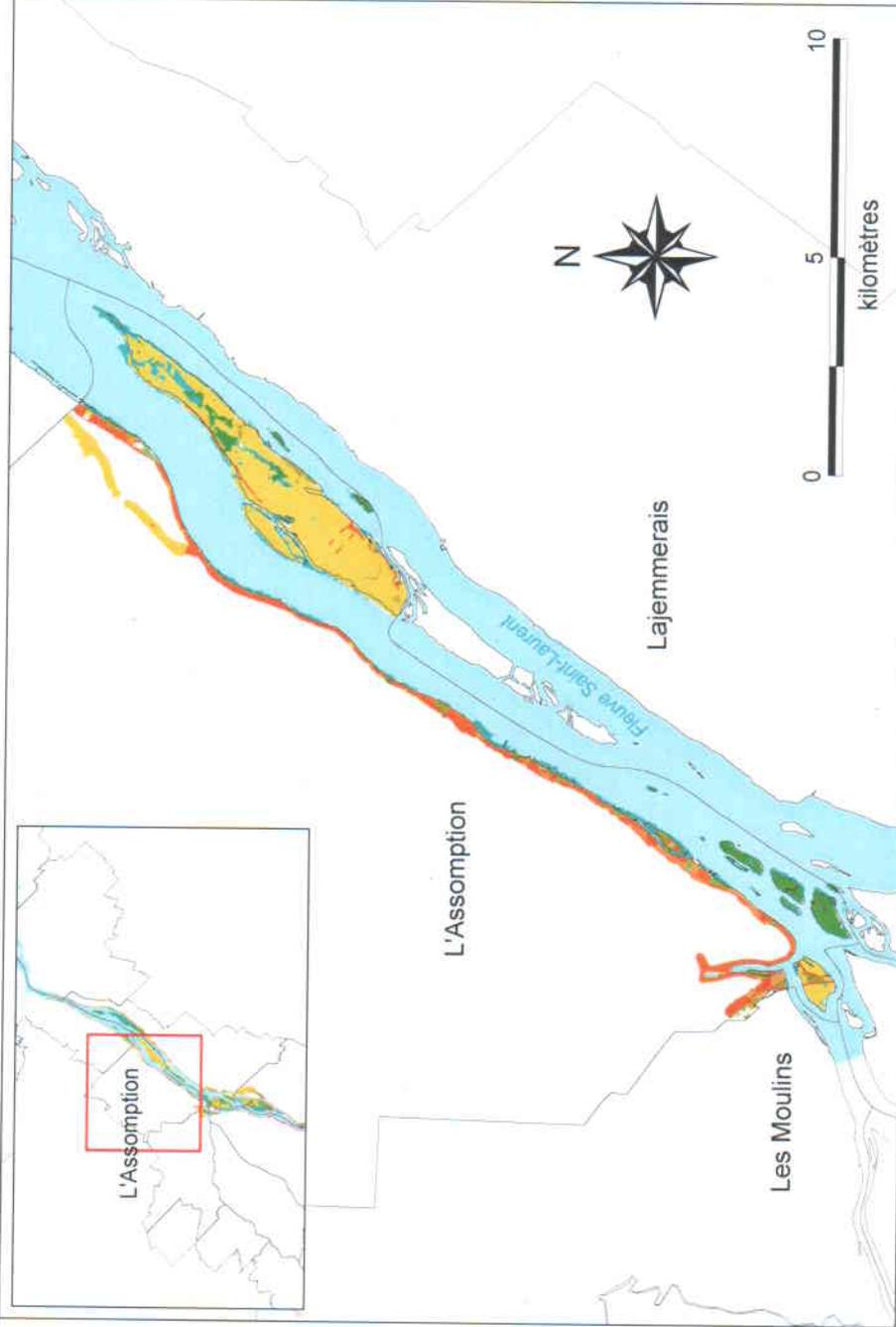
### Normes d'implantation en zone inondable

La MRC applique les dispositions relatives à la *Politique de protection des rives, du littoral et des zones inondables*. La MRC indique qu'à l'intérieur des aires d'urbanisation prévues, la prise en compte des contraintes naturelles (ex : inondations) pourrait réduire les superficies à développer.

Les zones inondables (1-20 ans et 1-100 ans) ont été cartographiées dans le cadre de la Convention Canada-Québec. Les zones inondables des îles du Saint-Laurent ont été cartographiées par le ministère de l'Environnement du Québec.

# Occupation des sols

# MRC de L'Assomption

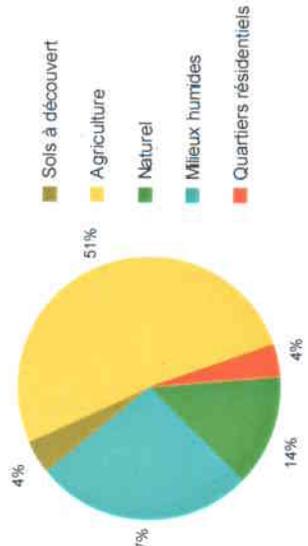


Légende	
	<b>Sols à découvert</b> - Gravières - Terres agricoles récemment abandonnées - Accotements de routes - Chemins forestiers, agricoles et privés (non pavés)
	<b>Agriculture</b> - Terres agricoles - Canaux d'irrigation agricole
	<b>Secteurs industriels</b> - Parcs industriels - Ports - Centrales et réseaux de transport d'énergie
	<b>Secteurs commerciaux</b> - Commerces - Services publics - Écoles - Églises
	<b>Quartiers résidentiels</b>
	<b>Quais et marinas</b> - Descentes de bateaux (rampes de béton)
	<b>Naturel</b> - Fiches - Boisés - Zones arbustives - Berges
	<b>Milieux humides</b>
	<b>Aires récréatives</b> - Parcs municipaux - Terrains de sports - Terrains de golf - Terrains de camping
	<b>Réseau de transport</b> - Réseau autoroutier - Routes, rues - Rails de chemins de fer

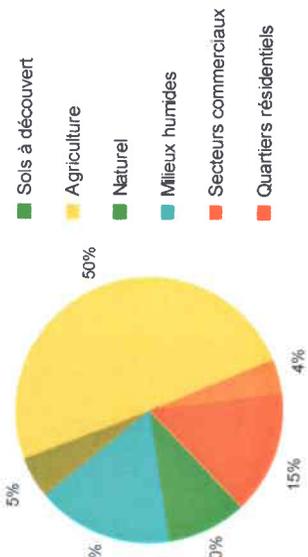


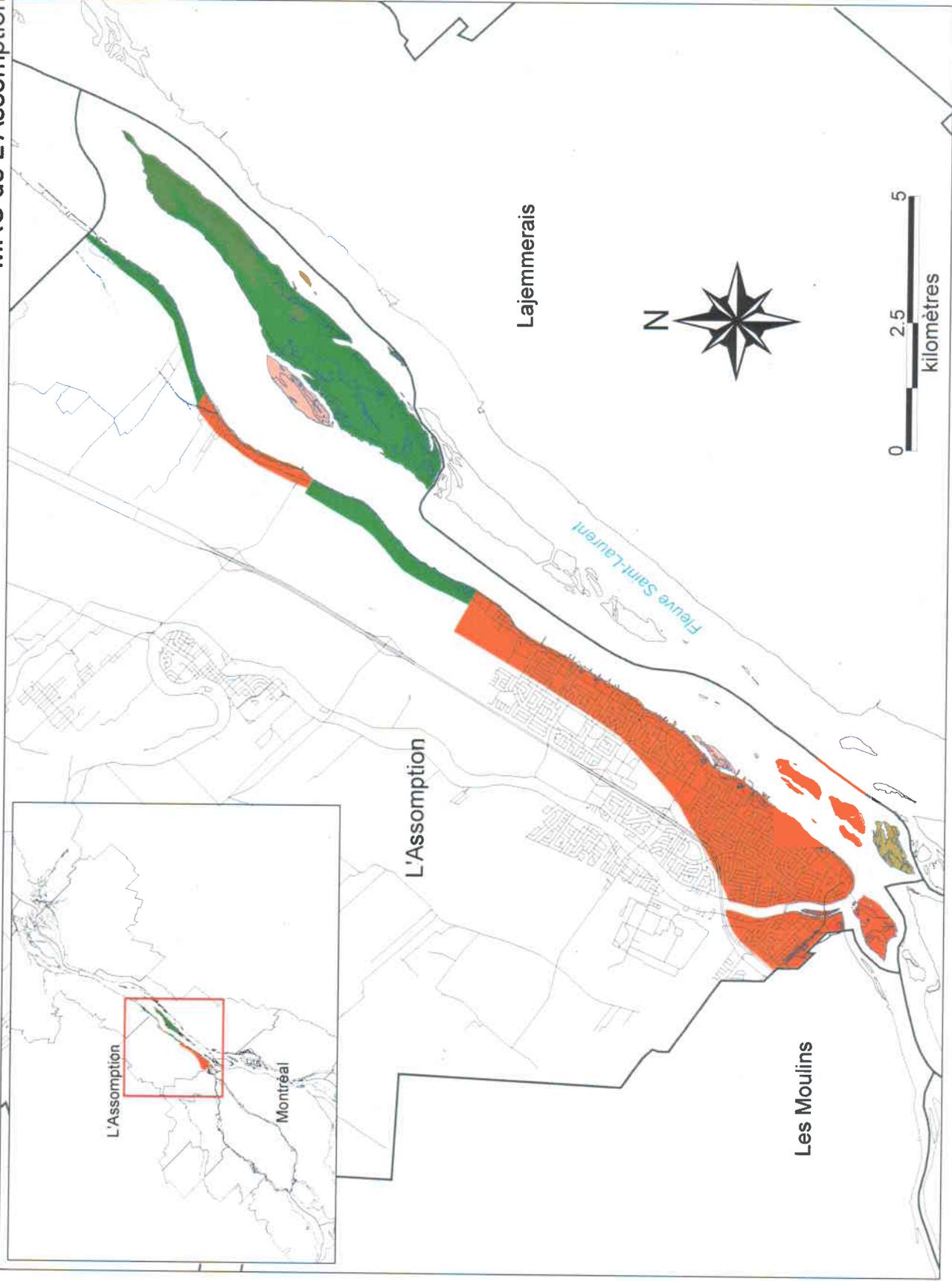
SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section

Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, MRC de L'Assomption



Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, MRC de L'Assomption augmentée d'une zone tampon de 100 mètres





**Affectations**

- urbaine
- multifonctionnel
- aire d'expansion
- emprise publique urbaine

**Agricole**

- agricole
- agricole résidentielle
- agricole récréative
- agro-touristique
- agricole conservation

**Conservation**

- conservation
- conservation récréative
- site naturel

**Rurale**

- rurale
- commerciale
- industrielle
- récréative/villégiature
- réserve amérindienne
- riveraine

**Limites**

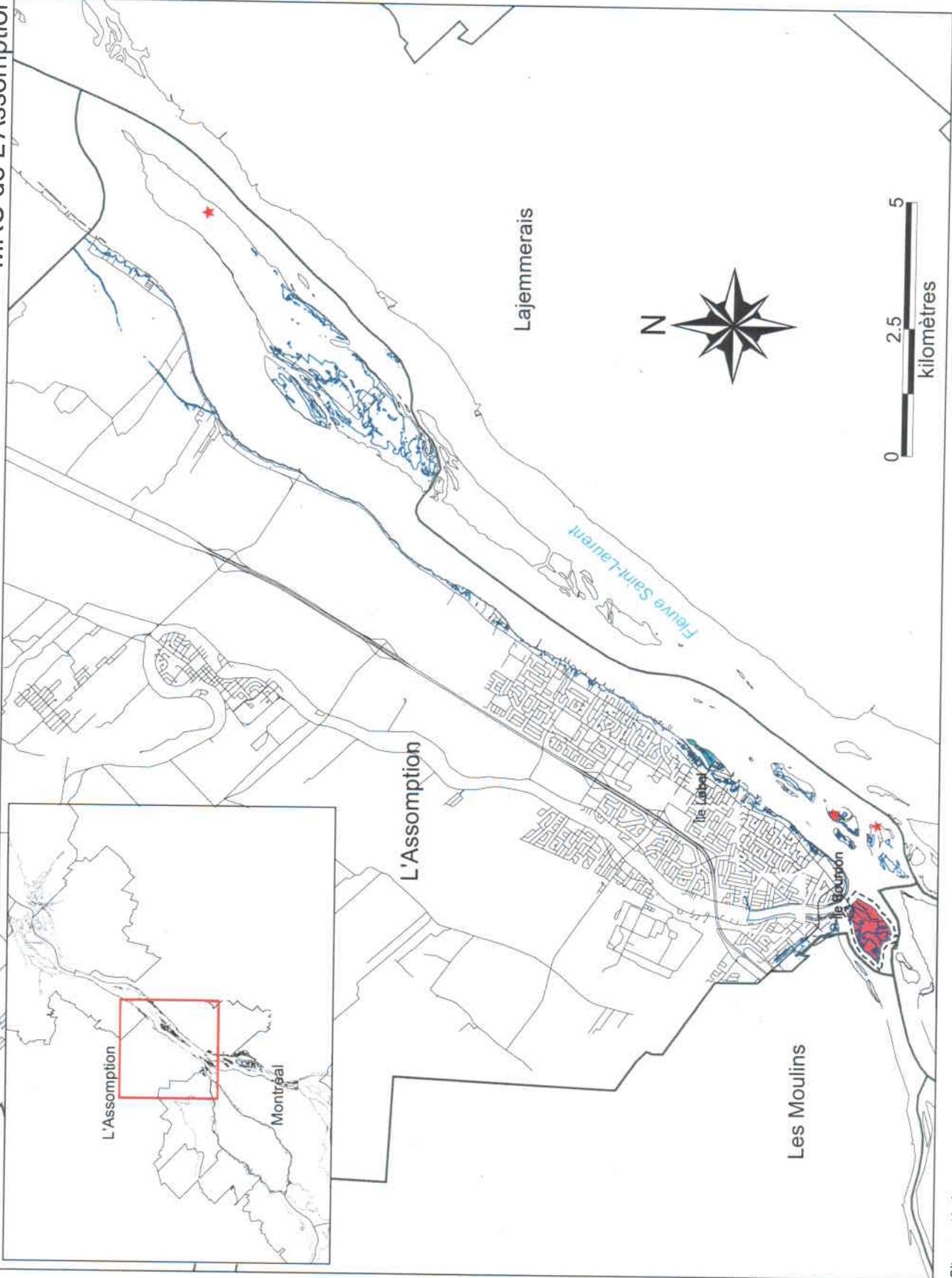
- Limite de la plaine inondable 1-20 ans
- Limites des MRC

**Environment Canada**

SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section

# Sites protégés actuels et futurs

# MRC de L'Assomption



- Sites protégés :**
- Projets de sites protégés
  - Parc d'intérêt récréotouristique et de conservation
  - Parc national de récréation
  - Réserve écologique
  - Refuge faunique
  - Réserve nationale de la faune
  - Site protégé par la Fondation de la faune du Québec
  - Site protégé par une charte d'organisme privé
  - Site du Service canadien de la faune (SCF)

- Parc régional
- Refuge d'oiseaux migrateurs
- Habitat du rat musqué
- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
- Aménagement faunique de Canards illimités

- Limite de la plaine inondable 1-100 ans
- Limites des MRC
- Environnement Canada
- Environnement Canada



Lajemmerais

## Profil du territoire riverain de la MRC





## Description du territoire

**Horizon de planification** Schéma révisé en 2001, prochaine révision en 2011

**Population** 72 179 (1986), 85 723 (1991), 95 618 (1996)

**Municipalités riveraines** Varennes, Verchères et Contrecoeur

## 1. Occupation des sols

### Caractéristiques principales

- Les îles du Saint-Laurent se trouvant sur le territoire de la MRC ne sont à peu près pas urbanisées. Sur celles-ci, on note plutôt une prépondérance des activités agricoles (île Sainte-Thérèse et île de Verchères), de zones de sols à découvert (île Beauregard, île aux Vaches et île aux Fermiers) et de milieux naturels ou humides (îles de Contrecoeur).

### Développement urbain

- Le secteur riverain de la MRC de Lajemmerais comprend quelques noyaux urbains : Varennes, Verchères et Contrecoeur. Ceux-ci sont caractérisés par la présence de quartiers résidentiels de moyenne densité. Ces derniers ne bordent pas directement la rive du Saint-Laurent étant donné par exemple la présence de routes (autoroute 20 à Boucherville), de parcs (parc linéaire longeant le fleuve et allant de Boucherville à Varennes) ou encore d'installations portuaires (Contrecoeur).
- Entre les noyaux urbains, le territoire de la MRC est caractérisé par des secteurs agricoles dont les axes routiers (par exemple la Route 132 qui longe le fleuve) sont urbanisés (faible densité). La MRC identifie ces zones comme étant des secteurs déstructurés en zone agricole caractérisés par une concentration des fonctions résidentielles.
- La MRC indique que certaines parties de son territoire (par exemple entre les périmètres urbains de Varennes et de Verchères) connaissent des pressions de développement.

## 2. Affectations du territoire et évolution prévue

### Affectations des terres dans la plaine inondable

- L'affectation multifonctionnelle correspond aux périmètres d'urbanisation de Varennes, Verchères, Contrecoeur et à une bande riveraine à l'extrémité nord de la MRC. Pour ces secteurs, la MRC vise une consolidation de l'espace urbanisé.
- Deux secteurs sont voués au développement industriel et ont donc été « affectés » dans cette perspective. Ces secteurs font partie des périmètres d'urbanisation, espaces actuellement occupés à des fins industrielles ou destinés à ce type de développement. Plusieurs fonctions complémentaires sont aussi permises : commerce, équipements d'utilité publique, gestion des matières résiduelles, etc.
- Certaines parties du territoire correspondent à l'affectation agricole-récréative. Cette affectation est attribuée aux secteurs déstructurés décrits plus haut. La MRC veut y encourager la résidence de faible densité (fonction dominante) dans le respect de la *Loi sur la protection du territoire agricole*. L'objectif de la MRC est la consolidation des secteurs résidentiels existants en évitant leur étalement.



### Parc résidentiel

- Sur la totalité de son territoire, la MRC a identifié, à l'intérieur des périmètres d'urbanisation actuels, 717 ha disponibles à des fins de développement résidentiel. La MRC juge que les espaces disponibles ne permettront pas de satisfaire le développement résidentiel prévu sur un horizon de 10 ans.
- La MRC a prévu des zones d'expansion urbaine dont certaines se trouvent le long des rives du Saint-Laurent :
  - Verchères : la zone d'expansion urbaine (6 ha) est continue au périmètre urbain de la municipalité. Celle-ci est vouée au développement résidentiel.

### Projets

- La zone d'expansion urbaine de Verchères connaît déjà une forte pression de développement. Elle permettra de réaliser les dernières phases d'un projet de développement résidentiel déjà amorcé (en continuité à l'est).
- Les secteurs compris dans l'affectation agricole résidentielle pourraient être l'objet de futurs développements résidentiels.

## 3. Territoire ayant un statut particulier

### Sites protégés

- Îles de Contrecoeur : réserve nationale de la faune;
- Île Beaugard : site protégé par une charte d'organisme privé;
- Île aux Canards : site protégé par une charte d'organisme privé;
- Île aux Asperges : site protégé par une charte d'organisme privé;
- Îlet Vert : site protégé par une charte d'organisme privé;
- Île aux Moutons : site protégé par une charte d'organisme privé;
- Trois aménagements fauniques de Canards Illimités (île Sainte-Thérèse, île aux Fermiers et îles de Verchères).

### Sites d'intérêt écologique identifiés par la MRC

- La MRC reconnaît plusieurs sites d'intérêt faunique ou écologique en plus des sites déjà protégés par un statut de protection légal. Ces sites sont : île de Varennes (habitat du poisson, d'oiseaux aquatiques, du rat musqué et autres mammifères), île Deslauriers et l'archipel de l'île Sainte-Thérèse. Ces secteurs bénéficient d'une affectation de conservation.

### Projets

- Aucun projet visant la conservation d'habitat faunique.

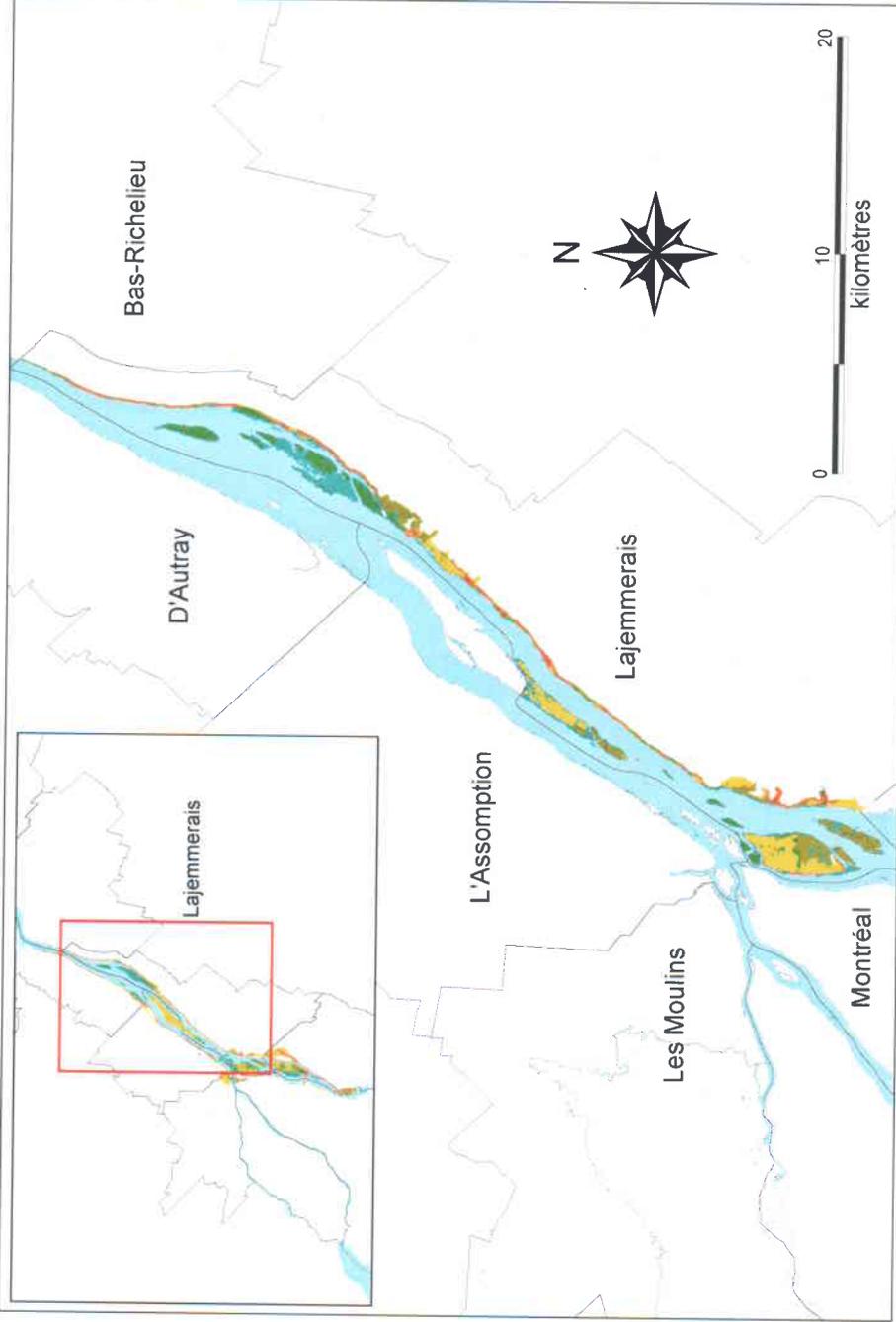
## 4. Zones inondables : dispositions réglementaires

### Normes d'implantation en zone inondable

- La MRC applique les dispositions relatives à la *Politique de protection des rives, du littoral et des zones inondables*.
- La cartographie de la zone inondable du Saint-Laurent a été effectuée par la MRC et par le ministère de l'Environnement du Québec.

# Occupation des sols

# MRC de Lajemmerais



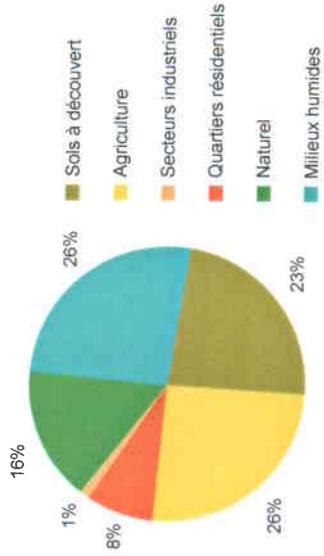
## Légende

- Soils à découvert**
  - Gravières
  - Terres agricoles récemment abandonnées
  - Accotements de routes
  - Chemins forestiers, agricoles et privés (non pavés)
- Agriculture**
  - Terres agricoles
  - Canaux d'irrigation agricole
- Secteurs industriels**
  - Parcs industriels
  - Ports
  - Centrales et réseaux de transport d'énergie
- Secteurs commerciaux**
  - Commerces
  - Services publics
  - Écoles
  - Églises
- Quartiers résidentiels**
- Quais et marinas**
  - Descentes de bateaux (rampes de béton)
- Naturel**
  - Friches
  - Boisés
  - Zones arbustives
  - Berges
- Milieux humides**
- Aires récréatives**
  - Parcs municipaux
  - Terrains de sports
  - Terrains de golf
  - Terrains de camping
- Réseau de transport**
  - Réseau autoroutier
  - Routes, rues
  - Rails de chemins de fer

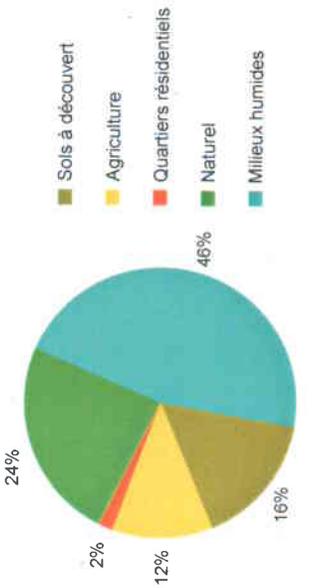


SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section

Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, MRC de Lajemmerais augmentée d'une zone tampon de 100 mètres

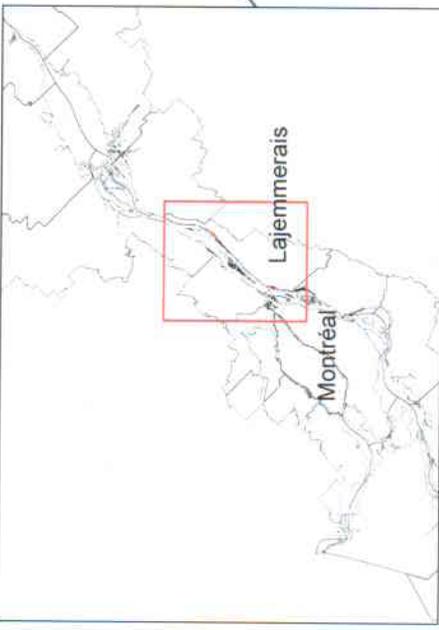
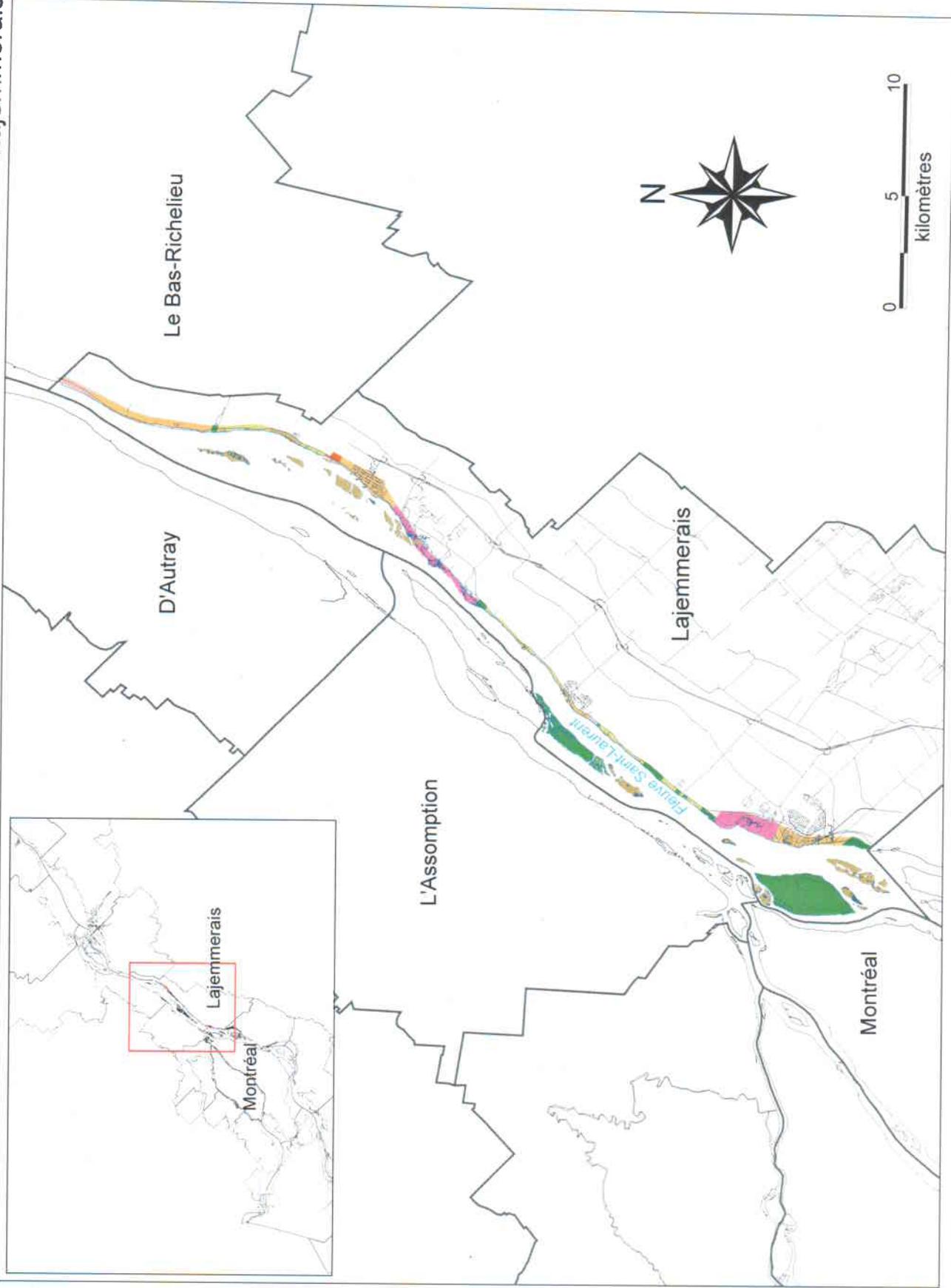


Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, MRC de Lajemmerais



# Affectation des terres

# MRC de Lajemmerais



**Affectations:**

- urbaine
- urbaine multifonctionnel
- aire d'expansion
- emprise publique urbaine

**Agricole**

- agricole
- agricole résidentielle
- agricole récréative
- agro-touristique
- agricole conservation

**Conservation**

- conservation
- conservation récréative
- site naturel

**Rural**

- rurale
- commerciale
- industrielle
- récréative/villégature
- réserve amérindienne
- riveraine

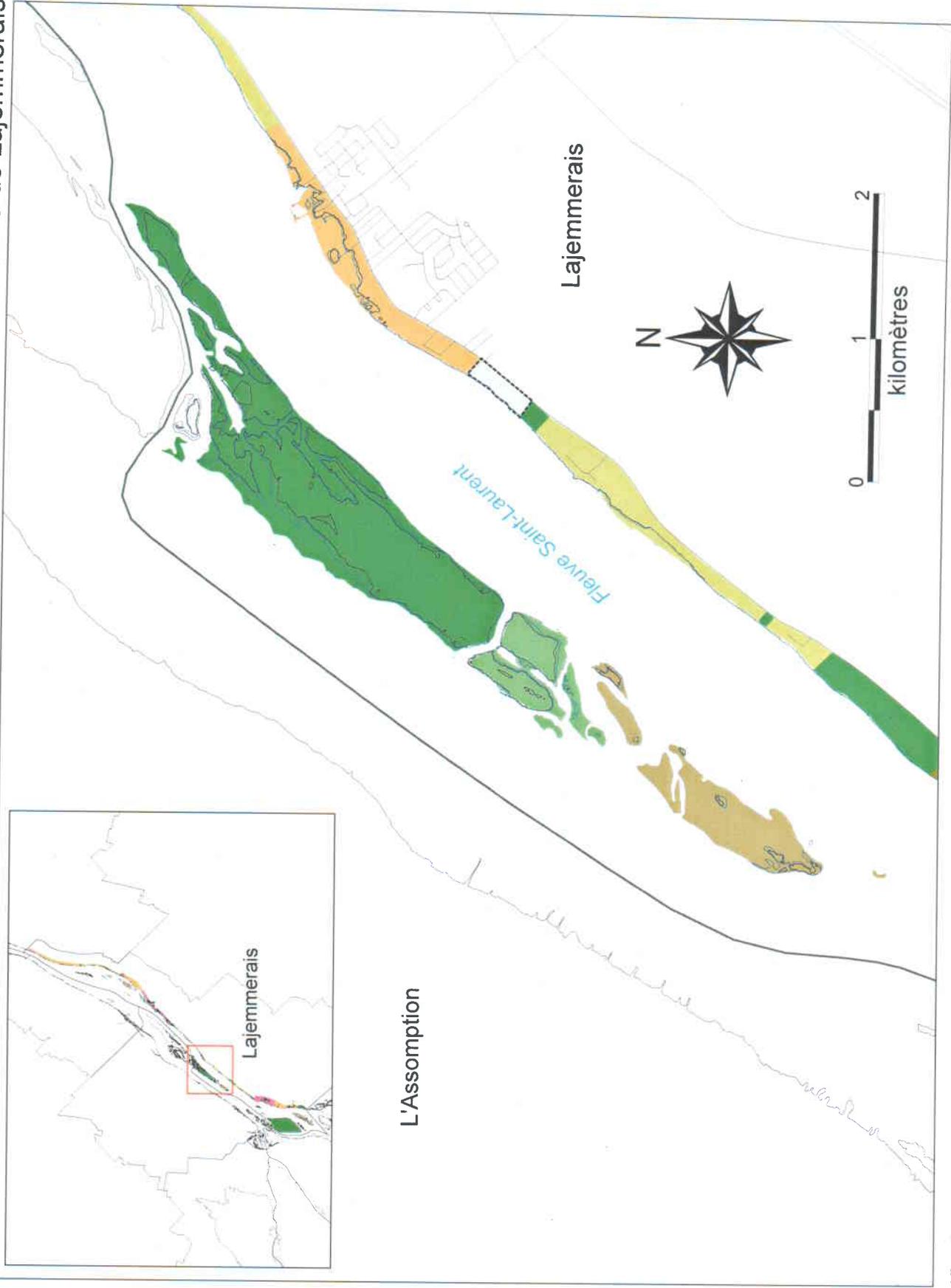
**Limites**

- Limite de la plaine inondable 1-20 ans
- Limites des MRC

Environnement Canada / Environment Canada  
 SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section

# Affectation des terres - aire d'expansion urbaine

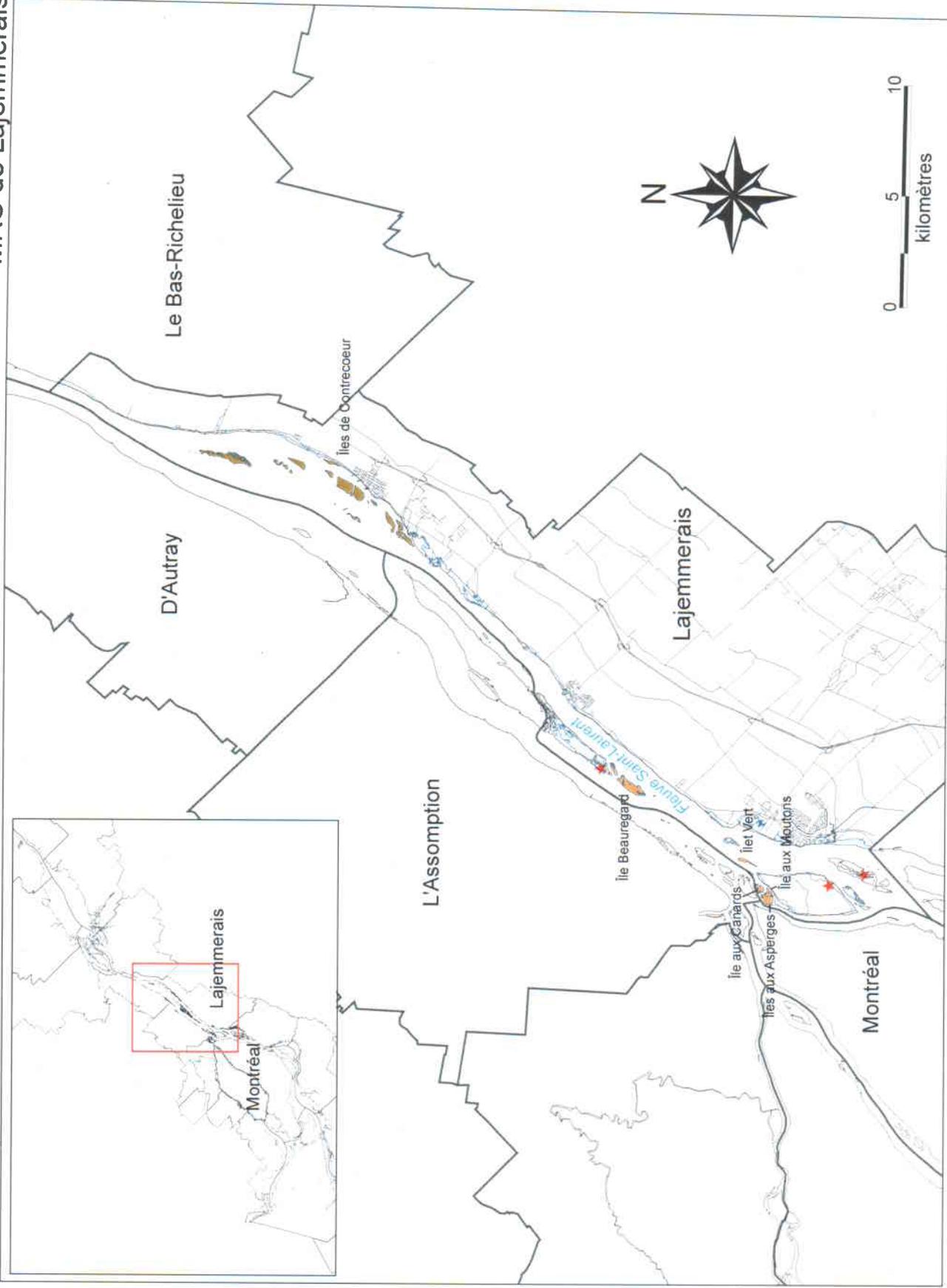
# MRC de Lajemmerais



- Affectations:**
- urbaine
  - multifonctionnel
  - aire d'expansion
  - emprise publique urbaine
- Agricole**
- agricole
  - agricole résidentielle
  - agricole récréative
  - agro-touristique
  - agricole conservation
- Conservation**
- conservation
  - conservation récréative
  - site naturel
- Rurale**
- rurale
  - commerciale
  - industrielle
  - récréative/villégiature
  - réserve amérindienne
  - riveraine
- Limites:**
- Limite de la plaine inondable 1-20 ans
  - Limite de la plaine inondable 1-100 ans
  - MRC
- Environnement Canada
- SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section

# Sites protégés actuels et futurs

# MRC de Lajemmerais



- Sites protégés :**
- - - Projets de sites protégés
  - Parc d'intérêt récréotouristique et de conservation
  - Parc national de récréation
  - Réserve écologique

- Refuge faunique
- Réserve nationale de la faune
- Site protégé par la Fondation de la faune du Québec
- Site protégé par une charte d'organisme privé
- Site du Service canadien de la faune (SCF)

- Parc régional
- Refuge d'oiseaux migrateurs
- Habitat du rat musqué
- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
- ★ Aménagement faunique de Canards illimités

- Limite de la plaine inondable 1-100 ans
- Limites des MRC
- Environnement Canada
- Environnement Canada



D'Au-tray

## Profil du territoire riverain de la MRC





## Description du territoire

<b>Horizon de planification</b>	Premier projet de schéma d'aménagement révisé (1997), prochaine révision prévue : 2007
<b>Population et projections</b>	MRC : 30 135 (1986), 37 353 (1996), 42 665 (2001)*, 46 135 (2006)*, 47 522 (2008)* Population des municipalités riveraines du fleuve: 22 766 (1996) * Source : Bureau de la statistique du Québec
<b>Municipalités riveraines</b>	Saint-Antoine-de-Lavaltrie, Lavaltrie, Lanoraie-d'Autray, Lanoraie, Berthierville, Sainte-Geneviève-de-Berthier, La-Visitation-de-l'île- Dupas, Saint-Ignace-de-Loyola, Saint-Cuthbert, Saint-Barthélémy

## 1. Occupation des sols

### Caractéristiques principales

- Dans une bande riveraine au fleuve Saint-Laurent, on note la présence de secteurs urbanisés principalement caractérisés par la fonction résidentielle (habitation unifamiliale). Ces secteurs correspondent aux noyaux urbains des municipalités de Lanoraie, Lavaltrie et Berthierville.
- Suivant ces secteurs, la rive gauche du Saint-Laurent (de l'archipel du lac Saint-Pierre) est principalement caractérisé par la présence de milieux agricoles dont les principaux axes routiers sont bordés de résidences permanentes (faible densité).
- Le sud de l'archipel du lac Saint-Pierre est caractérisé par la présence de secteurs agricoles, de zones naturelles et de milieux humides.

### Développement urbain

- Le développement du tissu urbain de la MRC s'est effectué de façon organisée et structurée jusqu'à maintenant. Le développement s'est fait de façon linéaire le long du fleuve.
- Quelques zones urbaines (résidentielles) se trouvent sur les îles de la MRC au niveau de l'archipel du lac Saint-Pierre.
- Ces îles sont majoritairement caractérisées par une faible occupation résidentielle (permanente et secondaire) le long des axes routiers.
- On note enfin la présence de plusieurs résidences secondaires (le plus souvent de type chalet sur pilotis) sur plusieurs îles de la MRC. Ces résidences se trouvent directement dans la zone inondable.

## 2. Affectations du territoire et évolution prévue

### Affectations des terres dans la plaine inondable

- L'affectation urbaine s'étend le long de la rive du fleuve Saint-Laurent, de la limite sud de la MRC jusqu'au noyau urbain de Berthierville. Le sud de Saint-Ignace-de-Loyola est également affecté urbain. Cette affectation correspond aux périmètres d'urbanisation. La MRC veut y privilégier les usages résidentiel, commercial, industriel et institutionnel.
- Les autres milieux riverains et la partie sud de l'archipel du lac Saint-Pierre correspondent majoritairement à une affectation agricole.



#### **Parc résidentiel**

- Les noyaux urbains ayant enregistré les plus fortes croissances, sont ceux des agglomérations de Lavaltrie, Lanoraie et Berthierville.
- Fait à noter, une pression à l'implantation de nouvelles résidences est exercée en milieu agricole, alors qu'au même moment, les périmètres d'urbanisation enregistrent un très faible nombre de mises en chantier.

#### **Projets**

- Aucun projet spécifique en milieu riverain, à l'intérieur de la limite de plaine inondable.
- Dans la municipalité de La-Visitation-de-L'Île-Dupas, le développement urbain se fera à l'intérieur de l'aire d'expansion prévue par la MRC.

### **3. Territoires à statut particulier**

#### **Sites protégés**

- L'archipel du lac Saint-Pierre, dont une partie du territoire se trouve dans la MRC du Bas-Richelieu, est reconnu depuis novembre 2000 par l'UNESCO comme une Réserve mondiale de la biosphère.
- Île du Milieu : site protégé par la Fondation de la faune du Québec;
- Île aux Castors : site protégé par une charte d'organisme privé;
- Grande Île : refuge faunique;
- Île à la Cavale : site protégé par une charte d'organisme privé;
- La Grande-Île : site protégé par une charte d'organisme privé;
- Îles de la Girodeau, Île de la Traverse : habitat du rat musqué;
- Quatre aménagements fauniques de Canards Illimités.

#### **Sites d'intérêt écologique identifié par la MRC**

- Archipel du lac Saint-Pierre : habitats fauniques.
- La MRC a attribué l'affectation conservation à des secteurs se trouvant sur les îles de Sorel et aux limites nord de son territoire. La MRC vise le maintien du caractère naturel de ces territoires.

#### **Projets de conservation**

- Plaine d'inondation de Saint-Barthélemy : site protégé par une charte d'organisme privé;
- Stabilisation et renaturalisation des berges du fleuve Saint-Laurent et de l'archipel du lac Saint-Pierre. L'objectif est de réduire de 50% d'ici 2008, la longueur des rives affectées par l'érosion.
- Un plan directeur de développement de la réserve de la biosphère du lac Saint-Pierre est actuellement en cours. Celui-ci constitue une vaste étude qui permettra d'identifier des axes de développement (ex : tourisme, récréo-tourisme, etc.) qui respecteront la vocation première de la réserve, soit la conservation. Dans ce contexte, il ne serait pas surprenant que d'autres sites protégés soient créés sur le territoire de la MRC.

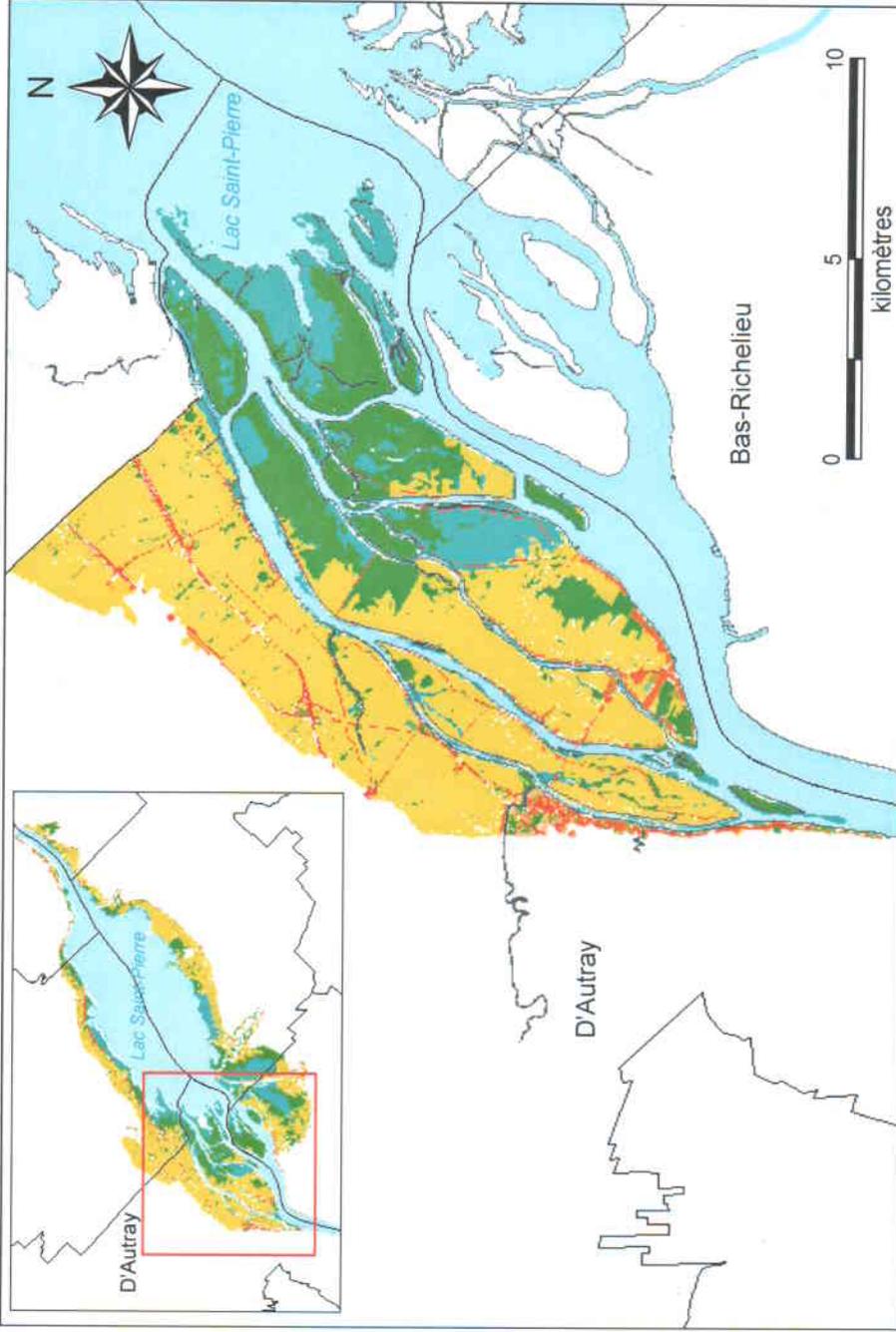
### **4. Zones inondables : dispositions réglementaires**

#### **Normes d'implantation en zone inondable**

- Application des dispositions relatives à la protection des zones à risques d'inondations.
- La cartographie des zones inondables (1-20 ans et 1-100 ans) est produite par la MRC de D'Autrain.

# Occupation des sols

## MRC de D'Autray



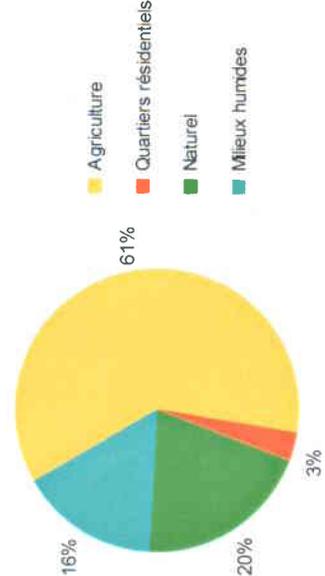
### Légende

- Soils à découvert**
  - Gravières
  - Terres agricoles récemment abandonnées
  - Accotements de routes
  - Chemins forestiers, agricoles et privés (non pavés)
- Agriculture**
  - Terres agricoles
  - Canaux d'irrigation agricole
- Secteurs industriels**
  - Parcs industriels
  - Ports
  - Centrales et réseaux de transport d'énergie
- Secteurs commerciaux**
  - Commerces
  - Services publics
  - Écoles
  - Églises
- Quartiers résidentiels**
- Quais et marinas**
  - Descentes de bateaux (rampes de béton)
- Naturel**
  - Friches
  - Boisés
  - Zones arbustives
  - Berges
- Milieux humides**
- Aires récréatives**
  - Parcs municipaux
  - Terrains de sports
  - Terrains de golf
  - Terrains de camping
- Réseau de transport**
  - Réseau autoroutier
  - Routes, rues
  - Rails de chemins de fer

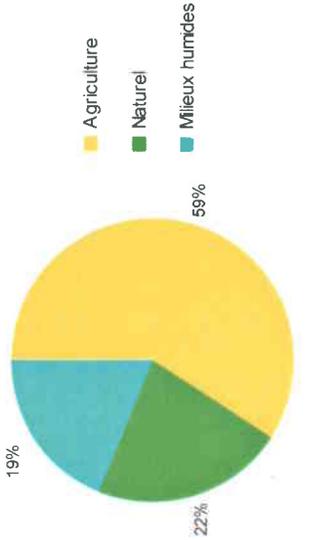
**Environment Canada**

**Environment Canada**  
SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section

Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, MRC de D'Autray augmentée d'une zone tampon de 100 mètres

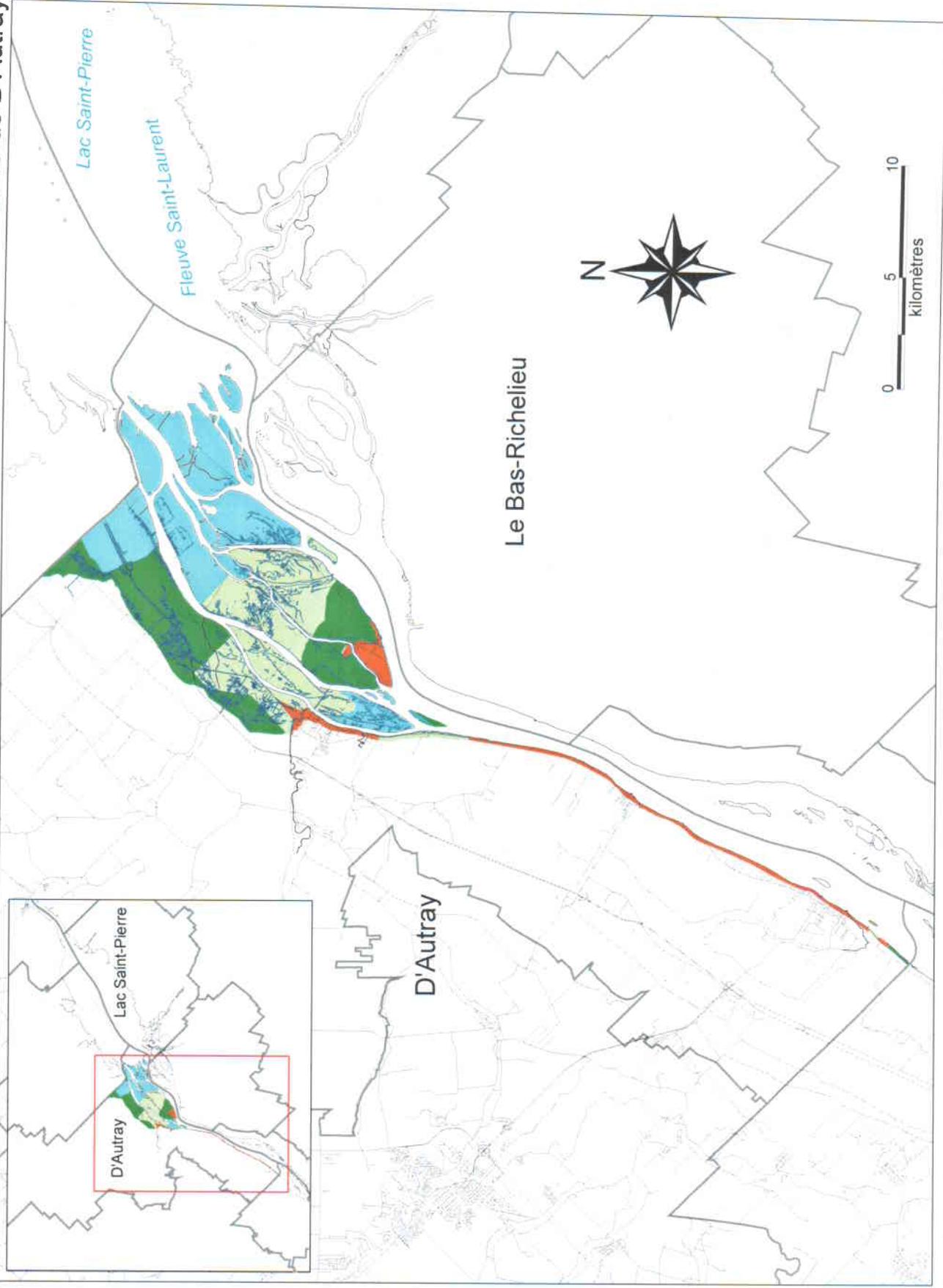


Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, MRC de D'Autray



# Affectation des terres

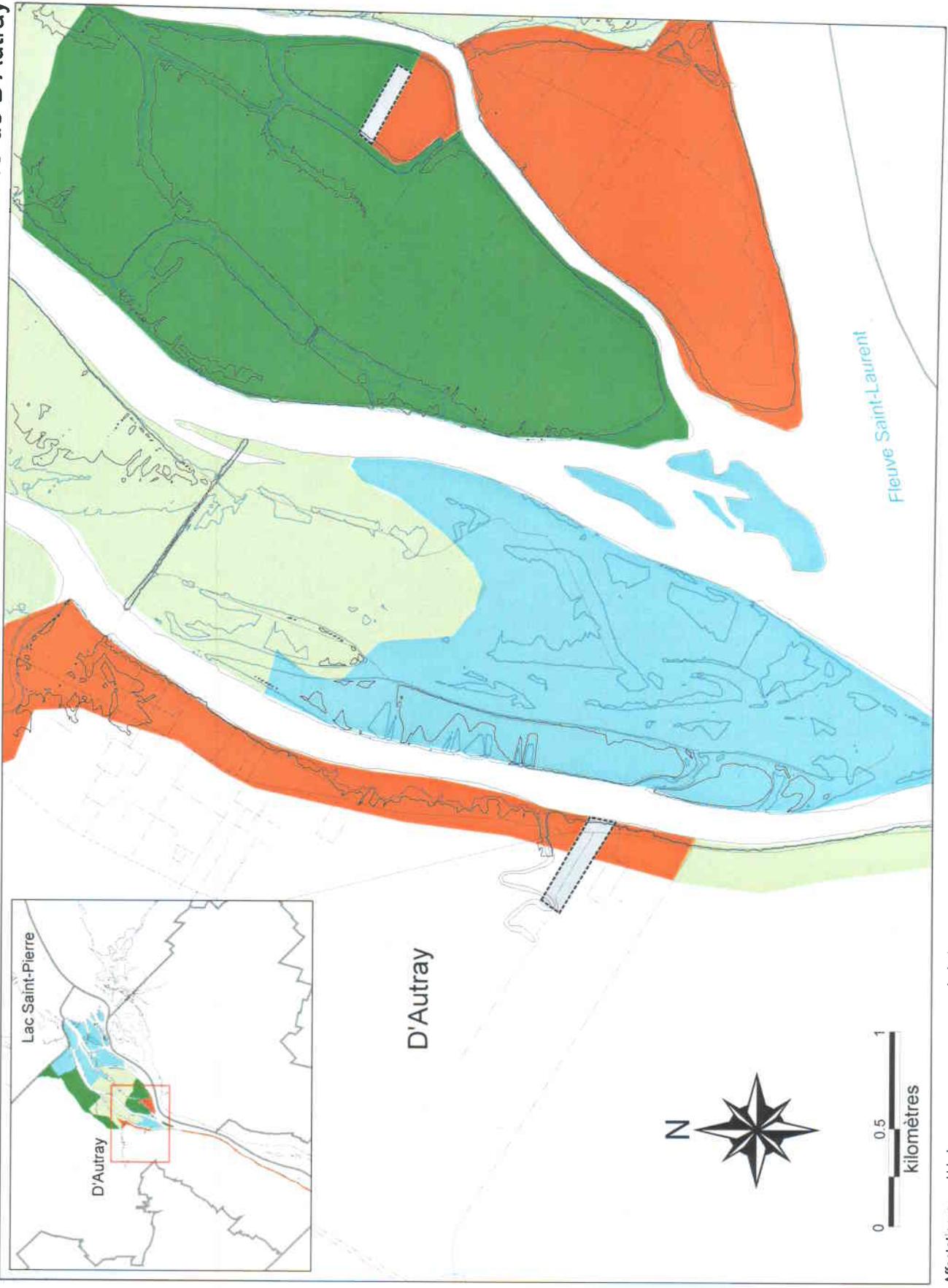
# MRC de D'Au-tray



- Affectations:**
- urbaine
  - multifonctionnel
  - aire d'expansion
  - emprise publique urbaine
  - agricole
  - agricole résidentielle
  - agricole récréative
  - agro-touristique
  - agricole conservation
  - conservation
  - conservation
  - conservation récréative
  - site naturel
  - rurale
  - commerciale
  - industrielle
  - récréative/villégiateure
  - réserve amérindienne
  - riveraine
- Limite de la plaine inondable 1-20 ans**
- Limites des MRC**
- Environnement Canada  
 SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section

# Affectation des terres - aires d'expansion urbaine

# MRC de D'Au-tray



**Affectations:**

- urbaine
- multifonctionnel
- aire d'expansion
- emprise publique urbaine

**Agricole**

- agricole
- agricole résidentielle
- agricole récréative
- agro-touristique
- agricole conservation

**Conservation**

- conservation
- conservation récréative
- site naturel

**Rurale**

- commerciale
- industrielle
- récréative/vilégiature
- réserve amérindienne
- riveraine

**Frontières:**

- MRC

**Limites de la plaine inondable 1-20 ans**

**Limites de la plaine inondable 1-100 ans**

**Environnement Canada**

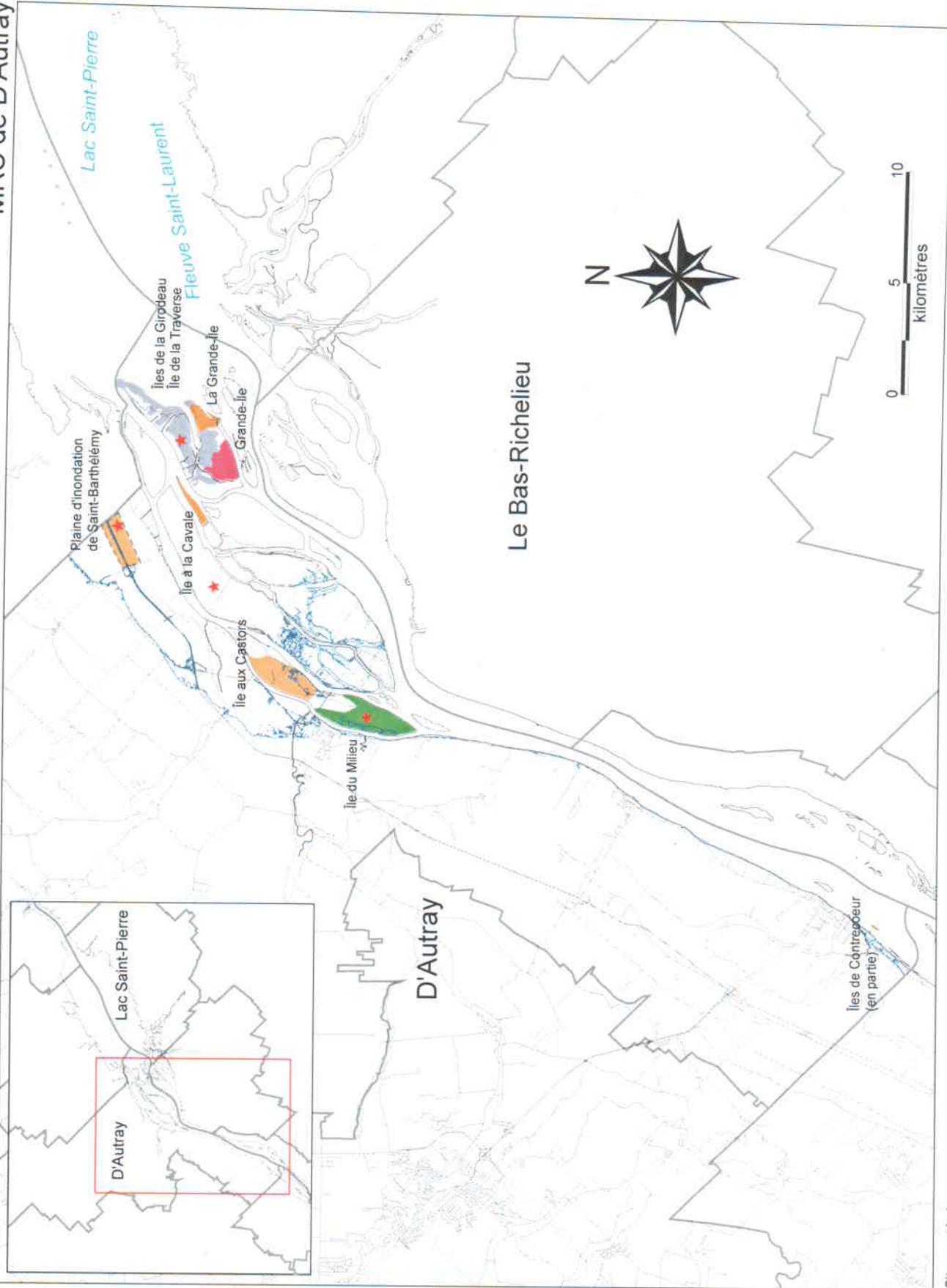
**Environnement Canada**

**MRC**

**SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section**

# Sites protégés actuels et futurs

# MRC de D'Autray



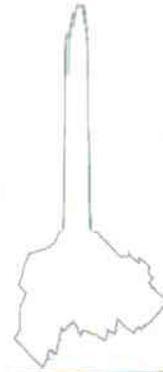
- Sites protégés :**
- Projets de sites protégés
  - Parc d'intérêt récréotouristique et de conservation
  - Parc national de récréation
  - Réserve écologique

- Refuge faunique
- Réserve nationale de la faune
- Site protégé par la Fondation de la faune du Québec
- Site protégé par une charte d'organisme privé
- Site du Service canadien de la faune (SCF)

- Parc régional
- Refuge d'oiseaux migrateurs
- Habitat du rat musqué
- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
- ★ Aménagement faunique de Canards illimités

- Limite de la plaine inondable 1-100 ans
- Limites des MRC





Le Bas-Richelieu

Profil du territoire riverain de la MRC



## Description du territoire

<b>Horizon de planification</b>	Premier projet de schéma d'aménagement révisé (2000), prochaine révision prévue : 2010
<b>Population</b>	53 530 (1986), 53 909 (1991), 52 288 (1996)
<b>Municipalités riveraines</b>	Sorel, Tracy, Saint-Joseph-de-Sorel, Sainte-Anne-de-Sorel et Saint-Michel d'Yamaska

## 1. Occupation des sols

### Caractéristiques principales

- Forte densité urbaine le long des rives de la municipalité de Sorel-Tracy.
- Zones industrielles et installations du Port de Sorel de part et d'autre de l'embouchure de la rivière Richelieu.
- Les îles de l'archipel sont caractérisées principalement par des milieux naturels. On note la présence de quelques milieux humides ainsi que de secteurs agricoles (ex : île du Moine).
- La majeure partie de la plaine inondable du territoire de la MRC est occupée par des secteurs agricoles, lesquels sont entrecoupés de milieux naturels et d'une vaste zone de milieux humides.

### Développement urbain

- Le développement du tissu urbain de la MRC s'est effectué de façon organisée et structurée jusqu'à maintenant. Le développement s'est fait de façon linéaire le long du fleuve.
- Depuis environ 30 ans, on note une tendance à la reconversion des résidences secondaires en résidences permanentes.
- Les îles de la MRC se trouvant dans l'archipel du lac Saint-Pierre sont « peuplées » de résidences secondaires (le plus souvent de type chalet sur pilotis). Ceux-ci se trouvent directement dans la zone inondable centennale (et parfois même vicennale).

## 2. Affectations du territoire et évolution prévue

### Affectations des terres dans la plaine inondable

- L'affectation urbaine (périmètres d'urbanisation) caractérise principalement la bande riveraine de la MRC. Celle-ci s'étend le long de la rive du fleuve Saint-Laurent de sa limite sud-ouest jusqu'à la pointe de l'île du Moine. On veut y encourager les usages résidentiel, commercial, industriel et institutionnel.
- Une affectation riveraine a été attribuée à un secteur se situant au sud de l'île du Moine et sur la rive est de la rivière Yamaska. La MRC prévoit dans ce secteur une dominance de la fonction résidentielle, permanente ou saisonnière. L'agriculture et les fonctions récréatives sont compatibles.
- L'affectation agricole se situe principalement à l'intérieur des terres et sur les rives de la rivière Yamaska.
- La MRC a identifié quelques secteurs où elle entend favoriser le développement d'activités de récréation. Ces secteurs de villégiature, situés en zone inondable, occupent près de 4% du territoire régional et sont constitués des îles de Sorel ainsi qu'une partie des rives de la rivière Yamaska.



#### **Parc résidentiel**

- Le développement urbain a connu une croissance continue variant selon la demande. Cette croissance s'est concentrée dans les périmètres d'urbanisation dans les nouveaux secteurs. Le tissu urbain ancien montre des signes de vieillissement où la qualité des habitations se détériore lentement.
- L'urbanisation se propage de façon linéaire vers l'est (chenal du Moine). Entre 1986 et 1996, 184 résidences ont été construites dans ce secteur. La MRC indique qu'on bâtit environ 20 résidences par années à Sainte-Anne-de-Sorel.

#### **Projets**

- Aucun projet spécifique de développement résidentiel ou autre en milieu riverain, à l'intérieur de la limite de plaine inondable.
- La MRC a prévu deux zones d'expansion urbaine qui ne se trouvent pas en zone inondable.
- Il pourrait y avoir construction de résidences permanentes ou saisonnières dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel mais il n'y a aucun projet spécifique lié au développement dans le secteur du Chenal du Moine.

### **3. Territoires à statut particulier**

#### **Sites protégés**

- Baie Lavallière : site protégé par la Fondation de la faune du Québec;
- Île de Grâce : site protégé par la Fondation de la faune du Québec;
- Île Lapierre : site protégé par une charte d'organisme privé;
- Île du Moine : site protégé par une charte d'organisme privé;
- Île Saint-Jean : site protégé par une charte d'organisme privé;
- Cinq aménagements fauniques de Canards Illimités : île de Grâce, île Lapierre, île du Moine, Baie Lavallière et le long du chenal de l'île du Moine.

#### **Sites d'intérêt écologique identifié par la MRC**

- L'archipel du lac Saint-Pierre, dont une partie du territoire se trouve dans la MRC du Bas-Richelieu, est reconnu depuis novembre 2000 par l'UNESCO comme une Réserve mondiale de la biosphère.
- L'île des Barques ne possède pas de statut de protection officiel mais la MRC lui a attribué une affectation de conservation.

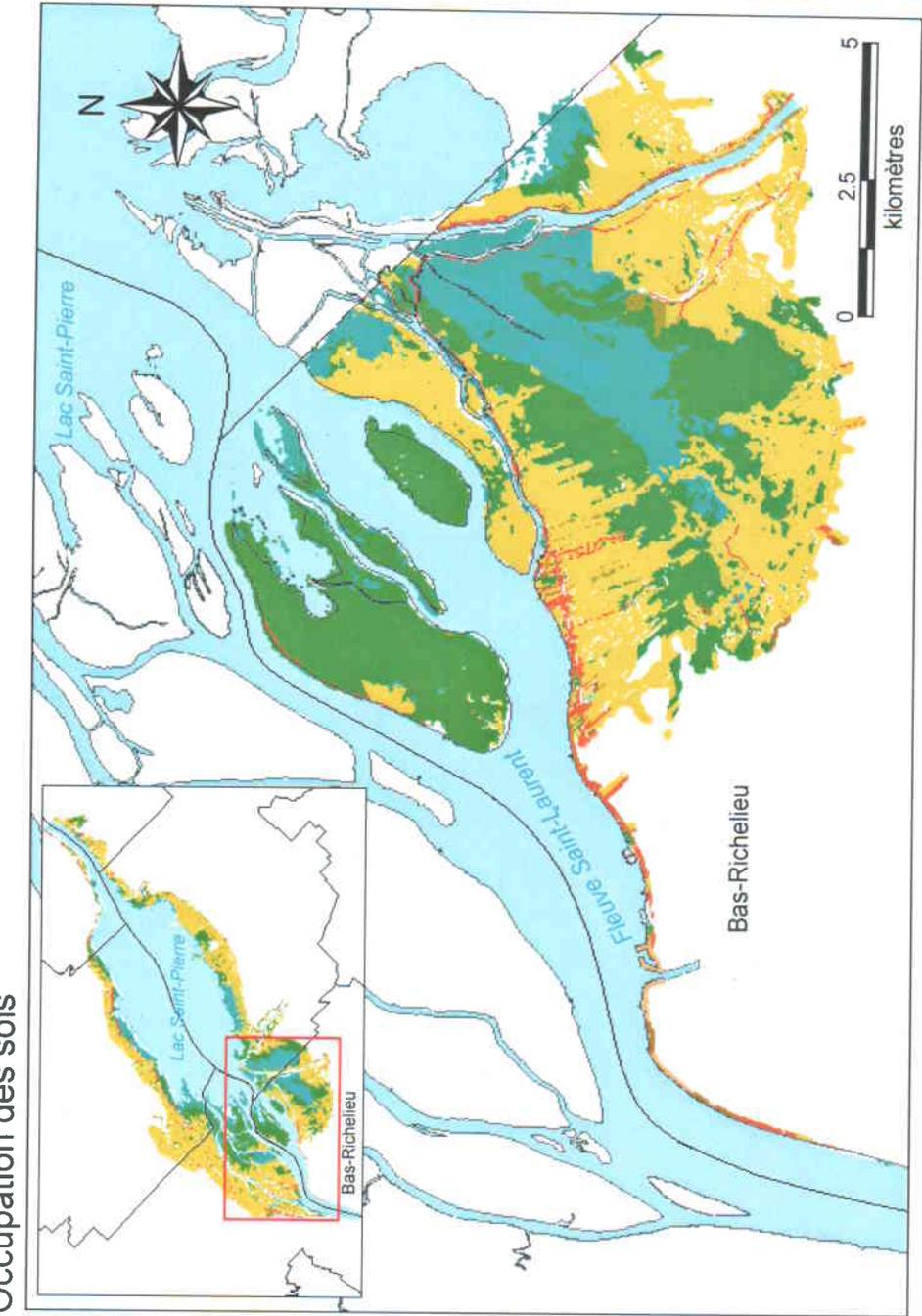
#### **Projets de conservation**

- Aucun projet de conservation n'est prévu s'ajouter à la liste présentée dans un avenir à court terme.
- Toutefois, un plan directeur de développement de la réserve est actuellement en cours. Celui-ci constitue une vaste étude qui permettra d'identifier des axes de développement (ex : tourisme, récréo-tourisme, etc.) qui respecteront la vocation première de la réserve, soit la conservation. Dans ce contexte, il ne serait pas surprenant que d'autres sites protégés soient créés dans ce secteur.

### **4. Zones inondables : dispositions réglementaires**

- Application des dispositions relatives à la protection des zones à risques d'inondations selon la politique régionale de la MRC, qui tient compte des caractéristiques observées sur le territoire.
- La cartographie des zones inondables (1-20 ans et 1-100 ans) est produite par la MRC du Bas-Richelieu.
- La MRC indique qu'elle aimerait mettre sur pied, pour les secteurs de villégiature, un plan de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables afin de prévoir des mesures adaptées pour la situation particulière des chalets sur pilotis.

# Occupation des sols



# MRC du Bas-Richelieu

## Légende

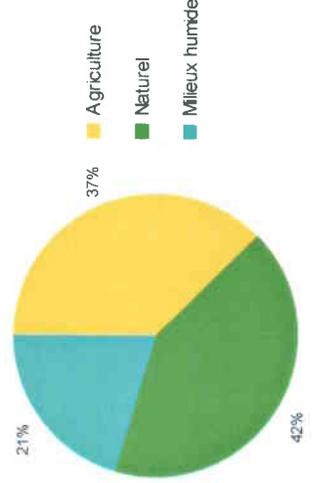
- Soils à découvert**
  - Gravières
  - Terres agricoles récemment abandonnées
  - Accotements de routes
  - Chemins forestiers, agricoles et privés (non pavés)
- Agriculture**
  - Terres agricoles
  - Canaux d'irrigation agricole
- Secteurs industriels**
  - Parcs industriels
  - Ports
  - Centrales et réseaux de transport d'énergie
- Secteurs commerciaux**
  - Commerces
  - Services publics
  - Écoles
  - Églises
- Quartiers résidentiels**
- Quais et marinas**
  - Descentes de bateaux (rampes de béton)
- Naturel**
  - Friches
  - Boisés
  - Zones arbustives
  - Berges
- Milieux humides**
- Aires récréatives**
  - Parcs municipaux
  - Terrains de sports
  - Terrains de golf
  - Terrains de camping
- Réseau de transport**
  - Réseau autoroutier
  - Routes, rues
  - Rails de chemins de fer


**Environment Canada**  

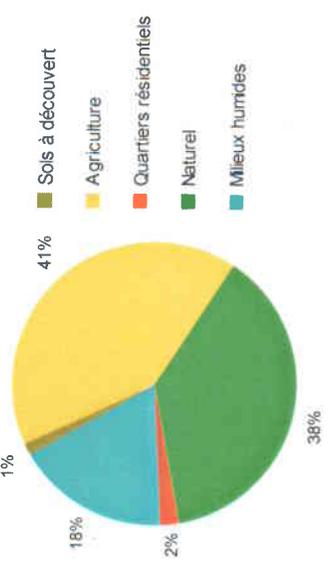
**Environment Canada**

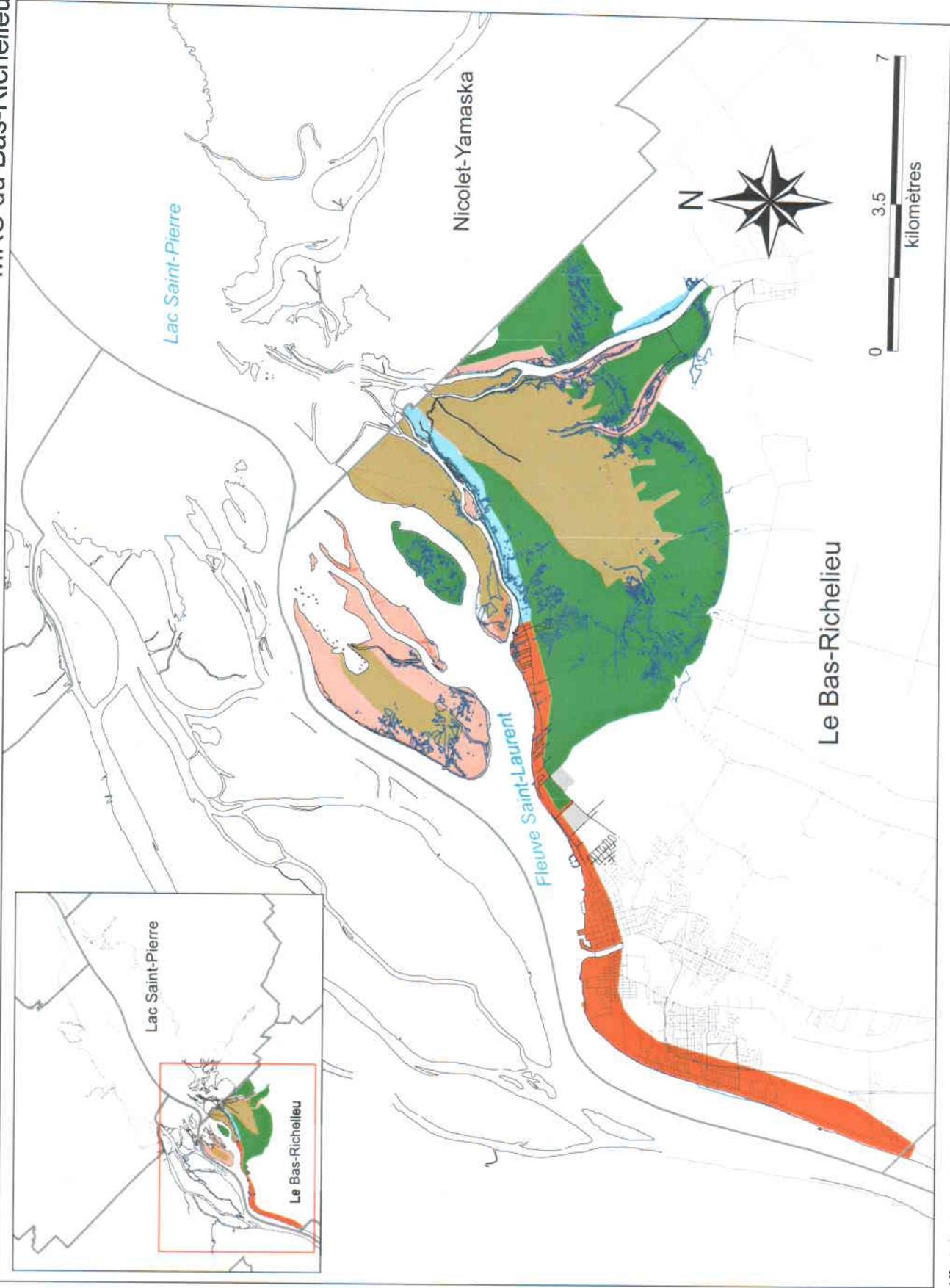
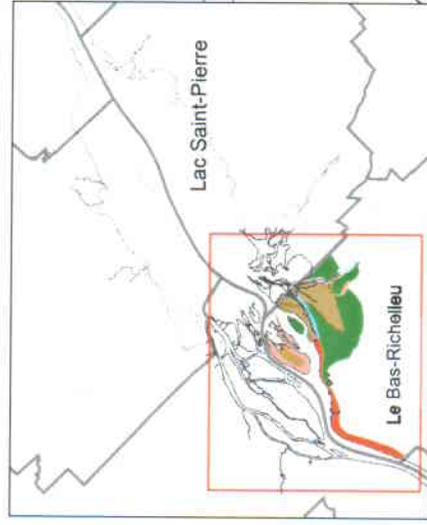
**SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section**

Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, MRC du Bas-Richelieu



Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, MRC du Bas-Richelieu augmentée d'une zone tampon de 100 mètres





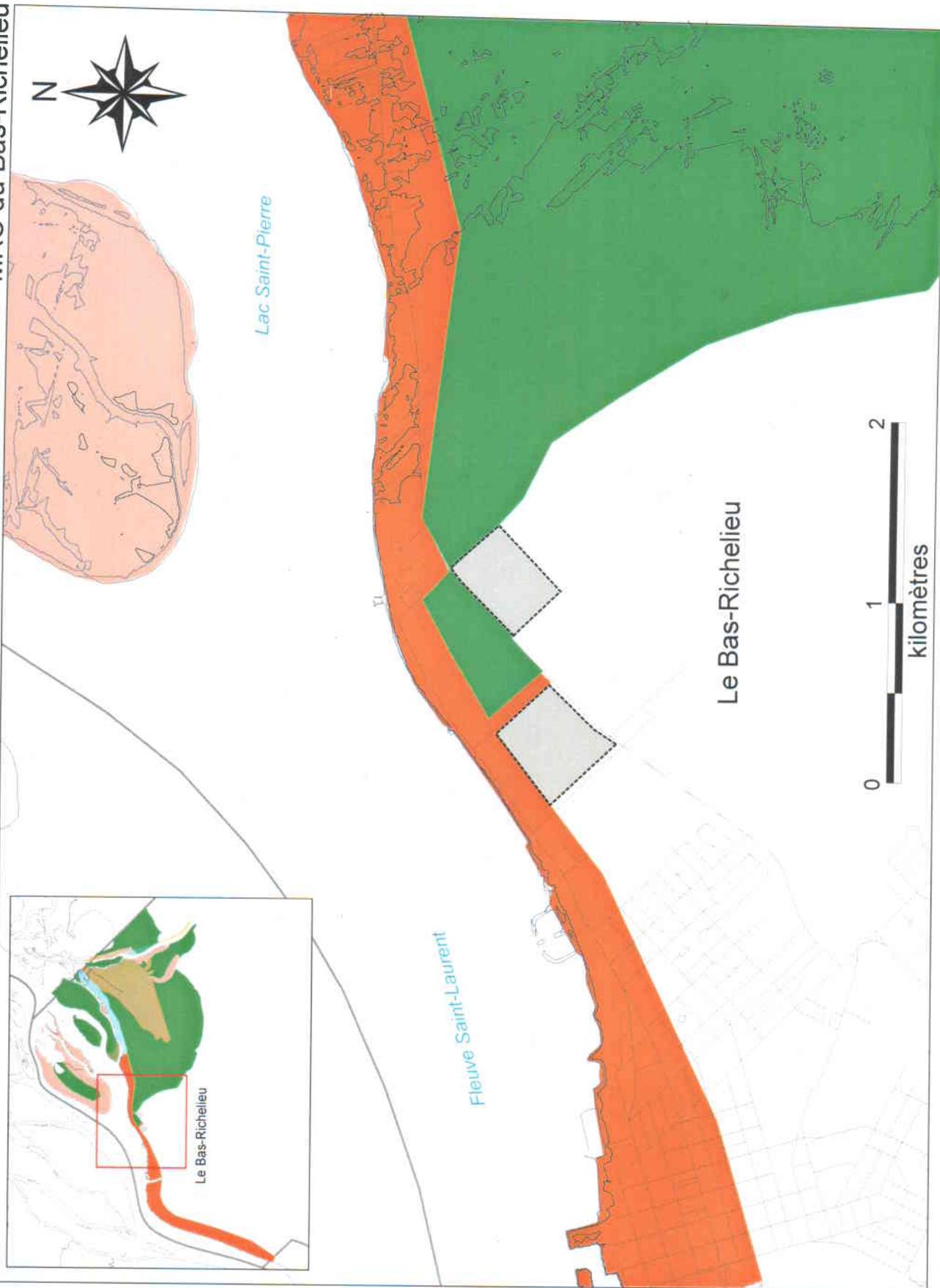
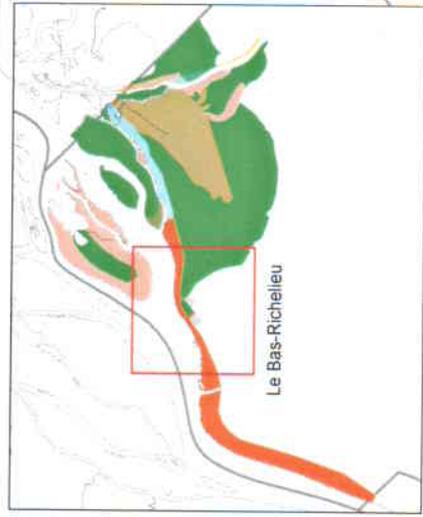
**Affectations:**

- Urbaine**
  - urbaine
  - multifonctionnel
  - aire d'expansion
  - emprise publique urbaine
- Agricole**
  - agricole
  - agricole résidentielle
  - agricole récréative
  - agro-touristique
  - agricole conservation
- Conservation**
  - conservation
  - conservation récréative
  - site naturel
- Limites**
  - limite de la plaine inondable 1-20 ans
  - limite des MRC
- Régimes**
  - RURALE
    - commerciale
    - industrielle
    - récréative/vigilature
    - réserve aménagée
    - riveraine

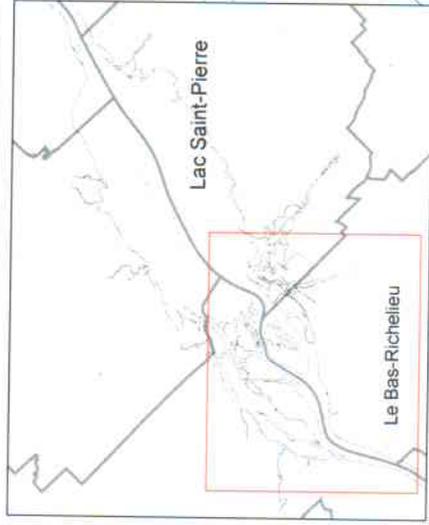
Environnement Canada  
 SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section

# Affectation des terres - aires d'expansion urbaine

MRC du Bas-Richelieu



- Affectations:**
- urbaine
  - multifonctionnel
  - aire d'expansion
  - emprise publique urbaine
- Agricole**
- agricole
  - agricole résidentielle
  - agricole récréative
  - agro-touristique
  - agricole conservation
- Conservation**
- conservation
  - conservation récréative
  - site naturel
- Limites:**
- limite de la plaine inondable 1-20 ans
  - limite de la plaine inondable 1-100 ans
- Urbanisme**
- Limites:
    - limite de la plaine inondable 1-20 ans
    - limite de la plaine inondable 1-100 ans
    - MRC
- Environnement Canada**
- récréative/vilégiateure
  - réserve amérindienne
  - riveraine
- Rural**
- limites
  - limites de la plaine inondable 1-20 ans
  - limites de la plaine inondable 1-100 ans



- Sites protégés :**
- Projet de sites protégés
  - Parc d'intérêt récréotouristique et de conservation
  - Parc national de récréation
  - Réserve écologique
  - Refuge faunique
  - Réserve nationale de la faune
  - Site protégé par la Fondation de la faune du Québec
  - Site protégé par une charte d'organisme privé
  - Site du Service canadien de la faune (SCF)
  - Parc régional
  - Refuge d'oiseaux migrateurs
  - Habitat du rat musqué
  - Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
  - Aménagement faunique de Canards illimités
- Limite de la plaine inondable 1-100 ans
- Limites des MRC
- Environnement Canada
- SNC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section



Maskinongé

## Profil du territoire riverain de la MRC



## Description du territoire

<b>Horizon de planification</b>	Schéma révisé en 2002, prochaine révision en 2012
<b>Population et projections</b>	23 655 (1986), 23 802 (1991), 24 302 (1996), 23 708 (2011)*, 23 288 (2016)* * Source : Bureau de la statistique du Québec
<b>Municipalités riveraines</b>	Maskinongé, Louiseville et Yamachiche

## 1. Occupation des sols

### Caractéristiques principales

- La zone inondable de la MRC est principalement caractérisée par deux types d'utilisation du sol. Tout d'abord, une large bande riveraine est constituée de milieux naturel et humide. L'arrière pays de la zone inondable correspond à des zones ou secteurs agricoles.
- Le secteur bordant le lac Saint-Pierre et se trouvant en zone inondable est une importante zone d'activités de récréation où sont présents quelques petits secteurs de villégiature.

### Développement urbain

- On note la présence de plusieurs résidences secondaires à l'intérieur des secteurs de villégiature, surtout aux abords et à l'embouchure des rivières du Loup, Maskinongé et Yamachiche et à certains endroits aux abords du lac Saint-Pierre. Ces zones de villégiature rurale se trouvent à la sortie des noyaux villageois. Environ 150 résidences secondaires (chalets) se trouvent actuellement (2002) dans la zone inondable de la MRC. Celles-ci sont généralement sur pilotis.
- On observe une tendance à la transformation des résidences secondaires en résidences permanentes.

## 2. Affectations du territoire et évolution prévue

### Affectations des terres dans la plaine inondable

- La bande riveraine du lac Saint-Pierre correspond à une affectation de récréo-conservation. La MRC veut y encourager l'implantation d'aménagements récréatifs légers (ex : sentiers pédestres) et aucune construction n'est permise, exceptions faites des constructions liées aux activités de mise en valeur de la faune ou autres ressources naturelles;
- La MRC a attribué l'affectation villégiature à deux secteurs bordant le lac Saint-Pierre. Ce territoire est assigné au développement de la villégiature. On y privilégie le développement récréatif et récréotouristique d'envergure régionale;
- La majeure partie de la zone inondable correspond à une affectation agricole. À l'intérieur de celle-ci, la MRC veut favoriser le développement des secteurs d'activités liés à l'exploitation des terres agricoles;
- Aucun périmètre urbain ne se trouve dans la zone inondable de la MRC.

### Parc résidentiel

- Aucune aire d'urbanisation urbaine n'est prévue à l'intérieur des limites de la plaine inondable 1-100 ans.
- À l'intérieur des zones de villégiature rurale, l'implantation de nouvelles résidences secondaires ou permanentes est et sera pratiquement inexistante, en raison de la réglementation applicable dans les zones inondables.



- On note une diminution des résidences secondaires en raison de leur transformation en résidence permanente.

#### Projets

- Aucun projet n'est prévu par la MRC.

### 3. Territoire ayant un statut particulier

#### Sites protégés

- Lac Saint-Pierre (nord) : habitat du rat musqué.
- Le territoire couvert par l'affectation récréo-conservation constitue des terres publiques. Les zones de la MRC étant localisées en bordure du lac Saint-Pierre et faisant partie des terres publiques, reconnues comme habitats fauniques, font l'objet d'une protection en fonction de la loi sur la protection et la mise en valeur de la faune, ainsi que du règlement sur les habitats fauniques (RHF).
- Un aménagement faunique de Canards Illimités.

#### Sites d'intérêt écologique identifiés par la MRC

- La halte migratoire de Saint-Barthélemy et Maskinongé dans la plaine d'inondation de Saint-Barthélemy et Maskinongé.
- Une aire de concentration d'oiseaux aquatiques en bordure du lac Saint-Pierre;
- Le gouvernement est propriétaire d'une bande de terres riveraines en bordure du lac Saint-Pierre;

#### Projets

- La MRC examine la possibilité de mettre sur pied un projet d'implantation d'un parc régional aux abords du lac Saint-Pierre. La MRC effectuera un examen des sites potentiels et des possibilités de réalisation, afin d'ouvrir une fenêtre qui soit intéressante pour divers type d'utilisateurs, sur les beautés du lac Saint-Pierre. La cartographie de ce site potentiel n'est donc pour l'instant qu'approximative.
- Un projet conjoint (MRC de Maskinongé et de D'Autray) vise à protéger la plaine d'inondation de Saint-Barthélemy et Maskinongé. Il est prévu que ce territoire soit protégé par une charte d'organisme privé.
- La MRC invite ses municipalités à acquérir des terrains le long des bandes riveraines afin de favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels.

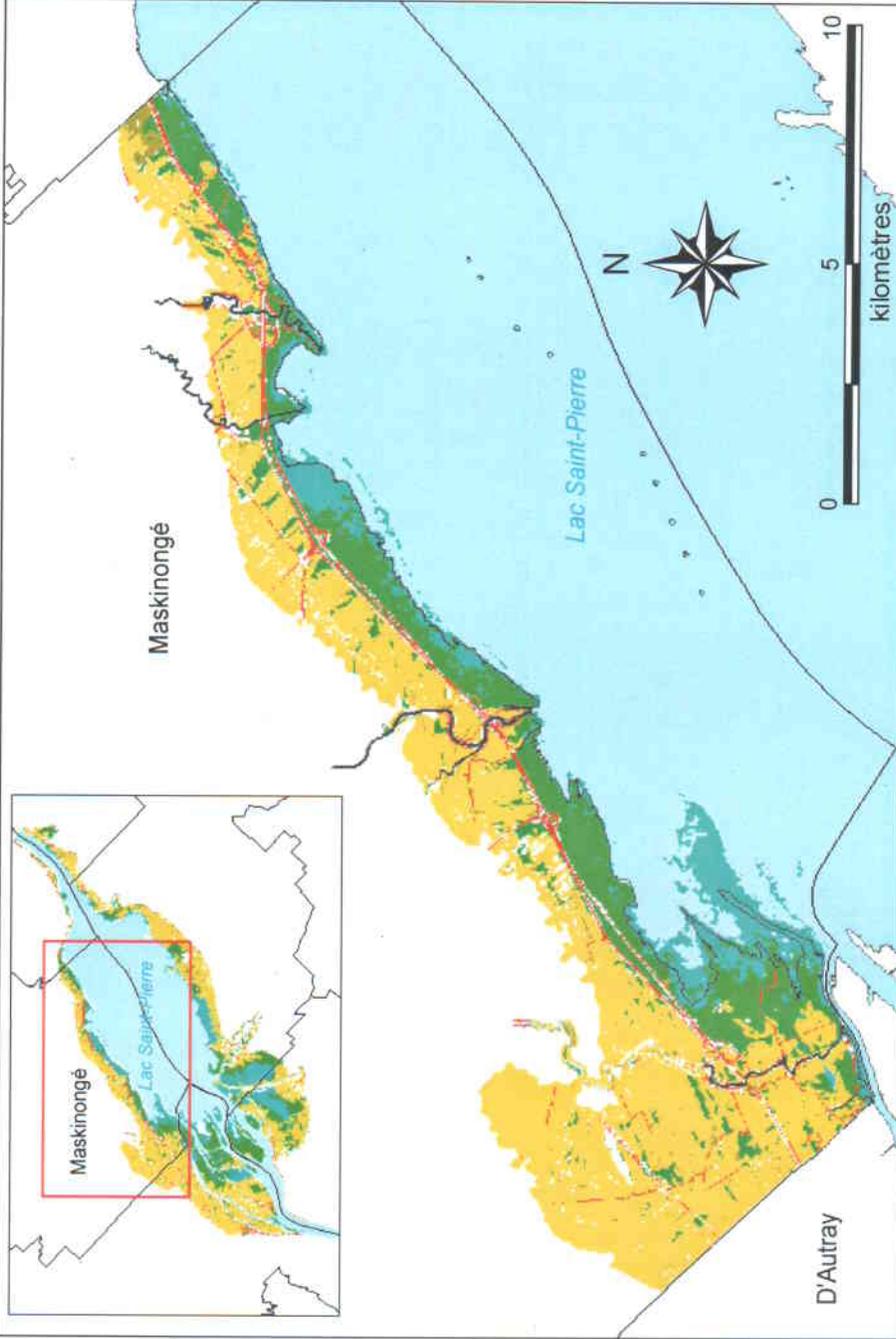
### 4. Zones inondables : dispositions réglementaires

#### Normes d'implantation en zone inondable

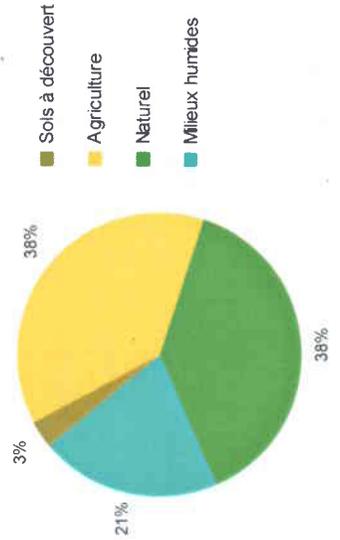
- La MRC applique les dispositions relatives à la *Politique de protection des rives, du littoral et des zones inondables*.
- La cartographie des zones inondables n'est pas terminée et les limites présentes sur les cartes du schéma d'aménagement révisé n'apparaissent qu'à titre indicatif seulement. La cartographie de la zone inondable du lac Saint-Pierre a été effectuée par la MRC à l'aide des cotes de récurrence pour le fleuve Saint-Laurent, fournies par le ministère de l'Environnement du Québec.

# Occupation des sols

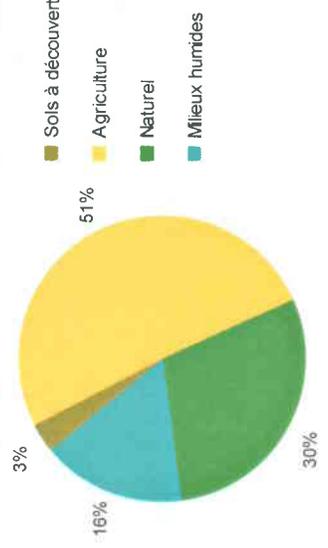
# MRC de Maskinongé



Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, MRC de Maskinongé



Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, MRC de Maskinongé augmentée d'une zone tampon de 100 mètres



## Légende

### Sols à découvert

- Gravières
- Terres agricoles récemment abandonnées
- Accotements de routes
- Chemins forestiers, agricoles et privés (non pavés)

### Agriculture

- Terres agricoles
- Canaux d'irrigation agricole

### Secteurs industriels

- Parcs industriels
- Ports
- Centrales et réseaux de transport d'énergie

### Secteurs commerciaux

- Commerces
- Services publics
- Ecoles
- Églises

### Quartiers résidentiels

### Quais et marinas

- Descentes de bateaux (rampes de béton)

### Naturel

- Fiches
- Boisés
- Zones arbustives
- Berges

### Milieux humides

### Aires récréatives

- Parcs municipaux
- Terrains de sports
- Terrains de golf
- Terrains de camping

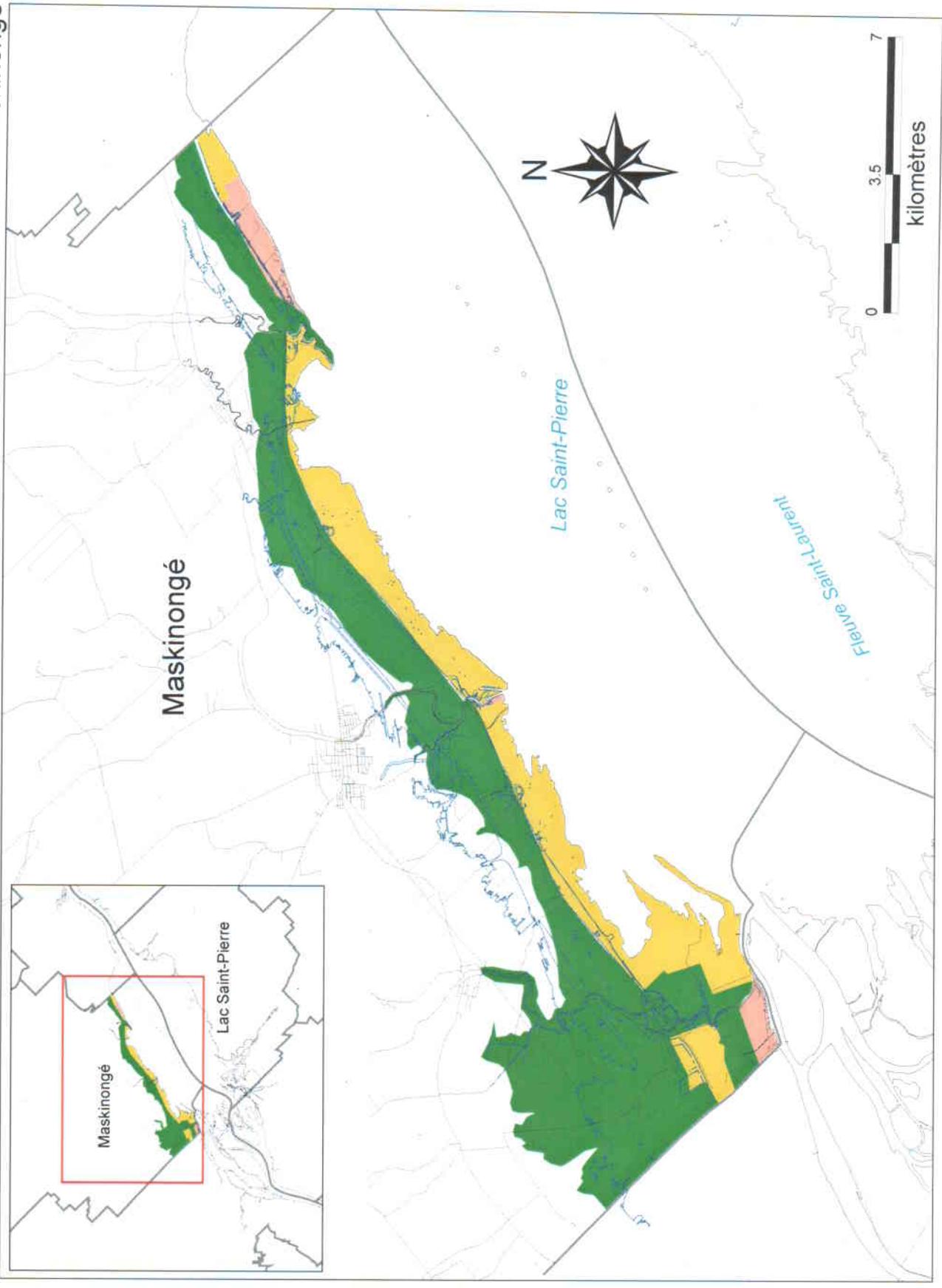
### Réseau de transport

- Réseau autoroutier
- Routes, rues
- Rails de chemins de fer



Environment Canada

SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section



**Affectations**

- urbaine
- multifonctionnel
- aire d'expansion
- emprise publique urbaine

- agricole
- agricole résidentielle
- agricole récréative
- agro-touristique
- agricole conservation

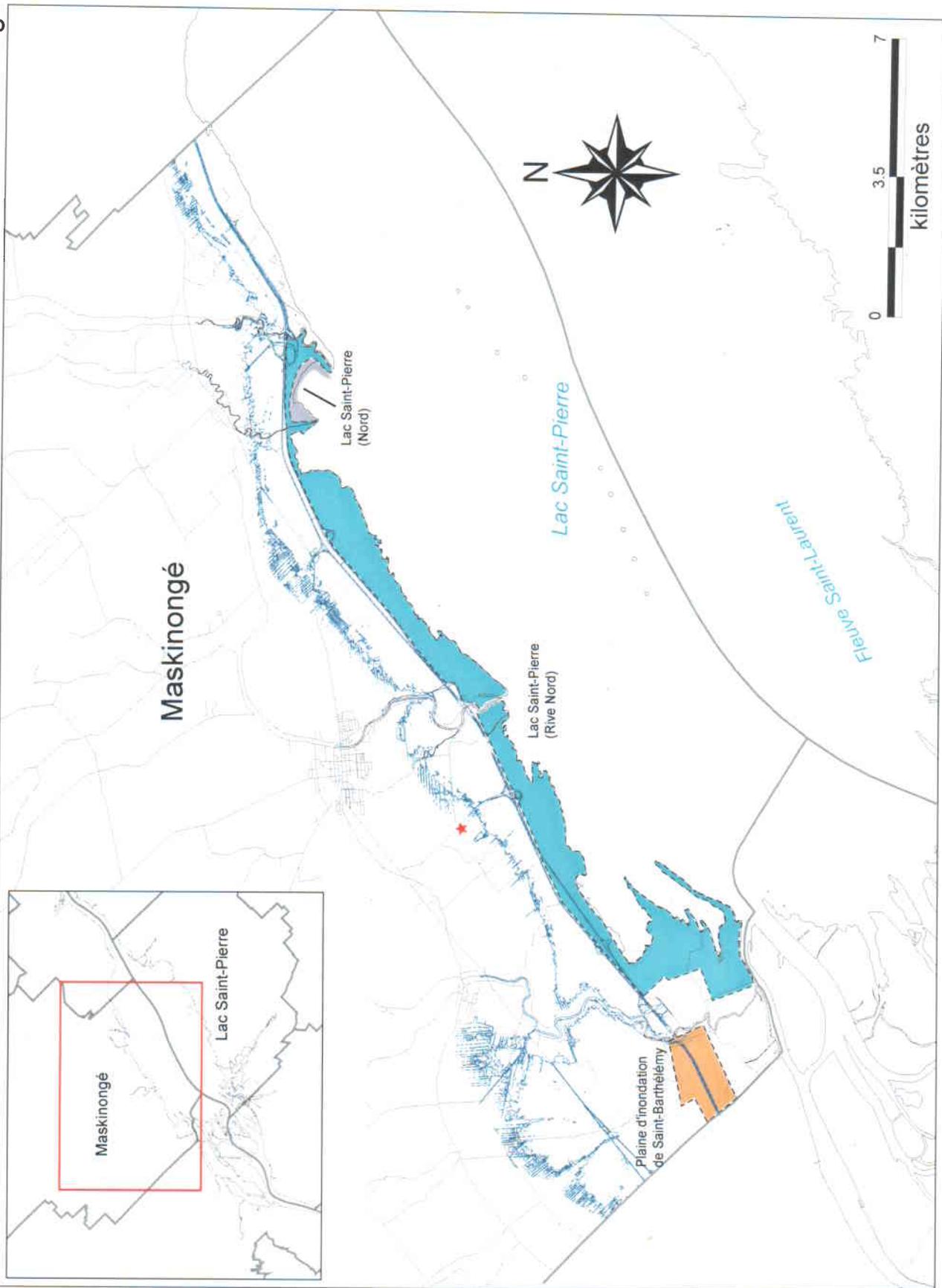
- conservation
- conservation
- conservation récréative
- site naturel

- rurale
- commerciale
- industrielle
- récréative/véligétière
- réserve amérindienne
- riveraine

- Limite de la plaine inondable 1-20 ans
- Limites des MRC

# Sites protégés actuels et futurs

# MRC de Maskinongé



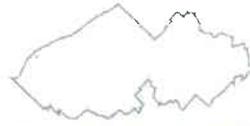
**Sites protégés :**

- Projet de sites protégés
- Parc d'intérêt récréotouristique et de conservation
- Parc national de récréation
- Réserve écologique
- Refuge faunique
- Réserve nationale de la faune
- Site protégé par la Fondation de la faune du Québec
- Site protégé par une charte d'organisme privé
- Site du Service canadien de la faune (SCF)
- Parc régional
- Refuge d'oiseaux migrateurs
- Habitat du rat musqué
- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
- Aménagement faunique de Canards illimités

**Limite de la plaine inondable 1-100 ans**

**Limites des MRC**

Environnement Canada  
 Environnement Canada  
 SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section



Nicolet-Yamaska

---

**Profil du territoire riverain de la MRC**



## Description du territoire

<b>Horizon de planification</b>	Premier projet de schéma d'aménagement révisé (1999), date de la prochaine révision à déterminer
<b>Population</b>	23 621 (1981), 23 573 (1991), 23 281 (1996)
<b>Municipalités riveraines</b>	Notre-Dame-de-Pierreville, Saint-François-du-Lac, Saint-Thomas-de-Pierreville, Baie-du-Fèbvre, Nicolet-Sud, Nicolet, Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet.

## 1. Occupation des sols

### Caractéristiques principales

- La majorité des espaces riverains sont occupés par des milieux naturels et humides.
- Les terres en recul sont occupées majoritairement par l'agriculture.

### Développement urbain

- Le seul secteur urbanisé important de la MRC est celui de la municipalité de Nicolet.
- Deux secteurs de villégiature se trouvent sur le territoire de la MRC. Le premier est le delta de la rivière Saint-François et le second est Port Saint-François (entre l'embouchure de la rivière Nicolet et la limite est de la MRC.) Dans ces secteurs, on note la présence de plusieurs résidences secondaires (principalement de type chalet sur pilotis).

## 2. Affectations du territoire et évolution prévue

### Affectations des terres dans la plaine inondable

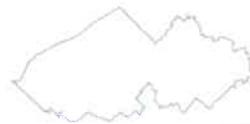
- L'affectation urbaine n'est pas très présente sur le territoire de la MRC et correspond au périmètre d'urbanisation de Nicolet. La MRC entend y prioriser les usages résidentiel, commercial, industriel et institutionnel.
- L'affectation agricole récréative couvre un vaste territoire, celui-ci épousant plus ou moins la limite de la plaine inondable du lac Saint-Pierre. La MRC veut y encourager simultanément les activités agricoles et la présence de sites voués à la conservation en raison d'une reconnaissance d'un potentiel récréatif appuyée sur les ressources fauniques et floristiques.
- Quelques secteurs correspondent à une affectation de récréation. La MRC désire encourager la construction de résidences secondaires mais entend appliquer un contrôle sur l'installation car ces secteurs sont situés en zone inondable.

### Parc résidentiel

- Au fil des ans, certains secteurs résidentiels, principalement liés à la villégiature, se sont développés distinctement du noyau urbain, précipitant l'étalement urbain et l'éparpillement des fonctions.
- Néanmoins, la superficie des périmètres urbains sera suffisante pour contenir le développement urbain prévu dans un horizon de 10 ans.

### Projets

- Aucun projet spécifique en milieu riverain (ex : aire d'expansion urbaine), à l'intérieur de la limite de plaine inondable.



- Les périmètres d'urbanisation du PSAR<sup>1</sup> poursuivront un rôle de régulateur quant à l'étalement urbain et permettront d'éviter l'éparpillement des fonctions.

### 3. Territoires à statut particulier

#### Sites protégés

- Île du Moine, île au Citron, île à la Perche, île aux Cochons : sites protégés par une charte d'organisme privé;
- Îles Millette et Stranham : site protégé par la Fondation de la faune du Québec;
- Îlets Percés : site du Service canadien de la faune (SCF)
- Commune de Baie-du-Fèbvre : site protégé par une charte d'organisme privé;
- Baie-du-Fèbvre (la Longue Pointe) : site protégé par une charte d'organisme privé;
- Baie-du-Fèbvre (Nicolet-Sud) : site protégé par la Fondation de la faune du Québec;
- Nicolet : refuge d'oiseaux migrateurs;
- Six aménagements fauniques de Canards Illimités.

#### Sites d'intérêt écologique identifiés par la MRC

- La plaine de débordement du lac Saint-Pierre fait partie de la Réserve mondiale de la Biosphère de l'UNESCO;
- Le parc de l'anse du port de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet (à la limite nord de la MRC) constitue un secteur de fort potentiel pour la nidification de la sauvagine et une importante frayère à carpes allemandes.

#### Projets de conservation

- Mise en valeur de la faune de l'Île du Moine.
- Dans le cadre du plan directeur de développement de la réserve de la biosphère du lac Saint-Pierre, d'autres secteurs pourraient ultérieurement faire l'objet d'un statut de protection.

### 4. Zones inondables : dispositions réglementaires

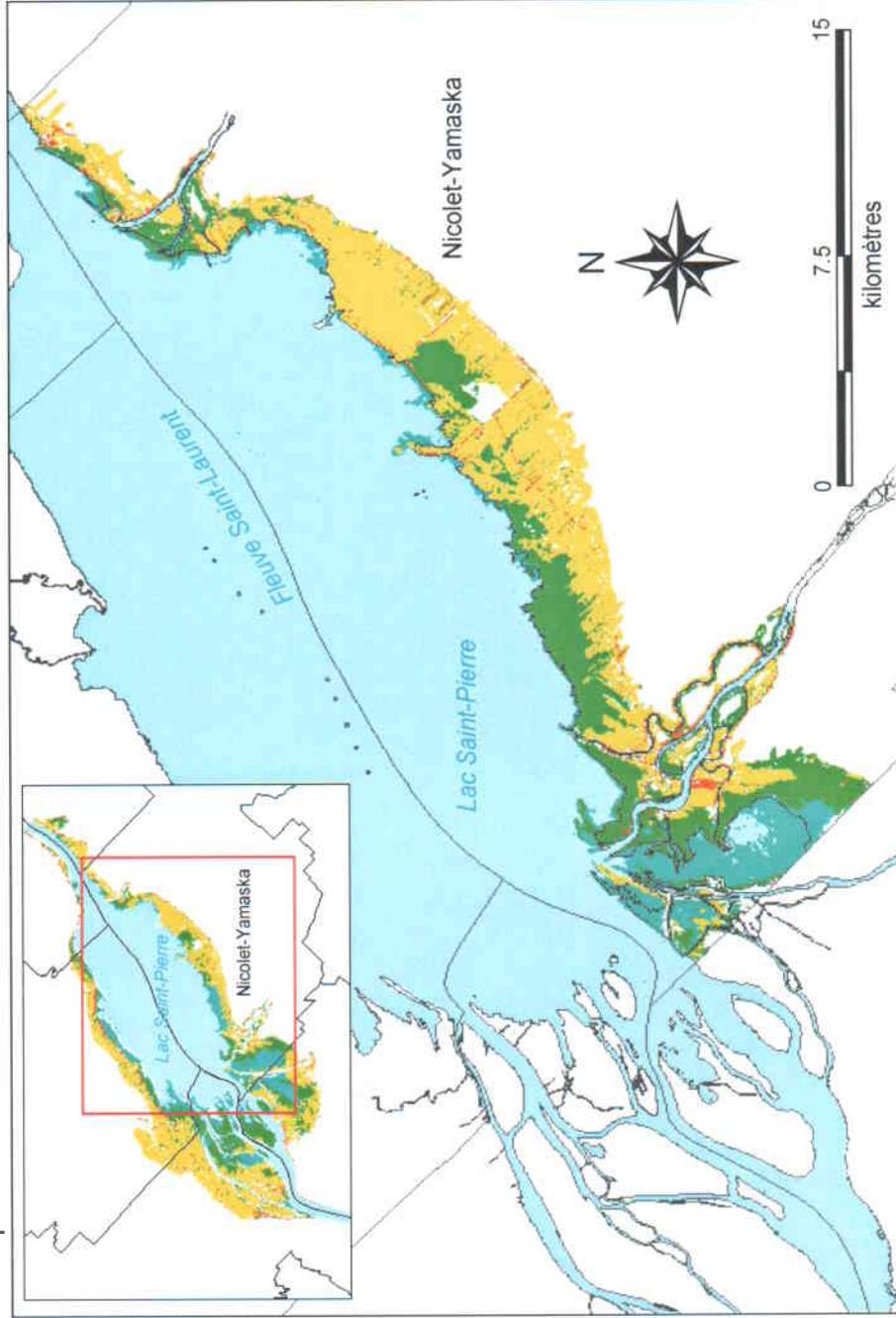
#### Normes d'implantation en zone inondable

- Application des dispositions relatives à la protection des zones à risques d'inondations selon la politique régionale de la MRC, qui tient compte des caractéristiques observées sur le territoire.
- La cartographie des zones inondables a été effectuée conjointement par l'entente fédérale-provinciale et la MRC de Nicolet-Yamaska.

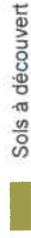
<sup>1</sup> PSAR : Projet de Schéma d'Aménagement Révisé.

# Occupation des sols

# MRC de Nicolet-Yamaska



## Légende



- Gravières
- Terres agricoles récemment abandonnées
- Accotements de routes
- Chemins forestiers, agricoles et privés (non pavés)



- Terres agricoles
- Canaux d'irrigation agricole



- Parcs industriels
- Ports
- Centrales et réseaux de transport d'énergie



- Commerces
- Services publics
- Écoles
- Églises



- Quartiers résidentiels



- Quais et marinas
- Descentes de bateaux (rampes de béton)



- Fiches
- Boisés
- Zones arbustives
- Berges



- Milieux humides



- Aires récréatives
- Parcs municipaux
- Terrains de sports
- Terrains de golf
- Terrains de camping



- Réseau de transport
- Réseau autoroutier
- Routes, rues
- Rails de chemins de fer

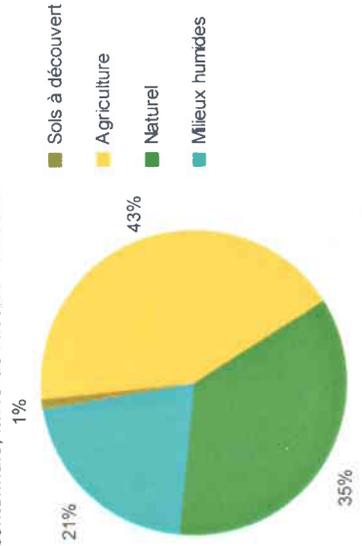


Environnement  
Canada

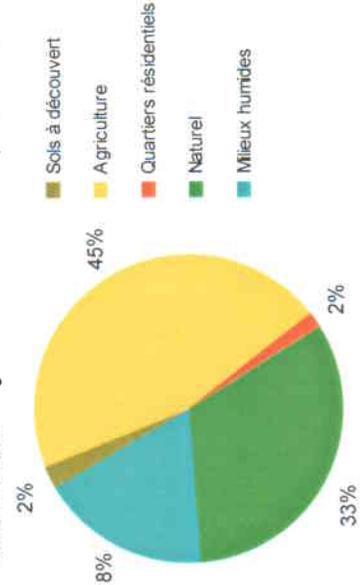
Environnement  
Canada

SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section

Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, MRC de Nicolet-Yamaska

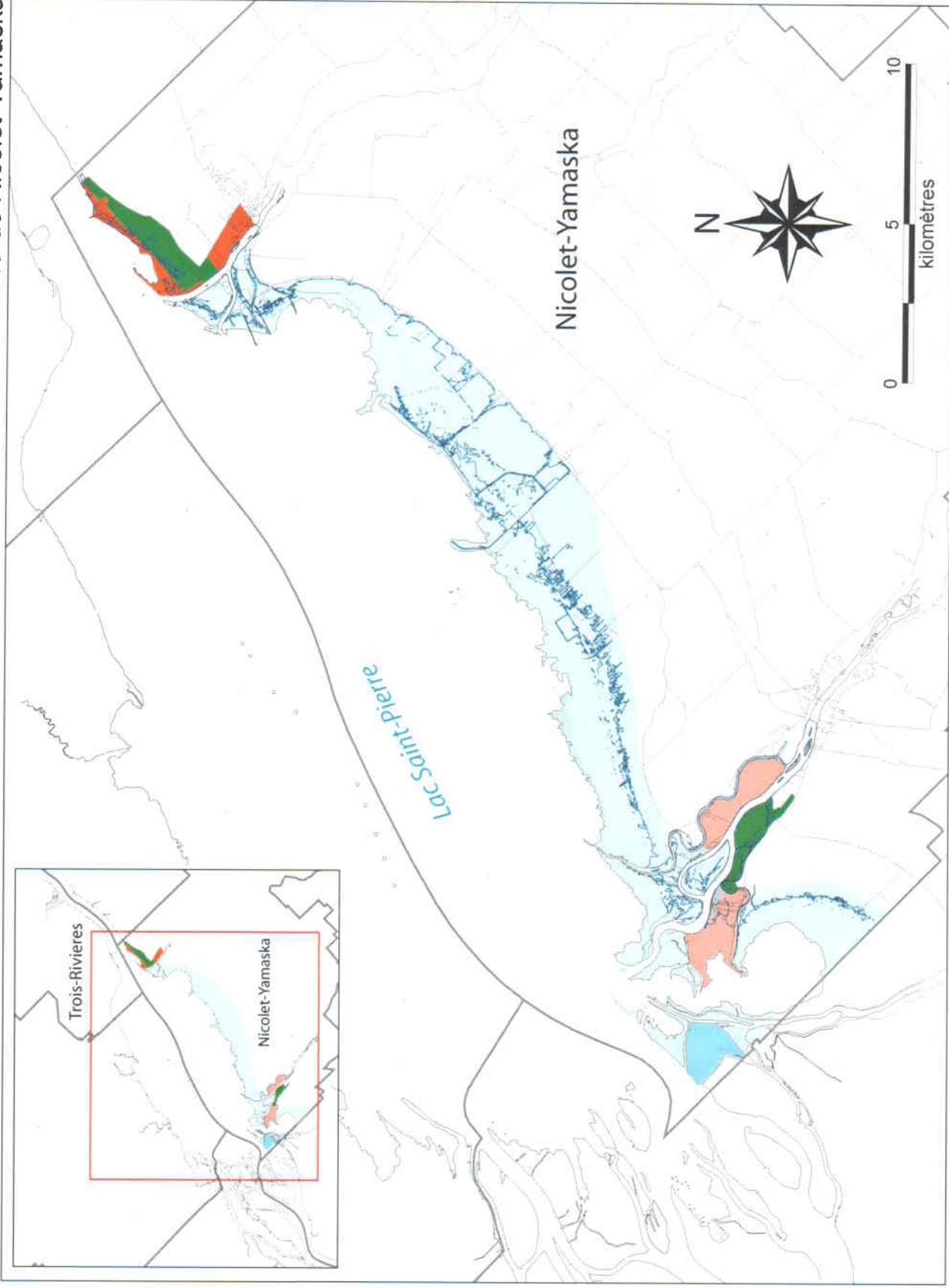


Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, MRC de Nicolet-Yamaska



# Affectation des terres

# MRC de Nicolet-Yamaska



## Affectations:

- urbaine
- multifonctionnel
- aire d'expansion
- emprise publique urbaine

- agricole
- agricole résidentielle
- agricole récréative
- agro-touristique
- agricole conservation

- conservation
- conservation récréative
- site naturel

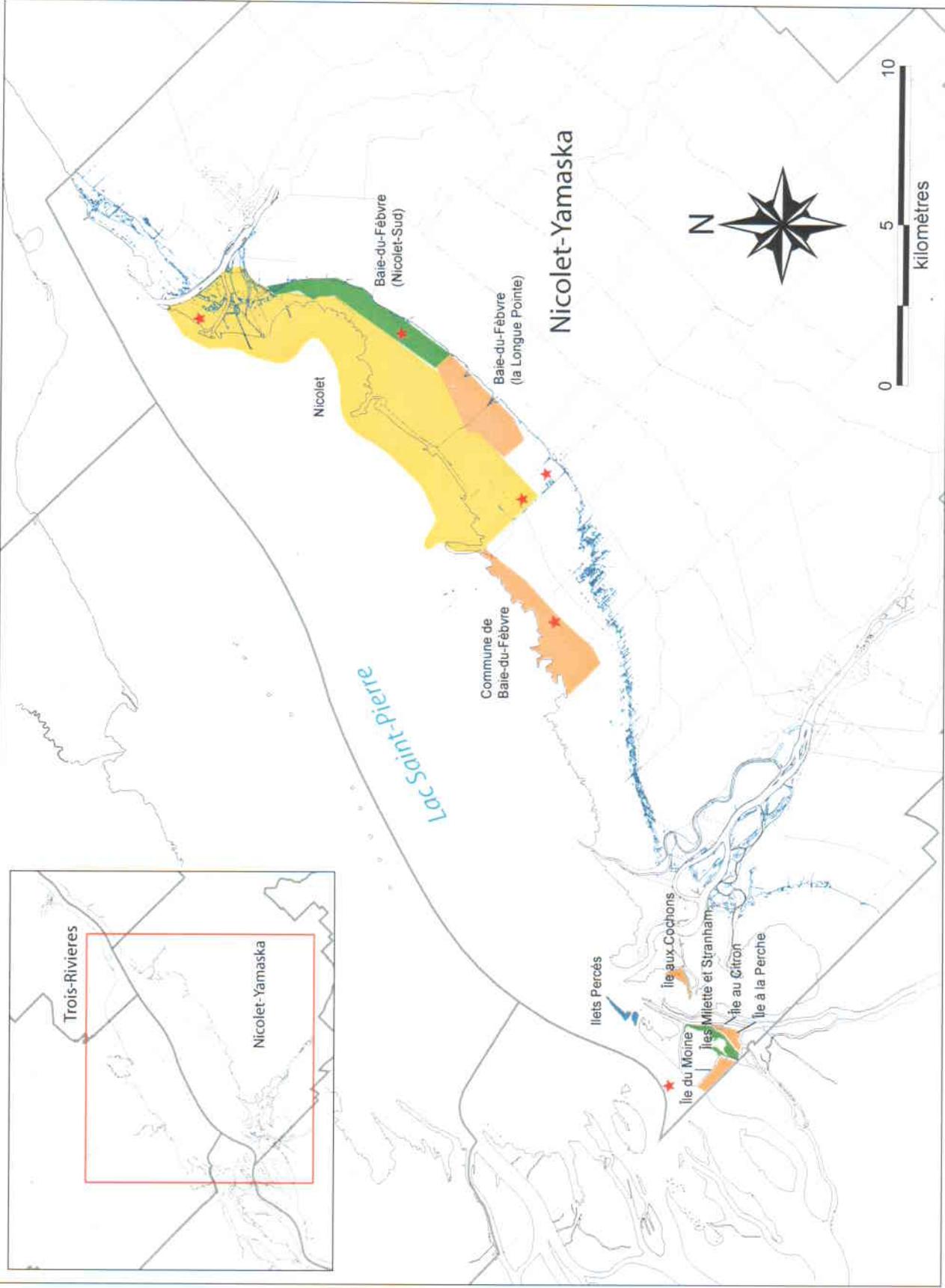
- rurale
- commerciale
- industrielle
- récréative/villégiature
- réserve américaine
- riveraine

- Limite de la plaine inondable 1-20 ans
- Limites des MRC



# Sites protégés actuels et futurs

# MRC de Nicolet-Yamaska



**Sites protégés :**

- Projet de sites protégés
- Parc d'intérêt récréotouristique et de conservation
- Parc national de récréation
- Réserve écologique
- Refuge faunique
- Réserve nationale de la faune
- Site protégé par la Fondation de la faune du Québec
- Site protégé par une charte d'organisme privé
- Site du Service canadien de la faune (SCF)
- Parc régional
- Refuge d'oiseaux migrateurs
- Habitat du rat musqué
- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
- Aménagement faunique de Canards Illimités

**Limites de la plaine inondable 1-100 ans**

**Limites des MRC**

■ Environnement Canada  
■ Environnement Canada  
■ SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section



Trois-Rivières

---

## Profil du territoire riverain de la ville





## Description du territoire

<b>Horizon de planification</b>	Premier Schéma d'aménagement 1987, révision du schéma d'aménagement prévue pour 2007
<b>Population</b>	50 122 (1986), 44 426 (1991), 48 419 (1996), 126 438 (2002)* * issue de la fusion en 2002, des villes de Cap-de-la-Madeleine, Pointe-du-Lac, Saint-Louis-de-France, Sainte-Marthe-du-Cap, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest
<b>Municipalités riveraines</b>	Trois-Rivières

## 1. Occupation des sols

### Caractéristiques principales

- Le territoire riverain de la ville de Trois-Rivières présente une occupation des sols diversifiée. Les milieux naturels sont les plus importants avec une proportion de 34% de la superficie littorale.
- Les milieux humides sont également importants avec une superficie couvrant 17% du territoire riverain.
- L'occupation urbaine représente pour sa part 16% du territoire, dont 12% est résidentiel, principalement de type unifamilial.
- La bande riveraine longeant le noyau urbain de Trois-Rivières est principalement caractérisé par présence de quartiers résidentiels et par l'emprise des installations du Port de Trois-Rivières.

### Développement urbain

- L'urbanisation dans l'agglomération de Trois-Rivières a progressé au cours des années 1970-1980 et s'est maintenue durant la période 1990-2000.<sup>1</sup>
- Trois-Rivières a connue une évolution urbaine typique des régions urbaines du Québec : celle-ci étant caractérisé par la dominance de l'habitation unifamiliale et par l'étalement urbain.<sup>2</sup>

## 2. Affectations du territoire et évolution prévue

### Affectations des terres dans la plaine inondable

- Le milieu riverain de la nouvelle ville de Trois-Rivières est caractérisé par la forte présence de l'affectation agricole.
- On retrouve également des zones affectées à la conservation et à la récréo-conservation.
- Pour sa part, l'affectation urbaine est elle aussi importante au niveau du territoire riverain. On retrouve deux pôles urbains sur les rives du lac Saint-Pierre (Trois-Rivières Ouest) et du Saint-Laurent (Trois-Rivières).

### Parc résidentiel

- Les zones de développement résidentiel sont relativement importantes en milieu riverain.

<sup>1</sup> A. Jourdain et J.-F. Bibeault (1998). *Synthèse des connaissances sur les aspects socio-économiques du secteur d'étude Trois-Rivières-Bécancour* – Environnement Canada – Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent, 282 pages.

<sup>2</sup> Ibid.



- Une tendance à l'expansion urbaine/résidentielle est présente dans la région. Les principales zones d'expansion à des fins résidentielles qui pourraient impliquer le littoral et la zone inondable sont localisées sur le territoire de l'ancienne ville de Trois-Rivières Ouest et sont adjacentes au lac Saint-Pierre.

#### Projets

- Sans qu'il n'y ait de véritables projets de construction sur le territoire riverain, les zones de villégiature en milieu rural demeurent des zones potentielles d'expansion urbaine.
- Le développement des rives à des fins récréatives semble être favorisé dans le secteur de Trois-Rivières.<sup>3</sup>

### 3. Territoire ayant un statut particulier

#### Sites protégés

- Île aux Sternes : réserve écologique;

#### Projets

- La ville indique qu'elle entend encourager le projet visant à créer un refuge faunique à Pointe-du-Lac.
- Dans une optique de mise en valeur des rives du fleuve, les autorités cherchent à développer et appliquer le concept de marais habité où l'on tente de concilier des impératifs de protection du milieu naturel tout en reconnaissant la présence du patrimoine bâti.<sup>4</sup>

### 4. Zones inondables : dispositions réglementaires

#### Normes d'implantation en zone inondable

- Pour le secteur de Trois-Rivières, la zone inondable est relativement importante. Elle est considérée comme une contrainte d'aménagement.
- Dans le cadre de la convention, les zones vulnérables aux inondations (1-20 ans ou zone de grand courant, et 1-100 ans ou zone de faible courant) sont identifiées tandis que les zones dites « désignées » correspondent aux zones inondables cartographiées et approuvées officiellement par les deux ministères responsables, soit MEF et Environnement Canada.<sup>5</sup>
- Le cadre d'intervention prévu suite à l'entente gouvernementale procède de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* qui relève de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

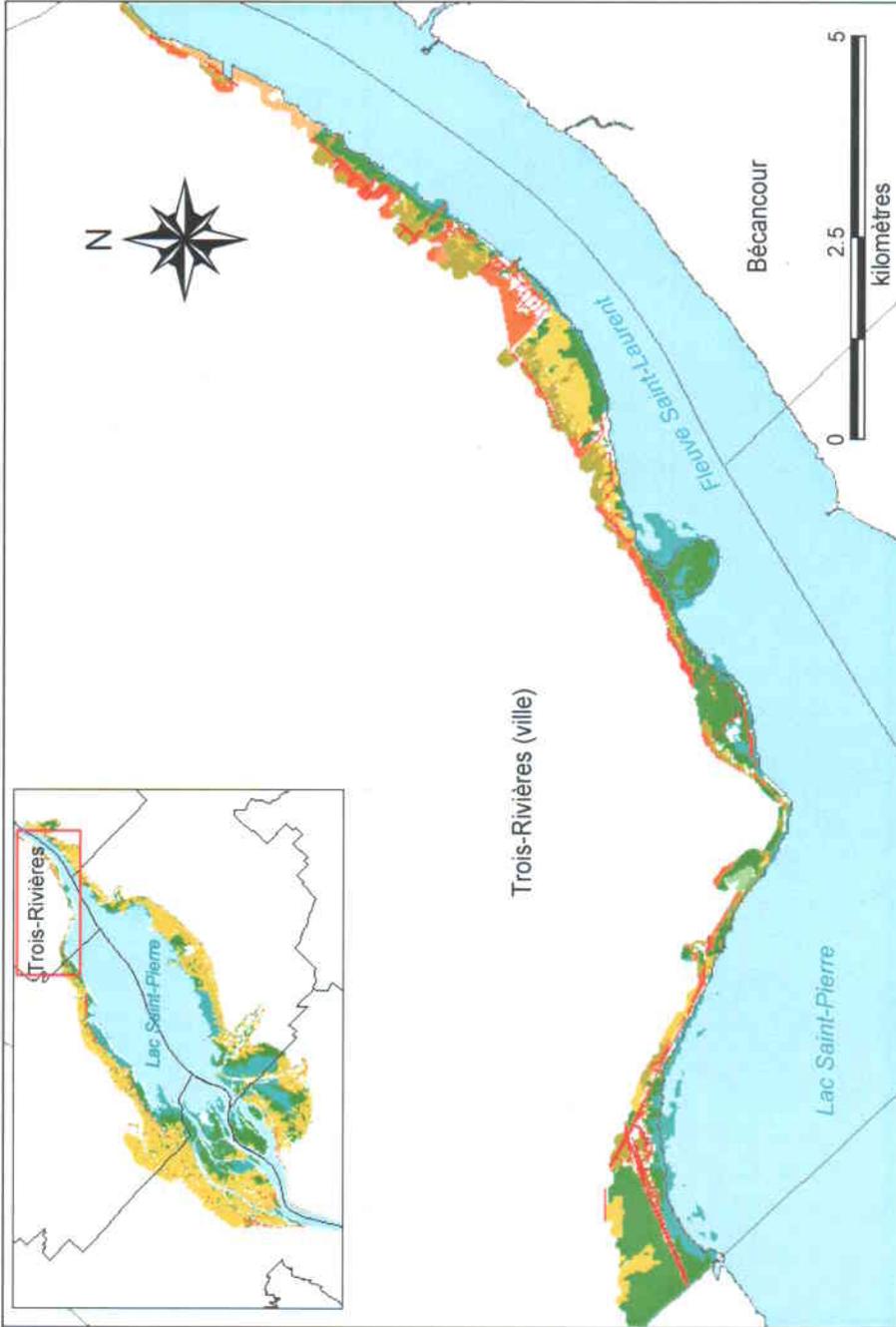
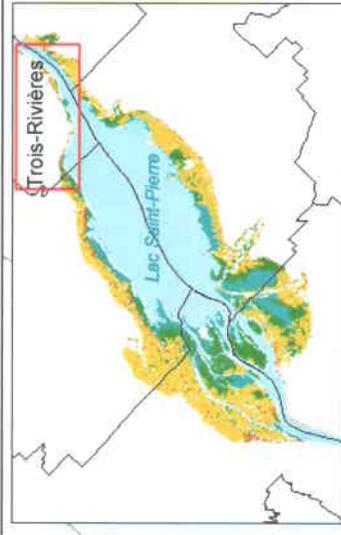
<sup>3</sup> A. Jourdain et J.-F. Bibeault (1998). *Synthèse des connaissances sur les aspects socio-économiques du secteur d'étude Trois-Rivières-Bécancour* – Environnement Canada – Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent, 282 pages.

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> Ibid.

# Occupation des sols

# Ville de Trois-Rivières



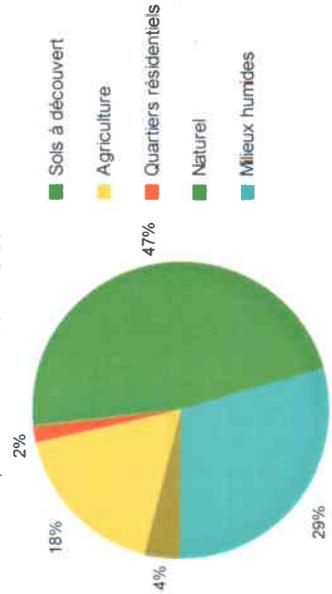
## Légende

- Soils à découvert**
  - Gravières
  - Terres agricoles récemment abandonnées
  - Accotements de routes
  - Chemins forestiers, agricoles et privés (non pavés)
- Agriculture**
  - Terres agricoles
  - Canaux d'irrigation agricole
- Secteurs industriels**
  - Parcs industriels
  - Ports
  - Centrales et réseaux de transport d'énergie
- Secteurs commerciaux**
  - Commerces
  - Services publics
  - Écoles
  - Églises
- Quartiers résidentiels**
- Quais et marinas**
  - Descentes de bateaux (rampes de béton)
- Naturel**
  - Fiches
  - Boisés
  - Zones arbustives
  - Berges
- Milieux humides**
- Aires récréatives**
  - Parcs municipaux
  - Terrains de sports
  - Terrains de golf
  - Terrains de camping
- Réseau de transport**
  - Réseau autoroutier
  - Routes, rues
  - Rails de chemins de fer

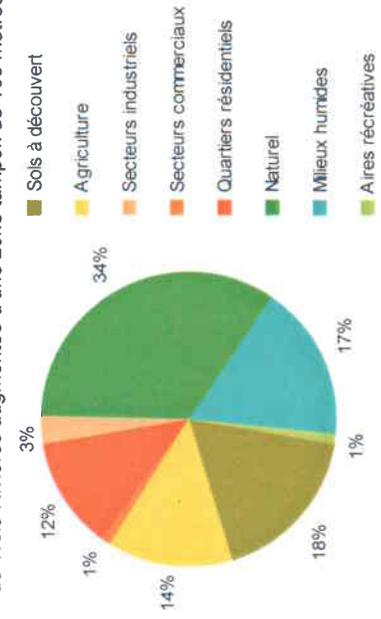


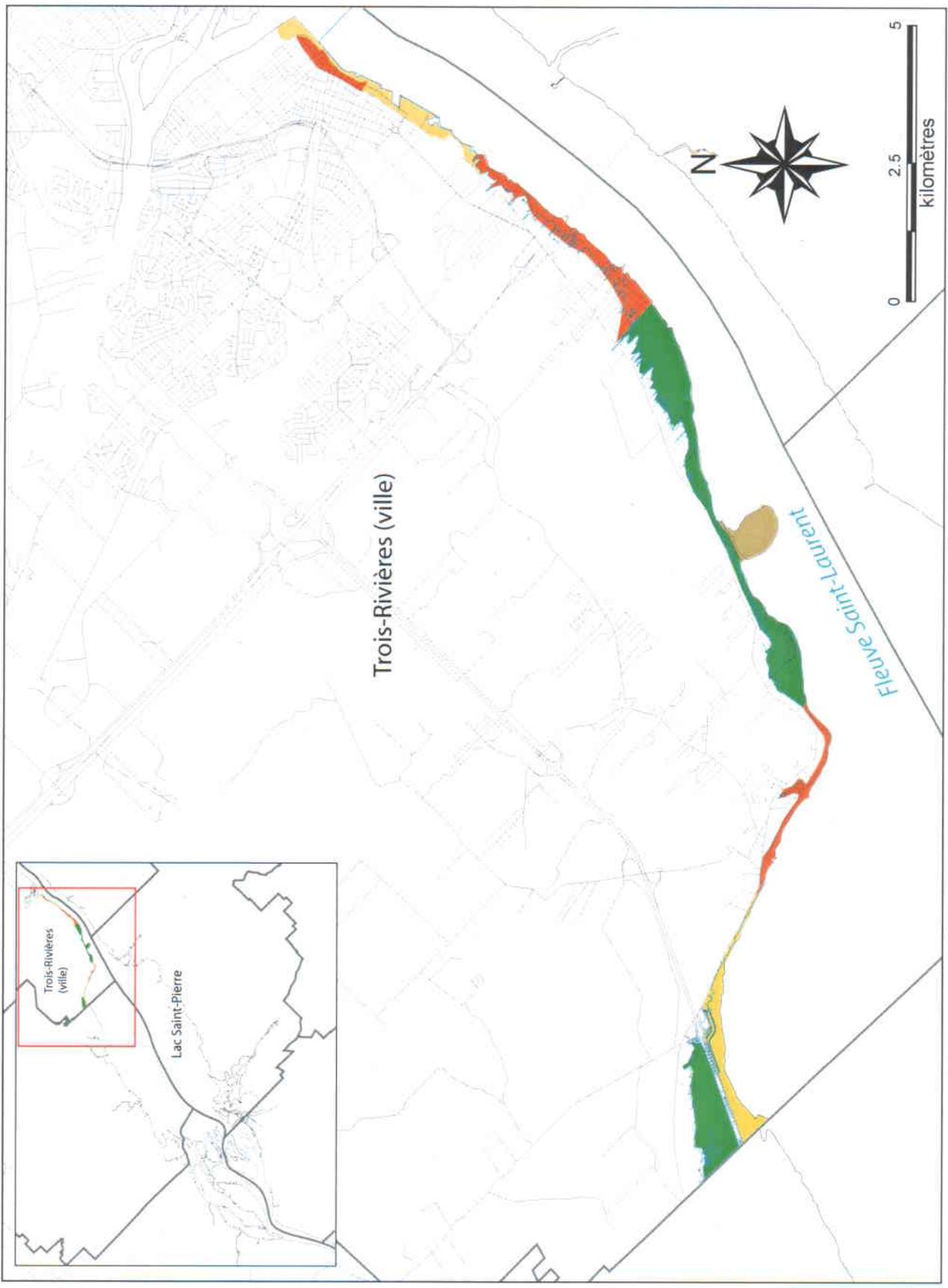
SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section

Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, secteur de Trois-Rivières



Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, ville de Trois-Rivières augmentée d'une zone tampon de 100 mètres





**Affectations:**

- urbaine
- multifonctionnel
- aire d'expansion
- emprise publique urbaine

**Agricole**

- agricole
- agricole résidentielle
- agricole récréative
- agro-touristique
- agricole conservation

**Conservation**

- conservation
- conservation récréative
- site naturel

**Conserverie**

- rurale
- commerciale
- industrielle
- récréative/villégature
- réserve amérindienne
- nveraine

**Limites des MRC**

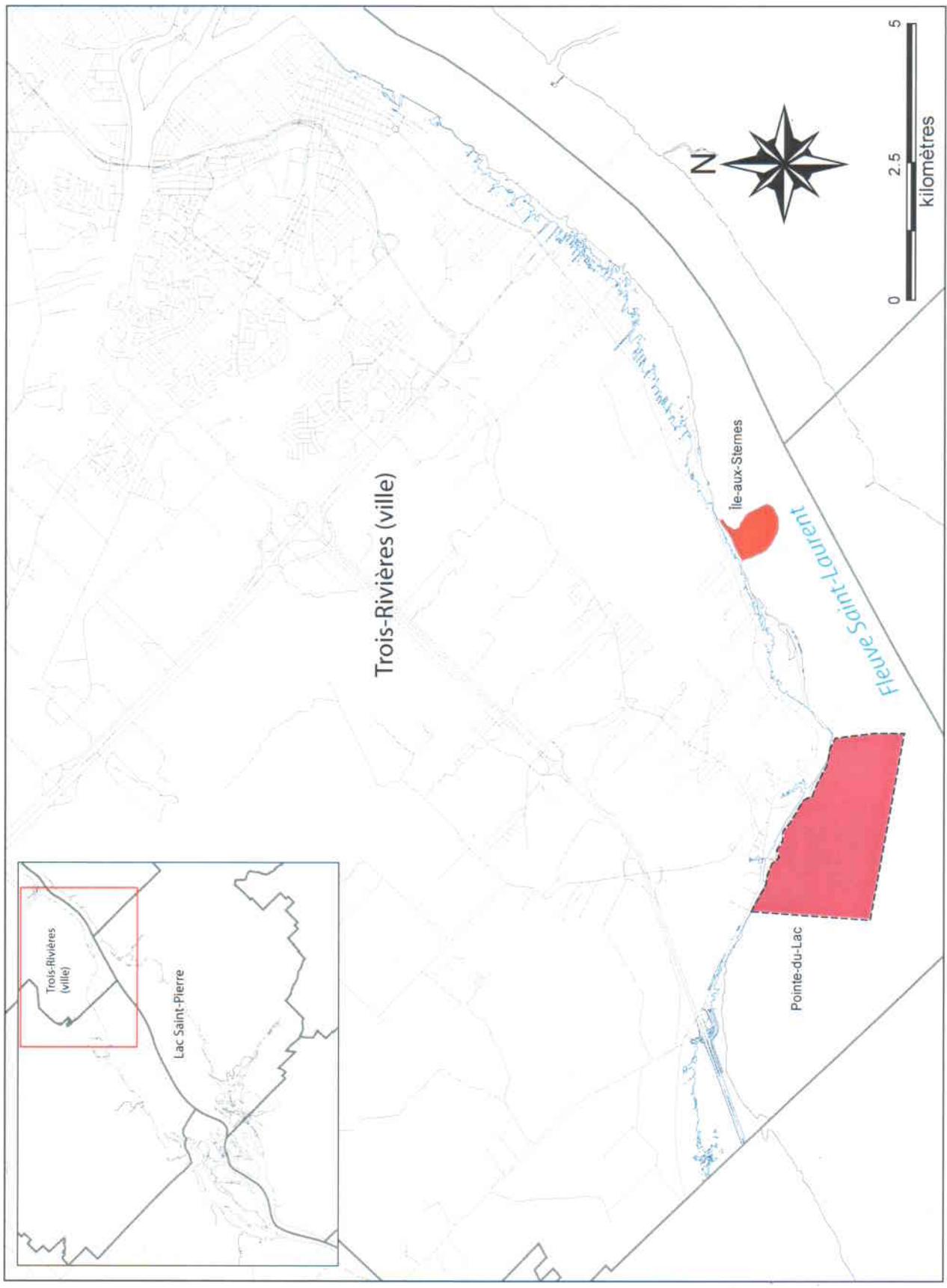
**Limite de la plaine inondable 1-20 ans**

Environnement Canada  

 MSC-Hydrology Section

# Sites protégés actuels et futurs

# Ville de Trois-Rivières



- Sites protégés :**
- Projet de sites protégés
  - Parc d'intérêt récréotouristique et de conservation
  - Parc national de récréation
  - Réserve écologique
  - Refuge faunique
  - Réserve nationale de la faune
  - Site protégé par la Fondation de la faune du Québec
  - Site protégé par une charte d'organisme privé
  - Site du Service canadien de la faune (SCF)
  - Parc régional
  - Refuge d'oiseaux migrateurs
  - Habitat du rat musqué
  - Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
  - Aménagement faunique de Canards illimités

- Limite de la plaine inondable 1-100 ans
- Limites des MRC
- Environnement Canada
- Environnement Canada



Bécancour

## Profil du territoire riverain de la MRC



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section



## Description du territoire

<b>Horizon de planification</b>	Schéma d'aménagement révisé en 2000, prochaine révision en 2010
<b>Population</b>	19 222 (1986), 19 004 (1991), 19 730 (1996)
<b>Municipalités riveraines</b>	Bécancour

## 1. Occupation des sols

### Caractéristiques principales

- Une grande partie de la zone inondable de la MRC est caractérisée par la présence de secteurs agricoles.
- Les rives du tronçon sont composées principalement de milieux naturel et humide.

### Développement urbain

- Aucun secteur urbanisé, de type quartier résidentiel, n'est présent sur le tronçon.
- Bien qu'il n'y ait aucun noyau urbain proprement dit, on note la présence de quelques secteurs de villégiature. L'un de ceux-ci (Saint-Grégoire) est riverain au fleuve Saint-Laurent à l'extrémité ouest de la MRC. Environ 105 résidences secondaires et permanentes se trouvent en zone inondable, ou à proximité de celle-ci.
- On note la présence d'une zone industrielle (non apparente sur la carte d'occupation des sols) au sud du secteur de villégiature.

## 2. Affectations du territoire et évolution prévue

### Affectations des terres dans la plaine inondable

- Deux secteurs du tronçon ont une affectation urbaine. Il s'agit d'une partie des périmètres urbains de secteurs de la ville de Bécancour (Saint-Grégoire et Sainte-Angèle-de-Laval). La zone inondable du périmètre urbain de Saint-Grégoire (le plus à l'ouest) correspond à l'emprise d'un terrain de golf. Le territoire du second périmètre urbain correspond à des espaces naturels non bâtis.
- La MRC a assigné une affectation villégiature à la bande riveraine du secteur de Saint-Grégoire. À l'égard de l'affectation de villégiature, la MRC entend contrôler les usages afin de maintenir une qualité environnementale et une faible densité d'occupation.
- L'affectation agricole, laquelle correspond à la zone agricole définie selon la *Loi de la protection du territoire et des activités agricoles*, couvre une bonne partie du territoire. La MRC y privilégie évidemment l'agriculture et les activités y étant liées.
- Un secteur se situant près de la zone inondable a été assigné à une affectation industrielle « légère ». En raison de sa localisation, cet espace industriel et commercial est voué à un développement important.

### Parc résidentiel

- La MRC indique que le développement résidentiel est constant dans le secteur de villégiature se trouvant à l'ouest de la MRC (zone se trouvant à l'intérieur de l'affectation villégiature).
- On note une tendance à la transformation des résidences secondaires en résidences permanentes.



- La MRC prévoit qu'il y aura consolidation du secteur de villégiature de Saint-Grégoire. Du point de vue spatial, ce secteur se consolidera plutôt que de s'étendre en raison des terres agricoles à proximité.
- La MRC a identifié plusieurs aires d'urbanisation prévues mais aucune ne se trouve à l'intérieur ou à proximité de la zone inondable.

#### Projets

- Aucun projet spécifique ne touche les rives ou la plaine inondable. Néanmoins, la MRC indique qu'il y aura construction résidentielle dans le secteur villégiature de Saint-Grégoire. En général, les nouvelles constructions sont majoritairement de type résidence permanente.

### 3. Territoire ayant un statut particulier

#### Sites protégés

- Rivière Marguerite : site protégé par la Fondation de la faune du Québec.
- Parc écologique Godefroy : parc d'intérêt récréotouristique et de conservation.
- Un aménagement faunique de Canards Illimités : celui-ci est localisé sur le territoire protégé de la rivière Marguerite.

#### Sites d'intérêt écologique identifiés par la MRC

- Les sites d'intérêt écologique reconnus par la MRC, exception faite des sites protégés décrits précédemment, se trouvent à l'extérieur de la zone inondable du Saint-Laurent.
- Les sites protégés mentionnés plus haut bénéficient de l'affectation conservation.

#### Projets

- Aucun projet de conservation n'est prévu par la MRC.

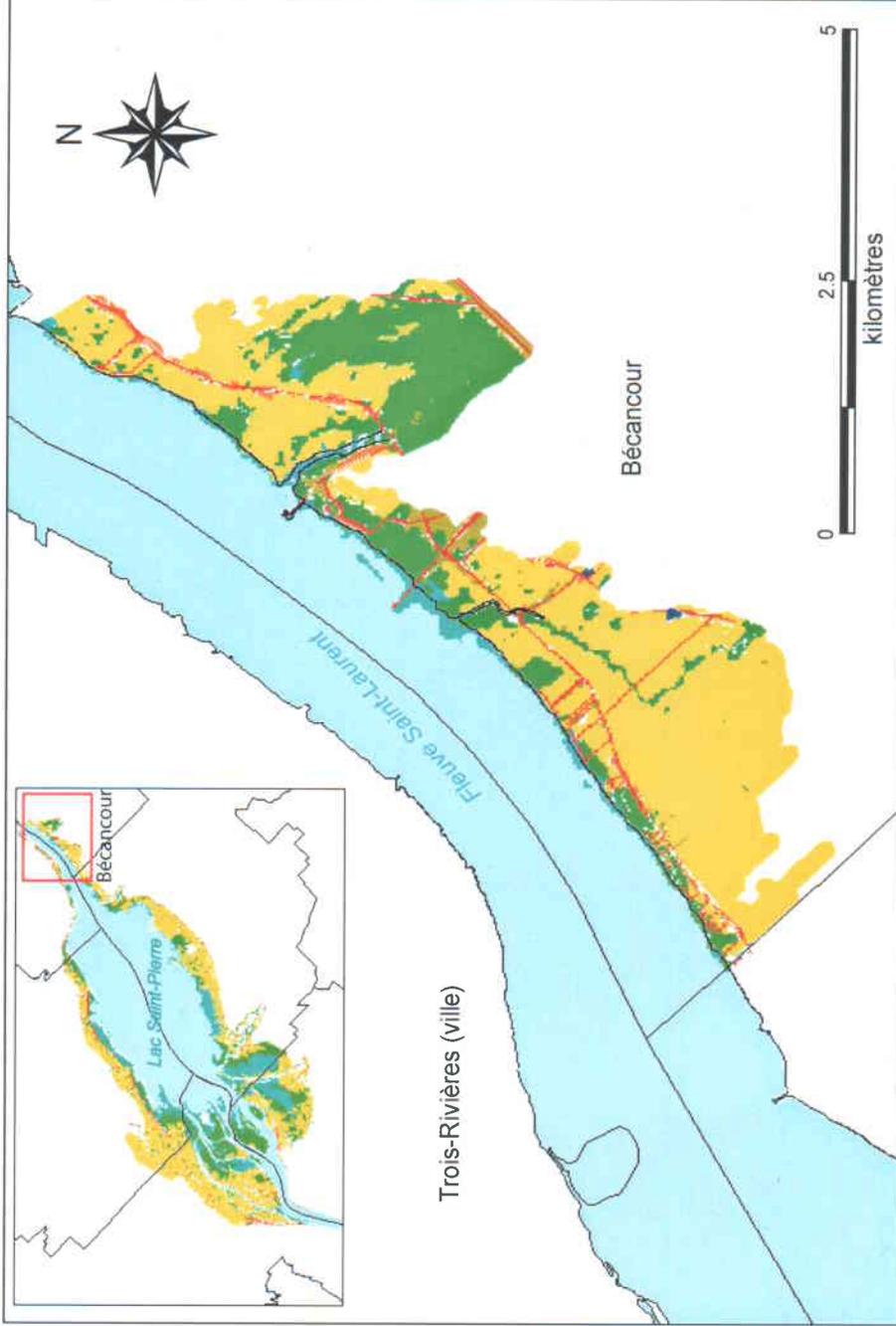
### 4. Zones inondables : dispositions réglementaires

#### Normes d'implantation en zone inondable

- La MRC applique les dispositions relatives à la *Politique de protection des rives, du littoral et des zones inondables*.
- Les zones inondables de la MRC sont délimitées d'une part par la cartographie officielle résultant de l'entente fédérale-provinciale sur l'identification des zones inondables et d'autre part, par une cartographie non officielle délimitée à partir de cotes d'élévation provenant du ministère de l'Environnement (MEQ) et de relevés pour les inondations reliées aux embâcles. Dans le cadre des dispositions relatives aux zones inondables, des dérogations peuvent être accordées par le gouvernement (cartographie provinciale) ou par la MRC (cartographie régionale).
- La MRC est consciente que certains secteurs déjà urbanisés (villégiature) sont situés dans la zone inondable et celle-ci entend régulariser certaines situations, ce qui permettra de mieux gérer les ouvrages qui pourraient s'y réaliser et qui souvent sont effectués de manière inappropriée.

# Occupation des sols

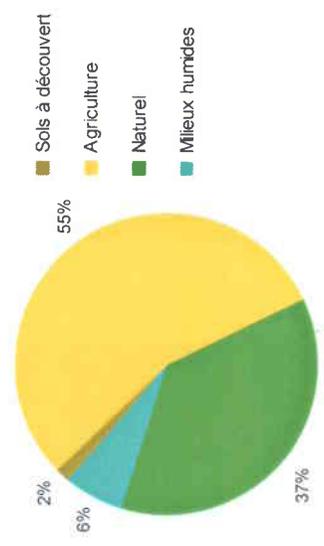
# MRC de Bécancour



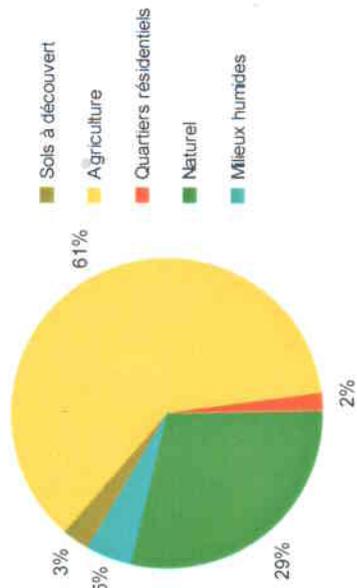
Légende	
	<b>Sols à découvert</b> - Gravières - Terres agricoles récemment abandonnées - Accotements de routes - Chemins forestiers, agricoles et privés (non pavés)
	<b>Agriculture</b> - Terres agricoles - Canaux d'irrigation agricole
	<b>Secteurs industriels</b> - Parcs industriels - Ports - Centrales et réseaux de transport d'énergie
	<b>Secteurs commerciaux</b> - Commerces - Services publics - Ecoles - Églises
	<b>Quartiers résidentiels</b>
	<b>Quais et marinas</b> - Descentes de bateaux (rampes de béton)
	<b>Naturel</b> - Friches - Boisés - Zones arbustives - Berges
	<b>Milieux humides</b>
	<b>Aires récréatives</b> - Parcs municipaux - Terrains de sports - Terrains de golf - Terrains de camping
	<b>Réseau de transport</b> - Réseau autoroutier - Routes, rues - Rails de chemins de fer
	<b>Environnement Canada</b>
	<b>Environnement Canada</b>

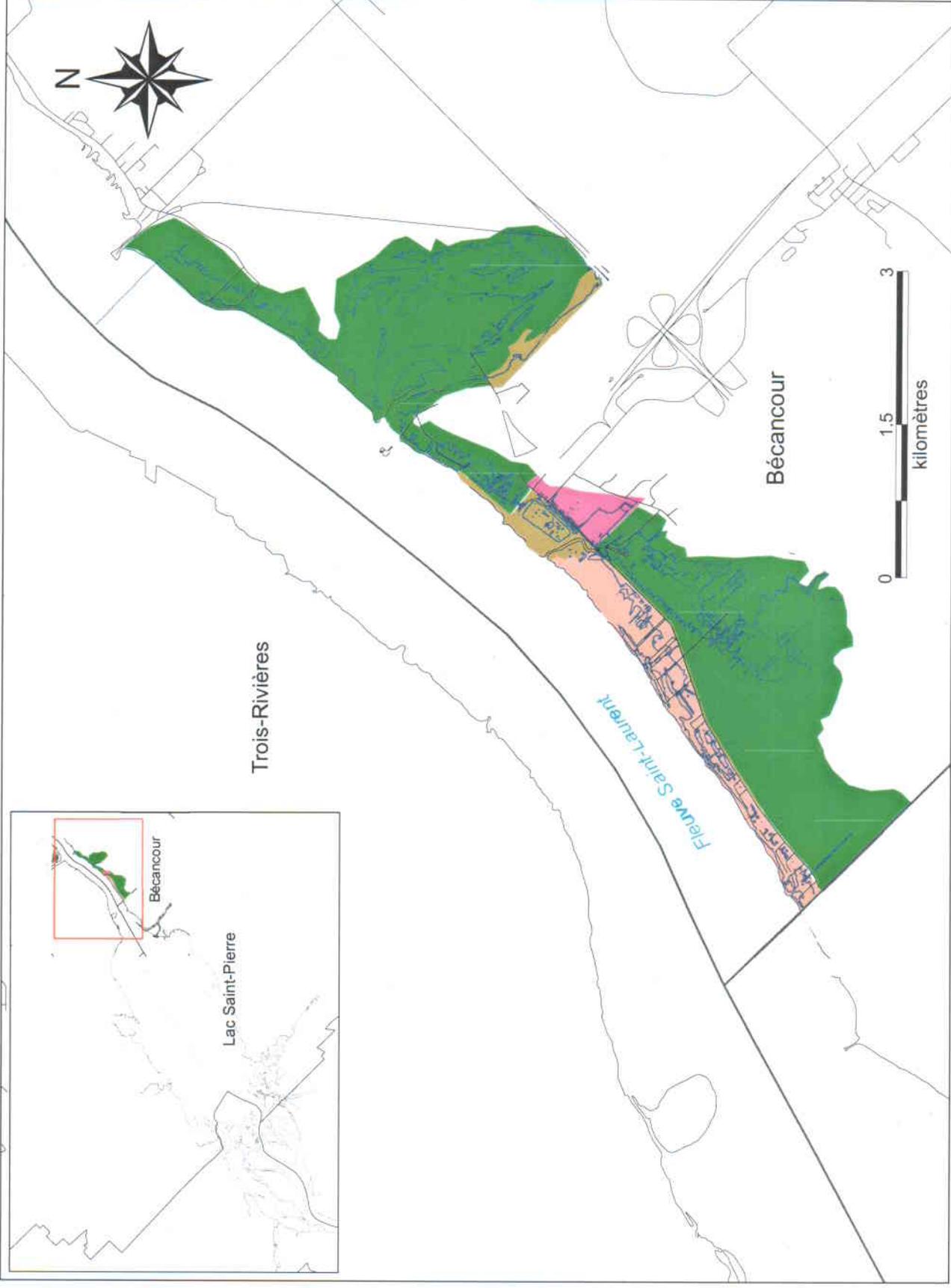
SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section

Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, MRC de Bécancour



Occupation des sols dans la plaine inondable centennale, MRC de Bécancour augmentée d'une zone tampon de 100 mètres





**Affectations:**

- urbaine
- multifonctionnel
- aire d'expansion
- emprise publique urbaine

**Agricole**

- agricole
- agricole résidentielle
- agricole récréative
- agro-touristique
- agricole conservation

**Conservation**

- conservation
- conservation récréative
- site naturel

**Rurale**

- commerciale
- industrielle
- récréative/villégiature
- réserve amérindienne
- riveraine

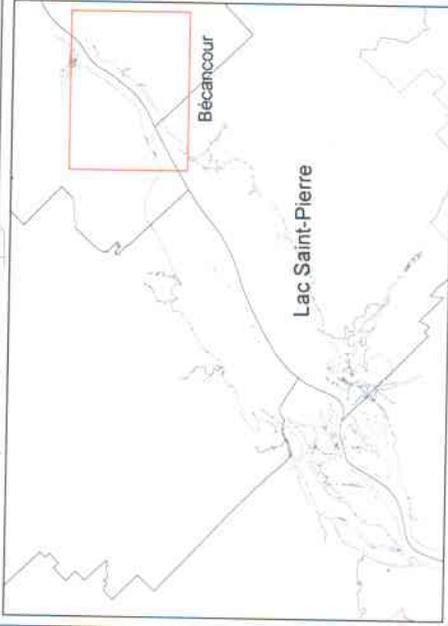
— Limite de la plaine inondable 1-20 ans  
— Limites des MRC

0 1,5 3  
kilomètres

Environment Canada  
Environment Canada  
SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section

# Sites protégés actuels et futurs

MRC de Bécancour



Trois-Rivières

Rivière Marguerite

Bécancour

Fleuve Saint-Laurent

Parc écologique Godefroy



- Sites protégés :**
- Projets de sites protégés
  - Parc d'intérêt récréotouristique et de conservation
  - Parc national de récréation
  - Réserve écologique
  - Refuge faunique
  - Réserve nationale de la faune
  - Site protégé par la Fondation de la faune du Québec
  - Site protégé par une charte d'organisme privé
  - Site du Service canadien de la faune (SCF)
  - Parc régional
  - Refuge d'oiseaux migrateurs
  - Habitat du rat musqué
  - Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
  - Aménagement faunique de Canards Illimités
- Limites :**
- Limite de la plaine inondable 1-100 ans
  - Limites des MRC
- Environnement Canada
- SMC-Section Hydrologie / MSC-Hydrology Section